



# RAPPORT DE PRÉSENTATION TOME 1 / 4

Diagnostic

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Communauté de Communes  
des Portes de Meuse.  
Secteur Saulx et Perthois.

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire  
en date du 13 septembre 2022

Le Président,



**insitu.**





# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE.....P/ 5

### // INTRODUCTION GÉNÉRALE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL..... P/ 6

- 1 / LE PLUi : LE PROJET D'AVENIR DU TERRITOIRE.....P / 6
- 2 / LE PLUi, UN DOCUMENT S'INSCRIVANT DANS UNE STRATÉGIE SUPRA-INTERCOMMUNALE.....P / 9

## PARTIE 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE.....P/ 12

- // DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SAULX ET DU PERTHOIS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE MEUSE.....P / 13
- // LE TERRITOIRE A GRANDE ÉCHELLE.....P / 14

## PARTIE 2. LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUES ET LES LOGEMENTS.....P/ 18

### // LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE A GRANDE ÉCHELLE.....P/ 19

- // LA TRAJECTOIRE DÉMOGRAPHIQUE.....P / 26
- 1 / UNE SITUATION DÉMOGRAPHIQUE IRRÉGULIÈRE.....P / 27
- 2 / UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE LE SOLDE NATUREL ET LE SOLDE MIGRATOIRE.....P / 31
- 3 / UN VIEILLISSEMENT CONSTATÉ.....P / 32
- 4 / CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES DU TERRITOIRE.....P / 34

## // LES BESOINS EN MATIÈRE DE LOGEMENTS...P/36

- 1 / UNE DYNAMIQUE SOUTENUE DU NOMBRE DE LOGEMENTS.....P / 37
- 2 / TYPOLOGIE ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS.....P / 39
- 3 / LA VACANCE DES LOGEMENTS : UNE PRÉOCCUPATION PUBLIQUE.....P / 43
- 4 / L'HABITAT POTENTIELLEMENT INDIGNE.....P / 45
- 5 / L'HABITAT SOCIAL.....P / 45

## PARTIE 3. ÉCONOMIE ET EMPLOIS.....P/ 47

### // UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT TOURNÉ VERS L'INDUSTRIE.....P/ 48

- 1 / FOCUS SUR L'INDUSTRIE : LOCOMOTIVE HISTORIQUE.....P / 49
- 2 / LES ANNÉES 1990 A AUJOURD'HUI, UNE ÉCONOMIE EN MUTATION.....P / 51

### // LE PORTRAIT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE.....P/ 55

- 1 / LES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE.....P / 56
- 2 / LE PROFIL DES ACTIFS DU TERRITOIRE.....P / 57
- 3 / LE PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES.....P / 58
- 4 / LES LIEUX D'ACTIVITÉ : LA STRATÉGIE DES ZONES D'ACTIVITÉS : OUTIL CENTRAL POUR L'ACCUEIL DES ENTREPRISES.....P / 60
- 5/ UNE AGRICULTURE EN BONNE SANTÉ.....P / 63

## PARTIE 4. ÉQUIPEMENTS, COMMERCE, SERVICES ET VIE LOCALE.....P/ 65

### // DES ÉQUIPEMENTS A CONFORTER POUR

## L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE.....P/ 66

- 1 / LE SCOLAIRE, UN CRITÈRE D'INSTALLATION ESSENTIEL POUR LES JEUNES MÉNAGES.....P / 69
- 2 / L'OFFRE DE SANTÉ : FORCES, MENACES ET PERSPECTIVES FACE À UNE POPULATION EN VIEILLISSEMENT.....P / 71
- 3 / COMMERCE ET SERVICES: RÉPONDRE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN DES HABITANTS.....P / 73
- 4 / LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL.....P / 74

## PARTIE 5. LES MOBILITÉS ET COMMUNICATION.....P/ 77

### // LE MAILLAGE ROUTIER DU TERRITOIRE : UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE.....P/ 78

- 1 / UN DESSERTE STRATÉGIQUE.....P / 79
- 2 / LES MIGRATIONS PENDULAIRES.....P / 81

### // LES MOBILITÉS DU TERRITOIRE.....P/ 82

- 1 / LA VOITURE : LE MOYEN DE LOCOMOTION PRIVILÉGIÉ DES MÉNAGES.....P / 83
- 2 / LES ALTERNATIVES A L'USAGE AUTOMOBILE.....P / 84
- 3 / LES MOBILITÉS DOUCES.....P / 84
- 4 / LE NUMÉRIQUE.....P / 85

## PARTIE 6. HISTOIRE, PAYSAGE ET PATRIMOINE.....P/ 87

### // UNE IDENTITÉ HÉRITÉE D'UNE LONGUE HISTOIRE.....P/ 88

- 1 / UNE OCCUPATION ANCIENNE.....P / 90
- 2 / ANALYSE A L'ÉCHELLE DU SECTEUR SAULX ET PERTHOIS.....P / 91

|                                                                                            |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 3 / ANALYSES COMMUNALES : UN PATRIMOINE<br>CONTRIBUANT A LA RICHESSE DU<br>TERRITOIRE..... | P / 97   |
| 4 / LE PATRIMOINE CLASSÉ AU TITRE DES MONUMENTS<br>HISTORIQUES.....                        | P / 1412 |

## // DES MORPHOLOGIES URBAINES

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| CARACTÉRISTIQUES..... | P/ 145 |
|-----------------------|--------|

|                                                                                                                                                   |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| PARTIE 8 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES<br>ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS<br>ET DES CAPACITÉS DE MUTATION ET DE<br>DENSIFICATION..... | P/ 150 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

## // ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES

|              |        |
|--------------|--------|
| ESPACES..... | P/ 152 |
|--------------|--------|

|                                                                                      |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1 / UNE Législation qui évolue.....                                                  | P / 152 |
| 2 / OCCUPATION DU SOL : UN TERRITOIRE<br>MAJORITAIREMENT AGRICOLE.....               | P / 153 |
| 3 / ARTIFICIALISATION DES SOLS AU COURS DES DIX<br>DERNIÈRES ANNÉES (2009-2019)..... | P / 154 |

|                                                                 |        |
|-----------------------------------------------------------------|--------|
| //ANALYSE DES CAPACITÉS DE MUTATION ET DE<br>DENSIFICATION..... | P/ 160 |
|-----------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                    |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1 / DES ÉVOLUTIONS DES PRATIQUES DE L'URBANISME.....<br>.....                      | P / 161 |
| 2 / LES CAPACITÉS DE DENFISICATION DES COMMUNES DE<br>LA SAULX ET DU PERTHOIS..... | P / 161 |

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| PARTIE 9 : RÉSEAUX ..... | P/ 164 |
|--------------------------|--------|

# PRÉAMBULE

## TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Le territoire a entrepris l'élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale afin d'avoir une vision d'avenir harmonieuse et cohérente. Le lancement de cette procédure a eu lieu avant la création de la Communauté de Communes des Portes de Meuse, ainsi ce document sera applicable uniquement sur les limites de l'ancienne Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois.



## PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Secteur Saulx et Perthois

# // INTRODUCTION GÉNÉRALE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification réglementaire ayant pour objectif d'orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, paysage, environnement etc.). Il constitue un vecteur majeur de retranscription du projet de territoire intercommunal. Fédérant autour d'un projet de territoire, il planifie un projet de développement durable pour les 10 à 15 prochaines années. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol et sert de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, d'aménager etc.).

### 1 / LE PLUi : LE PROJET D'AVENIR DU TERRITOIRE

> Focus sur les récentes évolutions législatives de la planification urbaine

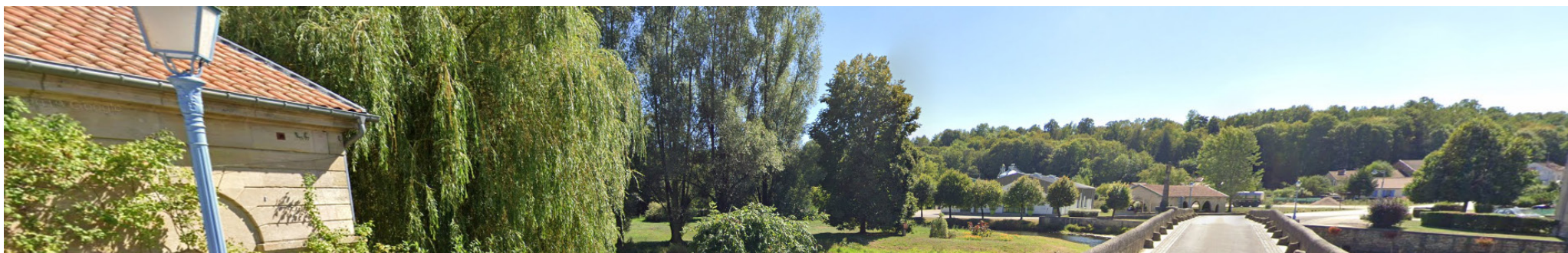
L'année 2000 marque un tournant majeur pour la planification urbaine. **La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU)**, en vigueur depuis le 13 décembre 2000, a modifié la structure générale de l'aménagement du territoire. Cette loi a introduit les Plan Locaux d'Urbanisme. Avec la loi SRU, le législateur a donné aux collectivités locales un outil d'aménagement permettant de s'affranchir de la simple utilisation des sols afin **d'adopter un réel projet de territoire**. Une décennie plus tard, la prise

de conscience des **problématiques et enjeux liés à l'environnement** apporte de profondes mutations à l'urbanisme et à la conception de l'aménagement du territoire.

**La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, dite loi « ENE »** ou plus communément nommé **le Grenelle de l'environnement**, a renforcé le contenu environnemental du PLU. Ainsi, **des modifications importantes ont été apportées au droit de l'environnement et à l'aménagement du territoire national**. Les formes d'urbanisation ont ainsi profondément changé depuis l'ère de « la croissance urbaine ».

Cette mutation s'accompagne de la **place de plus**

**en plus importante donnée à l'intercommunalité**, qui constitue également une avancée majeure pour porter à la bonne échelle un développement local équilibré et complémentaire. **La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)** de 2014 donne la priorité à l'échelon intercommunal et les outils au PLUi afin d'orienter **un urbanisme de plus en plus opérationnel à une échelle cohérente**. Depuis l'urbanisme est perçu comme un urbanisme de projet où des réponses qualitatives sont davantage demandées.



> Le PLUi : pièces constitutives  
(Article L.151-2 et suivants du code de l'urbanisme)

Le PLUi se présente comme un document stratégique d'orientation, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des politiques d'urbanisme à l'échelle intercommunale. Il se compose de plusieurs pièces qui permettent d'expliquer et retranscrire le projet de territoire retenu pour les 10 à 15 prochaines années.

#### I // LE RAPPORT DE PRÉSENTATION COMPORTE PLUSIEURS PARTIES.

**Le diagnostic** détaillé du territoire. Ce diagnostic permet d'identifier les enjeux du territoire en matière d'habitat, de démographie, de tourisme, d'économie, de paysage, d'équipement, de positionnement géographique, d'environnement etc). Au-delà du simple état des lieux, le diagnostic permet d'identifier les dynamiques à l'œuvre et d'en tirer les grands enjeux pour le territoire de demain.

**La justification des choix retenus** pour la construction du projet de territoire. Basée sur les besoins identifiés dans le diagnostic, cette partie s'attache à expliquer et détailler tous les choix qui ont conduit au projet final.

**L'incidence du projet sur l'environnement / L'évaluation environnementale.** Ce processus vise à intégrer l'environnement dans le PLUi et ce, en amont des réflexions. Cette évaluation doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, du plan ou du programme.

#### II // LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD).

**Le PADD** présente sous forme de document simple, court et non technique le projet d'urbanisme et d'aménagement à long terme, retenu par l'ensemble des élus de l'intercommunalité. Il exprime le projet politique pour les 10 à 15 prochaines années.

Il formule les ambitions intercommunales en matière d'habitat, de développement économique, de gestion de l'espace etc. issus du diagnostic territorial. Le PADD est la pièce centrale du PLUi qui se traduit dans la partie réglementaire du document d'urbanisme.

I // LE RAPPORT  
DE PRÉSENTATION  
*Partie explicative*

II // LE PADD  
*Partie politique et  
prospective*

III // LES DOCUMENTS  
RÉGLEMENTAIRES  
*Règlement graphique et  
écrit & OAP*

IV // LES ANNEXES  
*Partie informative*



#### III // LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES : RÈGLEMENT ECRIT ET GRAPHIQUE ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION.

**La traduction réglementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires qui définissent les conditions d'urbanisation de chaque parcelle du territoire :**

> **Le plan de zonage**, règlement graphique, qui délimite les différentes zones (zone agricole, zone naturelle, zone urbaine, zone à urbaniser).

> **Le règlement écrit décrit** pour chaque zone du PLUi un règlement adapté à leur spécificité (destination des constructions, usages des sols et nature d'activité / Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère / Les équipements et réseaux).

> **Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**  
Les OAP sont des dispositifs d'urbanisme opérationnel qui visent à définir des intentions d'aménagement sur un secteur donné quelle qu'en soit l'échelle (îlot, quartier, commune, groupe de communes, territoire intercommunal).

#### IV // LES ANNEXES.

A l'échelle d'un territoire intercommunal, l'élaboration du document d'urbanisme doit intégrer un certain nombre de servitudes. Ces servitudes sont annexées au PLUi (Servitudes d'Utilité Publique, réseaux d'eau potable, d'assainissement etc.).

> Des documents d'urbanisme communaux à une gestion commune de la planification urbaine du secteur Saulx et Perthois

Au démarrage de l'élaboration du PLUi en septembre 2014, les documents d'urbanisme étaient inégalement répartis sur le territoire. Le développement était fortement contraint pour les communes ne disposant pas de document d'urbanisme ou allait le devenir pour les communes disposant d'un POS.

Avant l'élaboration du PLUi, **il y avait donc une grande diversité des documents d'urbanisme communaux**. Jusqu'à ce que la structure intercommunale prenne la compétence en matière de *Plan Local d'Urbanisme (PLU)*, de *document d'urbanisme en tenant lieu* et de *carte communale*, sur l'ensemble du territoire, l'élaboration des documents d'urbanisme et leurs évolutions ont été effectuées **à la demande de chaque commune et à l'échelle de chaque territoire communal**.

Jusqu'à approbation du PLUi, le territoire était couvert par :

- > **1** Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- > **2** Cartes communales,
- > **Plusieurs Plans d'Occupation des Sols (POS)** qui sont devenus caducs le 1er janvier 2021. Les communes concernées sont donc sous le régime du **Règlement National de l'Urbanisme (RNU)**
- > Plusieurs communes n'avaient aucun document d'urbanisme et étaient donc soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le POS, les PLU et les cartes communales ont été élaborés suivant différentes temporalités. De ce fait, ils ne sont **pas tous égaux au regard des dernières avancées législatives et sont, pour certains, obsolètes face aux enjeux actuels de la planification urbaine**.

Le PLUi est donc l'opportunité de **se saisir d'un projet commun et d'une gestion homogène et harmonieuse du territoire**.

|                         | Documents d'urbanisme |
|-------------------------|-----------------------|
| Ancerville              | RNU                   |
| Aulnois-en-Perthois     | RNU                   |
| Baudonvilliers          | RNU                   |
| Bazincourt-sur-Saulx    | CARTE COMMUNALE       |
| Brillon-en-Barrois      | RNU                   |
| Cousances-les-Forges    | RNU                   |
| Haironville             | PLU                   |
| Juvigny-en-Perthois     | RNU                   |
| Lavincourt              | RNU                   |
| L'Isle-en-Rigault       | RNU                   |
| Maulan                  | RNU                   |
| Montplonne              | RNU                   |
| Nant-le-Petit           | RNU                   |
| Rupt-aux-Nonains        | CARTE COMMUNALE       |
| Saudrupt                | RNU                   |
| Savonnières-en-Perthois | RNU                   |
| Sommelonne              | RNU                   |
| Stainville              | RNU                   |
| Ville-sur-Saulx         | RNU                   |





## 2 / LE PLUi, UN DOCUMENT S'INSCRIVANT DANS UNE STRATÉGIE SUPRA-INTERCOMMUNALE

> Les plans et documents s'imposant au PLUi : conformité, prise en compte et compatibilité

Il y a des normes et des documents qui se situent à un niveau géographique ou hiérarchique supérieur à celui des PLUi. Le PLUi est un document encadré, notamment concernant l'usage de certains sols ou de normes qui s'imposent au territoire. Néanmoins, le PLUi dispose de marges pour exprimer et fixer un projet de territoire adapté et partagé. C'est pourquoi le législateur a fixé deux types de lien avec les documents de portée supérieure :

> **Lien de compatibilité** : le PLUi doit respecter les grandes orientations du document concerné ;

> **Lien de conformité** : le PLUi doit respecter «à la lettre» le document concerné.

Cependant le PLUi doit être un point de convergence

des différentes politiques territoriales menées aux différentes échelles géographiques et ne peut y déroger.

> Les servitudes d'utilité publique

Il existe au sein du Code de l'urbanisme, des règles de fond qui prévalent sur le PLUi. Les servitudes d'utilité publique (SUP) constituent une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation et l'usage des sols (sols pollués, servitude de passage, périmètre de captage des eaux etc.). Les SUP sont prises en compte et portées à la connaissance du public dans les annexes au PLUi.



ZNIEFF / NATURA 2000

PPR

MONUMENTS  
HISTORIQUES

SERVITUDES DE GAZ

PÉRIMÈTRES DE  
RÉCIPROCITÉ  
AGRICOLLES

DÉFENSE NATIONALE

SALUBRITÉ ET À LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

ZONES HUMIDES

PPRI / PPRcav

CIRCULATION  
ALIGNEMENT

ETC.

ETC.

SRADDET

SCOT

SDAGE/SAGE

SCHÉMA  
D'EXPLOITATION DES  
CARRIÈRES

Etc.

SRU

GRENELLE 1 & 2

ALUR

NOTRe

ELAN

PROTOCOLE DE  
KYOTO

COP 21

NIVEAU  
PLANÉTAIRE

NIVEAU  
NATIONAL

PLANS ET  
DOCUMENTS

PROTECTIONS  
& RISQUES

SERVITUDES





## LES DOCUMENTS CADRE AVEC LESQUELS LE PLUI DEVRA ÊTRE COMPATIBLE OU CONFORME :

### Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois

Le SCoT du Pays Barrois couvre deux Communautés de Communes (COPARY et Portes de Meuse) et la Communauté d'agglomération Meuse Grand Sud. Cela représente 100 communes pour 60 000 habitants.

Il a été approuvé en décembre 2014, et est organisé autour de trois grandes orientations :

#### **1. Construire une organisation territoriale plus efficace et attractive, répondant aux nouvelles attentes sociétales et environnementales**

- 1.1. Donner une ambition démographique au Pays Barrois
- 1.2. Redonner un rôle moteur aux centres villes et centres bourgs, dans le cadre d'une approche globale des bassins de vie
- 1.3. Proposer une offre de logements suffisante et adaptée par rapport aux besoins
- 1.4. Réduire le rythme de consommation d'espace
- 1.5. Promouvoir un urbanisme plus identitaire et durable, valorisant l'habitat existant
- 1.6. Organiser et adapter l'offre de services
- 1.7. Organiser l'offre commerciale
- 1.8. Améliorer l'accessibilité du territoire et mettre en place les conditions d'une mobilité durable

#### **2. Préserver et valoriser un atout environnemental exceptionnel au service d'un nouveau développement**

- 2.1. Protéger et mettre en valeur la biodiversité au travers de la trame verte et bleue

- 2.2. Gérer durablement la ressource en eau
- 2.3. Valoriser la qualité des paysages et du patrimoine au service de l'attractivité du territoire
- 2.4. Limiter l'exposition des populations aux risques
- 2.5. Limiter de l'exposition aux nuisances
- 2.6. Lutter contre le changement climatique

#### **3. Profiter des nouvelles opportunités pour recréer une dynamique économique durable**

- 3.1. Refonder les leviers économiques du territoire en valorisant les ressources locales
- 3.2. Construire une stratégie touristique révélant la diversité du territoire
- 3.3. Inscrire le développement économique dans une approche territoriale équilibrée et complémentaire

### Le Plan Climat Territorial du Pays Barrois

Un plan climat territorial (PCT) a été réalisé à l'échelle du Pays Barrois. Le PCT est un projet de développement durable, axé sur la lutte contre le changement climatique et sur l'adaptation à ses effets. Il s'agit de créer un réel projet territorial de développement durable :

- En préservant les ressources naturelles,
- En garantissant le développement économique local,
- En renforçant l'attractivité du territoire,
- En réduisant les dépenses des collectivités,
- En luttant contre les précarités énergétiques.

Le PCT permet ainsi de passer d'actions ponctuelles à une véritable stratégie organisée, le rôle du Pays n'étant pas de réaliser toutes les actions mais d'assurer la mise

en réseau des acteurs et la cohérence des actions. Les actions du PCT portent sur de nombreux domaines :

l'énergie consommée, l'urbanisme et l'aménagement, les transports, l'agriculture, la biodiversité, les déchets, la communication et la sensibilisation.

Le PCT du Pays Barrois se structure autour de 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : Pays Barrois « Exemple et sensibilisateur »
- Axe 2 : Pays Barrois « Gestionnaire »
- Axe 3 : Pays Barrois « Aménageur »
- Axe 4 : Pays Barrois « Producteur »

### Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie

La Communauté de Communes des Portes de Meuse, secteur Saulx et du Perthois appartient au bassin de la Seine-Normandie et doit répondre administrativement aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie. Il s'agit d'un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » (article L. 212-1 du code de l'environnement) à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Le dernier SDAGE Seine-Normandie datant de 1996 a été révisé afin qu'il intègre les nouvelles exigences de la Loi du 21 avril 2004 transposant en droit français la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 et notamment les objectifs de bon état pour toutes les eaux à l'horizon 2015. Les projets de SDAGE ont ainsi été approuvés par chaque



comité de bassin le 29 octobre 2009. Après arrêté préfectoral, les SDAGE démarrent en janvier 2010 pour une durée de six ans. Les SDAGE devront ensuite être révisés tous les 6 ans.

Le SDAGE fixe plusieurs orientations fondamentales à travers 8 défis à relever :

- Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles par les polluants classiques,
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
- Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses,
- Défi 4 : Réduire les pollutions microbiologiques des milieux,
- Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
- Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- Défi 7 : Gérer la rareté de la ressource en eau,
- Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation.



# PARTIE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

## TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Ce premier chapitre s'attache à présenter le territoire de la Saulx et du Perthois et l'espace de vie dans lequel il s'inscrit.



# PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Secteur Saulx et Perthois



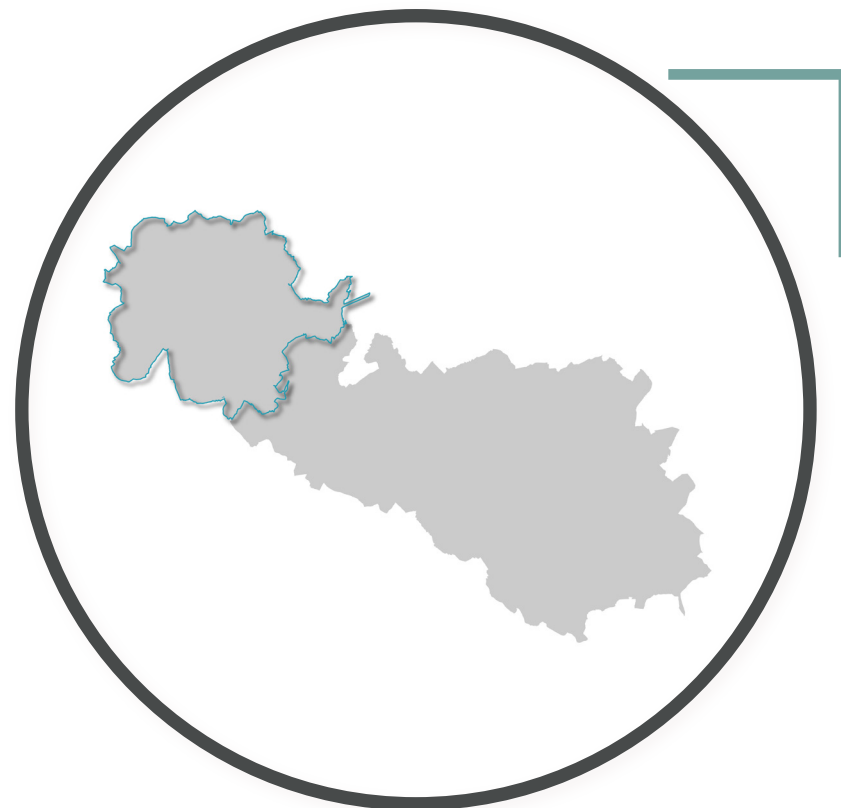
# // DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SAULX ET DU PERTHOIS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE MEUSE

## UN TERRITOIRE ÉLARGI

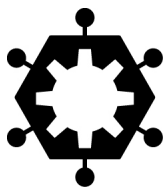
Lors du démarrage du PLUi, la Communauté de communes de la Saulx et du Perthois était composée de 19 communes : Ancerville, Aulnois-en-Perthois, Baudonvilliers, Bazincourt-sur-Saulx, Brillon-en-Barrois, Cousances-les-Forges, Haironville, Juvigny-en-Perthois, Lavincourt, L'Isle-en-Rigault, Maulan, Montplonne, Nant-le-Petit, Rupt-aux-Nonains, Saudrupt, Savonnières-en-Perthois, Sommelonne, Stainville, Ville-sur-Saulx. La CCSP avait été créée le 1er janvier 1999.

Durant la réalisation du PLUi, la loi NOTRe est arrivée, impulsant la fusion des Communautés de communes. Ainsi, les trois intercommunalités du Sud Ouest meusien, la Haute-Saulx, Saulx et Perthois et le Val d'Ornois ont fusionné pour former la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

Puisque le PLUi avait été initié avant cette fusion, le PLUi porte sur le secteur Saulx et Perthois. La Communauté de communes des Portes de Meuse est aujourd'hui composée de 51 communes rassemblant 17 179 habitants. Le siège se situe à Montiers-Sur-Saulx.



## // LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Aménagement de l'espace

Développement économique

Gestion des milieux aquatiques

Accueil des gens du voyage

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et cadre de vie

Voirie

Action sociale

Création et gestion de maisons de services

Les écoles

Aménagement des friches industrielles

Actions périscolaires

Aménagement numérique

Patrimoine industriel, culturel et touristique

Pôles médicaux pluridisciplinaires

Service de transports

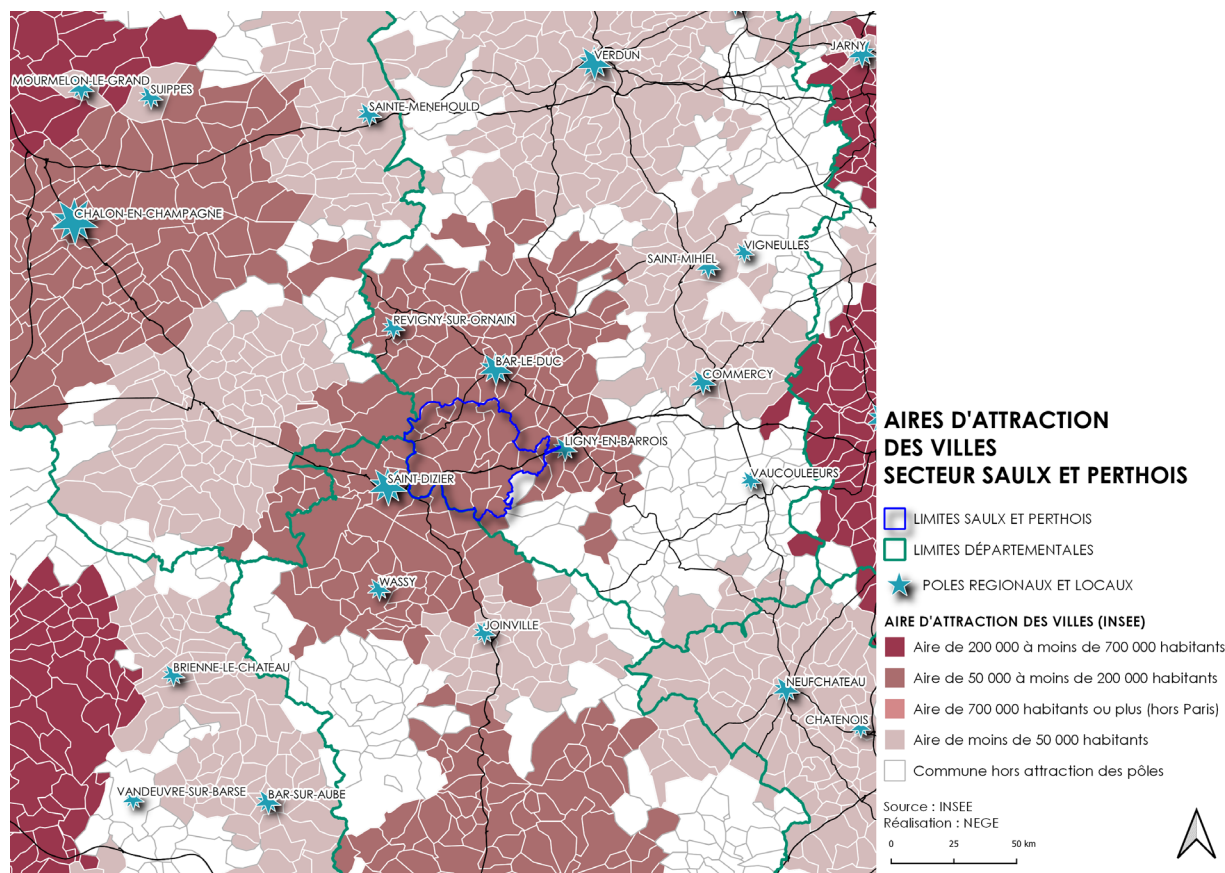
Opération Programmée d'Amélioration des vergers

SPANC sur l'ensemble du territoire intercommunal

## // LE TERRITOIRE A GRANDE ÉCHELLE

### UN TERRITOIRE **SOUS INFLUENCE**

L'analyse des dynamiques territoriales nécessite la compréhension des spécificités d'un territoire, mais également de ce qu'il partage avec son environnement, les espaces ne sont pas indépendants les uns des autres. En effet, leur développement dépend des biens qu'ils échangent, des personnes qui se déplacent de l'un à l'autre ainsi que des informations qui circulent entre eux. Ces flux convergent vers des centres ou, à l'inverse, diffusent vers des périphéries, accentuant ou atténuant ainsi les inégalités ou les collaborations.



#### > Une influence extérieure

Implanté au sein de la Région Grand Est, sur la frange occidento-méridionale de la Meuse, au contact direct avec le département de la Haute-Marne, ce territoire occupe une position charnière entre deux départements. Le territoire de la Saulx et du Perthois est notamment traversé et desservi par la RN 4, artère majeure irriguant le quart Nord-Est de la France métropolitaine. Le territoire fait partie des aires d'attraction des villes de Saint-Dizier et de Bar-le-Duc.

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

À une échelle plus fine, le territoire est situé à la rencontre de 3 pôles : Saint-Dizier, Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois. Cette position lui confère des dynamiques particulières puisque cette tri polarité, impacte directement le fonctionnement du territoire, allant du quotidien de ses habitants, à son développement économique, en passant par sa démographie.

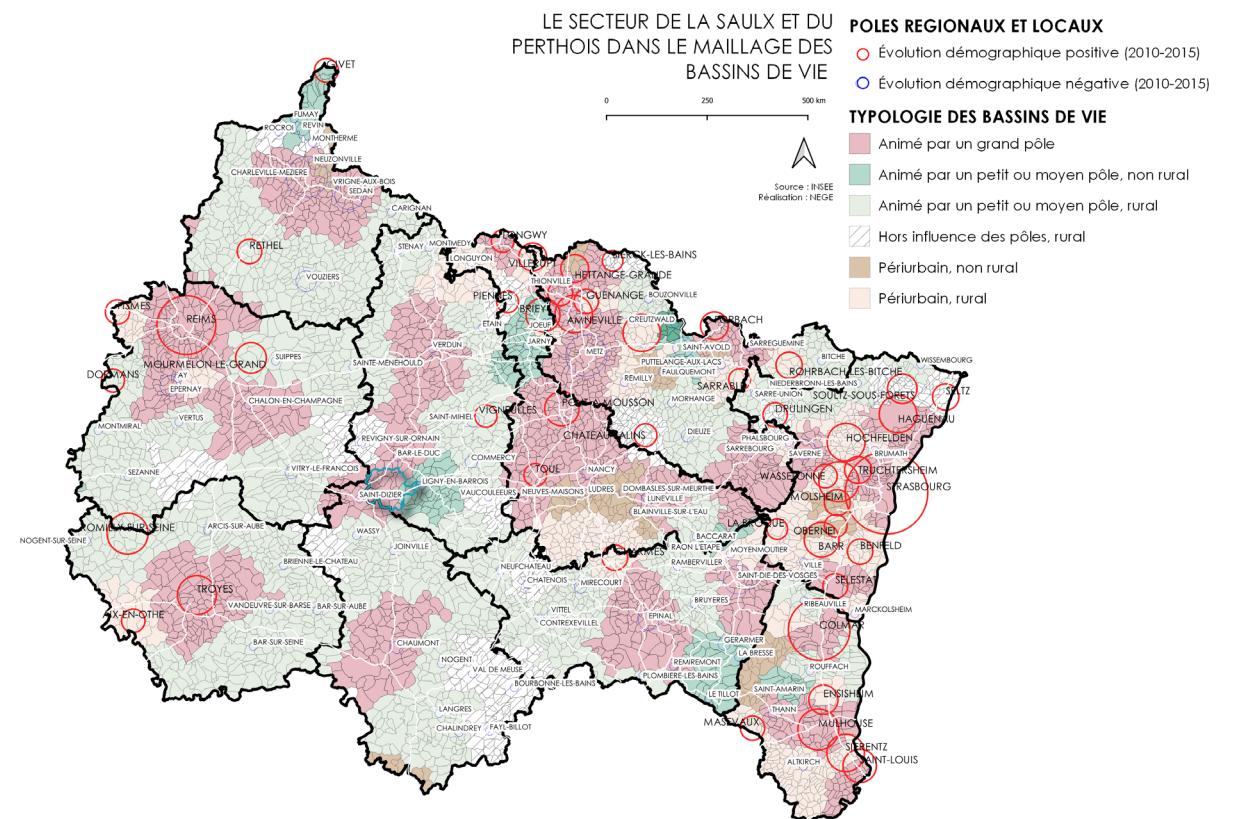
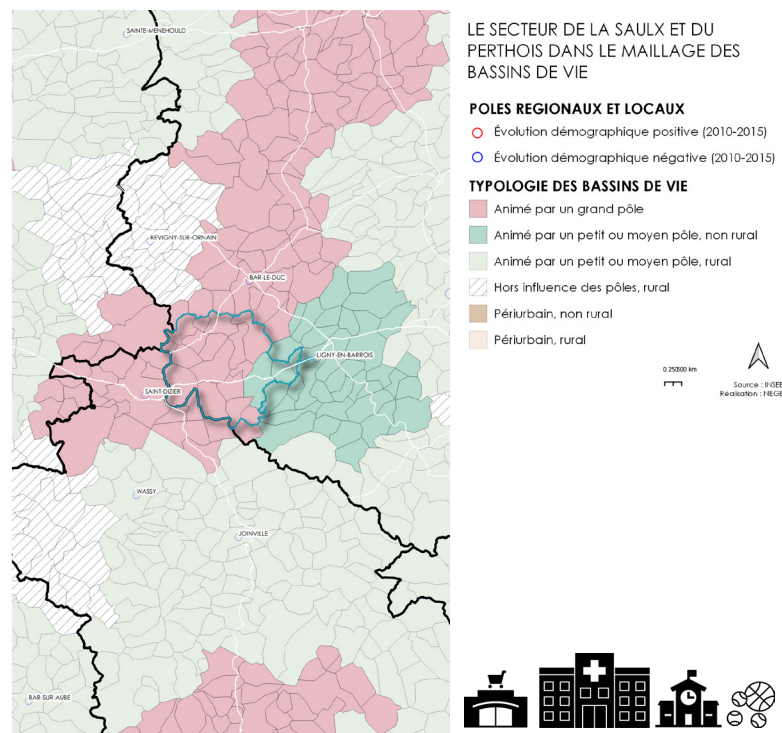




> Un territoire sous l'influence de trois bassins de vie

La notion de bassin de vie selon l'INSEE : Chaque bassin de vie est construit autour d'un **pôle de services**. Il constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux **équipements et services les plus courants**. Il ne fait pas référence aux déplacements domicile-travail. L'INSEE donne une typologie de ces bassins de vie. C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Le découpage du territoire en bassins de vie de l'INSEE, permet à une échelle plus fine de comprendre les dynamiques spatiales à l'œuvre sur le territoire de la Saulx et du Perthois. A l'échelle locale, différentes influences s'exercent.

Les données de l'INSEE mettent en évident l'influence de **3 bassins de vie sur le territoire : Bassin de vie animé par un grand pôle (celui**



**de Bar-le-Duc et celui de Saint-Dizier) et bassin de vie animé par un petit ou moyen pôle non rural (celui de Ligny-en-Barrois).** Chacune des communes du secteur Saulx et Perthois est donc rattachée à un des 3 bassins de vie.

Le découpage en bassins de vie permet de comprendre les espaces vécus par les habitants du territoire. Il permet également de donner des précisions sur le niveau d'accès aux services et équipements. Bien qu'il y ait des pôles à l'intérieur du territoire, les pôles extérieurs rayonnent sur le territoire puisqu'ils disposent de services et équipements non présents dans le secteur Saulx et Perthois.

Néanmoins, la structure locale est intéressante puisque les habitants ont accès à des services et équipements de nécessité quotidienne relativement proche de chez eux.

L'enjeu du PLUi est donc de maintenir les pôles du territoire qui assurent une fonction relais aux pôles extérieurs.

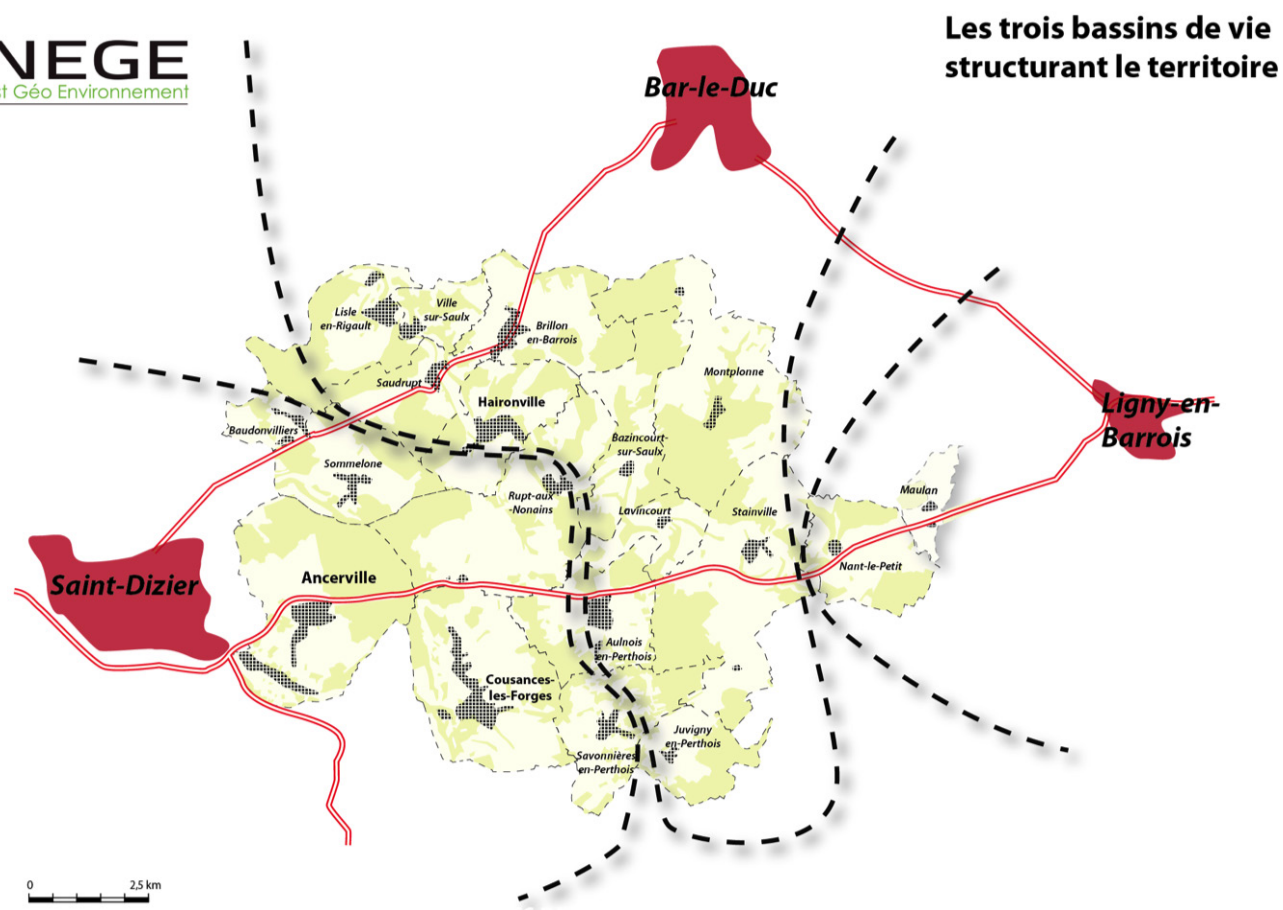


## RATTACHEMENT DES COMMUNES AUX BASSINS DE VIE LOCAUX



|                         | BASSIN DE VIE                     |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Ancerville              | Bassin de vie de Saint-Dizier     |
| Aulnois-en-Perthois     | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Baudonvilliers          | Bassin de vie de Saint-Dizier     |
| Bazincourt-sur-Saulx    | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Brillon-en-Barrois      | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Cousances-les-Forges    | Bassin de vie de Saint-Dizier     |
| Haironville             | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Juvigny-en-Perthois     | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Lavincourt              | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Lisle-en-Rigault        | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Maulan                  | Bassin de vie de Ligny-en-Barrois |
| Montplonne              | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Nant-le-Petit           | Bassin de vie de Ligny-en-Barrois |
| Rupt-aux-Nonains        | Bassin de vie de Saint-Dizier     |
| Saoudrupt               | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Savonnières-en-Perthois | Bassin de vie de Saint-Dizier     |
| Sommelonne              | Bassin de vie de Saint-Dizier     |
| Stainville              | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |
| Ville-sur-Saulx         | Bassin de vie de Bar-le-Duc       |

Définition des bassins de vie sur le territoire selon l'INSEE.



> Une organisation interne structurée

Le territoire de la Saulx et du Perthois, à l'échelle du département, constitue **un territoire de qualité par ses richesses paysagères et patrimoniales et de proximité (par ses commerces, services et équipements courants)**. En effet, son offre lui permet de constituer **un pôle diversifié qui répond aux besoins quotidien des ménages**.

Le passé industriel a façonné et structuré le territoire autour de la dynamique de pôles d'emplois qui rayonnaient sur l'ensemble des communes. Les évolutions démographiques et économiques récentes ont certes fragilisé cette organisation, mais **l'offre urbaine permet d'assurer une proximité d'offre de services**. Aujourd'hui, le territoire est organisé autour des pôles intermédiaires et des pôles locaux à l'échelle du SCoT du Pays Barrois.

### LES PÔLES INTERMÉDIAIRES / ANCERVILLE & COUSANCES-LES-FORGES

Les pôles intermédiaires constituent des relais essentiels à l'attractivité de Bar-le-Duc. Ils jouent un rôle d'organisation de la vie quotidienne de leurs bassins de vie. Identifiés ainsi au sein du SCoT, Ancerville, 2 707 habitants en 2018 et Cousances-les-Forges, 1 676 habitants en 2018, assurent un relais pour le secteur Saulx et Perthois. Pourvus en services, commerces et équipements de la vie quotidienne, leur maintien est primordiale

pour les ménages du territoire.

### LES PÔLES LOCAUX / STAINVILLE, HAIRONVILLE & L'ISLE-EN-RIGAULT

3 communes ont été identifiées ainsi par le SCoT : Stainville (401 habitants en 2018), Haironville (587 habitants en 2018) et L'Isle-en-Rigault (479 habitants en 2018).

Ces pôles constituent le dernier maillon de l'offre de service sur le territoire du Pays Barrois. Leur offre de services doit être confortée, notamment sous des formes innovantes (points multiservices, relais de services publics, points d'accès services à distance), et être envisagée en lien avec l'optimisation de l'offre de transport en milieu rural, et la dynamisation de leur capacité d'animation locale (soutien au tissu associatif, manifestations culturelles ou sportives, etc). Là encore, l'amélioration des conditions de leur attractivité résidentielle est essentielle, et passera par des efforts de requalification des logements anciens et un développement maîtrisé des extensions urbaines.

### DES AXES STRUCTURANTS

3 axes structurent le territoire et permettent de rejoindre notamment les pôles organisant les trois polarités :

- La RN4 qui permet d'accéder à Nancy en moins d'une heure,
- La RD635 qui relie Bar-le-Duc et Saint-Dizier,
- La vallée de la Saulx, site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930, dans laquelle serpente la RD997.



L'ISLE-EN-RIGAULT



HAIRONVILLE



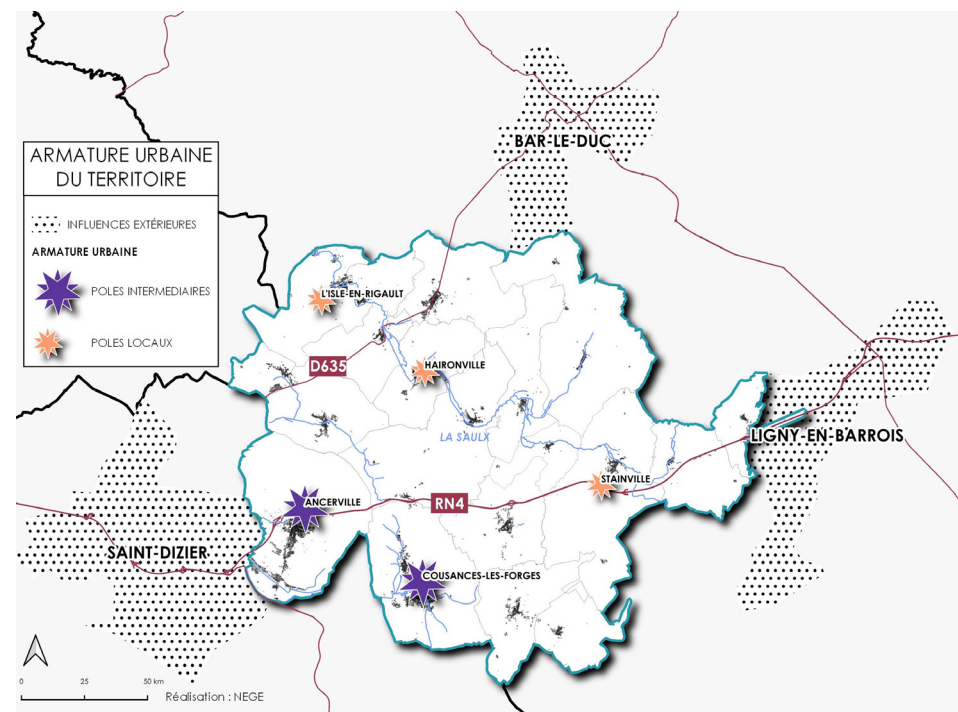
STAINVILLE



ANCERVILLE



COUSANCES-LES-FORGES



## PARTIE 2 : LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE LOGEMENTS

### TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

*Ce chapitre vise à détailler les tendances démographiques du territoire ainsi que les enjeux en matière d'habitat. Comprendre ces tendances permettra à la collectivité d'adapter son projet afin de répondre aux besoins des ménages actuels et à venir.*



# PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Secteur Saulx et Perthois



## // LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE A GRANDE ÉCHELLE



## UN DÉFICIT D'ATTRACTIVITÉ DU GRAND EST AGGRAVÉ PAR UNE CONCURRENCE NOTABLE ENTRE LES TERRITOIRES

Si nous prenons un peu de recul et que nous nous intéressons à la démographie des régions françaises, nous pouvons noter une rupture nette matérialisée par une diagonale Nord-Ouest Sud-Est. Ainsi toutes les régions localisées au sud de cette diagonale connaissent une vitalité démographique nettement plus importante que celles localisées au nord (sauf Île-de-France). La première explication à ce phénomène peut être trouvée du côté du développement économique.

> La désindustrialisation comme déclencheur de la crise

La région ex-Lorraine a connu de multiples épisodes de désindustrialisation (sidérurgie, charbon, textile). Ces épisodes ont entraîné à l'échelle régionale une crise démographique et socioéconomique consolidée par la plus récente crise des subprimes de 2008. Ces difficultés sont visibles dans l'ensemble des anciennes régions industrielles. Les anciennes régions industrielles peuvent être définies comme étant des territoires de grande taille, où l'industrie a été le principal moteur de développement mais qui, suite à la disparition de secteurs d'activités traditionnels, n'ont jamais vu leur offre d'emplois intégralement reconstituée et qui sont confrontées depuis à des difficultés économiques et démographiques (Battiau, 1998 ; Mérenne-Schoumaker, 2011).

Pour Gachelin (1999), la désindustrialisation de ces anciennes régions industrielles est liée à deux facteurs

majeurs. Le premier est la concurrence entre les énergies qui a eu un impact dévastateur sur les anciens bassins houillers. Le second est la mondialisation qui a entraîné une concurrence internationale et une relocalisation des appareils productifs ayant impacté cette fois-ci les bassins sidérurgiques mais également textiles.

Ainsi, si l'origine de la problématique est connue, une question subsiste : **pourquoi la région n'est-elle toujours pas parvenue à renverser la tendance et à conclure sa reconversion ?**

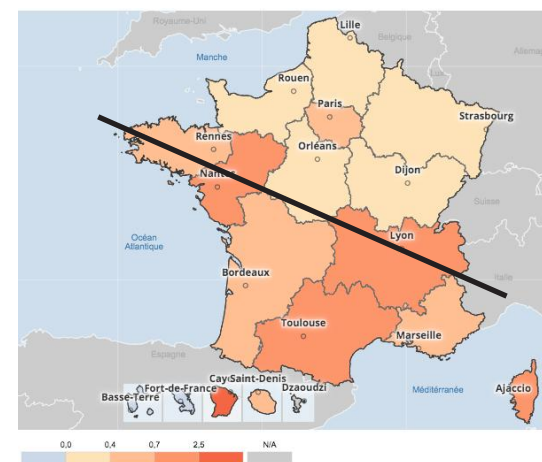
> Une maritimisation de l'économie entraînant une concurrence entre les régions françaises

Parallèlement au déclin des anciennes régions industrielles, les littoraux ont connu une rapide prospérité. Ainsi, à partir des années 1960, l'industrialisation s'est développée rapidement dans les pays développés. Pour Mérenne-Schoumaker (2011), cette maritimisation de l'économie est issue de cinq facteurs principaux :

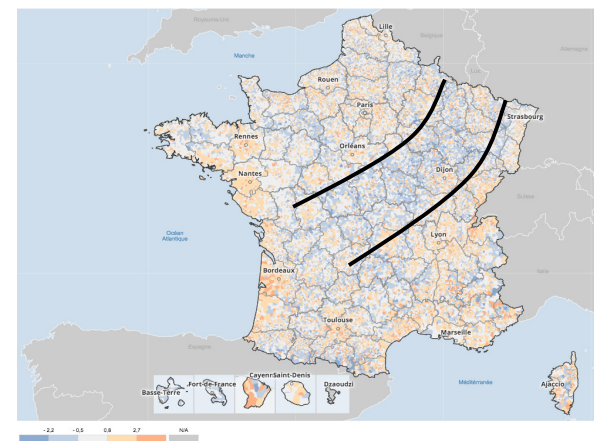
- La mondialisation de l'économie qui impose d'importer et d'exporter matières premières et produits transformés par voies maritimes,
- L'accessibilité des sites,
- La disponibilité des terrains,
- Les synergies possibles entre activités,
- Les politiques volontaristes des pouvoirs publics pour aménager ces espaces.

**Face au constat du développement des régions littorales, les anciennes régions industrielles françaises, en plus d'une concurrence mondialisée ayant enclenché le**

**processus de désindustrialisation, doivent aujourd'hui faire face à une concurrence entre les régions de France métropolitaine pour reconverter leur économie.**



Évolution annuelle moyenne de la population des régions entre 2012 et 2017, en % (source INSEE, fond IGN)



Évolution annuelle moyenne de la population par commune entre 2012-2017, en % (source INSEE, fond IGN)

**Le constat que nous venons de dresser à l'échelle régionale se vérifie à l'échelle communale.**





Pour Le Bras et Todd (2013), les zones de décroissance démographique se situent en France, du Massif Central à l'ex-Lorraine. Ceci correspond aux communes des anciennes régions industrielles mais également aux communes de la diagonale du vide. À l'inverse nous remarquons que les communes implantées le long des littoraux bénéficient d'une bonne vitalité démographique.

> Un dynamisme démographique qui n'est pas uniquement le fruit de la prospérité économique

Pour Madelin et al. (1990) il existe un « effet régional » qui peut influencer le dynamisme d'une région. Cet « effet régional » englobe toutes les particularités propres à un territoire, ses traditions, son savoir-faire, le poids syndical, etc. En d'autres mots deux territoires avec les mêmes spécificités théoriques (par exemple un positionnement littoral avec des équipements portuaires et une bonne accessibilité) n'auront pas forcément la même vitalité économique et démographique. Il sera donc important de comprendre quelles sont les particularités du sud meusien qui peuvent impacter son développement économique.

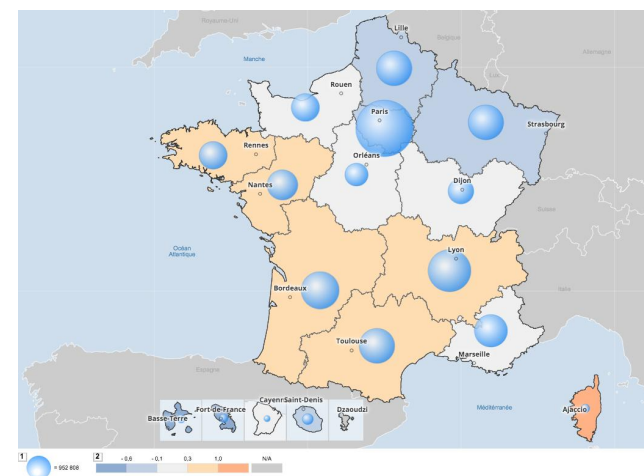
Dans sa communication sur la décroissance des villes moyennes en France à l'école d'été des urbanistes de 2019, Julie Chouraqui a mis en avant l'attractivité des régions à aménités, notamment les régions littorales de la moitié Sud de la France. Ainsi, ces régions où il est réputé faire bon vivre grâce à un climat favorable et des paysages agréables bénéficieraient d'une plus grande attractivité. Le facteur économique est

industriel ne serait donc pas le seul dans la balance. Le constat dressé par Chouraqui fait ici clairement écho à l'effet régional de Madelin.

Pour vérifier ces affirmations, nous pouvons nous concentrer sur le solde migratoire (différence entre les entrants et les sortants) des régions. Par le biais de cet indicateur nous pouvons remarquer la même rupture entre les régions localisées au Nord et au Sud de la diagonale fictive Nord-Ouest / Sud-Est. Les régions localisées dans la partie Sud bénéficient en grande majorité d'une balance migratoire favorable illustrant leur grande attractivité pour la population. Cependant, nous ne pouvons noter de corrélation entre dynamique migratoire et dynamique économique. Ainsi, la région Île-de-France qui bénéficie de la plus grande concentration d'emplois au lieu de travail connaît un solde migratoire annuel moyen négatif entre 2011 et 2016 (-0,5%).

Nous proposons par ailleurs de comparer deux régions qui ont un nombre d'emplois très proche mais qui pourtant ne bénéficient pas de la même attractivité. La région Nouvelle-Aquitaine (5 956 978 hab en 2016) disposait en 2016 de 2 322 302 emplois contre 2 074 206 pour la région Grand Est (5 549 586 hab en 2016). La même année la région Nouvelle-Aquitaine disposait de 0,39 emplois par habitant contre 0,37 pour la région Grand-Est. Ce faible écart ne semble pas être de nature à expliquer à lui seul la différence d'attractivité des deux régions. Ceci corrobore les propos de Chouraqui (2020) sur l'importance de l'image des régions et du cadre de vie offert aux habitants dans leur choix d'installation.

Pour Doignon, Oliveau et Blöss-Widmer (2016), la poussée de croissance des régions littorales repose avant tout sur un flux migratoire de personnes âgées et non pas uniquement sur une migration économique. Ainsi, une partie de l'immigration au sein des régions littorales serait donc motivée par les aménités locales plutôt que par l'emploi.



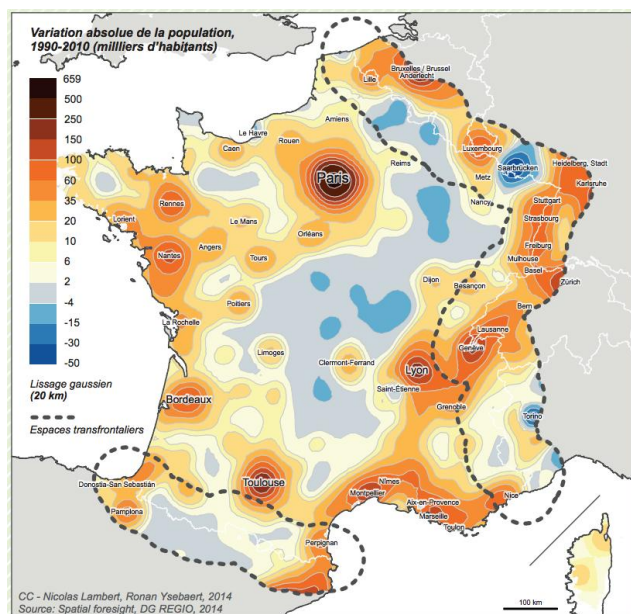
Évolution annuelle moyenne du solde migratoire des régions entre 2011 et 2016, en % et nombre d'emplois au lieu de travail en 2016 (source INSEE, fond IGN).





> Un dynamisme frontalier accentuant les disparités régionales

Si la région Grand-Est souffre d'une concurrence importante des régions littorales, l'attrait pour les secteurs frontaliers est lui créateur de disparités régionales. Par exemple, l'ancienne région Alsacienne portée par l'agglomération strasbourgeoise bénéficie d'une grande vitalité économique et démographique grâce à son ouverture vers l'Allemagne. Le secteur frontalier nord meurthe-et-mosellan et mosellan bénéficie également de sa proximité immédiate avec le Luxembourg.



Variation absolue de la population entre 1990 et 2010 dans les espaces frontaliers (Lambert et Ysebaert 2014)

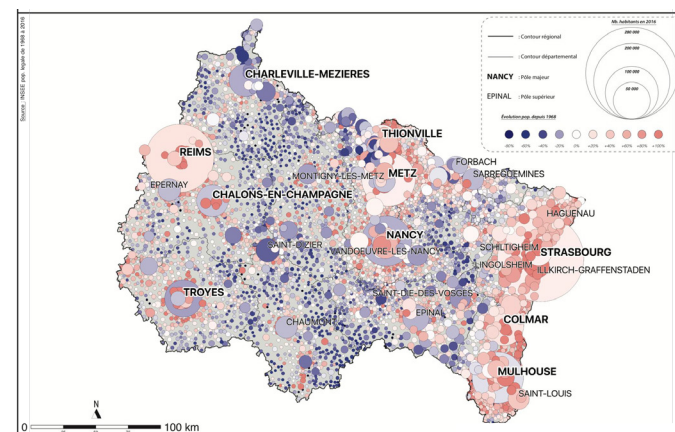
> À l'échelle du Grand Est et de la Meuse : une concurrence des petites et moyennes villes avec les grandes agglomérations mais également avec leurs communes périurbaines

Si nous nous intéressons à la croissance démographique des communes du Grand Est sur une temporalité longue, en l'occurrence de 1968 à 2016, nous pouvons remarquer que la région connaît trois secteurs de dynamisme démographique :

- **Le premier** est localisé dans la partie occidentale de l'ex Champagne-Ardenne. Ces territoires, portés notamment par le dynamisme de l'agglomération rémoise bénéficient également de l'influence du bassin parisien.
- **Le second** secteur n'est autre que le sillon lorrain, porté par les agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal, bien que le chef lieu vosgien ne semble pas bénéficier de la même prospérité. Notons également que la ville de Nancy, hors agglomération connaît une croissance négative sur l'ensemble de cette période.
- **Enfin le secteur alsacien** s'avère être le plus dynamique du Grand Est, porté par l'agglomération strasbourgeoise et sa proximité avec l'Allemagne et la mégapole européenne.

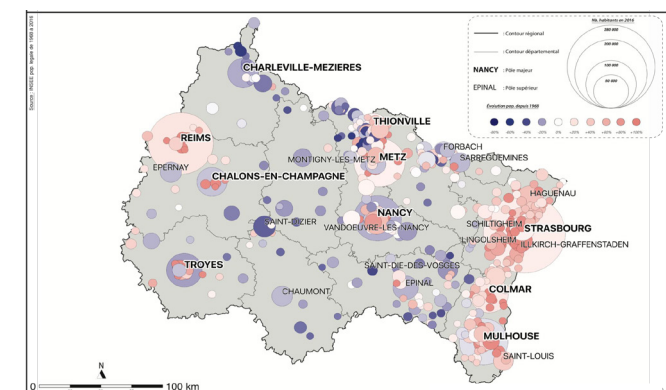
Ces trois secteurs démographiquement prospères se retrouvent entrecoupés par deux diagonales à la démographie exsangue. La Meuse est localisée dans la diagonale occidentale. Ces deux diagonales concentrent la majorité des espaces ruraux, dépourvus de métropole d'envergure nationale. Ici la

compétition s'opère avec d'un côté les petites villes et les espaces ruraux et de l'autre côté les grandes agglomérations.



Croissance démographique des communes du grand Est entre 1968 et 2016 (d'après données INSEE population légale de 1968 à 2016)

> Des villes en déclin concurrencées par leurs communes périurbaines



Croissance démographique des communes de plus de 2000 habitants du Grand Est entre 1968 et 2016 (d'après données INSEE population légale de 1968 à 2016)



Si nous nous concentrons sur la croissance démographique des communes de plus de 2000 habitants, seuil de classification des villes par l'INSEE, nous pouvons remarquer dans un premier temps que les villes en déclin démographique sont surreprésentées dans les départements à dominante rurale (Meuse, Haute Marne, Ardennes, Vosges), ceci confirmant la concurrence des grandes aires urbaines.

Nous pouvons également remarquer que des villes telles que Nancy, Troyes, Epinal, Saint-Dié des Vosges, Châlons-en-Champagne, Forbach ou encore Sarreguemines connaissent une croissance démographique négative entre 1968 et 2016 alors qu'une grande partie des communes périurbaines composant leurs aires urbaines réciproques connaissent des croissances positives.

**Ceci illustre parfaitement l'importance du développement périurbain dans la construction des processus de décroissance des villes centres.**

> Les locomotives du sillon lorrain qui commencent à montrer des signes d'essoufflement

Il est possible de constater que les principales villes du sillon lorrain sont touchées par un déclin urbain et une périurbanisation. C'est le cas des 4 principales villes du sillon lorrain (Thionville, Metz, Nancy et Épinal) qui ont toutes les 4 entamé une dynamique de déclin urbain.

La vitalité de ces 4 métropoles doit également être regardée à l'échelle de leurs agglomérations, le développement s'étant grandement opéré de manière extensive sur leurs communes périurbaines. Dès lors nous pouvons remarquer que les agglomérations d'Épinal et de Metz sont elles-mêmes en situation de déclin, confirmant leur fragilité. La vitalité de Nancy et de Thionville semblent ainsi portée par leurs communes périurbaines.

> Le phénomène de déclin urbain, également appelé villes rétrécissantes, très présent dans la Meuse

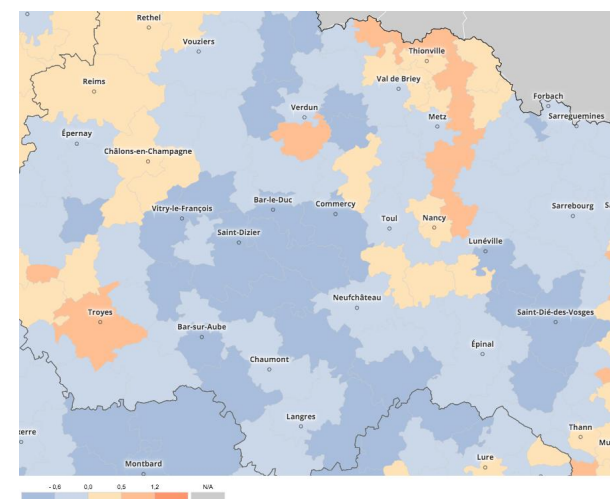
En 2008, la crise des subprimes fait vaciller le monde et place au premier plan les faiblesses de la mondialisation. La problématique des villes en déclin, ou shrinking cities, avec des exemples aussi spectaculaires que Détroit, Cleveland ou Flint, suscite alors l'intérêt des chercheurs internationaux pour cette thématique. En Europe, ce thème est étudié dès le début des années 2000 avec l'analyse de l'impact économique et démographique de la réintégration des villes d'ex-Allemagne de l'Est (Hannemann, 2003 ; Kabish et al., 2006 ; Florentin et al., 2009).

Ce phénomène de « contraction urbaine » est aujourd'hui mondialisé et est visible dans l'ensemble des pays développés (Audirac, 2007).

Les villes rétrécissantes peuvent être définies comme étant des espaces urbains qui ont connu de façon cumulative et sur un temps long, une déprise

démographique et un déclin économique ayant entraîné des problèmes sociaux et couramment une crise des finances publiques locales. Cette situation de crise démographique, économique et sociale impacte par ailleurs plus ou moins lourdement les formes urbaines, notamment via une progression du nombre de friches et de bâtiments vacants et par une dégradation des espaces publics (Cauchi-Duval, Cornuau, Rudolph, 2017 ; Florentin, 2016 ; Fol et Cunningham-Sabot, 2010 ; Sowa, 2015).

**La région Grand Est est particulièrement touchée par ce phénomène.**



Évolution annuelle moyenne de la population des EPCI entre 2012 et 2017, en %

> Les événements ayant favorisé l'émergence de ce phénomène

## LA PÉRIURBANISATION

La périurbanisation s'est développée en France dans les années 70 sous l'impulsion de Valérie Giscard d'Estaing. La littérature scientifique a unanimement identifié ce modèle d'urbanisation comme l'un des principaux facteurs d'émergence du rétrécissement urbain (Depraz, 2017 ; Baccaïni et Sémécurbe, 2009 ; Marchal et Stébé, 2018 ; Damon et al, 2016, Bacqué et al., 2016 ; Desponds et Gatineau

## LA SECONDE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Des tournants importants dans les grandes dynamiques démographiques ont favorisé la mutation de l'organisation de nos sociétés et de nos territoires. La diminution de la fécondité, l'augmentation de l'espérance de vie, l'augmentation du nombre de ménages et la diminution de leur taille sont les caractéristiques de la seconde transition démographique que vivent aujourd'hui les sociétés industrielles (Van de Kaa, 1987 ; Ogden et Hall, 2000 ; Champion, 2001 ).

Ainsi l'augmentation des petits-ménages résultants d'une fécondité plus tardive et de la progression du nombre de ménages bi-actifs profiterait aux centre-villes, ces jeunes ménages, actifs et dynamiques étant attirés par l'offre culturelle et de services qui y sont proposés (Ogden et Hall, 2000 ; Buzar et al. 2007).

## LA MÉTROPOLISATION DE NOTRE MAILLAGE URBAIN

Si la compétition entre les villes est mondiale, elle est également visible localement. Ainsi, pour Lang (2005), désormais les investissements privés s'orientent en priorité vers les territoires qui possèdent, de façon cumulative, des infrastructures de qualité, une main d'œuvre qualifiée dense et des réseaux importants d'acteurs économiques. Pour Amin et Thrift (1994), les villes attractives sont celles disposant par ailleurs d'un maillage dense d'institutions politiques, économiques et culturelles. Les grandes agglomérations se trouvent donc favorisées au détriment des petites villes (Wolff et al. 2013, Muro et Whiton, 2017).

## L'IMPACT DES POLITIQUES LIBÉRALES

Les travaux de Baudet-Michel, Fol, Quéva et al. (2018) ont mis en évidence des récurrences entre la mise en place de politiques économiques libérales et l'accélération des publications liées au déclin urbain. Les auteurs décrivent cette phase politique comme étant une « période où le pouvoir exécutif et les courants politiques majoritaires émettent des projets de loi visant notamment à baisser les impôts sur les sociétés et les (hauts) revenus des ménages. Le volet urbain de cette politique de l'offre se traduit par des concessions ou exonérations vis-à-vis des acteurs porteurs de projets immobiliers (Brenner 2004 ; Fol et Morange 2014) [...] Des mesures de réduction des dotations aux services publics et/ou des ressources étatiques allouées aux collectivités locales sont souvent prises conjointement. »

Ces politiques économiques libérales impactent donc les moyens des collectivités territoriales qui se trouvent amputées d'une partie de leurs capacités d'investissement.



## BIBLIOGRAPHIE

Ogden P., Hall R. (2000), « Households, Reurbanisation and the Rise of Living Alone in the Principal French Cities », *Urban Studies*, vol. 37, n° 2, p. 367-390.

Buzar S., Ogden P., Hall R., Haase A., Kabisch S., Steinführer A. (2007), « Splintering Urban Populations : Emergent Landscapes of Reurbanisation in Four European Cities », *Urban Studies*, vol. 44, n° 4, p. 651-677.

Hannemann C., (2003), « Schrumpfende Städte in Ostdeutschland – Ursachen und Folgen einer Stadtentwicklung ohne Wirtschaftswachstum », *Politik und Zeitgeschichte*, Bundeszentrale für politische Bildung.

Kabisch S., Haase A., Haase D. (2006), « Beyond Growth. Urban Development in Shrinking Cities as a Challenge for Modeling Approaches », *UFZ, Center for environmental Research*.

Florentin D., Fol S., Roth H., 2009, « La 'Stadt Schrumpfung' ou 'rétrécissement urbain' en Allemagne : un champ de recherche émergent », *Cybergeo : European Journal of Geography*, article 445, URL : <http://www.cybergeo.eu/index22123.html>.

Audirac I. (2007), « Some Thoughts about Urban Shrinkage in a Sea of Growth », Paper presented to the International Conference The Future of Shrinking Cities : Problems, Patterns and Strategies of Urban Transformation in a Global Context, February 8-9, University of California at Berkeley.

Cauchi-Duval N., Cornuau F., Rudolph M., (2017), « La décroissance urbaine en France : les effets cumulatifs du déclin », *Métropolitiques*, 26 avril 2017.

Florentin D., « Shrinking city », *Géoconfluences*, novembre 2016.

Fol, S. & Cunningham-Sabot, E. (2010). « Déclin urbain » et Shrinking Cities : une évaluation critique des approches de la décroissance urbaine. *Annales de géographie*, 674(4), 359-383. doi:10.3917/ag.674.0359.

Sowa, C., « La pratique du projet urbain dans les villes rétrécissantes : de nouveaux rôles pour l'architecte ? », *Annual Congress 2015 « Definite space – fuzzy responsibility »*, AESOP, Prague, 13-16/07/2015.

. Depraz, S. (2017). *La France des marges: Géographie des espaces « autres »*. Paris: Armand Colin. doi:10.3917/arco.depra.2017.01.

Baccaini B., Sémécurbe F., (2009). *La croissance périurbaine depuis 45 ans*, INSEE Première n°1240, Juin 2009.

Marchal, H. & Stébé, J. (2018). *La France périurbaine*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.

Damon, J., Marchal, H. & Stébé, J. (2016). Les sociologues et le périurbain : découverte tardive, caractérisations mouvantes, controverses nourries. *Revue française de sociologie*, vol. 57(4), 619-639. doi:10.3917/rfs.574.0619.

Bacqué, M., Charnes, É., Launay, L. & Vermeersch, S. (2016). Des territoires entre ascension et déclin : trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine. *Revue française de sociologie*, vol. 57(4), 681-710. doi:10.3917/rfs.574.0681.

Desponds, D. & Gatineau, L. (2018). Des périphéries sous influence : l'attraction économique de l'agglomération parisienne, accélérateur du changement social ? *Annales de géographie*, 719(1), 78-102. doi:10.3917/ag.719.0078.

BERTRAND V. (2010) : « Ecoquartiers : une solution à l'étalement urbain ? » in : « L'Ecosociété. Une société plus responsable est-elle possible », dirigé par Gabriel Wackermann, Paris, Ellipses, pp. 599-617.

Van de Kaa D. (1987), « Europe's Second Demographic Transition », *Population Bulletin*, vol. 42, p. 1-57.

Ogden P., Hall R. (2000), « Households, Reurbanisation and the Rise of Living Alone in the Principal French Cities », *Urban Studies*, vol. 37, n° 2, p. 367-390.

Champion A. (2001), « A changing demographic regime and evolving polycentric urban regions : Consequences for the size, composition and distribution of city populations », *Urban Studies*, vol. 38, n° 4, p. 657-677.

Lang T. (2005), « Insights in the British Debate about Urban Decline and Urban Regeneration », Working Paper, Leibniz-Institute for Regional Development and Structural Planning (IRS), Eckner.

Wolff M., Wiechmann T., 2013, « Urban Shrinkage in a Spatial Perspective – Operationalization of Shrinking Cities in Europe 1990-2010 », Communication au AESOP-ACSP Joint Congress, 15-19 juillet, Dublin.

Baudet-Michel S., Fl S., Quéva C. et al. (2018). *Villes petites et moyennes : évolutions et stratégies d'action*. Volume 1, Etat de l'art international. Caisse des dépôts et CGAET.

Brenner N. (2004), *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford, 351 p.

Morange M., Fol S. (2014) *Ville, néolibéralisation et justice*. Justice spatiale - Spatial justice, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE 7218, Laboratoire Mosaïques.

Battiau M., *L'industrie. Définition et répartition mondiale*, Paris, SEDES, Campus Géographie, 1998.

Gachelin C., *La localisation des industries*, Paris, PUF, Coll. Management, 1999.

MERENNE-SCHOUMAKER B., 2002, *La localisation des industries – Enjeux et dynamiques*, 3e édition corrigée et mise à jour. Ed. Presses Universitaires de Rennes, 243 p.

Le Bras H., Todd E., *Le Mystère français*, Seuil, 2013

Lambert N., Ysebaert R., 2014, *Dynamiques de population*, L'Observatoire des territoires.

Madelin, Maliverney Jacques, Minni Claude. *L'industrie se déplace vers l'ouest et le sud-ouest*. In: *Economie et statistique*, n°230, Mars 1990. *Communes, métropoles, régions : l'espace français*. pp. 55-64;

Chouraqui J., 2020, « Villes moyennes et décroissance », communication à l'Université d'été des Urbanistes de Châtelleraut, 29 août 2020.

Doignon Y., Oliveau S., Blöss-Widmer I., 2016, *L'Europe méridionale depuis 20 ans : dépeuplement, dépopulation et renouveau démographique*. Space populations societies



## // LA TRAJECTOIRE DÉMOGRAPHIQUE DU Secteur Saulx et Perthois





## // LA TRAJECTOIRE DÉMOGRAPHIQUE

### UN TERRITOIRE **MOINS IMPACTÉ QUE SES VOISINS PAR LA CRISE DÉMOGRAPHIQUE**

La trajectoire de la population d'un territoire informe sur les besoins à couvrir dans les prochaines années. Par ailleurs, les facteurs explicatifs de cette évolution (solde naturel ou solde migratoire) informent sur l'attractivité du territoire. Ce sont donc des données de base pour adapter le projet de territoire aux besoins ressentis actuellement en se projetant dans l'avenir.

#### 1 / UNE SITUATION DÉMOGRAPHIQUE IRRÉGULIÈRE

> L'évolution démographique globale

Le secteur Saulx et Perthois a connu plusieurs phases démographiques. Les données statistiques disponibles de l'INSEE indiquent une croissance exponentielle et continue entre 1968 jusqu'au début des années 1990. Cependant un décrochage est à noter entre 1990 et 1999. Cette baisse correspond à la désindustrialisation du territoire du sud meusien qui s'inscrit dans un contexte national. La croissance reprend entre 1999 et 2007.

Depuis 2007, le secteur connaît à nouveau une baisse -227 habitants en 10 ans).

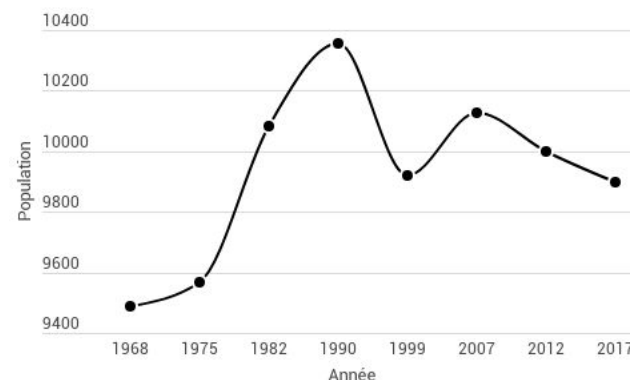
Cette nouvelle baisse de la population doit être placée dans le contexte de crise économique nationale, impactant

directement ces territoires ruraux dont l'attractivité est proportionnelle au dynamisme économique des activités locales mais également périphériques. Les fermetures d'activités industrielles, présentes au sein des trois bassins de vie que sont Saint-Dizier, Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, impactent directement l'attractivité et donc le dynamisme démographique des communes périurbaines et rurales composant le secteur Saulx et Perthois. Ceci illustre la dépendance et la vulnérabilité du territoire face à des phénomènes exogènes.

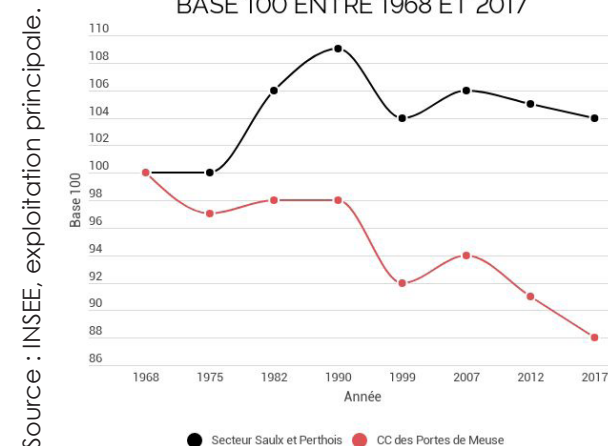
> Une baisse démographique à nuancer

La baisse observée entre 2007 et 2017 doit être nuancée. En effet, tandis que le secteur Saulx et Perthois connaît une baisse de sa population de l'ordre de 2,2 % entre 2007 et 2017, les pôles périphériques que sont Saint-Dizier, Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, connaissent une crise démographique (respectivement –

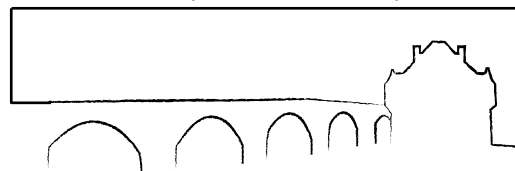
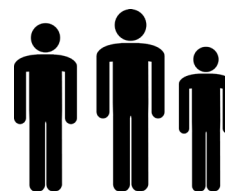
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU SECTEUR SAULX ET PERTHOIS ENTRE 1968 ET 2017



● Secteur Saulx et Perthois  
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA CC DES PORTES DE MEUSE ET DU SECTEUR SAULX ET PERTHOIS  
BASE 100 ENTRE 1968 ET 2017



Source : INSEE, exploitation principale.



10,9%, -6,3% et - 11,2%) sur la même période.

Ces tendances démographiques s'inscrivent dans un contexte régionale. En effet, les départements de la Meuse, des Vosges ou encore Haut-Marnais enregistrent une évolution démographique négative depuis la fin des années 1980. Le département meusien a perdu 6 777 habitants en l'espace de dix ans. Cette perte de vitesse est due à un cumul de facteurs négatifs : désindustrialisation, littoralisation de l'économie, changements sociétaux, disparition des services et des commerces, métropolisation importante, vieillissement de la population.

D'un point de vue géographique, le territoire ne profite pas de la proximité d'un pôle urbain attractif et dynamique à l'instar de Metz en Moselle ou Nancy en Meurthe-et-Moselle. La Meuse, plus rurale, ne peut s'appuyer sur un pôle urbain significatif concentrant des emplois, des universités etc.

Le secteur Saulx et Perthois, au regard des données intercommunales et départementales rencontre une baisse démographique à relativiser.

A l'échelle de la Communauté de communes des Portes de Meuse, la baisse démographique observée est moins marquée que sur les secteurs de la Haut-

Saulx et du Val d'Ornois.

Par ailleurs, il est à noter que sur la période historique, c'est-à-dire 1968 / 2017, le secteur Saulx et Perthois enregistre un gain de 4.2% d'habitants.

> Une évolution interne hétéroclite

A une échelle plus fine, les communes du secteur Saulx et Perthois n'ont pas toute connu la même trajectoire démographique, l'analyse à l'échelon local révèle une hétérogénéité entre elles.

Sur la période historique, entre 1968 et 2017, il est à noter une croissance supérieure des communes situées dans la couronne périurbaine de Saint-Dizier. Le deuxième facteur cumulatif est la présence d'un accès aux axes routiers RN 4 et RD 635.

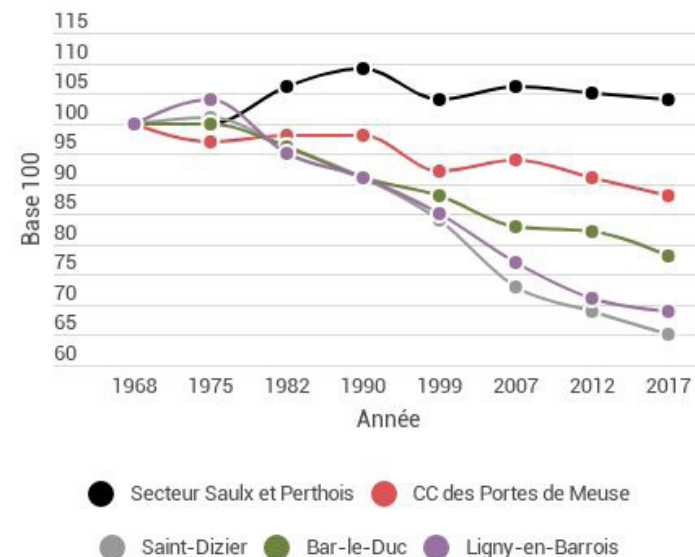
Sur cette même période des communes affichent une croissance démographique :

> Brillon-en-Barrois qui bénéficie de la proximité immédiate de Bar-le-Duc et est desservie par la RD635,

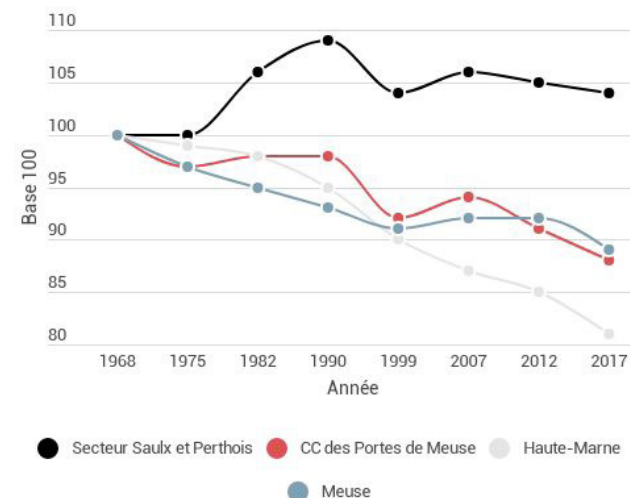
> Aulnois-en-Perthois et Stainville qui profitent de la desserte de la RN4 sur leur ban communal.

Par ailleurs, certaines communes ont procédé à des opérations de lotissements qui leur ont permis un gain d'habitants plus

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES PÔLES AUTOUR DU SECTEUR SAULX ET PERTHOIS



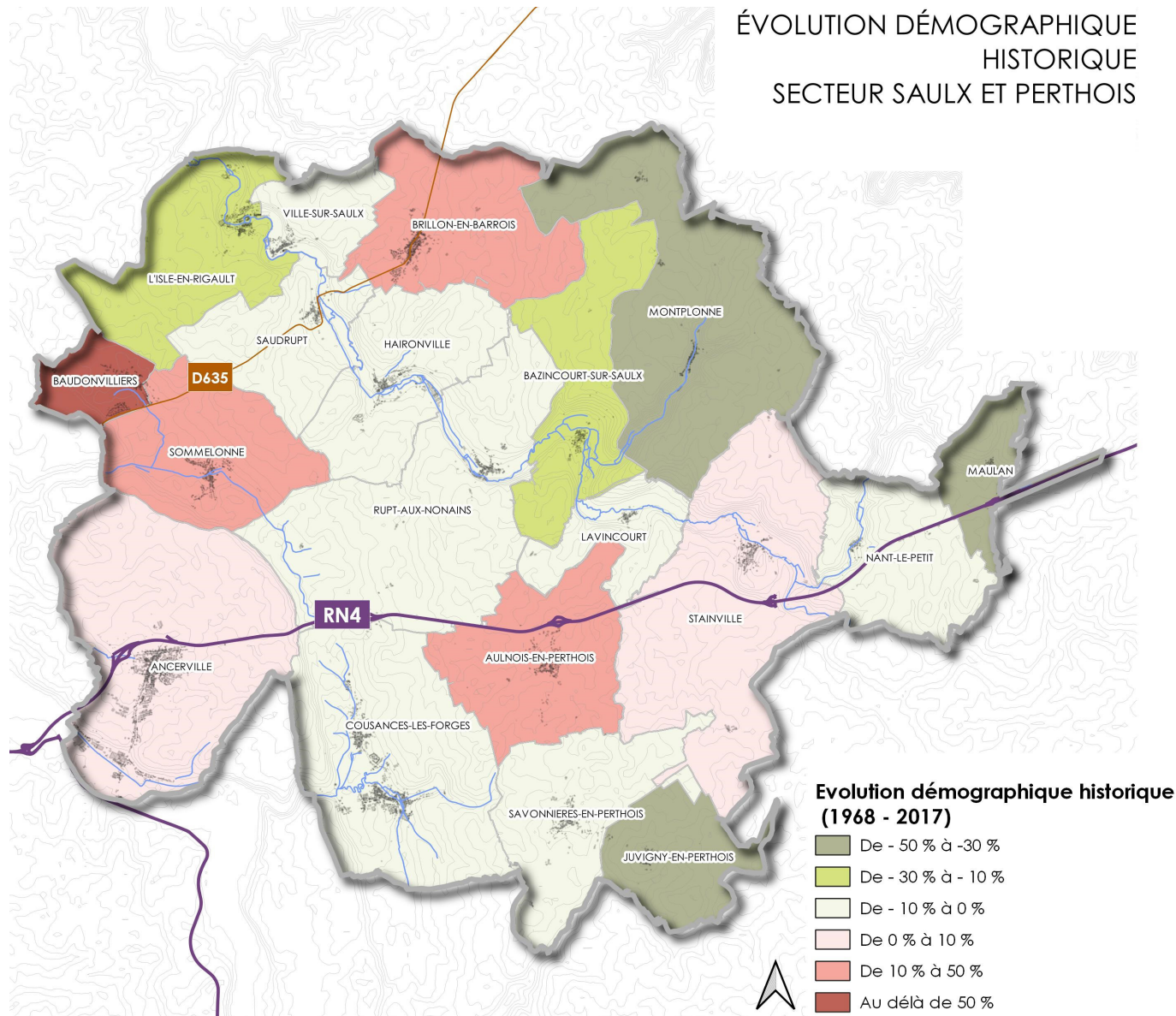
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES DÉPARTEMENTS DE LA MEUSE ET DE LA HAUTE-MARNE



Source : INSEE, exploitation principale.



## ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE HISTORIQUE SECTEUR SAULX ET PERTHOIS



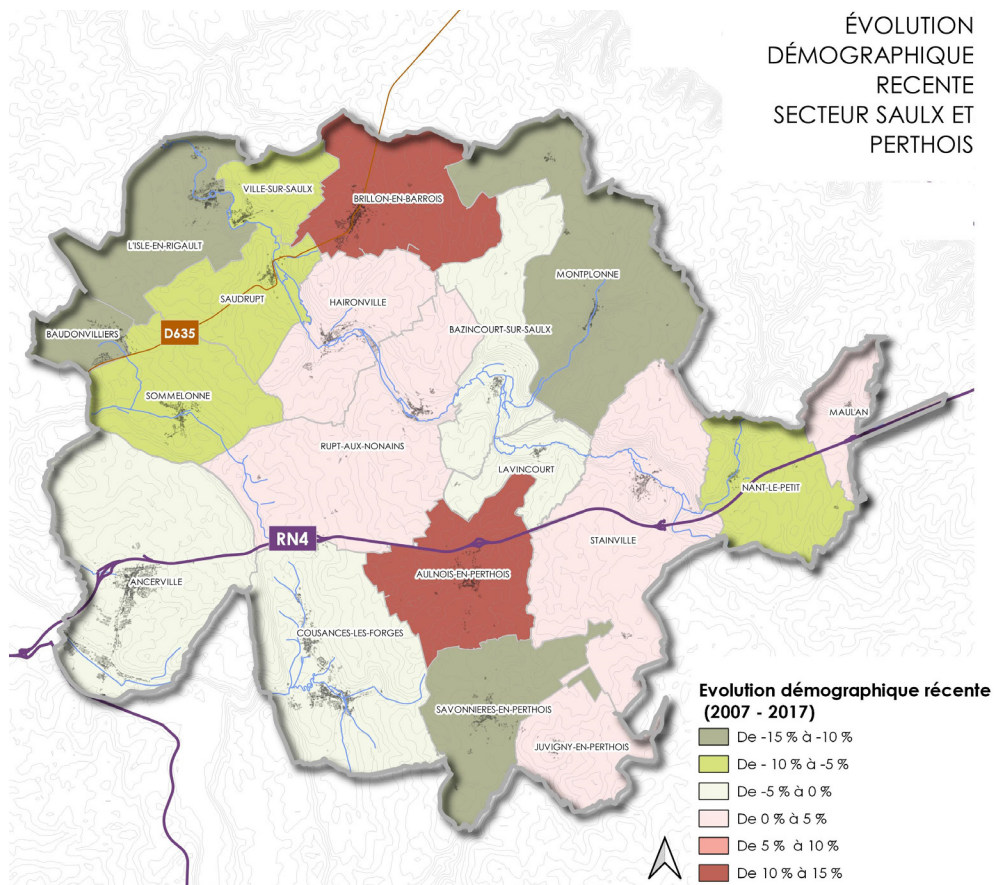
conséquent à un moment donné tel que Brillon-en-Barrois ou encore Baudonvilliers.

En revanche, sur la période récente, 2007 / 2017 les évolutions précitées sont différentes. Certaines communes enregistrent un gain d'habitants pouvant aller jusqu'à 5% : Hironville, Rupt-aux-Nonains, Juvigny-en-Perthois, Maulan ou encore Stainville.

Entre 2007 et 2017, outre un ralentissement, de la croissance démographique généralisée à l'ensemble des communes, l'influence de l'agglomération bragarde s'estompe. Seules les communes de Brillon-en-Barrois et d'Aulnois-en-Perthois conservent une croissance continue. Outre la présence des axes routiers à proximité, ceci s'explique également par la mise sur le marché d'une quantité importante de foncier constructible et par opposition une offre limitée, voire absente sur les communes voisines.



## ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RECENTE SECTEUR SAULX ET PERTHOIS



La dynamique démographique des communes est donc à nuancer et plusieurs cas de figure sont observés :

- Les communes dont la dynamique naturelle ne suffit pas à compenser la perte due au solde migratoire,
- Les communes dont la croissance est due à la dynamique naturelle,
- Les communes dont la croissance est due à l'attractivité,
- Les communes dont le solde migratoire ne compense pas le solde naturel négatif.

Pour l'ensemble du territoire, malgré la croissance positive de certaines communes, cela ne suffit pas à compenser la perte d'habitants des autres communes. C'est pourquoi, dans l'ensemble, le territoire perd des habitants depuis le milieu des années 2000.

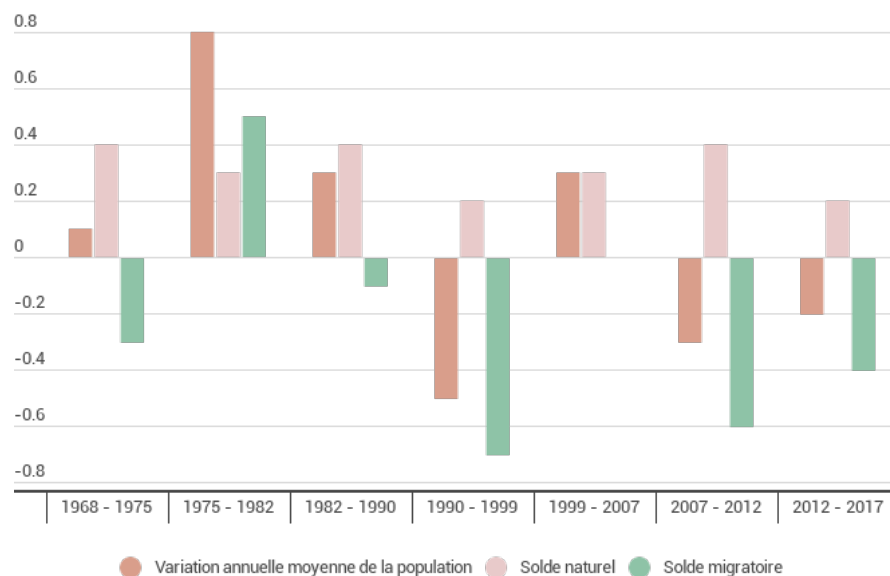
Les difficultés démographiques sont donc à relativiser par rapport au contexte départementale et à nuancer à l'échelon local. Les facteurs explicatifs sont multiples et cumulatifs : l'emploi, l'éloignement des axes ou des pôles structurants, le foncier disponible etc.

|                     | 1968        | 1975        | 1982         | 1990         | 1999        | 2007         | 2012        | 2017        | De 1968 à 2017 |              |   |
|---------------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-------------|----------------|--------------|---|
|                     | Pop.        | Pop.        | Pop.         | Pop.         | Pop.        | Pop.         | Pop.        | Pop.        | En Nbre        | En %         |   |
| <b>1. Ensemble</b>  | <b>9490</b> | <b>9566</b> | <b>10083</b> | <b>10355</b> | <b>9918</b> | <b>10126</b> | <b>9998</b> | <b>9899</b> | <b>409</b>     | <b>4,31%</b> |   |
| Ancerville          | 2560        | 2716        | 2833         | 2869         | 2726        | 2824         | 2728        | 2752        | 192            | 7,50%        | = |
| Aulnois-en Perthois | 360         | 331         | 376          | 413          | 421         | 451          | 511         | 506         | 146            | 40,56%       |   |
| Baudonvilliers      | 146         | 142         | 461          | 483          | 461         | 449          | 406         | 378         | 232            | 158,90%      |   |
| Bazincourt/s/Saulx  | 187         | 133         | 121          | 177          | 166         | 148          | 149         | 147         | -38            | -20,32%      |   |
| Brillon en Barrois  | 448         | 528         | 552          | 630          | 609         | 593          | 606         | 671         | 223            | 49,78%       |   |
| Cousances les F.    | 1694        | 1883        | 1890         | 1828         | 1716        | 1706         | 1707        | 1688        | -6             | -0,35%       |   |
| Haironville         | 597         | 587         | 580          | 605          | 571         | 578          | 629         | 595         | -2             | -0,34%       |   |
| Juvigny en Perthois | 201         | 170         | 158          | 132          | 141         | 135          | 131         | 137         | -68            | -33,83%      |   |
| Lavincourt          | 80          | 71          | 75           | 71           | 61          | 71           | 71          | 70          | -7             | -8,75%       |   |
| L'isle en Rigault   | 627         | 610         | 607          | 609          | 532         | 538          | 520         | 481         | -101           | -16,11%      |   |
| Maulan              | 80          | 83          | 99           | 97           | 86          | 112          | 98          | 117         | 37             | 46,25%       |   |
| Montplonne          | 250         | 198         | 181          | 160          | 161         | 163          | 153         | 141         | -87            | -34,80%      |   |
| Nant-le-Petit       | 87          | 76          | 75           | 106          | 91          | 85           | 84          | 78          | -1             | -1,15%       |   |
| Rupt-aux-Nonains    | 411         | 384         | 359          | 359          | 353         | 361          | 359         | 371         | -40            | -9,73%       |   |
| Saudrupt            | 204         | 198         | 196          | 198          | 202         | 212          | 200         | 198         | -6             | -2,94%       |   |
| Savonnières en P.   | 510         | 456         | 476          | 458          | 461         | 486          | 448         | 409         | -21            | -4,12%       |   |
| Sommelonne          | 344         | 325         | 347          | 462          | 479         | 501          | 483         | 455         | 111            | 32,27%       |   |
| Stainville          | 393         | 368         | 402          | 380          | 376         | 407          | 419         | 418         | 25             | 6,36%        |   |
| Ville-sur-Saulx     | 311         | 307         | 295          | 318          | 305         | 306          | 296         | 287         | -9             | -2,89%       |   |

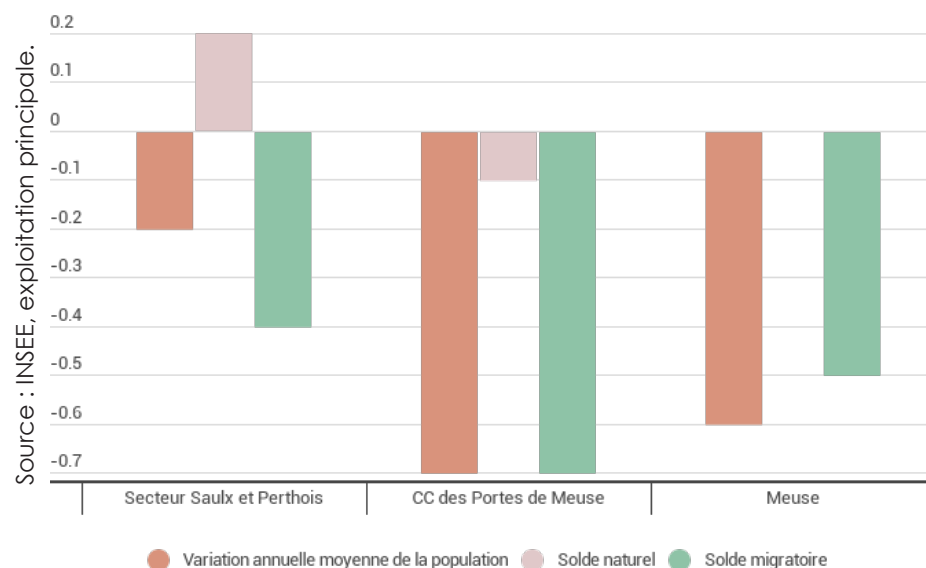
Source : INSEE, exploitation principale.



Les soldes naturel et migratoire du secteur Saulx et Perthois entre 1968 et 2017



Les soldes naturel et migratoire entre 2012 et 2017



Source : INSEE, exploitation principale.

## 2 / UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE LE SOLDE NATUREL ET LE SOLDE MIGRATOIRE

**Éléments de définition :** Le *solde naturel* est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Le *solde migratoire* est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

L'analyse de ces deux indicateurs permet de dégager des éléments concernant l'attractivité du territoire. Ainsi, un territoire peut bénéficier d'une croissance démographique positive sans pour autant être attractif. Dans ce cas bien précis la croissance sera due au solde naturel positif qui compensera un solde migratoire négatif.

Pour comprendre les tendances démographiques du secteur Saulx et Perthois, il est nécessaire d'analyser ces deux indicateurs. L'analyse historique indique plusieurs tendances qui rejoignent la courbe démographique analysé précédemment.

La croissance observée jusqu'aux années 1990 est, dans un premier, due à

la natalité puis, dans un second temps, à la conjugaison de la natalité et des arrivées.

En revanche, la baisse observée dans les années suivantes est uniquement le résultat d'une dynamique migratoire négative. Hormis les années 2000 où le solde migratoire est nul, ce dernier est négatif et ce, jusqu'à aujourd'hui. Le manque d'attractivité des communes du territoire participe une nouvelle fois à la fragilité de la croissance démographique du territoire, le déclin de la population étant freiné principalement par le solde naturel.

Sur toute la période observée, le solde naturel est positif. Ainsi, les difficultés démographiques rencontrées sont essentiellement dû au manque d'attractivité pour des ménages à venir s'installer sur le secteur.

A titre de comparaison, le secteur Saulx et Perthois fait exception. En effet, les tendances départementales et intercommunales indiquent un dynamisme naturel nul voir négatif, lié au vieillissement marqué de la population.





### 3 / UN VIEILLISSEMENT CONSTATÉ

Le secteur Saulx et Perthois n'échappe pas à la tendance nationale de vieillissement de la population. En effet, un phénomène de transvasement est visible entre les classes intercensitaires les plus jeunes (les moins de 44 ans) et les classes intercensitaires supérieures (les 45 ans et plus). D'ailleurs les 60 ans et plus représentent 27,9% de la population.

Sur les tendances d'évolution récentes, les 60 à 74 ans sont ceux qui ont le plus augmenté entre 2007 et 2017.

Les 15 à 29 ans et les 30 à 44 ans, correspondant aux ménages qui contribuent principalement à la dynamique naturelle, baissent depuis 2007.

Le territoire est peu attractif pour les jeunes voulant poursuivre des études supérieures et des formations ainsi que pour les jeunes actifs. Les individus de cette tranche d'âge quittent souvent le territoire pour suivre des formations dans l'enseignement supérieur ailleurs et éprouvent ensuite des difficultés à trouver un emploi local correspondant à leur niveau de qualification et leur domaine d'étude.

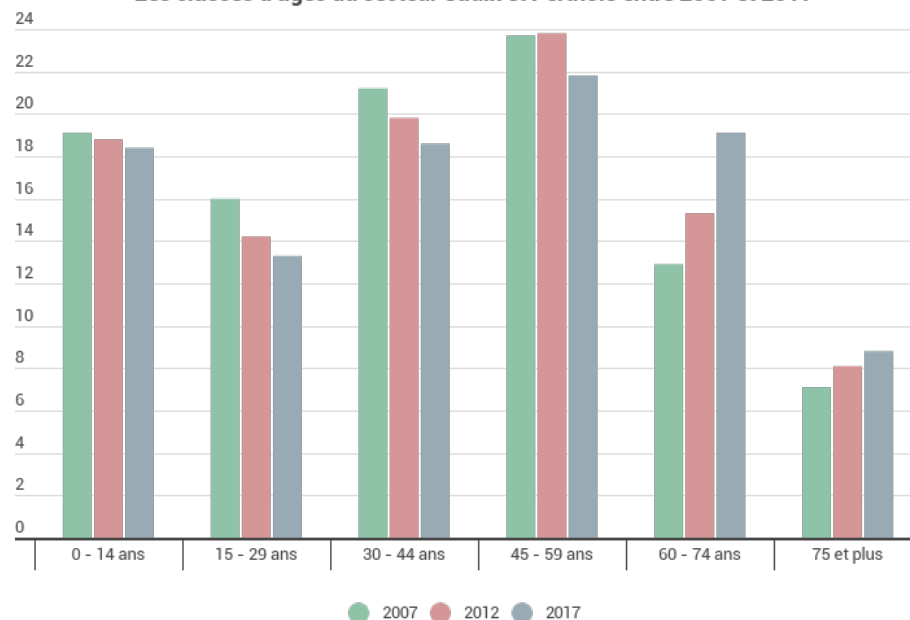
Le vieillissement de la population est confirmé au regard des données concernant l'indice de jeunesse. L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.

La carte suivante révèle une répartition inégale de la population. Tandis que des communes bénéficient de la concentration de jeunes de moins de 20 ans, d'autres connaissent un vieillissement de leur population. Des dynamiques locales permettent d'expliquer cette répartition :

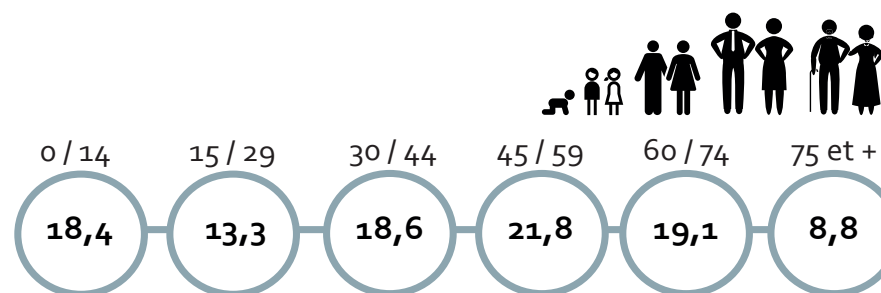
- La présence des écoles,
- La répartition des commerces et services,
- La disponibilité foncière,
- Etc.

A titre de comparaison, le secteur Saulx et Perthois affiche un indice de jeunesse de 0,84 qui s'inscrit dans la moyenne départementale qui est de 0,8. En revanche l'indice à l'échelle des Portes de Meuse est inférieure : 0,74.

Les classes d'âges du secteur Saulx et Perthois entre 2007 et 2017



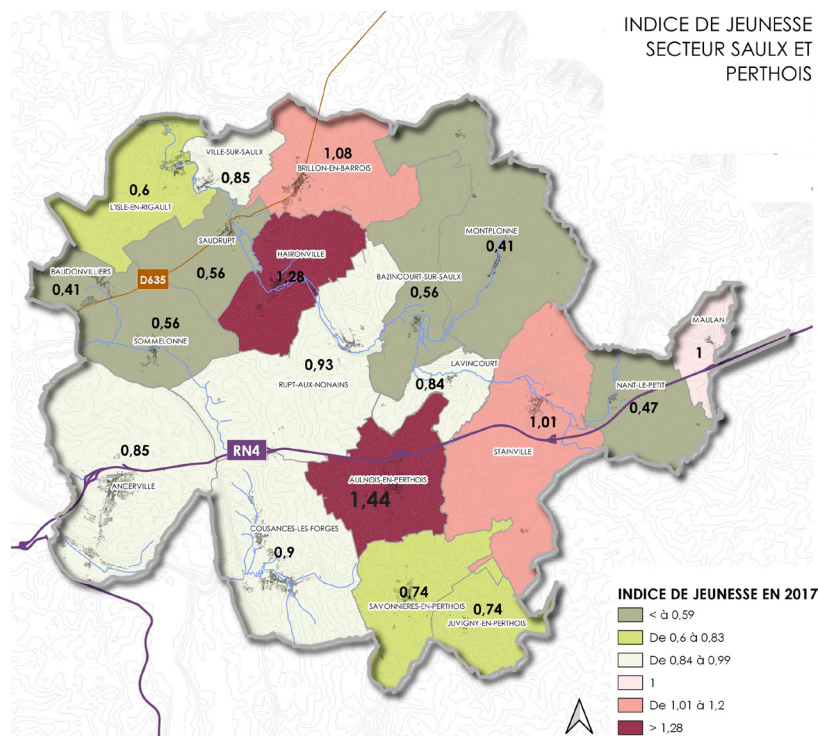
LES CLASSES D'ÂGES EN 2017 (en %)



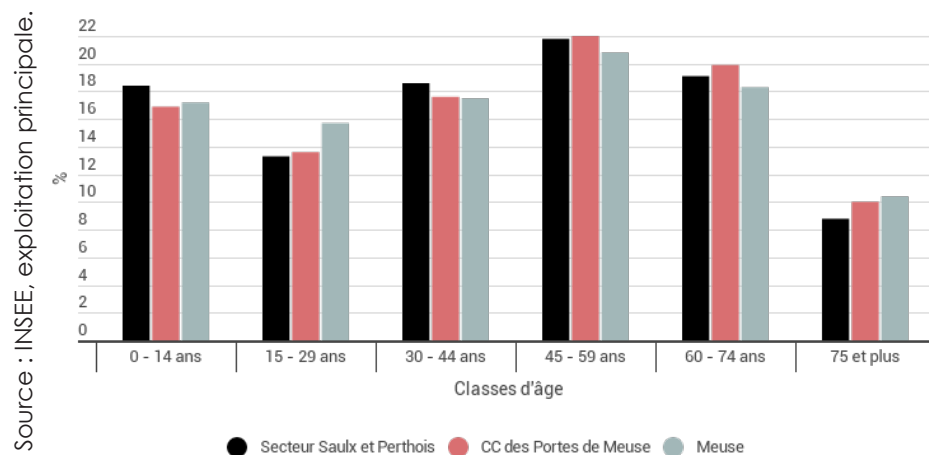
Source : INSEE, exploitation principale.



Source : Observatoire-des-territoires.gouv.fr.



Les classes d'âges comparées en 2017



L'indice de jeunesse reflète une cohérence explicite avec les tendances démographiques des communes. Ainsi, les territoires les plus dynamiques démographiquement sont également ceux abritant les populations les plus jeunes. Suivant la même logique, il s'agit en majorité des communes implantées le long de la RD 635 et de la RN 4. Ceci est à mettre en relation avec l'urbanisation plus récente de ces communes et l'accueil privilégié de familles avec enfants (primo-accession principalement).

Le vieillissement constaté de la population du secteur Saulx et Perthois est à mettre en parallèle avec l'évolution de la structure de la population à l'échelle départementale. Le département meusien connaît un vieillissement de sa population. Tandis qu'en 2007, les 60 ans et plus représentaient 22,7 % de l'ensemble de la population vosgienne, en 2017 ils étaient 28,7 %. Dans le même temps, les moins de 30 ans ont diminué.

L'analyse de l'évolution de la population ainsi que de sa structure indiquent des enjeux à prendre en

compte à court et moyen terme. En effet, même si les situations des communes sont parfois différentes et que leurs besoins ne sont donc pas forcément les mêmes, le vieillissement touche le territoire dans son ensemble. Cela soulève des défis importants pour l'avenir notamment en termes de logements, de transports, de soins, de prise en charge et de services à la personne.

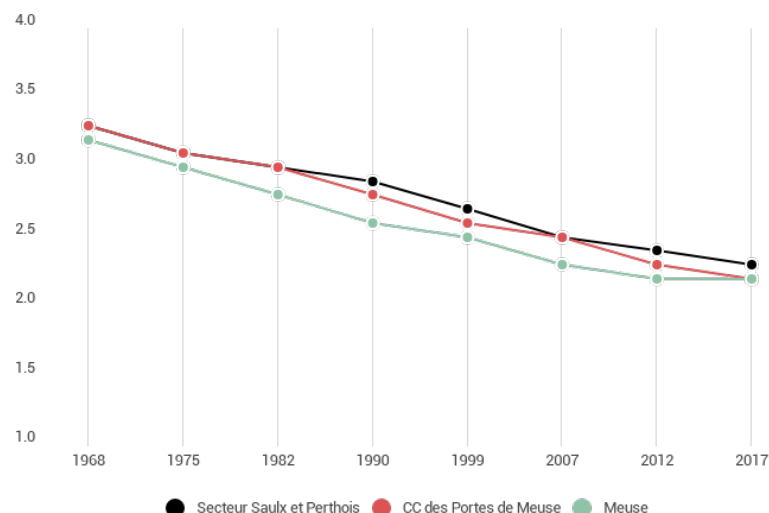
Cependant, globalement, le vieillissement de la population progresse moins rapidement que sur les territoires de comparaison.

Les tendances de vieillissement de la population sont nettement plus marquées à l'échelle intercommunale et à l'échelle départementale.

## 4 / CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES DU TERRITOIRE

La taille moyenne des ménages a diminué pour le secteur Saulx et Perthois. Cette diminution est constante et progressive depuis la fin des années 1960. En 2017 selon l'INSEE, il y a 2,3 personnes en moyenne par ménage. Cette moyenne est légèrement au-dessus des moyennes nationales et départementales (2.2 en 2017). La Communauté de communes des Portes de Meuse compte également 2,2 personnes en moyenne par ménage.

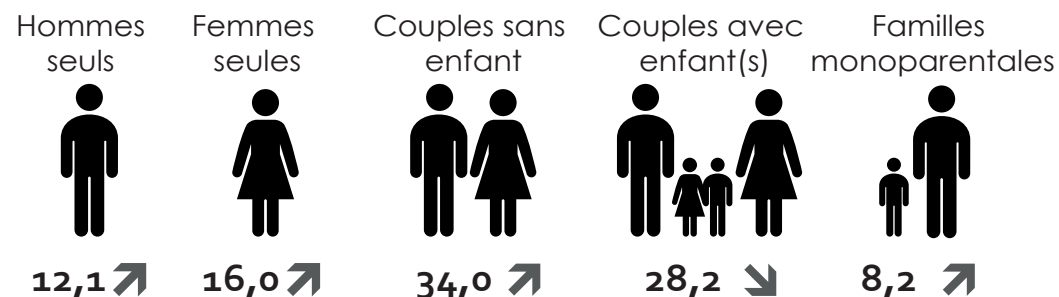
Évolution de la taille moyenne des ménages (en nbr)



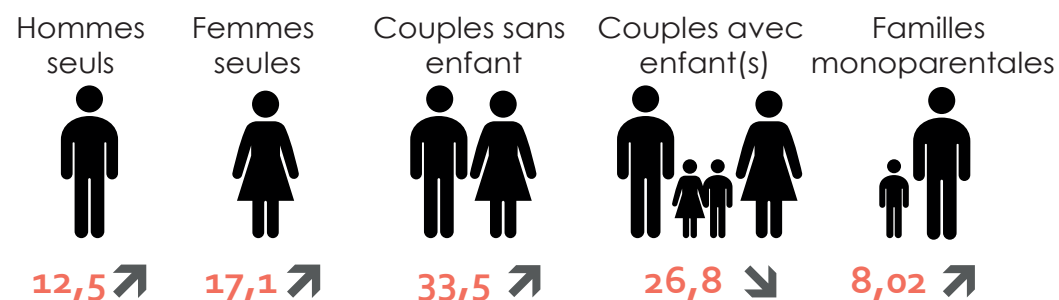
Source : INSEE, exploitation principale.

Même s'il y a une augmentation du nombre de ménages entre 2007 et 2017 (+ 231 ménages), il y a une diminution de la taille moyenne de ces derniers. Toutefois, la diminution de la taille des ménages n'est pas une tendance propre au territoire. Ce constat se retrouve à l'échelle nationale. Les évolutions sociétales et les pratiques des ménages ne sont plus les mêmes qu'il y a 30 ans. La progression des divorces, les maternités et paternités plus tardives, mais également la décohabitation (départ des enfants hors du domicile fa-

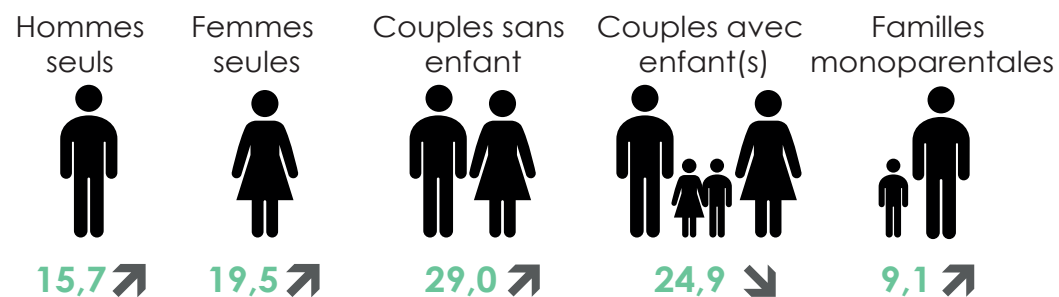
### Composition des ménages - Secteur Saulx et Perthois (en %)



### Composition des ménages - CC des Portes de Meuse (en %)



### Composition des ménages - Département meusien (en %)



Source : INSEE, exploitation principale.



milial), sont à la base d'une diminution de la taille moyenne des ménages.

Ce constat est conforté au regard de la composition des ménages et de leur évolution sur l'ensemble du secteur Saulx et Perthois. Entre 2007 et 2017, le nombre de personnes seules a augmenté (+ 27%) tandis que les couples avec enfant(s) ont diminué (- 19,4 %). Le nombre de couples sans enfant a également augmenté (+12 %). La part de familles monoparentales représente une part non négligeable en 2017 : 8,2 %. Cette évolution est conforme à ce qui s'observe à l'échelle du territoire national mais elle pose, dans les zones rurales, la question des solutions de garde pour les enfants pour permettre aux parents d'assumer une vie professionnelle. Les familles avec enfant(s) sont donc moins nombreuses. En revanche le nombre de ménages sans enfant a augmenté, ce qui correspond à l'évolution de la population des 60 ans et plus. Cela démontre une certaine désaffection des couples avec enfant(s) pour le territoire au bénéfice des ménages d'une personne ou des ménages sans enfant.



## // LES BESOINS EN MATIÈRE DE LOGEMENTS





## // LES BESOINS EN MATIÈRE DE LOGEMENTS

### LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE L'HABITAT COMMUNE

La mise en œuvre d'une stratégie commune de l'habitat marque la volonté des élus et acteurs locaux d'adapter leurs modes d'intervention en lien avec les enjeux démographiques, urbaines et sociaux de l'habitat. L'analyse de l'habitat permet de mieux comprendre un marché immobilier ainsi que ses dynamiques. Ces connaissances permettent alors de répondre aux besoins du territoire et de tendre vers un équilibre du marché, entre l'offre et la demande. Les enjeux qui en découlent permettent aux élus de définir une stratégie au sein du PADD et ce pour les 10 à 15 ans à venir.

#### 1 / UNE DYNAMIQUE SOUTENUE DU NOMBRE DE LOGEMENTS

> Le parc global de logements



En 2017, le secteur Saulx et Perthois comptait au total 4 902 logements, soit 1 617 logements de plus par rapport à 1968. Ceci représente une évolution de 49,2 %. Cette progression est plus importante par rapport à la progression observée à l'échelle de la Communauté de communes des Portes de Meuse et le département meusien (respectivement +30 % et + 32 %).

Au regard de l'évolution du parc de logements, trois périodes peuvent être identifiées :

- Entre 1968 et 1990, le nombre de

logements progresse de façon régulière (+ 24 %), au même rythme que le département meusien. Sur cette période le territoire gagne des habitants (jusque 1990, 9 % d'habitants en plus)),

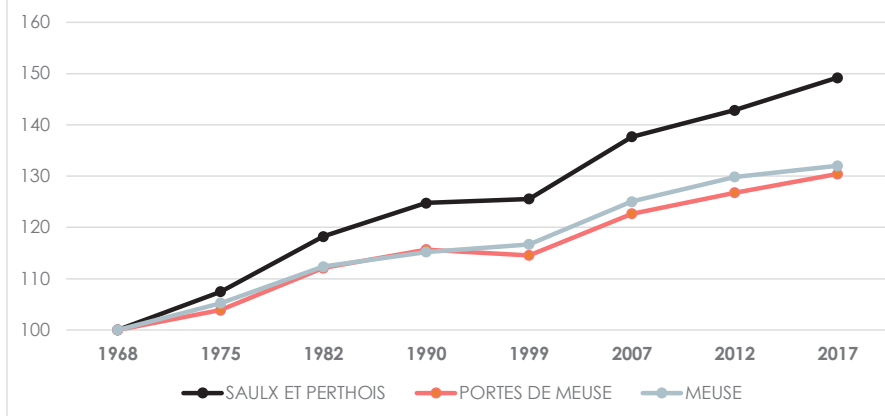
- Entre 1990 et 1999, le nombre de logements se stabilise (+ 0,6 % soit 26 logements supplémentaires). Cette période est marquée par une baisse démographique.

- Entre 1999 et 2017, le nombre de logements augmente à nouveau de manière progressive (+ 18 %). Sur cette période, la population enregistre un gain dans un premier temps, puis une baisse. En 2017, la population correspond presque à celle de 1999 à 20 habitants près.

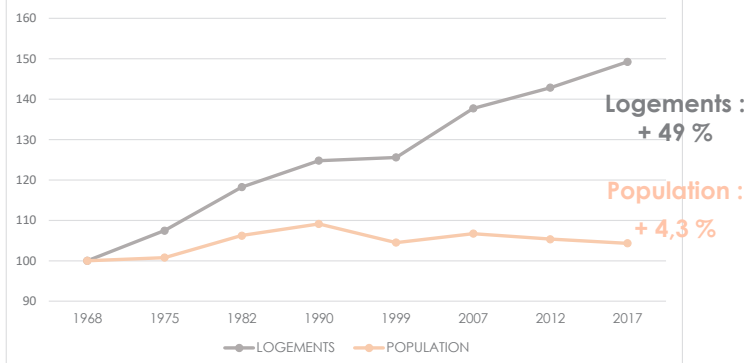
Le nombre de logements a augmenté plus rapidement qu'au sein de la Communauté de communes des Portes de Meuse et du département.

Comme pour beaucoup de territoires, le nombre de logements a augmenté de façon exponentielle depuis 1968, beaucoup plus rapidement que la population.

ÉVOLUTION COMPARÉE DU PARC DE LOGEMENTS  
(Indice base 100)



ÉVOLUTION COMPARÉE LOGEMENTS-POPULATION SECTEUR  
SAULX ET PERTHOIS INDICE BASE 100



Source : INSEE, exploitation principale.

## ÉVOLUTION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SECTEUR DE LA SAULX ET DU PERTHOIS

> L'évolution des  
résidences principales à  
l'échelle communale

Bien que le nombre total de logements ait augmenté depuis les années 1960 sur l'ensemble du territoire intercommunal, toutes les communes ne rencontrent pas la même évolution. En effet, la carte ci-contre représente l'évolution du nombre de résidences principales par commune entre 2007 et 2017. Elle indique que les communes qui ont connu l'évolution démographique la plus favorable sont celles qui ont vu leur nombre de résidences principales augmenter entre 2007 et 2013 comme Aulnois-en-Perthois et Brillon-en-Barrois.

En revanche, le parc de logements d'un certain nombre de communes a évolué bien que la population ait diminuée. Ceci est notamment le cas pour Ancerville et Cousances-les-Forges qui enregistre une nette augmentation du nombre de résidences principales.

### Evolution des résidences principales (2007 - 2017) en nbr

- > à 0
- De 1 à 5
- De 5 à 15
- De 15 à 30
- Supérieur à 30

Source : INSEE, exploitation principale.

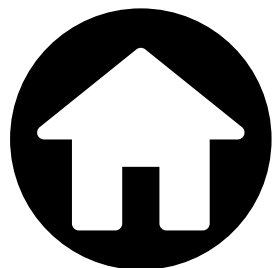




## 2 / TYPOLOGIE ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

> Un parc dominé par la maison individuelle

A l'image d'un territoire principalement rural, le secteur Saulx et Perthois se caractérise par un parc de résidences principales dominé par la maison individuelle : 92 % en 2017 selon l'INSEE. Cette tendance se confirme lors ces dix dernières années. En effet, la grande majorité des nouvelles constructions sont des maisons individuelles.



**92 % en 2017**  
(+ 341 maisons  
entre 2007 et  
2017)

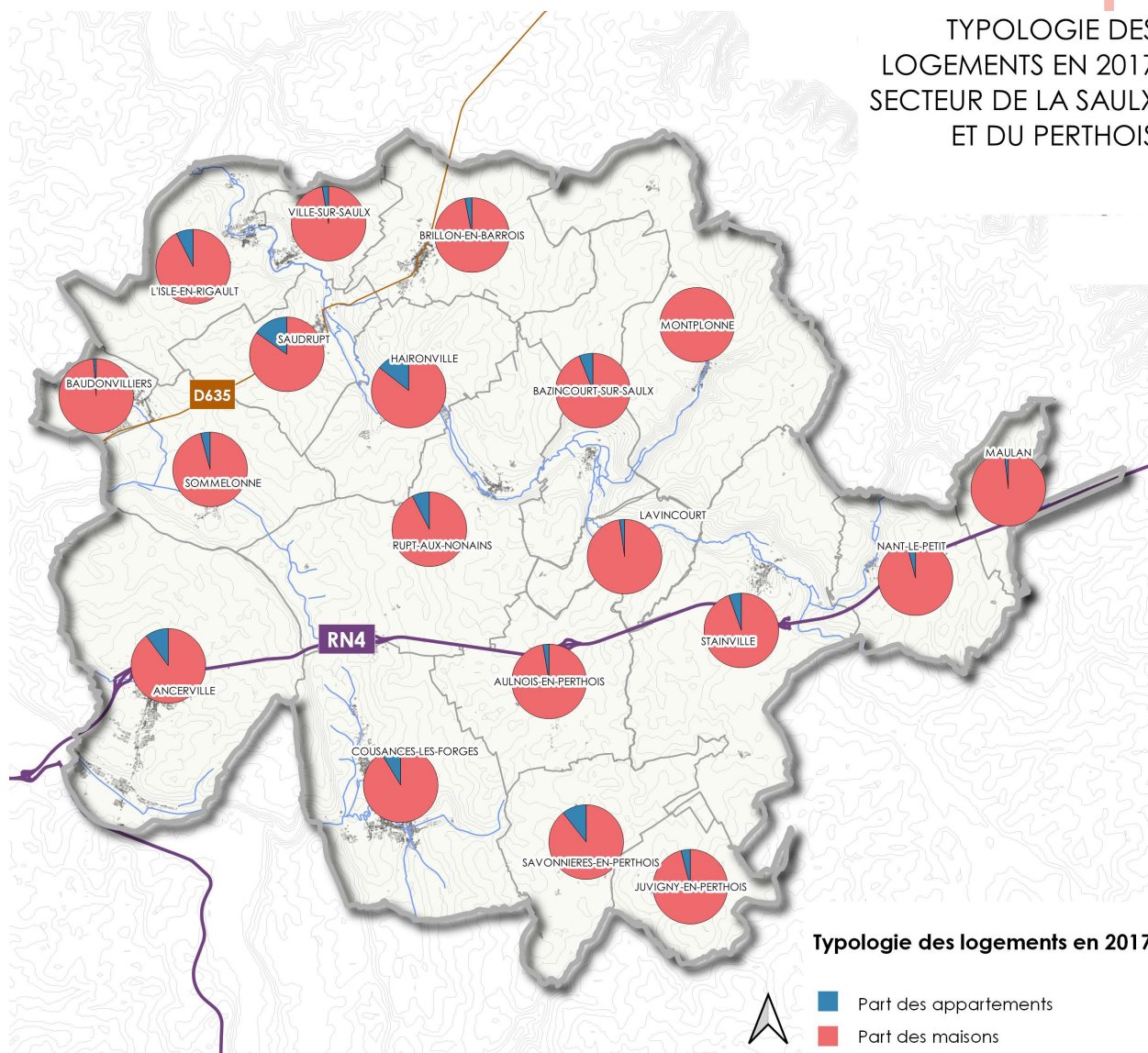


**7,6 % en 2017**  
(+ 38  
appartements  
entre 2007 et  
2017)

Cette tendance s'observe à l'échelle intercommunale (92,1 %). A l'échelle départementale, même si elle est moins représentée, la maison individuelle domine le parc de logements (76,3 %)/

Le secteur Saulx et Perthois connaît un déficit en logements collectifs qui pourrait être corrigé, notamment en zones périurbaines afin de favoriser le développement des parcours résidentiels sur le territoire. Une offre non équilibrée en faveur des logements individuels, peut pousser les ménages les moins aisés, en majorité ceux situés aux extrémités de la pyramide des âges, à quitter le territoire.

### TYPOLOGIE DES LOGEMENTS EN 2017 SECTEUR DE LA SAULX ET DU PERTHOIS



Source : INSEE, exploitation principale.

D'après la base de données IN-SEE, les logements collectifs sont majoritairement implantés sur deux communes : Ancerville et Cousances-les-Forges.

> Un déficit de logements de petite taille

Il y a une surreprésentation des logements type T4 et T5 (ou plus) au sein du parc immobilier du secteur Saulx et Perthois. Les 4 pièces regroupent 26,2% des logements et les logements de grande taille (5 pièces ou plus) rassemblent 58,7% des logements en 2017.

A l'inverse, les logements de petite taille sont sous représentés avec 15,0 % de logements constitués de 3 pièces ou moins.

A titre de comparaison, la Communauté de communes des Portes de Meuse dispose d'un parc de logements similaire. En effet, les logements de petites tailles y sont également sous représentés et le parc est dominé par des logements type T4, T5 ou plus.

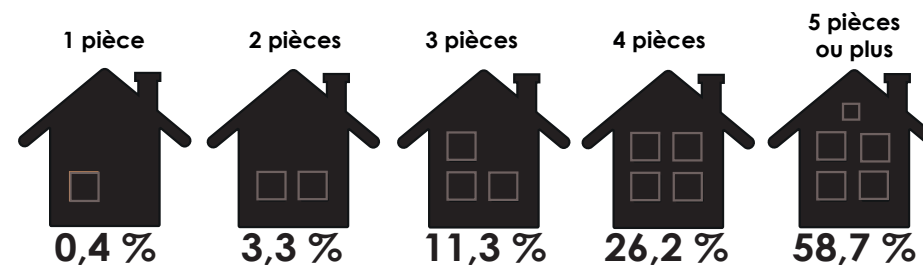
Entre 2007 et 2017, les

logements de 4 pièces et 5 pièces ou plus ont augmenté (+ 260 logements) au sein du secteur Saulx et Perthois. En revanche dans le même temps le nombre de logements qui sont constitués d'une pièce, deux pièces et trois pièces ont légèrement diminué.

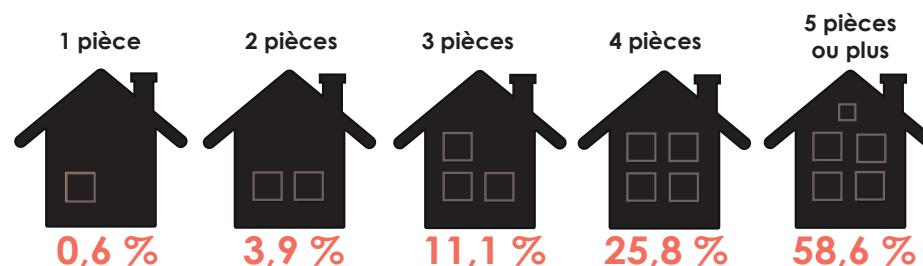
La composition de ce parc est pénalisante pour le territoire. La présence d'une offre équilibrée dotée d'une partie de logements de petite taille est indispensable au respect des parcours résidentiels. L'inverse peut décourager les jeunes célibataires ou jeunes couples, aux moyens financiers limités, à venir s'installer sur le territoire.

Le parcours résidentiel consiste à proposer des logements adaptés à chaque étape de la vie (jeunes en décohabitation, jeunes couples actifs, retraités etc.). Les besoins en logement ne seront pas les mêmes que ceux d'un couple avec enfant(s) ou d'un couple de retraités.

## RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NBR DE PIECES - **Secteur Saulx et Perthois**



## RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NBR DE PIECES - **CC des Portes de Meuse**



## RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NBR DE PIECES - **Département meusien**



Source : INSEE, exploitation principale.

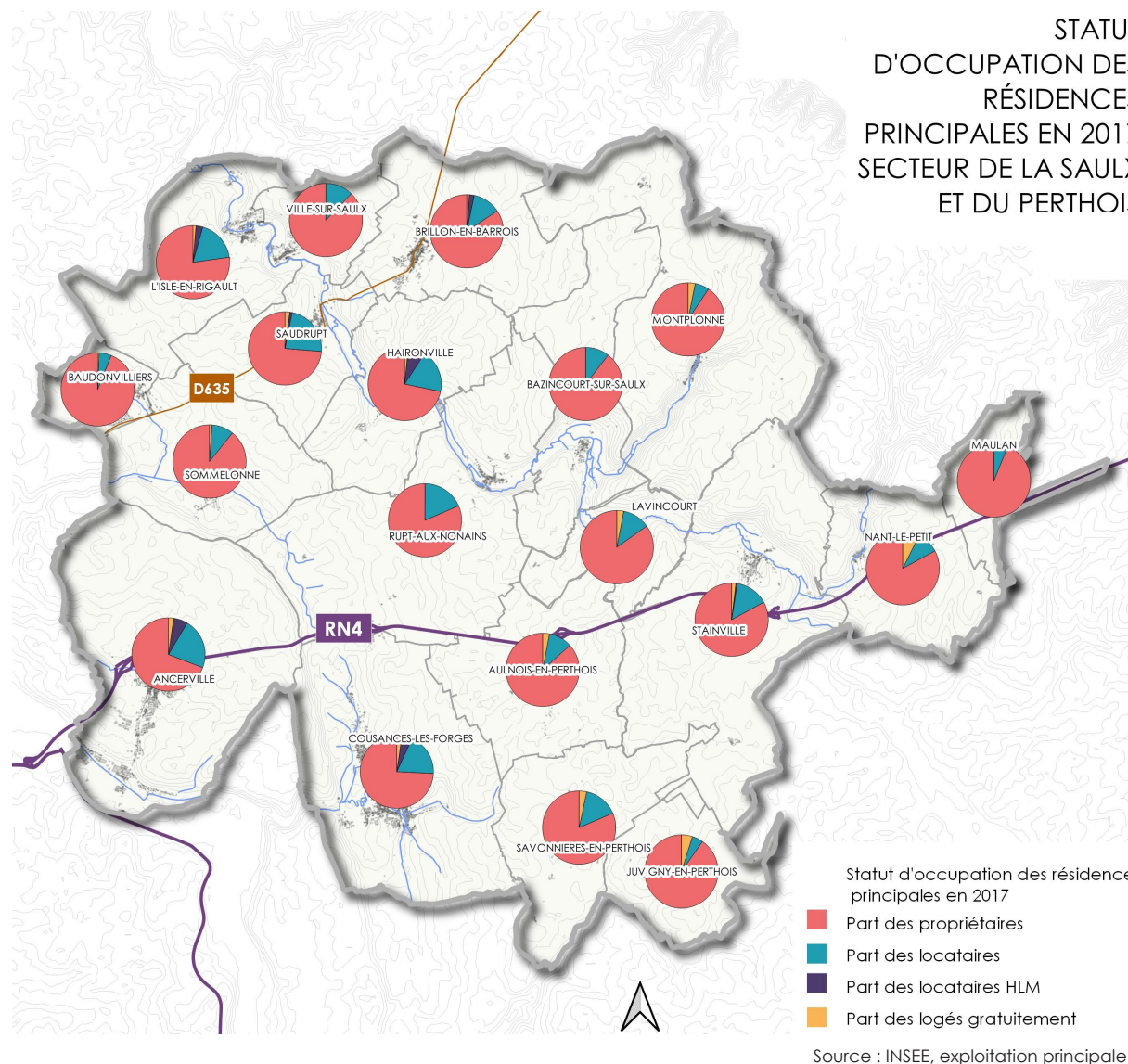
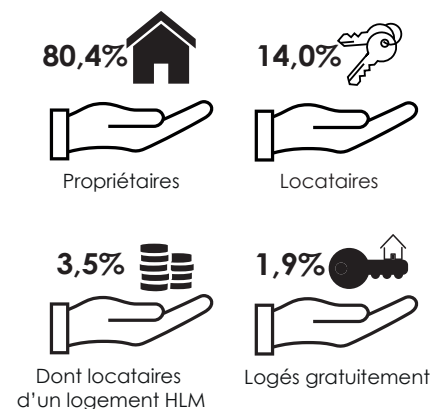


## > Un déficit de logements locatifs

Les statuts d'occupation des résidences principales sont relativement stables entre 2007 et 2017. Les propriétaires occupants sont majoritairement représentés (80,4 % en 2013).

L'offre de logements locatifs est relativement faible sur le secteur Saulx et Perthois (14% de locataires) et 3,5% de locataires d'un logement HLM. Pour autant, le logement locatif s'inscrit dans la construction logique d'une offre de logements répondant aux besoins du parcours résidentiel des habitants. Le locatif offre une porte d'accès aux jeunes qui n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété, l'offre étant qui plus est composée majoritairement de logements de grande taille.

Par ailleurs, ce type d'occupation permet de mettre en place un turn-over sur le territoire, contribuant à son dynamisme et à son attractivité. En effet, les jeunes installés en locatif pourront par la suite acheter un bien sur le territoire et laisser ainsi la place afin d'accueillir d'autres personnes.

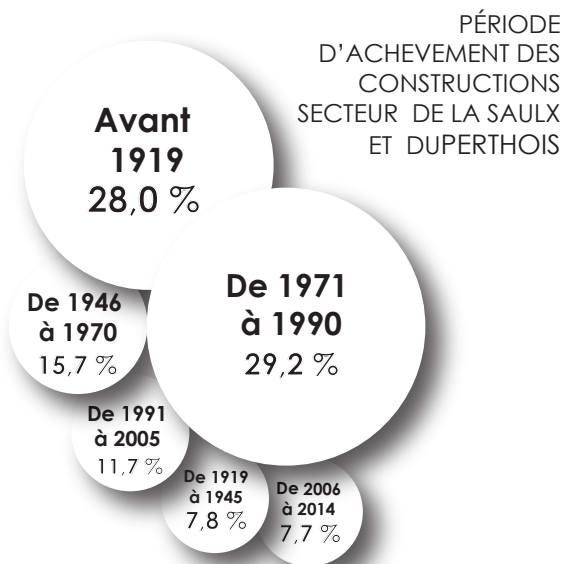




## > Des logements anciens

Avec 35,8 % de logements achevés avant 1945, le secteur Saulx et Perthois s'inscrit dans les tendances départementales (la Meuse compte également 35,8% des ses logements achevés avant 1945).

Les communes du secteur Saulx et Perthois bénéficient de centres anciens remarquables avec des bâtisses caractéristiques du territoire. La part des logements achevés avant 1945 peut donc atteindre 50% du parc pour certaines communes (53,5% pour Ville-sur-Saulx, 45% pour Nant-le-Petit ou encore 45,6% pour Saudrupt). L'état de ces logements peut varier, suivant les investissements entrepris par les ménages qui y résident.



Source : INSEE, exploitation principale.

En revanche pour d'autres, la part de logements achevés avant 1945 ne pèse pas autant dans l'ensemble du parc. C'est le cas de la commune de Stainville qui compte environ 20% de logements achevés avant 1945. La grande majorité du parc de la commune a été construit entre 1945 et 1990 (63,2% du parc). Stainville a été en partie détruite pendant la seconde Guerre Mondiale.

Les logements construits à partir de la fin des années 1940 jusqu'au milieu des années 1970, aussi bien collectifs qu'individuels, sont également concernés par des besoins d'amélioration, en particulier sur le plan énergétique.

En effet, l'efficacité thermique des logements dépend des caractéristiques du bâti. Le type de logement, l'ancienneté et le mode de chauffage influent sur les consommations. 44,9% des logements existants du territoire de la Saulx et du Perthois ont été achevés, selon la base des données de l'INSEE, entre 1945 et 1990. Si aucun travaux d'amélioration n'a été réalisé, ces logements sont classés parmi les plus déperditifs thermiquement. Les isolations sont médiocres et les chauffages à faible rendement.

La Communauté de communes des Portes de Meuse est concernée par une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'OPAH vise à aider les propriétaires à améliorer l'habitat privé grâce à des subventions. Elle a pour but de créer des conditions plus favorables pour inciter les propriétaires à investir dans l'amélioration et la réfection des logements anciens. Le dispositif est soumis à conditions de ressources, tous les propriétaires dont le logement a plus de 15 ans et

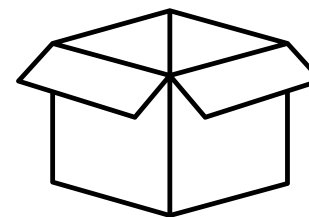
se situe sur le territoire des Portes de Meuse peuvent en profiter.

Les travaux liés aux économies d'énergie et les travaux d'adaptation, de maintien à domicile et d'accessibilité sont éligibles.

> Ancienneté d'occupation des logements : la fidélité des ménages au territoire

### PART DES MÉNAGES SELON L'ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT

Moins de 2 ans : **8,6 %**  
De 2 à 4 ans : **12,4 %**  
De 5 à 9 ans : **13,9 %**  
10 ans ou plus : **65,01 %**



Source : INSEE, exploitation principale.

La population intercommunale est relativement « sédentaire », fixement implantée sur son territoire. D'après les données ci-dessus, 65,01 % des ménages sont installés sur le territoire depuis 10 ans ou plus. Cela représente deux habitants sur trois. Cette proportion est supérieure de 7,5 points à la moyenne départementale (55,7%).



Entre 2007 et 2017, la part d'implantations de nouveaux ménages sur le secteur Saulx et Perthois est de 34,9%. Le renouvellement de la population est donc assez intéressant, indicateur clé d'un cadre de vie agréable et d'un territoire attractif.

### 3 / LA VACANCE DES LOGEMENTS : UNE PRÉOCCUPATION PUBLIQUE

> Une évolution contenue de la vacance

La vacance est en constante évolution et n'est pas une situation figée. Depuis 2017 (derniers chiffres disponibles), les logements vacants ont pu diminuer ou augmenter suivant les communes. Parmi les logements vides, trois grandes catégories peuvent être distinguées :

- Les logements disponibles, c'est-à-dire ceux proposés sur le marché de la vente ou de la location (qu'ils soient neufs ou anciens) ;
- Les logements provisoirement indisponibles, car faisant l'objet de travaux ou en attente de règlement de succession ;
- Les logements hors marché, c'est-à-dire ceux destinés à disparaître (désaffectation, démolition), ou sans affectation définie (réservés par leur propriétaire sans usage précis ou ne pouvant être rénovés en raison du coût élevé des travaux. Le secteur Saulx et Perthois connaît une augmentation du taux de vacance de ses logements entre 2007 et 2017 : 148 logements vacants supplémentaires, soit un taux de vacance de 6 % à 8,5 %. Ce taux illustre un déséquilibre naissant du marché

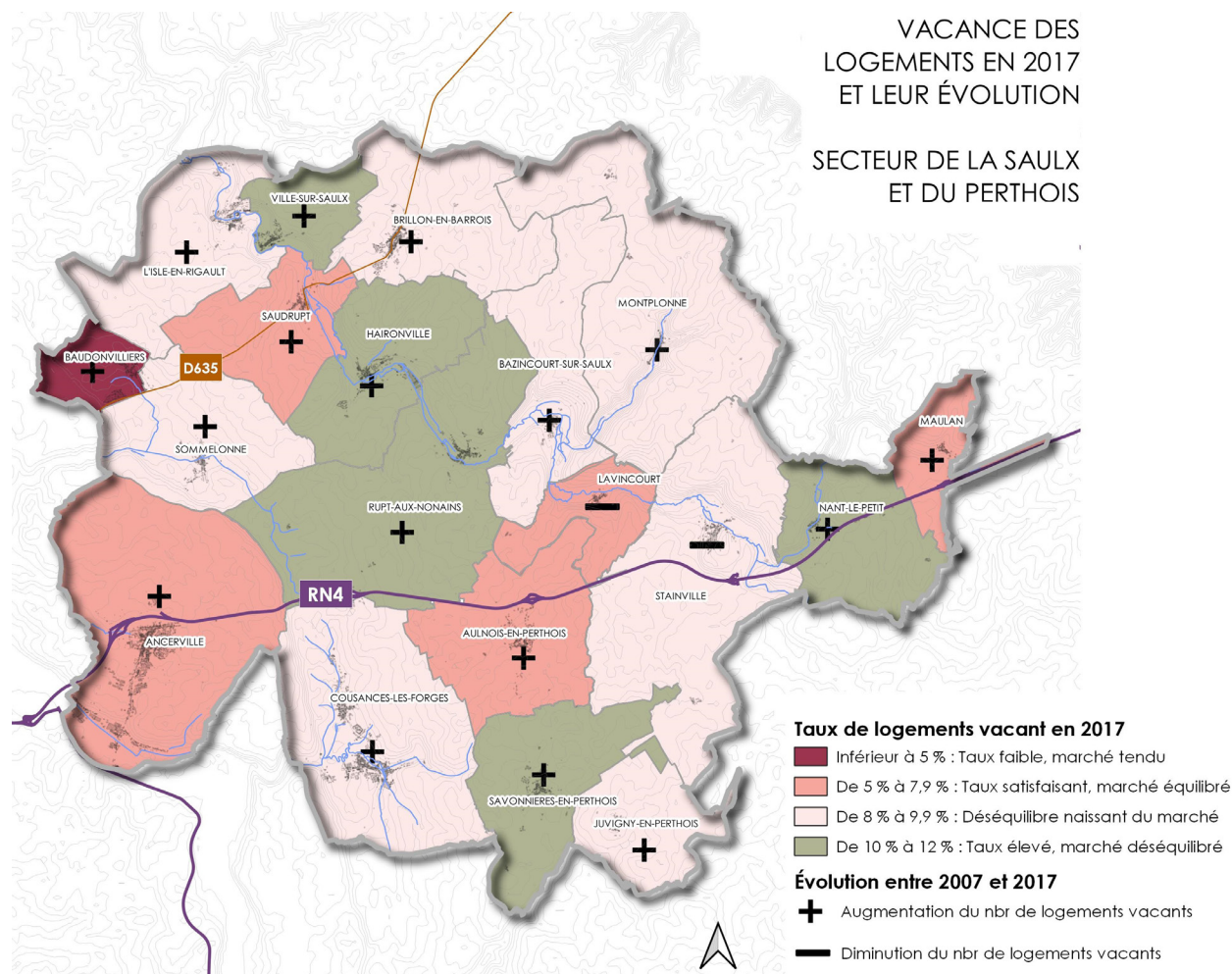
Cette vacance reste bien en deçà des tendances

observables sur les territoires voisins en 2017 :

- Département de la Meuse : 11,7 %
- Communauté de communes des Portes de Meuse : 11 %
- Bar-le-Duc : 16,2 %
- Ligny-en-Barrois : 15,2 %

- Saint-Dizier : 13,2 %

Ceci illustre l'attractivité du territoire mais également la bonne qualité de son parc de logements. Un taux de vacance de 7-8% correspond à la vacance dite conjoncturelle, induite par le fonctionnement normal du marché (travaux, délais de relocation, de revente,



etc.).

Le taux de vacance ayant progressé jusqu'à 8%, une partie de cette vacance peut être qualifiée de structurelle (logements en inadéquation avec la demande). Même si sur le secteur Saulx et Perthois, cette vacance structurelle s'avère être relativement faible, sa progression doit alerter sur la nécessité de corriger l'offre avant que la tendance ne s'aggrave. Cette problématique peut résulter d'une offre potentiellement indigne ou d'une offre en inadéquation avec la demande (typologie, prix).

Pour un marché fluide du logement, il est communément admis qu'un taux de vacance de 5 à 7 % est nécessaire. Un taux inférieur indique que le marché est tendu (offre insuffisante en qualité pour répondre à la demande). Un taux supérieur à 10% révèle un dysfonctionnement du marché (l'offre en logements ne répond pas à la demande).

À l'échelon communal, là encore le taux de vacance est à nuancer entre les communes. Par ailleurs, pour les petites communes, les pourcentages doivent être lus avec précaution.

### > Typologie des logements vacants

Selon les données FILOCOM, la vacance est surreprésentée sur les logements individuels (75%). Ceci démontre la possibilité de développer l'offre en habitat collectif sur le territoire.

### > Niveau de confort des logements vacants

*Définition : L'évaluation du confort de base recense les résidences principales dépourvues du confort sanitaire de base, c'est-à-dire manquant d'au moins l'un de ces trois éléments essentiels que sont les WC intérieurs, une installation sanitaire de type baignoire ou douche et l'eau courante.*

Les données ci-dessous, issues de la base de données FILOCOM, indiquent le niveau de confort des logements vacants en 2013.

En 2013, il y avait 37% des logements vacants du secteur Saulx et Perthois qui étaient sans confort. Cette part importante révèle un véritable enjeu de l'amélioration de l'habitat pour les communes concernées.

37% des logements vacants étaient qualifiés de «tout confort» et 30% de «confort partiel».

### > Durée de la vacance

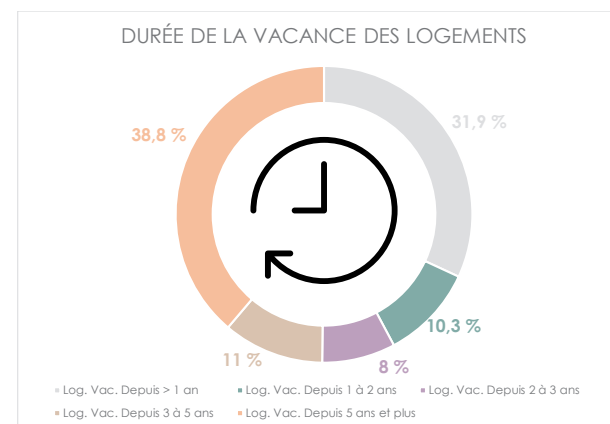
En 2013, la base de données FILOCOM nous informe que près de 38,8% des logements vacants étaient inoccupés depuis plus de cinq ans. Cette vacance de longue durée peut résulter de deux phénomènes :

- Le bien est inadapté à la demande du marché,
- Le bien peut-être soumis à une rétention foncière.

Les communes ayant un taux de vacance de courte durée important telles que Ancerville, Cousances-les-Forges ou Haironville, sont les communes les plus dynamiques sur le marché immobilier. Ce turn-over il-

lustre le phénomène de vacance conjoncturelle (travaux, délais de relocation, de revente, etc.).

Les communes ayant un nombre de logements soumis à une vacance de longue durée (5 ans et +) supérieure à la vacance de courte durée, sont confrontées à une vacance structurelle. Les biens en question sont inadaptés aux attentes des acquéreurs potentiels. La commune de L'Isle-en-Rigault connaît le déséquilibre le plus important dans la vacance. Ainsi en 2013 sur cette commune, 15 logements étaient inoccupés depuis plus de cinq ans contre 5 depuis moins d'un an.



## 4 / L'HABITAT POTENTIELLEMENT INDIGNE

*Définition : L'habitat indigne représente les locaux et installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.*

Selon les données FILOCOM, en 2013, 3,3% du parc privé était potentiellement indigne (sur l'ensemble des résidences principales).

Néanmoins, les données indiquent que l'habitat indigne était en diminution entre 2007 et 2013 (-13,2%). La diminution est plus rapide qu'en Meuse sur la même période (-3,3%). Ceci est probablement le résultat de la réalisation d'une OPAH.

## 5 / L'HABITAT SOCIAL

(Source : OPH, 31/12/2013)

Le parc de Logements Locatifs Social se concentre largement sur les communes d'Ancerville (94 logements), Cousances-les-Forges (42 logements) et Haironville (37 logements en 2013).

La taille de ces logements est assez élevée (60% de T4 ou plus). La part des T1 du parc public (7%) est supérieure à celle du parc privé (2,6%).

Seulement 6 LLS sont vacants. En 2014, 35 demandes étaient en cours. Sur ces 35 demandes, 16 personnes souhaitent un LLS habitent déjà sur le territoire. Ceci illustre la demande pour ce type de logement. L'offre pourrait être développée sur le territoire.

### NOMBRE DE PIÈCES DES LOGEMENTS OPH



Source : OPH, 31/12/2013.





## **LES ENJEUX DU TERRITOIRE //** **CE QU'IL FAUT RETENIR** **LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT, DEUX THÉMATIQUES LIÉES.**

- > Les communes de la Saulx et du Perthois subissent moins fortement que leurs voisins la baisse démographique meusienne et haut-marnaise, preuve d'un espace qui offre une qualité de vie intéressante.
- > Les communes font face à un vieillissement de leur population.
- > Le nombre de ménages continuent pour le moment d'augmenter mais avec une diminution du nombre de personnes qui les composent.
- > Les enjeux autour d'une diversification des typologies de logements à proposer par Saulx et Perthois sont importants, et cela pour répondre au parcours résidentiel des ménages.
- > Une vacance moins importante par rapport aux territoires voisins, mais qui a tendance à augmenter régulièrement.





# PARTIE 4 : ÉCONOMIE ET EMPLOIS

## TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

*Ce chapitre vise à analyser le contexte économique du territoire (emplois, activités, actifs etc.). L'analyse du tissu économique local permet de se questionner sur la situation de ce dernier dans son bassin d'emploi et d'élaborer une stratégie de développement économique.*



# PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Secteur Saulx et Perthois



## // UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT TOURNÉ VERS L'INDUSTRIE



Source : industrie.lu  
Papeterie Jean d'Heurs  
L'Isle-en-Rigault



## // UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT TOURNÉ VERS L'INDUSTRIE UN TERRITOIRE DE RESSOURCES

L'industrie a marqué le territoire grâce aux ressources dont il dispose. Le paysage est marqué par l'histoire industrielle de la région. Bien que le secteur soit en recul depuis quelques décennies, il reste bien implanté sur le territoire, notamment grâce à de grandes entreprises qui y sont présentes.

### 1 / FOCUS SUR L'INDUSTRIE : LOCOMOTIVE HISTORIQUE

> Un essor proto-industriel et industriel important lié à l'eau...

Le développement de la vallée de la Saulx a été marqué par l'implantation précoce de moulins à eau liés à l'exploitation des gisements de fer fort. Ces exploitations ont été permises par la surface karstifiée des calcaires du Barrois qui a révélé des gisements à ciel ouvert de fer fort, minerai très recherché à l'époque préindustrielle.

Les ressources en eau du Barrois sont importantes, garantissant des débits réguliers et soutenus, même en période d'été. Le régime hydrologique de la Saulx, de type pluvio-évaporal est en effet peu contrasté en comparaison des deux bassins voisins (Ornain, Aire), favorisant le fonctionnement et donc l'installation de moulins à eau.

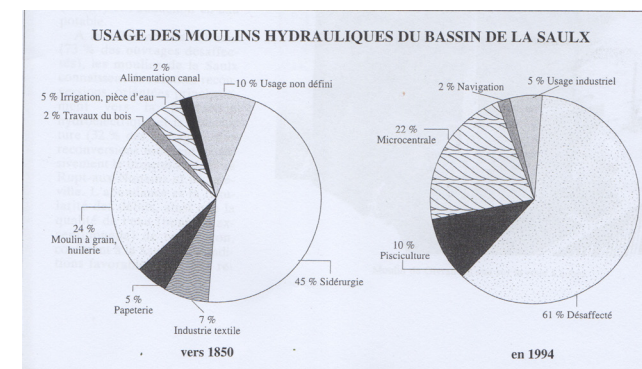
Du XVIe au XIXe siècle l'exploitation des ressources hydrauliques et minérales élève les vallées de la Saulx

et de l'Ornain au rang de région industrielle majeure du territoire français. Les premiers hauts fourneaux voient le jour dès le début du XVIe siècle. Les congrégations religieuses diffusent le moulin à eau et l'usine à fer (prémontrés de Jovilliers, prieuré de Rupt-aux-Nonains). Les futures industries s'installeront d'ailleurs souvent sur des sites défrichés par ces religieux (Bleuterie de L'isle-en-Rigault construite sur une ancienne abbaye).

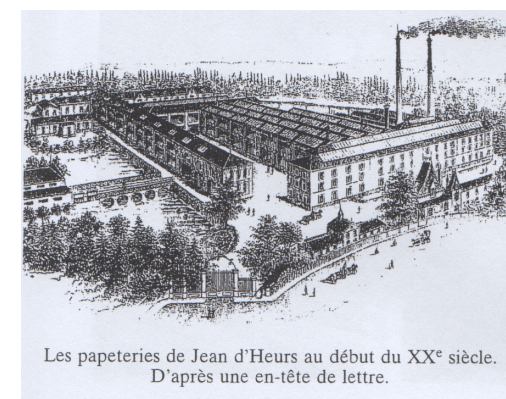
Du XVIIIe au XIXe siècle, à l'époque moderne, les activités sidérurgiques donnent naissance aux maîtres de forges. Au XIXe siècle, les roues à eau utilisées par la sidérurgie se multiplient. Ainsi, en 1844 on compte 106 roues hydrauliques en Meuse utilisées pour la fabrication du gros fer et de la fonte. La majorité est concentrée dans les vallées de la Saulx et de l'Ornain. Elles seront ensuite délaissées dans la deuxième moitié du XIXe siècle avec l'arrivée de la Révolution Industrielle et « l'ère du charbon ».

Cependant, l'eau continuera à occuper une place centrale dans le développement industriel de la vallée de la Saulx, cette dernière abritant les plus anciennes papeteries (fabrication de papier à base de chiffon) de France (usines de Ville-sur-Saulx et L'isle-en-Rigault) et ayant également permis le développement de l'industrie textile.

L'activité sidérurgique poursuivra également jusqu'au XXe siècle avec l'essor de la fonderie de seconde fusion (laminage des tôles fines à Haironville, fonderies de Cousances, etc.).



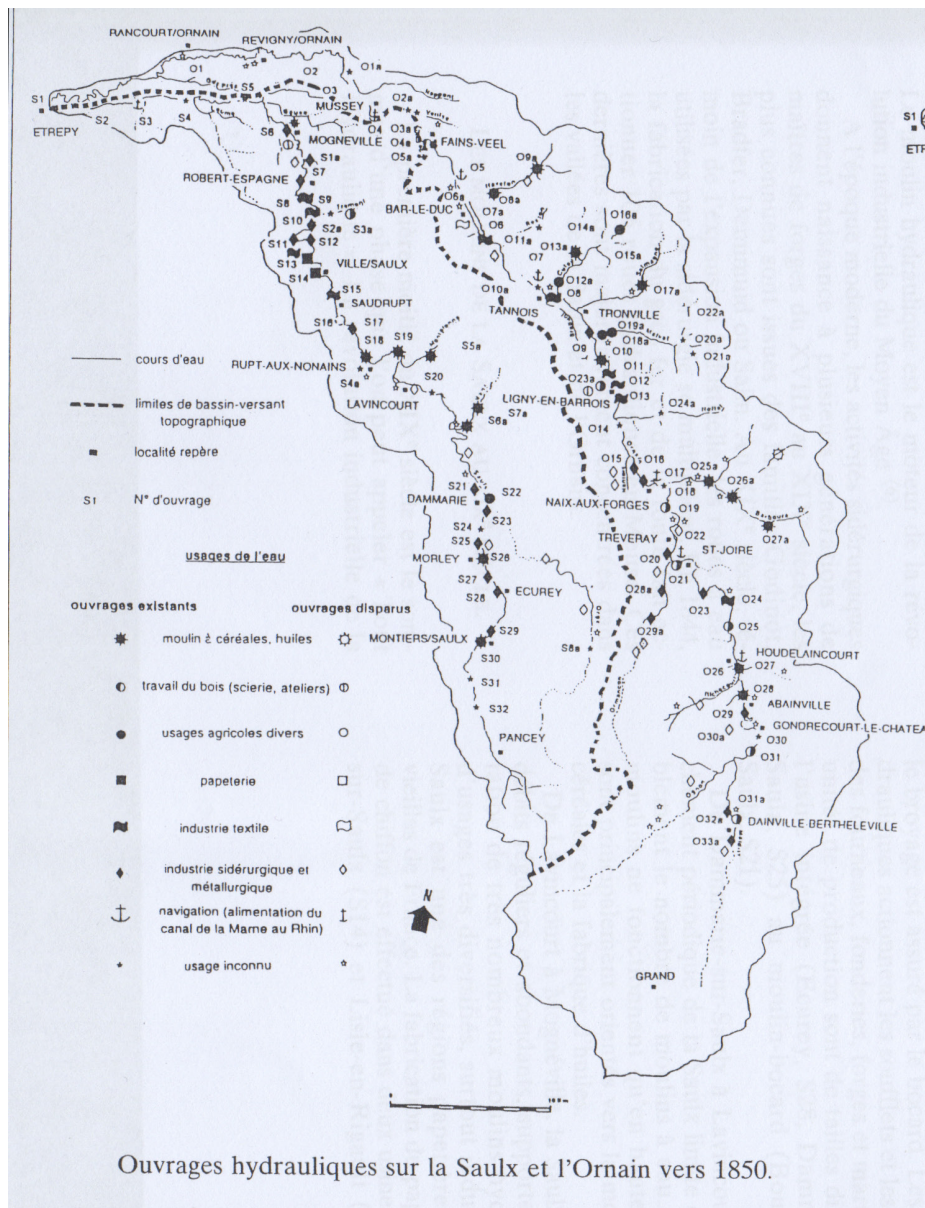
A. Devos, Les moulins à eau dans la vallée de la Saulx barroise, in Le Pays Lorrain, n°2, 1996.



A. Devos, Les moulins à eau dans la vallée de la Saulx barroise, in Le Pays Lorrain, n°2, 1996.





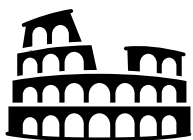


A. Devos, Les moulins à eau dans la vallée de la Saulx barroise, in Le Pays Lorrain, n°2, 1996.



> ... et à la pierre

De l'antiquité à nos jours, l'homme a su exploiter les richesses naturelles présentes dans la vallée de la Saulx et dans le Perthois. Le développement de ces activités est une pierre angulaire de l'identité actuelle du territoire de la Saulx et du Perthois. Aujourd'hui les carrières de Brauvilliers, Savonnières-en-Perthois, Juvigny-en-Perthois et Aulnois-en-Perthois comptent près de 400 kilomètres de galeries.



### Époque romaine

Les carrières du Perthois sont donc exploitées depuis l'antiquité, et plus particulièrement depuis l'époque romaine. Le calcaire oolithique tendre présente en effet les qualités nécessaires à la fabrication de pierres de construction mais également aux travaux de sculpture.



### Moyen-Âge

La pierre fut ensuite exploitée par les Mérovingiens pour la construction de leurs nécropoles puis au Moyen-Âge pour la construction de châteaux, d'églises et de cathédrales (statues de la cathédrale de Reims, Notre-Dame de L'Epine, château de Lunéville, porte Saint-Nicolas de Nancy).



### Du XIXe au XXe siècle

L'exploitation des carrières connaît son apogée entre la fin du XIXe siècle (113 carriers dans le Perthois en 1836) et le début du XXe (581 carriers dans les années 1900). Les carrières sont alors principalement à ciel ouvert et vont progressivement devenir souterraines, étant dès lors soumises à autorisation du Préfet et du services des mines.

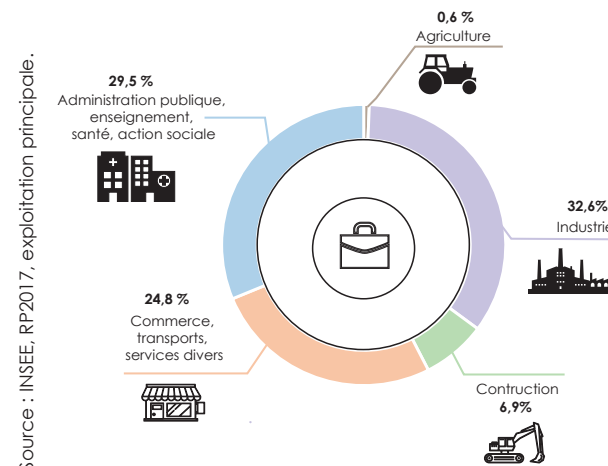
## 2 / LES ANNÉES 1990 A AUJOURD'HUI, UNE ÉCONOMIE EN MUTATION

> Le poids de l'industrie

Bien que l'activité se soit désagrégée avec les crises successives et malgré l'ouverture vers de nouveaux marchés mondiaux, cela ne fait pas disparaître l'industrie du territoire. Malgré plusieurs fermetures qui ont touché le secteur industriel ces quinze dernières années le secteur de l'industrie représente encore 32,6% des emplois du territoire.

Le taux d'emploi y reste plus important comparé aux pôles voisins, Bar-le-Duc et Saint-Dizier, et au département meusien. En revanche la commune de Ligny-en-Barrois située à proximité immédiate du territoire, conserve un taux d'emploi dans le secteur industriel supérieur à celui du territoire de la Saulx et du Perthois.

### EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2017

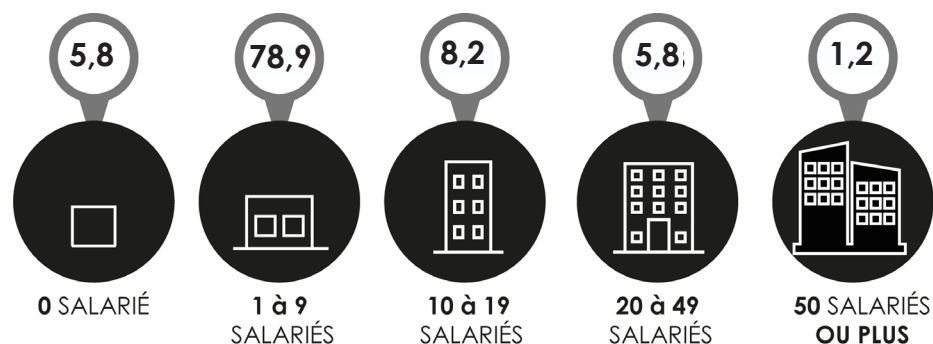




En 2017, l'économie du territoire est essentiellement basée sur les secteurs du tertiaire. La Saulx et le Perthois connaît depuis plusieurs années un double changement en ce qui concerne ses secteurs d'activités : le retrait progressif de l'industrie et la progression du secteur tertiaire. Ce constat est observé à l'échelle des zones d'emploi du Grand Est. Le découpage du territoire en zones d'emploi permet d'étudier le fonctionnement du marché du travail local et d'en connaître l'orientation économique. Ce zonage est redéfini en 2020 par l'INSEE, et le Grand Est comprend désormais 27 zones d'emploi. L'industrie, bien qu'en déclin, est toujours très présente dans la région. Mais les importantes pertes d'emploi dans ce secteur ont durement affecté le territoire ces dix dernières années, d'autant plus qu'elles n'y sont pas compensées par le développement du tertiaire comme dans le reste du pays.

A l'échelle du territoire de la Saulx et du Perthois, le secteur industriel compte deux établissements qui emploient 50 salariés ou plus. Il s'agit des sites d'Arcelor Mittal présents à Hainville et à Ancerville. Ces deux derniers sont les seuls à employer 50 salariés ou plus. Leur présence est donc un enjeu pour l'emploi du territoire. Ancerville est d'ailleurs la commune qui concentre la majorité des emplois dans l'industrie, notamment avec le site d'Arcelor Mittal. Le site Arcelor Mittal de Hainville fait partie des 25 principaux employeurs du secteur privé de Meuse.

### ÉTABLISSEMENTS ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2017 EN %



Source : INSEE, RP2017, exploitation principale.

Sur tous les secteurs d'activité confondus (agriculture, construction, industrie, commerce, administration, enseignement etc.), la grande majorité des établissements emploie 1 à 9 salariés (78,8%, soit 135 établissements). Ainsi le



Le site Arcelor Mittal implanté à Hainville



Le site Arcelor Mittal implanté à Ancerville

territoire est constitué d'un réseau de petits établissements.

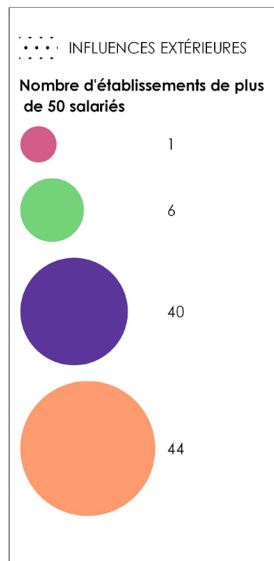
Par ailleurs une dizaine d'établissements emploie 20 à 49 salariés (soit 5,8%). La moitié de ces établissements se situent à Ancerville.

Ces tendances s'inscrivent dans les constats intercommunaux puisque le tissu économique de la Communauté de communes des Portes de Meuse est principalement constitué d'établissements employant 1 à 9 salariés.

Ligny-en-Barrois et Saint-Dizier ont une tradition industrielle ancienne et bien implantée. Bar-le-Duc possède un tissu industriel mais est d'abord une préfecture, départementale aux emplois tertiaires. Ces trois pôles ont subi une crise industrielle importante depuis les années 1980 et accentuée depuis 2008. Celle-ci se traduit notamment par une érosion démographique importante et une croissance du secteur tertiaire.

La présence directe de ces pôles influencent directement le territoire de la Saulx et du Perthois.



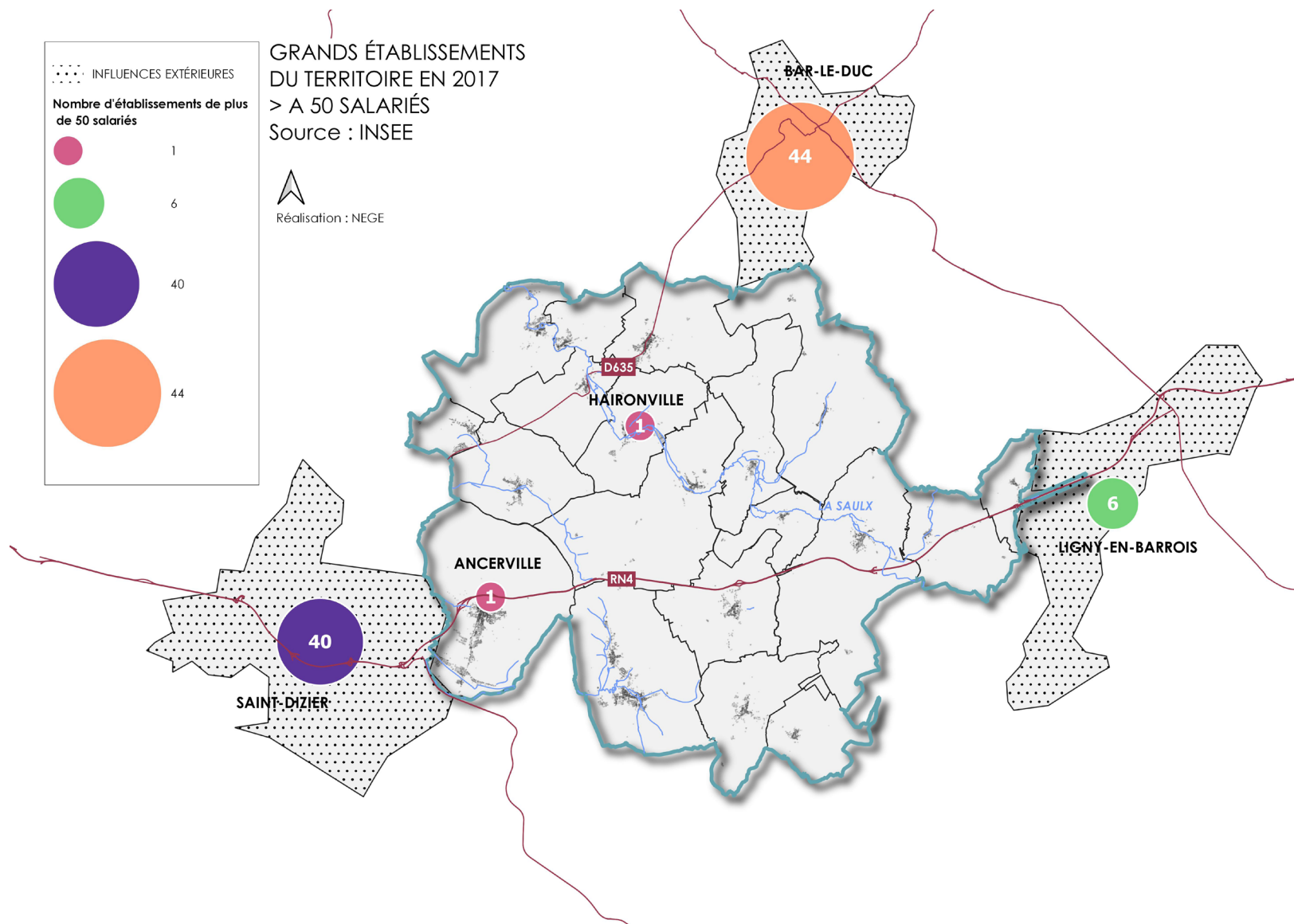


## GRANDS ÉTABLISSEMENTS DU TERRITOIRE EN 2017

Source : INSEE



Réalisation : NEGE



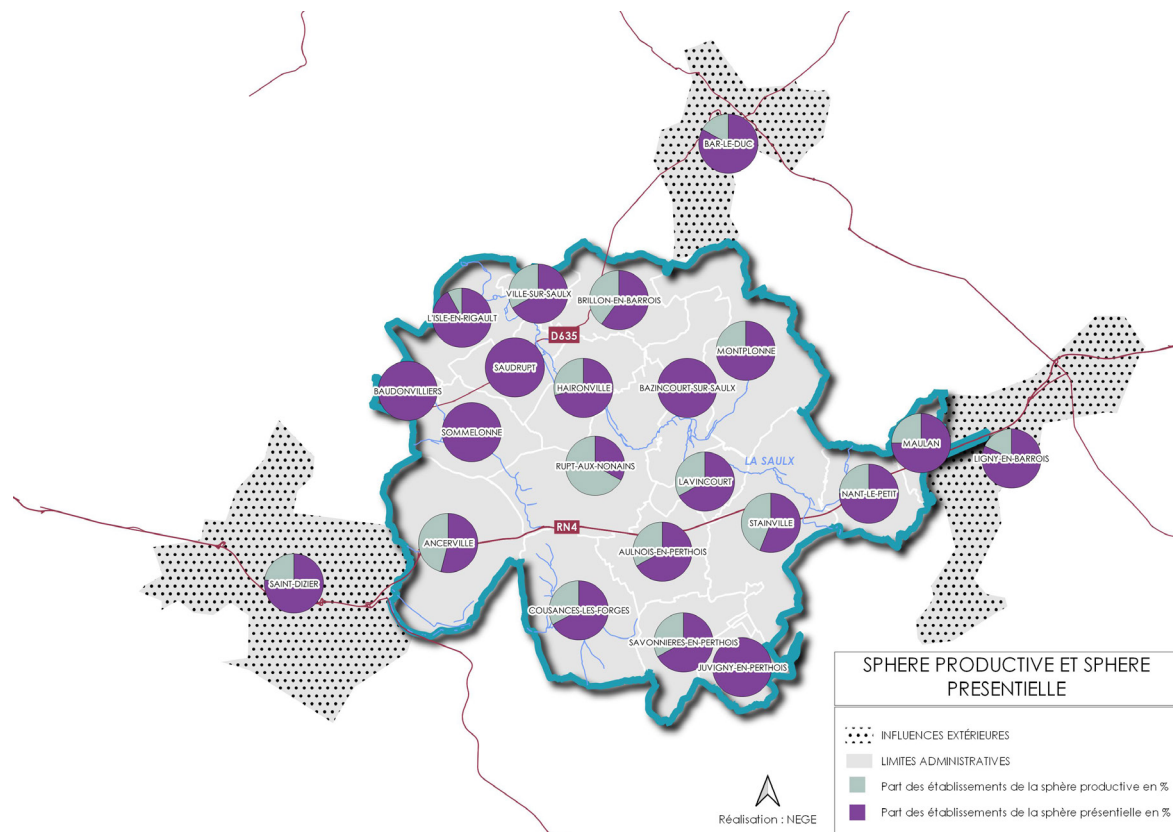
## > L'économie présentielle de plus en plus présente

L'essor des activités tertiaires constitue un phénomène économique majeur pour le territoire national depuis plusieurs décennies. La très forte croissance des emplois liés aux services fait du tertiaire un fort secteur économique. La part de plus en plus importante de la sphère présentielle dans l'économie concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux. Le secteur Saulx et Perthois a connu de profondes mutations économiques avec l'émergence du secteur tertiaire.

Depuis les années 1990, l'économie locale est en pleine mutation, il n'y a pas que les industries locales qui connaissent des changements. En effet, les années 1990 marquent un tournant pour le territoire nationale et puisque les établissements de la sphère présentielle (ceux qui apportent des biens et des services à la population) sont devenus prépondérants. L'évolution des emplois du territoire est ainsi marquée par ce phénomène puisque les établissements de la sphère productive représente 34,5% du total des établissements actifs et ceux de la sphère présentielle représentent 64,5%.

En revanche, en terme de postes salariés, la sphère productive reste majoritaire sur le territoire avec 56,3% des postes salariés.

Ce constat est intéressant puisque cela signifie que les établissements sont davantage tournés vers la sphère présentielle mais ces derniers regroupent moins de postes salariés que l'industrie.



Source : INSEE, RP2017, exploitation principale. NOTA : les cercles ne sont pas proportionnels



## // LE PORTRAIT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



Vue aérienne de la zone d'activités La Forêt  
à Ancerville



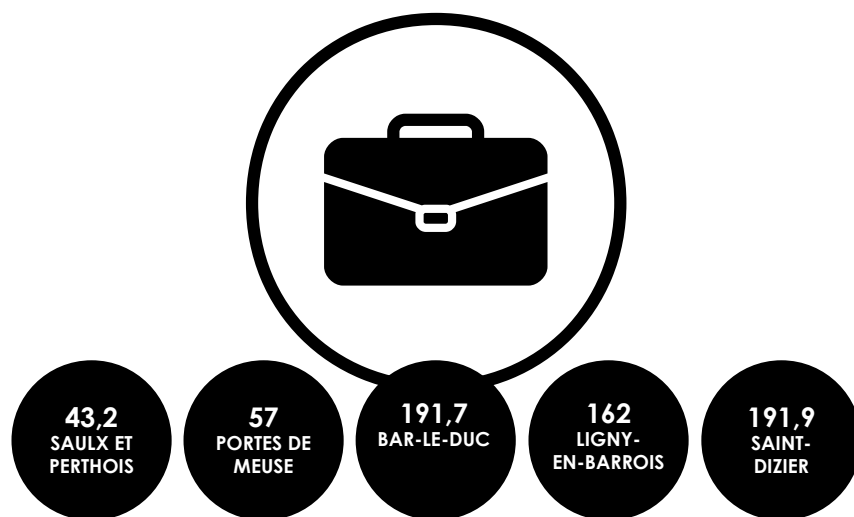
## // LE PORTRAIT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE UN TERRITOIRE D'ÉCHANGES

Les mutations économiques ont impacté le territoire et notamment les échanges avec les pôles périphériques qui fournissent des emplois à tout le bassin. Bien que le territoire de la Saulx et du Perthois regroupe un certain nombre d'emplois, il est aujourd'hui attractif pour les ménages travaillant hors du territoire mais voulant bénéficier d'un cadre de vie remarquable et des accès aisés aux axes stratégiques.

### 1 / LES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

**Définition** : L'indicateur de concentration d'emploi est à lire avec précaution. En effet, certains indicateurs statistiques comme celui-ci sont à relativiser et à nuancer. Pour les petites communes ayant peu d'habitants un léger changement peut faire varier de manière importante les données et notamment les pourcentages. Néanmoins cet indicateur est un indicateur privilégié puisqu'il permet d'identifier les dynamiques internes en termes d'emploi et de mobilités.

#### INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI COMPARÉ EN 2017



Source : INSEE, RP2017, exploitation principale.

Malgré la présence industrielle sur le territoire, le nombre d'emploi reste limité puisqu'il y a 43,5 emplois, pour 100 actifs occupés en 2017. Ce ratio est en légère baisse par rapport à 2007 où il était de 45,7 emplois pour 100 actifs. Celle-ci s'explique par 215 emplois en moins et la hausse du nombre d'actifs sur le territoire. Par ailleurs, il est important de rappeler que la grande majorité des emplois du territoire sont concentrés sur quelques communes.

Ainsi, au vue du nombre d'emploi pour 100 actifs occupés, la totalité des communes voit une grande partie de leurs actifs occupés travailler hors de la commune de résidence et hors du territoire de la Saulx et du Perthois.

La majorité des emplois locaux se situe au sein d'un des trois pôles périphériques : Saint-Dizier et Ligny-en-Barrois concentrent de nombreux emplois industriels tandis que Bar-le-Duc possède un secteur tertiaire très développé.

C'est pourquoi le territoire dispose d'une localisation avantageuse mais qui peut être à contraster. Les actifs ne travaillent pas, pour beaucoup, dans leur commune de résidence mais dans une autre commune. Cette situation est typique des communes périurbaines, dites « dortoirs ».

**Cet indicateur est important puisqu'il indique un déficit d'emploi sur le territoire et il suggère également des déplacements domicile-travail, vers l'extérieur du territoire.**

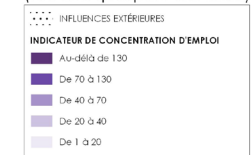
Pour l'ensemble du secteur Saulx et Perthois, ces flux, du domicile vers le lieu de travail, se font en grande majorité en voiture. Le taux de motorisation des actifs de l'intercommunalité est donc important.

Toutefois, il ne s'agit pas d'un cas isolé puisque dans les trois pôles voisins, Ligny-en-Barrois, Bar-le-Duc et Saint-Dizier, ou encore à l'échelle départementale, l'utilisation de la voiture reste prédominante

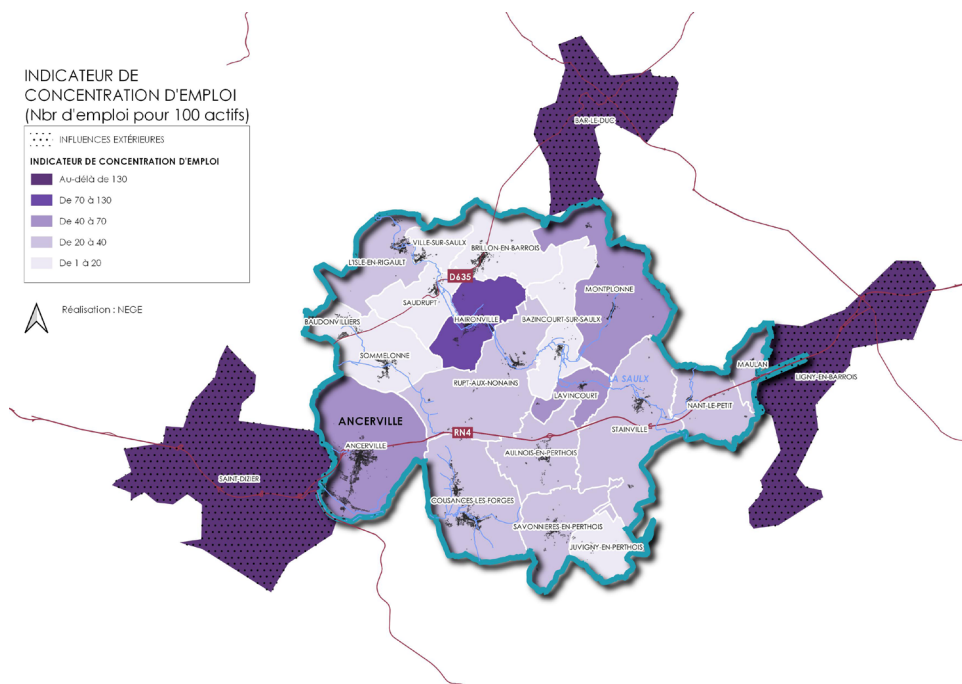
La carte suivante met en évidence le rôle important des pôles extérieurs en terme, d'emploi.



INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI  
(Nbr d'emploi pour 100 actifs)



Réalisation : INSEE



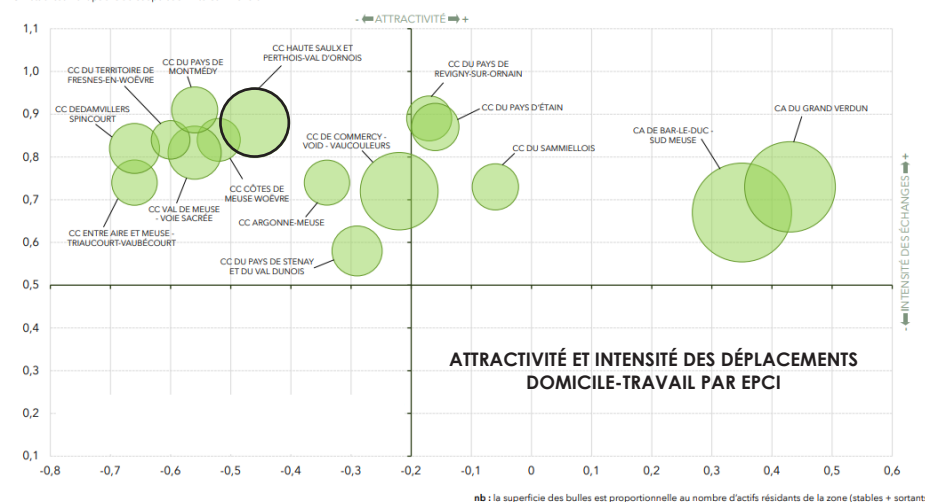
Source : INSEE, RP2017.

Le territoire fonctionne sur un territoire élargi qui dépasse ses frontières. Les flux entrants ont une provenance proche du secteur. Quand aux flux sortants, les actifs résidant sur le territoire mais travaillant à l'extérieur, ils se dirigent notamment à destination des pôles périphériques : Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Saint-Dizier.

Les indicateurs d'attractivité et d'intensité des échanges permettent de comparer les territoires entre eux. L'indicateur d'attractivité rapporte le solde des échanges au volume de ces échanges (entrants + sortants). L'indicateur d'intensité rapporte le volume des échanges au nombre total d'actifs occupés résidant dans la zone. Cet indicateur est disponible à l'échelle de l'EPCI des Portes de Meuse.

ATTRACTIVITÉ ET INTENSITÉ DES DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL PAR EPCI

EPCI : établissement public de coopération intercommunale



Source : Insee - Recensement de la population 2016

## 2 / LE PROFIL DES ACTIFS DU TERRITOIRE

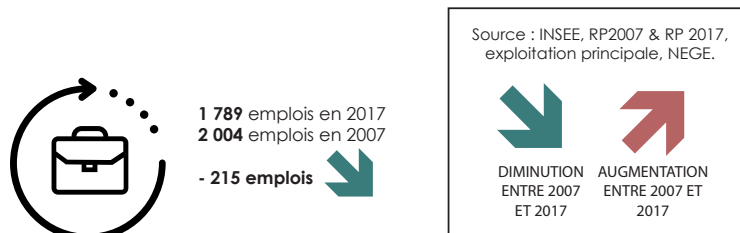
Le secteur Saulx et Perthois connaît depuis plusieurs années un double changement en ce qui concerne ses secteurs d'activités : le retrait progressif de l'industrie et la progression du secteur tertiaire.

Ce changement est lisible au regard des catégories socio-professionnelles des actifs : baisse du nombre d'ouvriers et hausse des effectifs dans le secteur du tertiaire comme les catégories « employé » ou « professions intermédiaires ».

Même si la part des actifs dans l'industrie reste importante pour certaines communes, il faut rappeler que globalement, ce secteur est en perte de vitesse. En effet, en 1999, la moitié des actifs du territoire travaillaient encore dans l'industrie contre 27,8% en 2017. Ce phénomène de désindustrialisation n'est pas spécifique à Saulx et Perthois puisqu'il touche la majorité du territoire national.

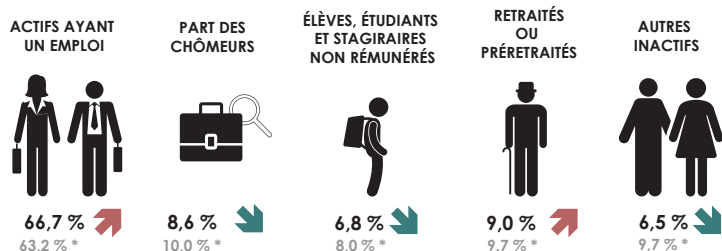
Entre 2007 et 2017, toutes les CSP ont augmenté sauf la CSP des « ouvriers ». Ce constat est intéressant puisqu'il souligne l'attrait du territoire pour les ménages souhai-

tant un cadre de vie apaisé non loin des pôles d'emploi périphériques.

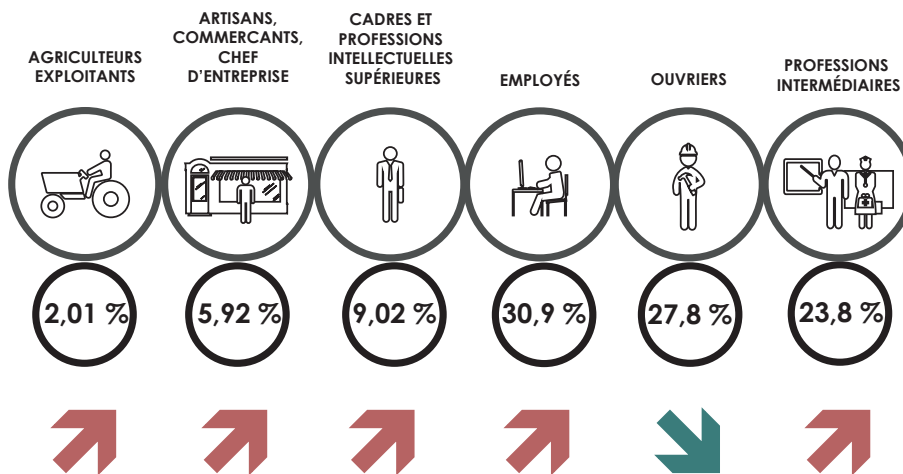


### POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2017

\* Données pour l'ensemble du département de la Meuse en 2017



### LES CSP DES ACTIFS DE 15 A 64 ANS EN 2017



## 3 / LE PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES

> Un territoire moins marqué par le chômage

Selon l'INSEE, la part des chômeurs au sein de la population des 15 à 64 ans représente 8,6 % en 2017 (contre 7,6% en 2007). Bien qu'elle connaisse une hausse, cette part est nettement inférieure à la moyenne départementale qui était de 10% en 2017.

A l'échelle de la zone d'emplois (une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent), le constat est presque le même, le chômage est moins marqué pour la zone d'emploi de Bar-le-Duc. En revanche, la zone d'emploi de Vitry-le-François / Saint-Dizier qui concernent les communes situées sur la frange ouest et sud est plus important.

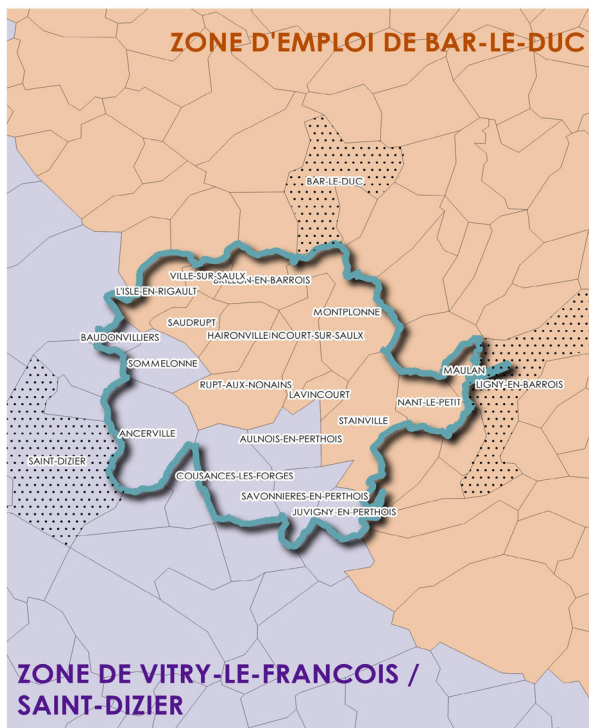
Selon la DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), au quatrième trimestre 2020, le taux de chômage atteignait **7,7% pour la zone d'emploi de Bar-le-Duc et 9,6% pour la zone d'emploi de Vitry-le-François / Saint-Dizier.**

**Le taux de chômage de la zone d'emploi de Bar-le-Duc fait partie des taux de chômage les plus bas de la région Grand Est.**

Au sens du Bureau International du travail (BIT), le taux de chômage du secteur Saulx et Perthois est en dessous des moyennes observées aux échelles comparatives :

- 11,4% à l'échelle du secteur Saulx et Perthois,
- 13,6 à l'échelle départementale,
- 13,9% à l'échelle nationale,
- 13,8% à l'échelle régionale,
- 12,5% à l'échelle de la Communauté de communes des Portes de Meuse.





les jeunes de moins de 25 ans représentent 15% des demandeurs d'emploi et les plus de 50 ans représentent un quart des demandeurs d'emploi.

Faire face au chômage et plus particulièrement au chômage des jeunes populations est un enjeu pour le territoire puisque Pôle emploi note que la mobilité des demandeurs d'emploi s'accélère en direction d'autres zones d'emploi du Grand Est. Les jeunes du territoire formés sur d'autres territoires ne reviennent pas forcément sur leur terres d'origine puisqu'ils n'y trouvent pas un emploi en adéquation avec leur niveau de qualification. L'éloignement des pôles universitaires constituent donc une faiblesse pour le territoire qui voit de potentielles forces vives quitter le territoire après le secondaire.

Par ailleurs, face à une population vieillissante, l'embauche des actifs plus âgés est également un enjeu pour le territoire.

Le départ des jeunes diplômés explique pour partie la part importante de la population n'ayant aucun diplôme. Cet indicateur peut contribuer à expliquer le taux de chômage du territoire et l'inéquation entre offre et demande dans certains secteurs. Cette part de la population peu, ou pas, qualifiée, rencontre plus de difficultés à trouver un emploi.

#### > Qui sont les demandeurs d'emploi

*Nota : les données qualitatives et quantitatives concernant les demandeurs d'emploi sont disponibles uniquement à l'échelle des zones d'emploi.*

Les offres d'emploi à l'échelle des deux zones d'emploi concernent en grande partie le domaine tertiaire. Le niveau de qualification des demandeurs d'emploi sont principalement « employés qualifiés » et « employés non qualifiés » suivi des « ouvriers qualifiés ».

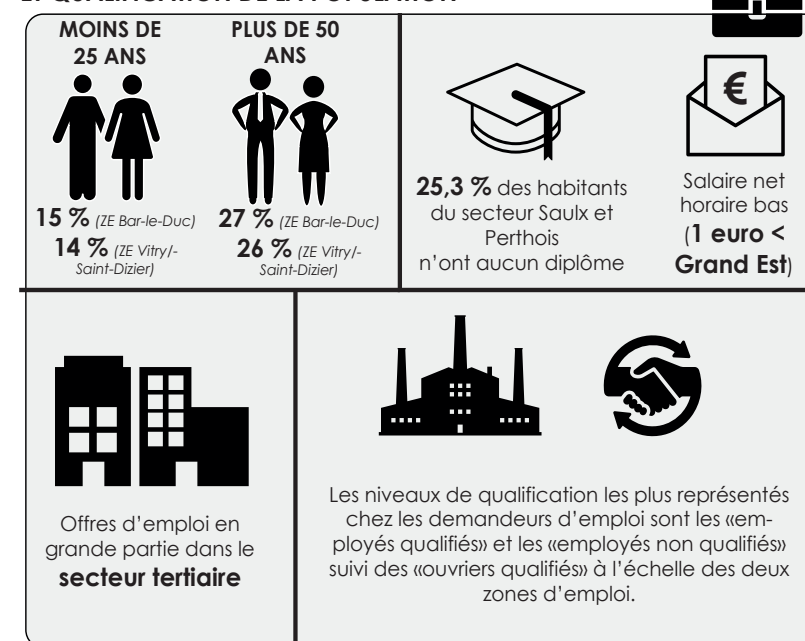
La demande et l'offre d'emploi sont principalement tournées vers le secteur tertiaire.

## Notion de chômage

**Au sens du Bureau International du Travail (BIT) :** Est considérée comme chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui n'a pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) pendant la semaine de référence, est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours, et a recherché activement un emploi au cours du mois précédent - ou en a trouvé un commençant dans les trois mois suivants.

**Au sens de Pôle emploi :** Sont au chômage les demandeurs d'emploi inscrits auprès de ses services.

## PROFILS DES DEMANDEURS ET DES OFFRES D'EMPLOI ET QUALIFICATION DE LA POPULATION



Source : DIRRECTE.



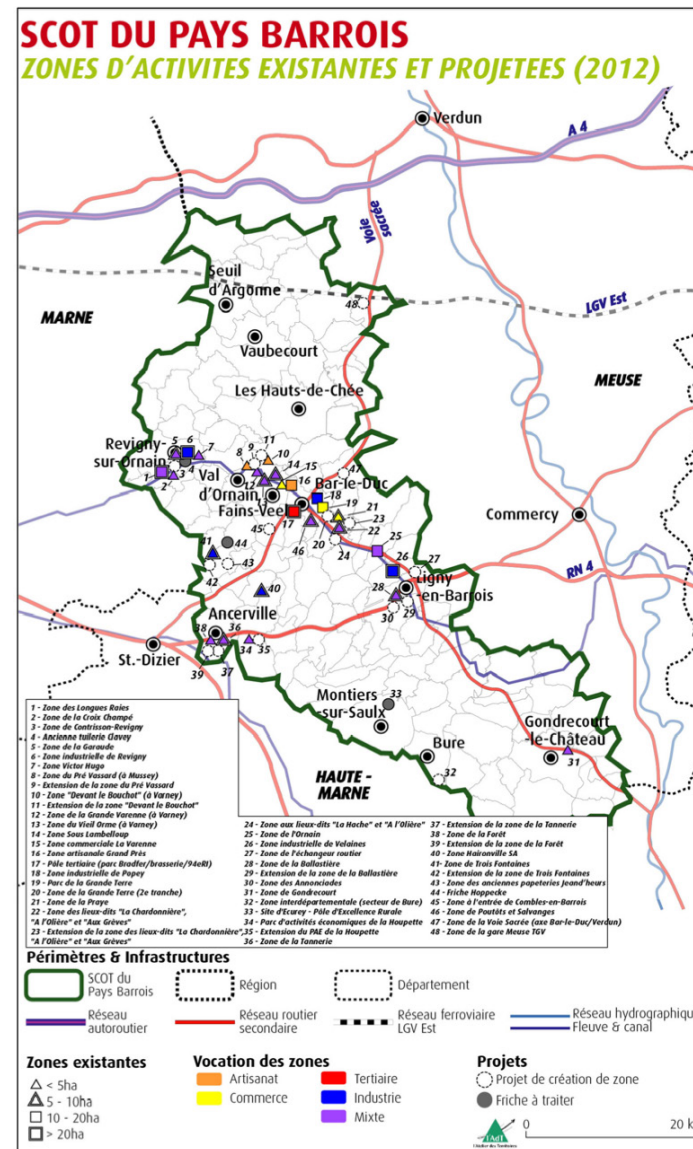
## 4 / LES LIEUX D'ACTIVITÉ : LA STRATÉGIE DES ZONES D'ACTIVITÉS : OUTIL CENTRAL POUR L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Les zones industrielles, artisanales et d'activités demeurent les sites les plus propices à l'implantation d'établissements, notamment ceux nécessitant une emprise au sol importante. Le secteur Saulx et Perthois accueille plusieurs sites. Ces derniers sont situés à proximité immédiate de la RN4 et de Saint-Dizier.

Le territoire compte deux zones d'activités intercommunales, le Parc d'activités économiques de la Houquette et la zone de la Forêt à Ancerville. Le SCoT prévoit une extension de ces zones (carte suivante).

La zone de la Forêt à Ancerville est aujourd'hui complète et plusieurs entreprises sont en attente de foncier pour venir s'y installer. Pour la zone de la Houquette, après plusieurs années sans implantation, plusieurs entreprises sont venues s'y installer. Les enjeux sont donc importants autour de cette thématique.

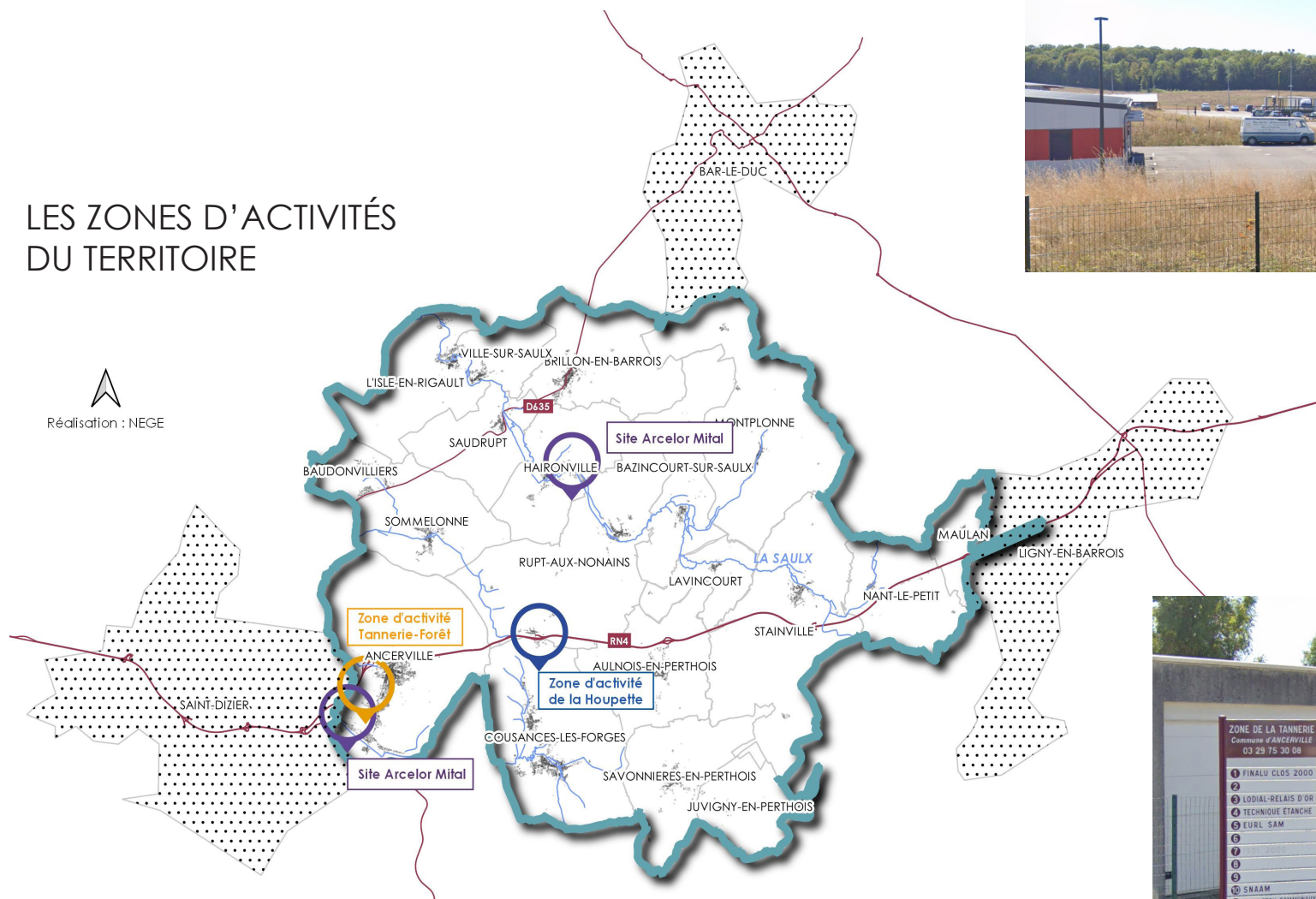
Les communes d'Ancerville et Haironville disposent également d'un site Arcelor-Mittal. Une partie du site d'Ancerville est implantée sur la commune de Saint-Dizier



Source : SCoT du Pays Barrois

## LES ZONES D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

  
 Réalisation : NEGE



LA HOUPETTE

TANNERIE - FORET





La zone de la Forêt à Ancerville bénéficie d'une localisation particulièrement favorable, aux portes de Saint-Dizier, et visible depuis la RN4, leur conférant une bonne attractivité. Les prix sont également inférieurs par rapport à Saint-Dizier (5€ du m2 contre 8€ à Saint-Dizier). Elles sont aujourd'hui entièrement occupées contrairement à la zone de la Houquette, qui dispose encore de 8 parcelles disponibles sur 14, pour une surface de 1,9 ha. Le SCoT prévoit une extension des trois zones.



Comme pour la zone de la Forêt, La zone de la Houquette bénéficie d'une localisation particulièrement favorable, aux portes de Saint-Dizier, et visible depuis la RN4, leur conférant une bonne attractivité. La superficie totale de la zone est de 4,9 ha. Il reste seulement une parcelle disponible.





## 5 / UNE AGRICULTURE EN BONNE SANTÉ

(Sources : AGRESTE, recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, données communales)

**La Chambre d'agriculture de Meuse a réalisé le diagnostic agricole dans le cadre du PLUi. Ce dernier va permettre de construire un projet intégrant les enjeux agricoles afin de permettre la pérennisation des exploitations.**

L'agriculture a une place très importante au sein du territoire, aussi bien en matière économique, paysagère ou encore environnementale. Le secteur Saulx et Perthois est composé pour près de la moitié d'espaces agricoles. En effet, 8 807 hectares de cultures et 2 243 hectares de prairies sont recensés.

**La SAU correspond à l'ensemble des terres cultivées par une exploitation au sein de la commune et/ou sur une autre commune. La variation de la SAU sur une commune ne signifie donc pas forcément la diminution de son espace agricole ou son augmentation, mais indique un changement au sein des exploitations (par exemple rachat, fermeture, etc.).**

Elle permet de se faire une idée sur la santé des exploitations sur le secteur Saulx et Perthois. La SAU représentait en 2010, **9 833 hectares, soit 46% du territoire**. C'est inférieur à la moyenne meusienne qui est de **54%**. Il est intéressant de constater que la SAU a augmenté entre 1988 et 2000 avec notamment 484 nouveaux hectares exploités à Stainville et plus de 200 hectares à Montplonne. Cependant, toutes les communes ne suivent pas la même évolution. Juvigny-en-Perthois a perdu plus de 100 hectares et Nant-le-Petit compte 300 hectares de moins. Pour la période 2000-2010, la SAU perd 131 hectares pour l'ensemble du territoire. Quatre communes en particulier perdent un nombre important d'hectares sur leur territoire : Haironville qui perd 261 hectares de SAU, Stainville qui en perd 240, tandis que la SAU de Saudrupt diminue de 157 hectares et celle de Juvigny-en-Perthois de 121 hectares.

En 2000, le recensement agricole annonçait 66 exploitations professionnelles (source INSEE). Aujourd'hui, il en reste moins de 40. Trois communes ne possèdent plus d'exploitations agricoles sur leur territoire, il s'agit de Nant-le-

petit, Baudonvilliers et Ville-sur-Saulx. Cinq communes n'en comptent plus qu'une, Bazincourt-sur-Saulx, Haironville, Juvigny-en-Perthois, Saudrupt et Sommelonne. Suivant la tendance nationale, les exploitations du secteur Saulx et Perthois sont de moins en moins nombreuses et de plus en plus importantes. Malgré cette diminution du nombre d'exploitations, l'agriculture reste une activité importante et dynamique au sein du secteur Saulx et Perthois et cela, malgré la perte d'une centaine d'hectares de SAU entre 2000 et 2010. La déprise agricole sur le territoire est faible, il y a peu de terres agricoles en friche, les exploitations sont pour la plupart en bonne santé et ne sont pas menacées à court terme.

Les pratiques agricoles sont partagées entre les céréales et les oléoprotéagineux présents en majorité sur douze communes et notamment sur le plateau du Barrois, et la polyculture et polyélevage principalement sur six communes, avec notamment un nombre important de prairies à l'intérieur de la vallée de la Saulx, malgré la diminution importante des exploitations laitières.



|                          | Superficie agricole utilisée en hectare |             |             |
|--------------------------|-----------------------------------------|-------------|-------------|
|                          | 2010                                    | 2000        | 1988        |
| Ancerville               | 738                                     | 571         | 501         |
| Aulnois-en-Perthois      | 589                                     | 560         | 504         |
| Baudonvilliers           | 197                                     | 163         | 240         |
| Bazincourt-sur-Saulx     | 141                                     | 137         | 136         |
| Brillon-en-Barrois       | 1178                                    | 994         | 952         |
| Cousances-les-Forges     | 720                                     | 734         | 802         |
| Haironville              | 214                                     | 475         | 481         |
| Juvigny-en-Perthois      | 119                                     | 240         | 344         |
| Lavincourt               | 373                                     | 404         | 403         |
| Liste-en-Rigault         | 538                                     | 497         | 314         |
| Maulan                   | 300                                     | 332         | 398         |
| Montplonne               | 1105                                    | 1081        | 978         |
| Nant-le-Petit            | 378                                     | 144         | 454         |
| Rupt-aux-Nonains         | 892                                     | 999         | 1047        |
| Saudrupt                 | 284                                     | 441         | 302         |
| Savonnières-en-Perthois  | 505                                     | 473         | 504         |
| Sommelonne               | 323                                     | 251         | 364         |
| Stainville               | 1224                                    | 1464        | 980         |
| Ville-sur-Saulx          | 15                                      | 4           | 80          |
| <b>Saulx et Perthois</b> | <b>9833</b>                             | <b>9964</b> | <b>9784</b> |







## **LES ENJEUX DU TERRITOIRE //** **CE QU'IL FAUT RETENIR**

Adopter une stratégie de valorisation des atouts du territoire pour faire venir des entreprises grâce à la jeune intercommunalité des Portes de Meuse forte de 51 communes,

Doter le territoire d'une stratégie de valorisation de l'offre foncière économique,

Maintenir les activités agricoles, support économique indéniable du territoire,

Favoriser les circuits de distribution courts.

# PARTIE 5 : ÉQUIPEMENTS, COMMERCES, SERVICES ET VIE LOCALE

## TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Les équipements et services contribuent pleinement à l'attractivité d'un territoire. Un juste équilibre doit se trouver afin que chacun puisse y avoir accès quel que soit son âge ou ses conditions de mobilité. La question des équipements et des services est d'autant plus importante dans les territoires ruraux qui rencontrent un vieillissement de la population. La proximité avec les plus fragiles s'avère très importante afin de maintenir un lien social et d'éviter l'isolement.



# PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Secteur Saulx et Perthois



// DES  
ÉQUIPEMENTS A  
CONFORTER POUR  
L'ATTRACTIVITÉ  
D'UN TERRITOIRE



Source : NEGE  
Groupe scolaire  
Haironville



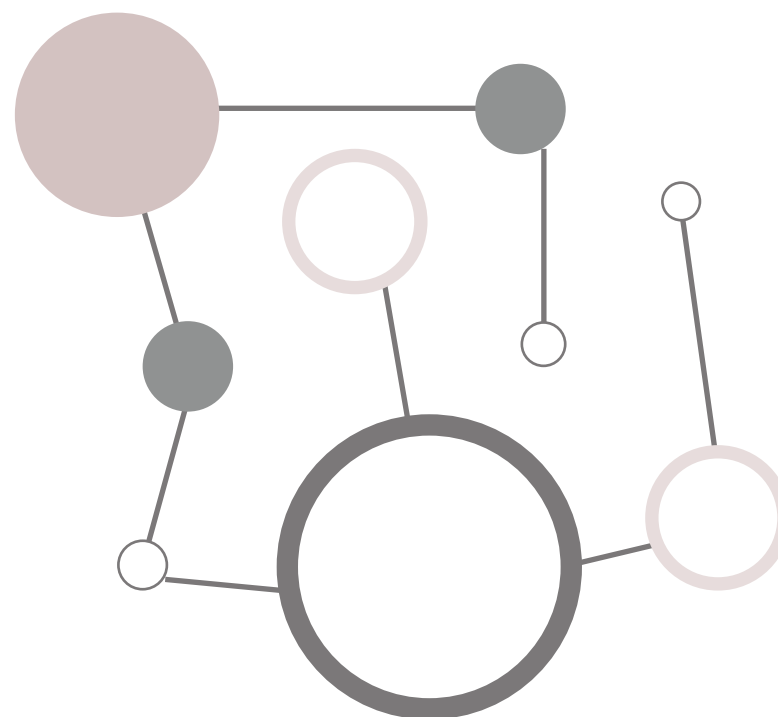
## // DES ÉQUIPEMENTS A CONFORTER POUR L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE

### UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

Le territoire concentre des équipements de proximité indispensables à la vie des habitants. Ces équipements se définissent par leur spécialisation et leur rayonnement. Vecteur de lien social et support d'attractivité, ils participent pleinement au dynamisme local. Néanmoins la seule présence d'équipements ne suffit pas, il faut qu'ils soient accessibles, notamment pour les ménages les plus fragiles et/ou isolés. Cet enjeu suggère de tendre vers un équilibre entre les pôles de services du territoire.

La nature et la diversité des services et équipements dont dispose une commune, indépendamment de leur nombre, définissent le statut de « pôle de services » de cette même commune. Ces pôles de services sont différenciés par gamme : la gamme supérieure, la gamme intermédiaire et la gamme de proximité. Une commune est identifiée comme pôle de services d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de cette gamme. L'INSEE a élaboré une classification des équipements. Un équipement recouvre ici un ensemble de services rendus à la population, dans le domaine des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, de la culture, des loisirs, des transports. Les équipements répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu.

- La gamme de proximité regroupe les équipements les plus fréquents. Elle comporte 27 équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, enseignement du premier degré, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi etc.
- La gamme intermédiaire correspond à 36 équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation etc.
- La gamme supérieure recense 47 équipements : Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecin spécialiste, cinéma etc.

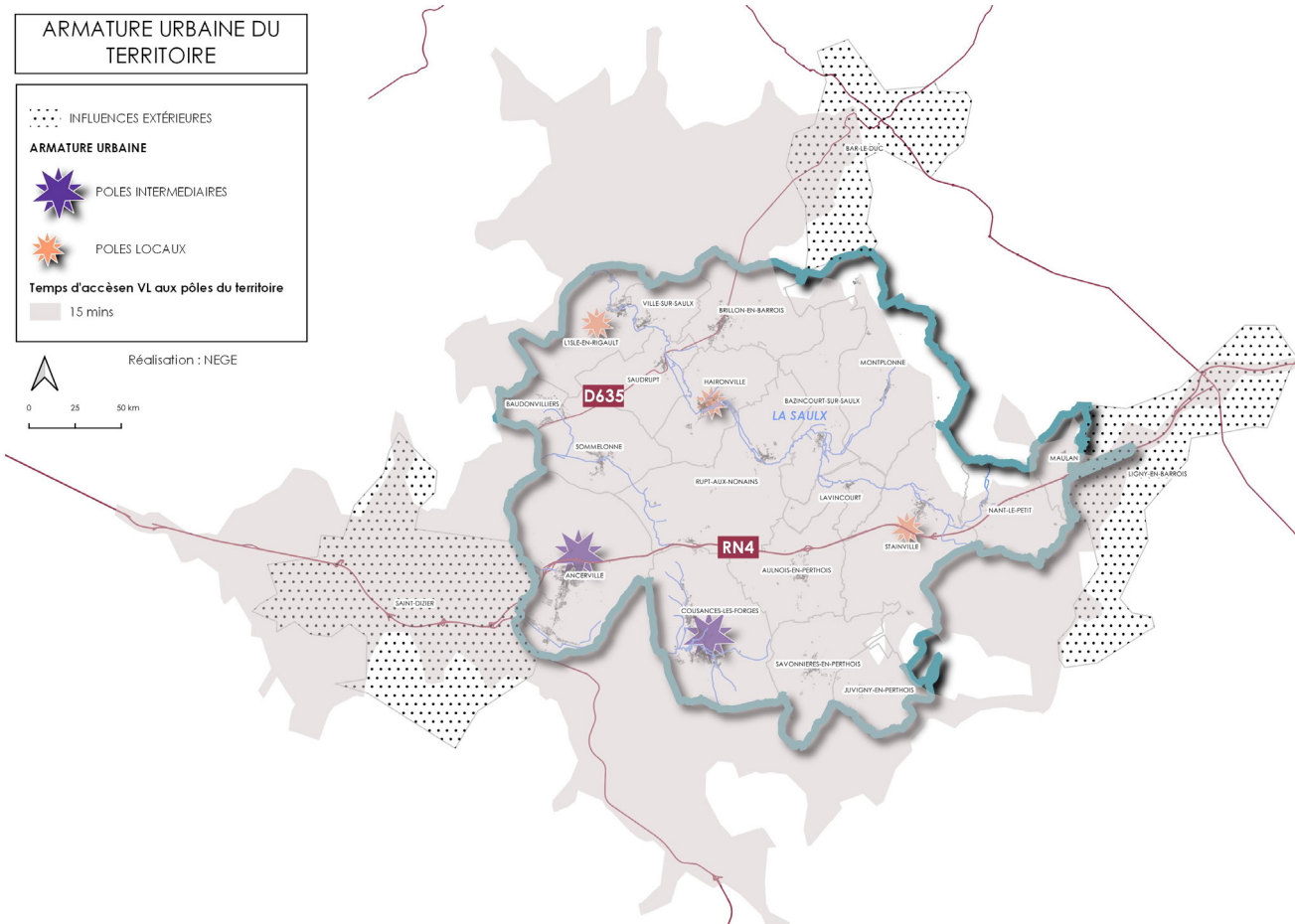




Le secteur Saulx et Perthois par son offre lui permet de constituer **un pôle diversifié qui répond aux besoins quotidiens des ménages**. Le passé industriel a façonné et structuré le territoire autour de la dynamique de pôles d'emplois qui rayonnaient sur l'ensemble des communes. Les évolutions démographiques et économiques récentes ont certes fragilisé cette organisation, mais **l'offre urbaine permet d'assurer une proximité d'offre de services**. Aujourd'hui, le territoire est organisé autour des pôles intermédiaires et des pôles locaux à l'échelle du SCoT du Pays Barrois. Ces pôles sont principalement pourvus en équipements appartenant à la gamme de proximité voire intermédiaire pour certains équipements présents à Ancerville.

Il est intéressant de constater que toutes les communes du secteur Saulx et Perthois se situent dans un rayon de 15 minutes maximum autour des pôles structurants le territoire.

Pour avoir accès à des équipements de la gamme supérieure, les ménages doivent se rendre au sein des pôles extérieurs : Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Saint-Dizier. La proximité immédiate de ces trois pôles et sa bonne desserte permettent au secteur Saulx et Perthois d'être attractif.



## 1 / LE SCOLAIRE, UN CRITÈRE D'INSTALLATION ESSENTIEL POUR LES JEUNES MÉNAGES

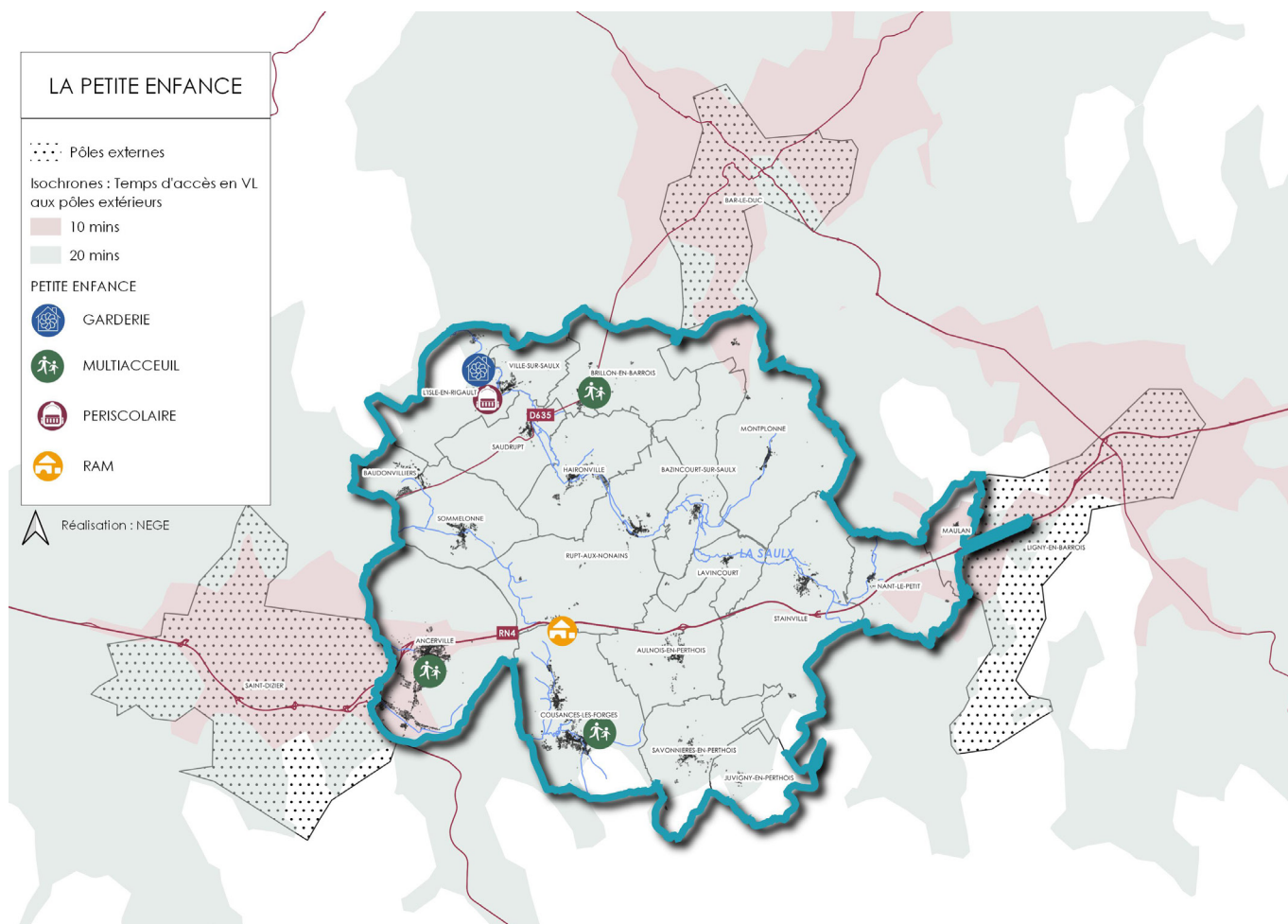
> L'enjeu de la petite enfance pour l'installation de jeunes ménages

L'augmentation du taux d'activité des femmes, l'affaiblissement des solutions grands-parents et l'exigence de qualité des accueils rendent **la question de l'offre d'accueil Petite Enfance stratégique pour les familles**. Cette question demeure encore plus centrale pour encourager l'implantation de familles venant d'autres territoires.

Le territoire est doté de plusieurs structures pour répondre aux besoins liés à la petite enfance. La maison de la CODECOM des Portes de Meuse accueille un relais d'assistantes maternelles. Par ailleurs, trois micro-crèches dénommées « Ô comme 3 pommes » assurent l'accueil des enfants de 2 mois à 4 ans. Ces derniers sont implantés à Ancerville, à Brillon-en-Barrois et à Cousances-les-Forges. Ces sites offrent une plus-value en matière d'attractivité pour les communes concernées et celles qui profitent du rayonnement de ces équipements. Ce type d'offre peut influencer le choix d'installation des jeunes ménages.

Néanmoins, les structures d'accueil comme les crèches, les haltes-garderies ou encore les micro-crèches restent encore **faiblement**

développées alors que se renforce l'attente d'accueil professionnalisé en structure.



> Les écoles primaires et maternelles et l'accueil périscolaire

L'école est un élément central dans la vie des familles. Rythme de vie de l'enfant, enjeu éducationnel et facilitation de la vie quotidienne des familles forment le cœur de la problématique écoles et accueil périscolaire d'avenir.

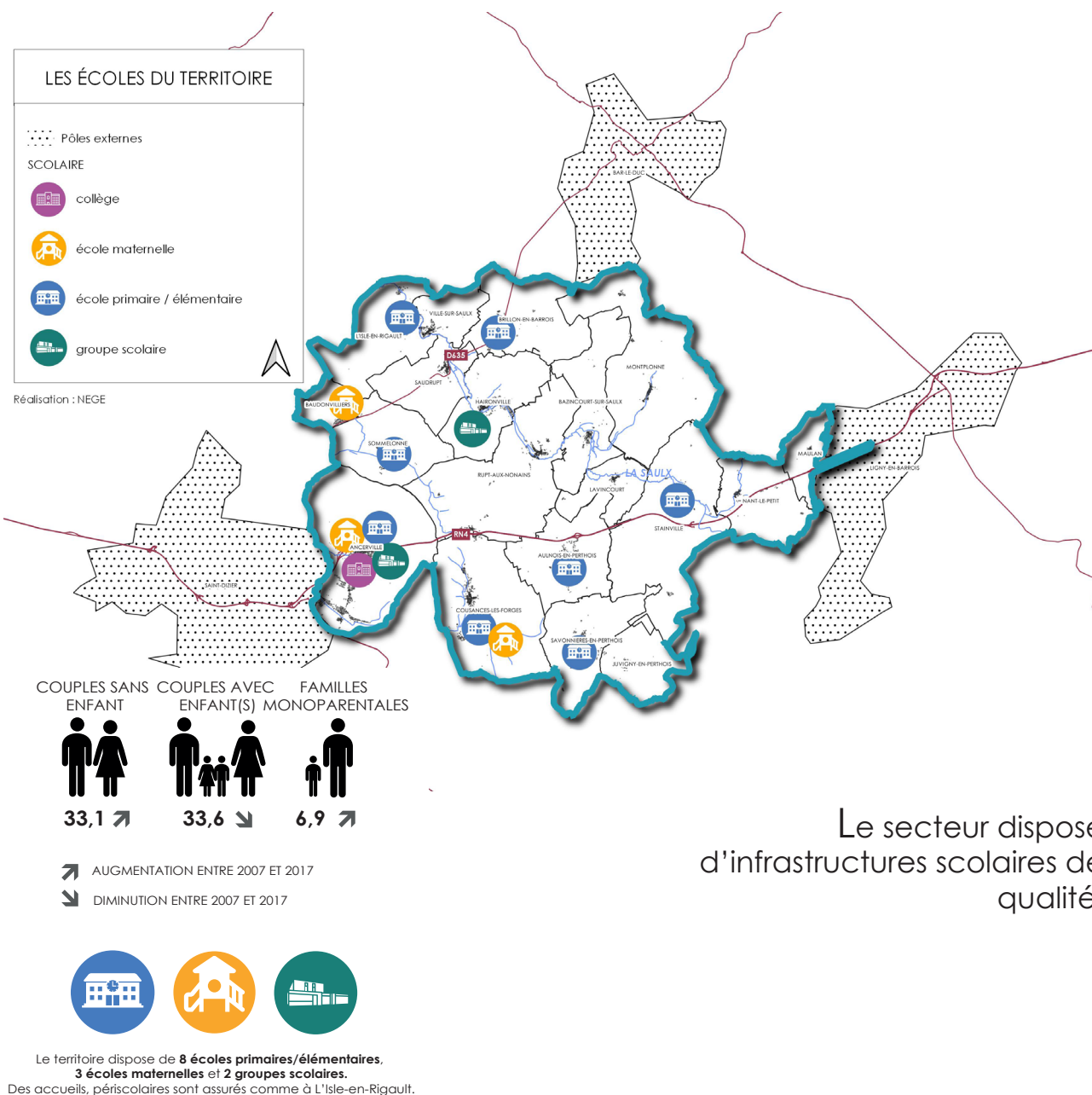
Le secteur Saulx et Perthois compte plusieurs **structures scolaires**, allant de la maternelle à l'élémentaire.

Ces structures sont réparties sur l'ensemble du territoire avec une concentration au sein de Ancerville. Cette offre permet d'offrir des solutions aux enfants de toutes les communes.

Par ailleurs, le territoire dispose de lieux d'accueil péri-scolaire comme à L'Isle-en-Rigault.

**Néanmoins, les territoires ruraux connaissent une baisse des effectifs scolaires lié au vieillissement de la population et aux départs des jeunes.** Dans un contexte de baisse encore durable des effectifs scolaires et pour répondre à l'enjeu de structurer des solutions pratiques et attractives pour les familles, **il importe de passer d'une vision micro-locale et d'adaptation à court terme à une vision stratégique.**

Comme pour les équipements liés à la petite enfance, il faudra adapter le **déploiement des équipements scolaires et périscolaires** à l'évolution des effectifs et à l'évolution des besoins et attentes des parents.



Le secteur dispose d'infrastructures scolaires de qualité.





## > Collèges et Lycées

Alors que le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés sur le territoire a diminué entre 2007 et 2014, seule la tranche d'âge des 11 à 14 ans, correspondant aux élèves de collège, connaît une légère augmentation sur cette même période (+ 9 élèves). Le collège est implanté à Ancerville. Il accueille l'ensemble des collégiens du secteur Saulx et Perthois, sauf ceux de Maulan qui se rendent à Ligny-en-Barrois et ceux de Montplonne et Brillon-en-Barrois qui se rendent à Bar-le-Duc.

Le territoire de la Saulx et du Perthois ne dispose pas de lycée. Les lycéens devront se rendre à Bar-le-Duc ou à Saint-Dizier.



## > L'enseignement supérieur

**Le secteur Saulx et Perthois ne dispose pas de structures d'enseignement supérieure. L'offre est également très limitée au sein des pôles.** La plupart des jeunes quittent le territoire après le lycée afin de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur au sein des agglomérations qui concentrent une offre pouvant répondre à leurs besoins (Nancy, Strasbourg par exemple). L'enjeu pour le secteur est de réussir à faire revenir ces jeunes et ainsi inverser cette tendance négative de départ.. Ces éléments structurels contribuent à expliquer que le poids de la population des 15-29 ans est assez faible et continue de baisser (- 306 personnes de cette tranche d'âge entre 2007 et 2017).



## 2 / L'OFFRE DE SANTÉ : FORCES, MENACES ET PERSPECTIVES FACE À UNE POPULATION EN VIEILLISSEMENT

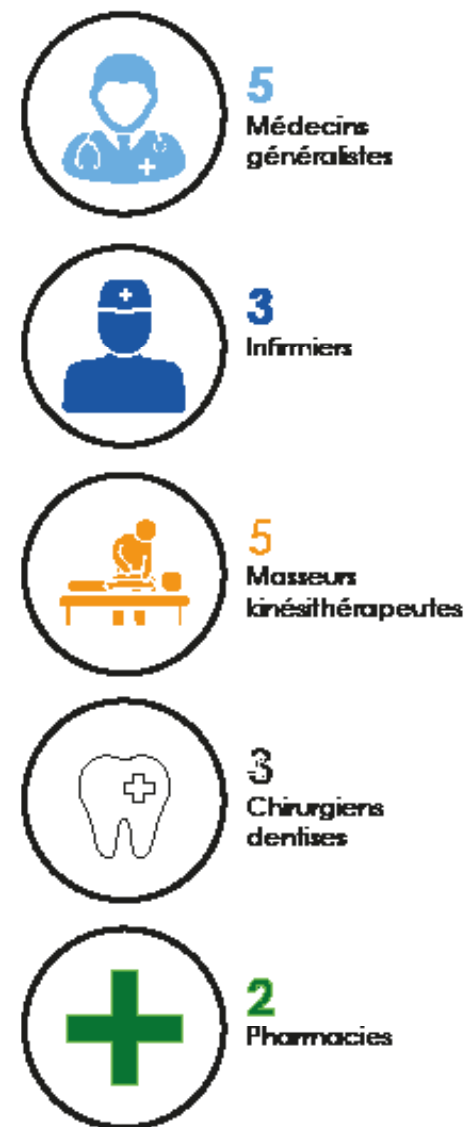
La Base Permanente des Équipements de l'Insee permet de dresser un portrait synthétique de l'offre de santé courante sur le secteur Saulx et Perthois.

Les services à la santé sont majoritairement regroupés au sein de trois maisons médicales (Ancerville, Cousances-les-Forges et L'Isle-en-Rigault). L'offre est complétée ponctuellement par des libéraux à Ancerville.

La difficulté d'accès aux médecins généralistes et spécialistes pose la problématique de la fragilisation du nombre de médecins généralistes qui touche de nombreux territoires et n'épargne pas le secteur Saulx et Perthois.

Avec cinq médecins généralistes pour 9 490 habitants, le nombre de médecins généralistes semble insuffisant (1 médecin pour 1 988 habitants) alors que la moyenne acceptable pour un praticien est de 800 patients.

Parmi ces cinq médecins, trois se trouvent à Ancerville. Les 2 autres médecins se trouvent à L'Isle-en-Rigault qui bénéficie de la présence d'une récente maison médicale. D'autres spécialistes sont présents tels que des dentistes (3 à Ancerville) et des masseurs-Kinésithérapeutes (5 au total). Il est à noter la présence également de



Sources : INSEE



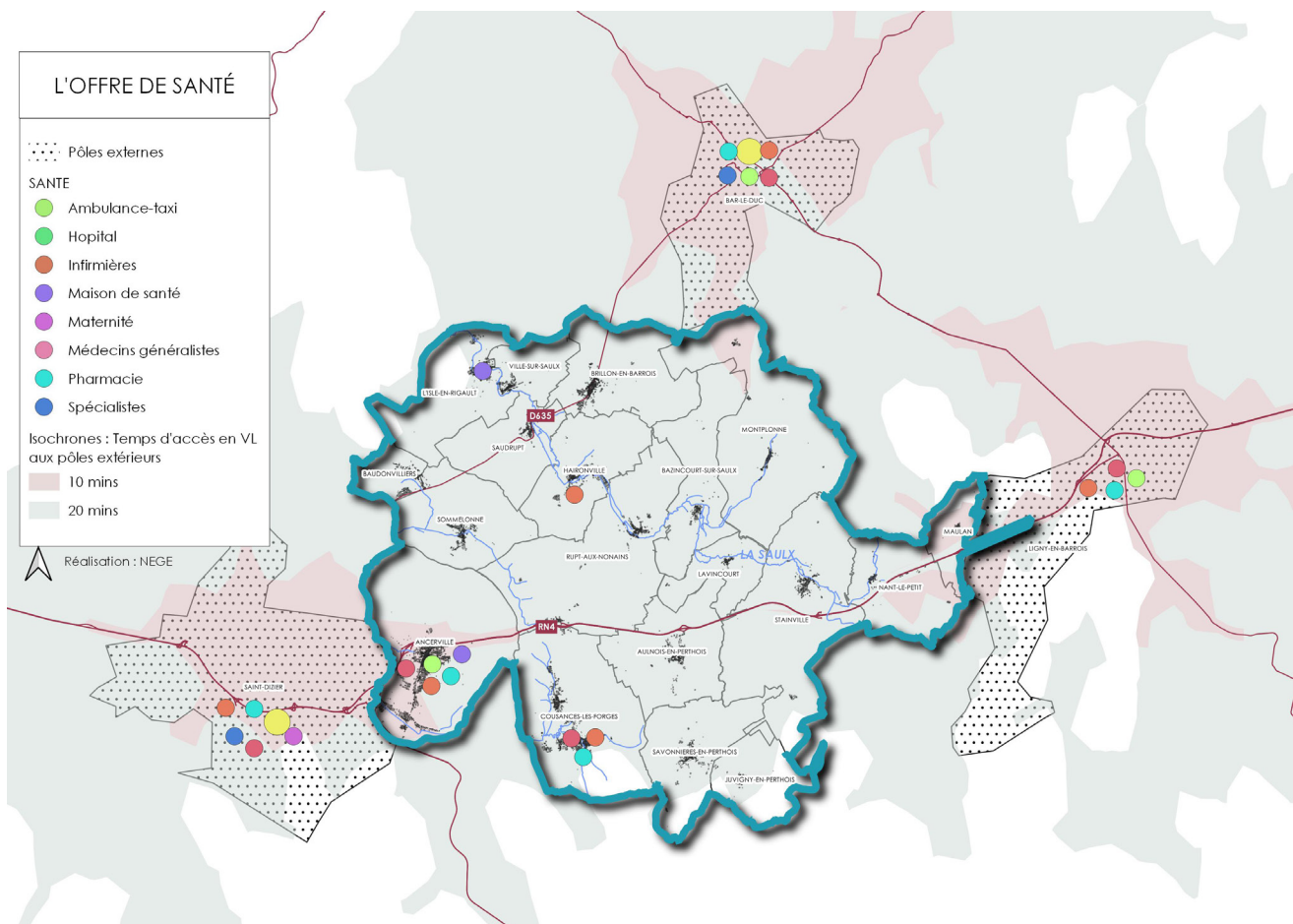
7 infirmiers, d'un orthophoniste, d'un orthoptiste et d'un pédicure-podologue. Deux pharmacies sont recensées : à Ancerville et Cousances-les-Forges.

Concernant les spécialistes comme les ophtalmologues, l'offre est inexistante sur le secteur et est de plus en plus limitée dans les pôles périphériques. Beaucoup de ménages doivent se tourner vers des territoires plus éloignés afin d'obtenir des consultations.

Concernant les équipements de santé, Bar-le-Duc et Saint-dizier disposent d'un hôpital et la maternité se situe à Saint-Dizier, celle de Bar-le-Duc a fermé. Des EHPAD sont recensés à Saint-Dizier, Ligny-en-barrois et Bar-le-Duc. Toutefois, le vieillissement de la population invite à s'interroger sur les possibilités de développer des logements adaptés aux personnes âgées sur le territoire. Une offre pourrait être développée en collaboration avec les bailleurs sociaux.

Ces problématiques se posent d'autant plus dans un contexte de vieillissement de la population et des personnes moins mobiles en raison de l'âge.

**Le maintien d'une offre de soins qualitative et diversifiée est très importante pour répondre aux besoins, notamment d'une population vieillissante. Pour autant, la thématique de la médecine de proximité ne se limite pas au seul territoire de la Saulx et du Perthois, mais à l'ensemble des zones rurales.**



### 3 / COMMERCE ET SERVICES: RÉPONDRE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN DES HABITANTS

Le commerce et les services jouent un rôle important dans la vie locale. Le rôle du commerce est d'autant plus important puisqu'il assure une proximité avec les ménages pour satisfaire leurs besoins de la vie courante (alimentaires, récréatifs, etc.).

Plus qu'un rôle économique, le commerce assure un lien social avec la population. Il permet aux plus fragiles comme les personnes âgées, les personnes les moins mobiles de ne pas être isolées.

Si la plupart des communes ne sont pas identifiées comme un pôle de l'armature urbaine, certaines disposent toutefois de quelques services et/ou petits commerces, sédentaires ou ambulants, nécessaires à la vie quotidienne (boulangerie, etc.) Ces commerces ont donc un rôle central dans la dynamique villageoise.

Néanmoins, de manière générale, les commerces de proximité du secteur Saulx et Perthois ont beaucoup souffert ces dernières années. Les communes ont été confrontées à des fermetures successives. Par ailleurs, plusieurs commerces encore ouverts sont menacés de fermeture, notamment du fait des futurs départs en retraite. Faute de repreneurs, les commerces concernés sont amenés à disparaître.

Cette tendance est liée en partie au statut de villages dorts des communes concernées. Les modes de consommation tendent à évoluer, les habitants ayant pour habitude de consommer à proximité de leur lieu de travail, ou sur leur trajet domicile-travail. Ceci est paradoxal, puisque ces commerces sont tout de même demandés par les nouveaux arrivants. Leur disparition dégraderait l'attractivité des communes concernées.

Par ailleurs, plusieurs commerces sont confrontés à des difficultés d'accessibilité (manque de stationnement, accessibilité PMR problématique), ce qui peut aggraver leur santé économique.

Il est à noter la disparition presque totale de l'offre en restauration et en hôtellerie. Ce secteur d'activité pourrait être développé dans une logique touristique sur le territoire. Le tourisme devra être travaillé en collaboration avec les territoires voisins qui offrent un potentiel important (Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Ligny-en-Barrois, Haute-Saulx, Lac du Der, Abbaye de Trois-Fontaines). Quelques restaurants et gîtes sont présents.

C'est pourquoi, l'enjeu de garantir et de maintenir ces commerces de proximité est essentiel pour le secteur Saulx et Perthois.

Pour les achats plus importants, au sein de commerces tels que les hypermarchés, les ménages doivent se rendre au sein des pôles périphériques de Bar-le-Duc et Saint-Dizier.



COUSANCES-LES-FORGES



COUSANCES-LES-FORGES



STAINVILLE



STAINVILLE



ANCERVILLE



ANCERVILLE



BAZINCOURT-SUR-SAULX



BRILLON-EN-BARROIS

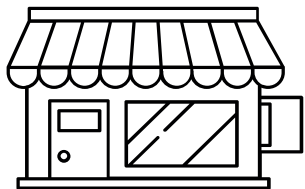
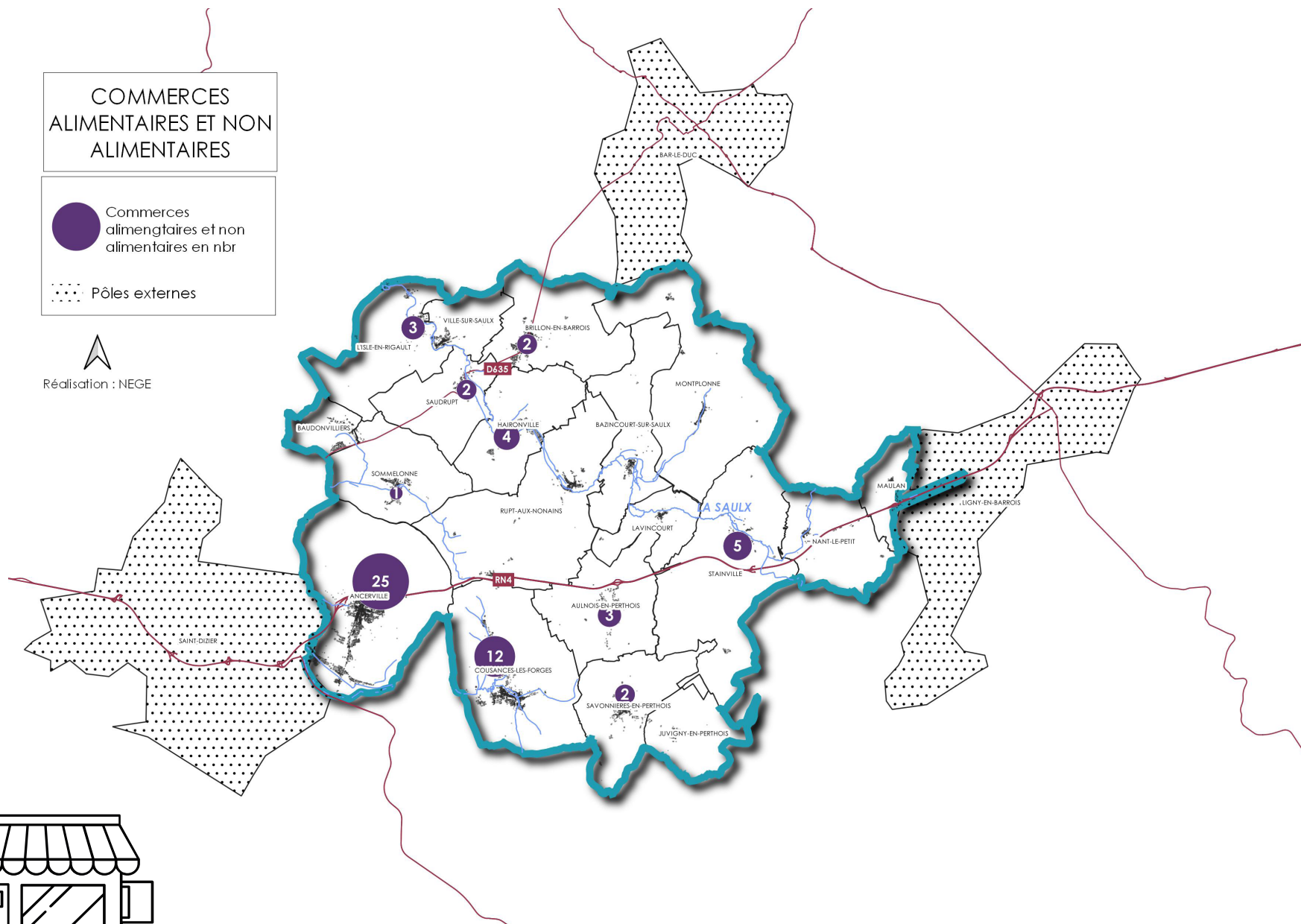
## COMMERCE ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES

Commerces  
alimentaires et non  
alimentaires en nbr

Pôles externes



Réalisation : NEGE





## 4 / LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL

### > Les équipements sportifs et culturels

Les équipements sportifs et socio-culturels participent activement au dynamisme d'un territoire. Ces derniers permettent de pratiquer de nombreuses activités (quotidiennes ou sont des supports d'accueil de grands événements).

En effet, pour le loisir de nombreuses communes accueillent sur leur territoire des équipements permettant la pratique sportive. Ancerville concentre un certain nombre d'équipements sportifs. Ces équipements assurent ainsi leur rôle structurant dans l'offre de services du territoire. D'autres communes proposent principalement des terrains sportifs de plein air, de city stades des salles polyvalentes ou des aires de jeux.

### > Les associations

Le tissu associatif du secteur Saulx et Perthois propose une offre diversifiée d'animations sur le territoire dont les équipements socio-culturels en sont leur principal support d'action :

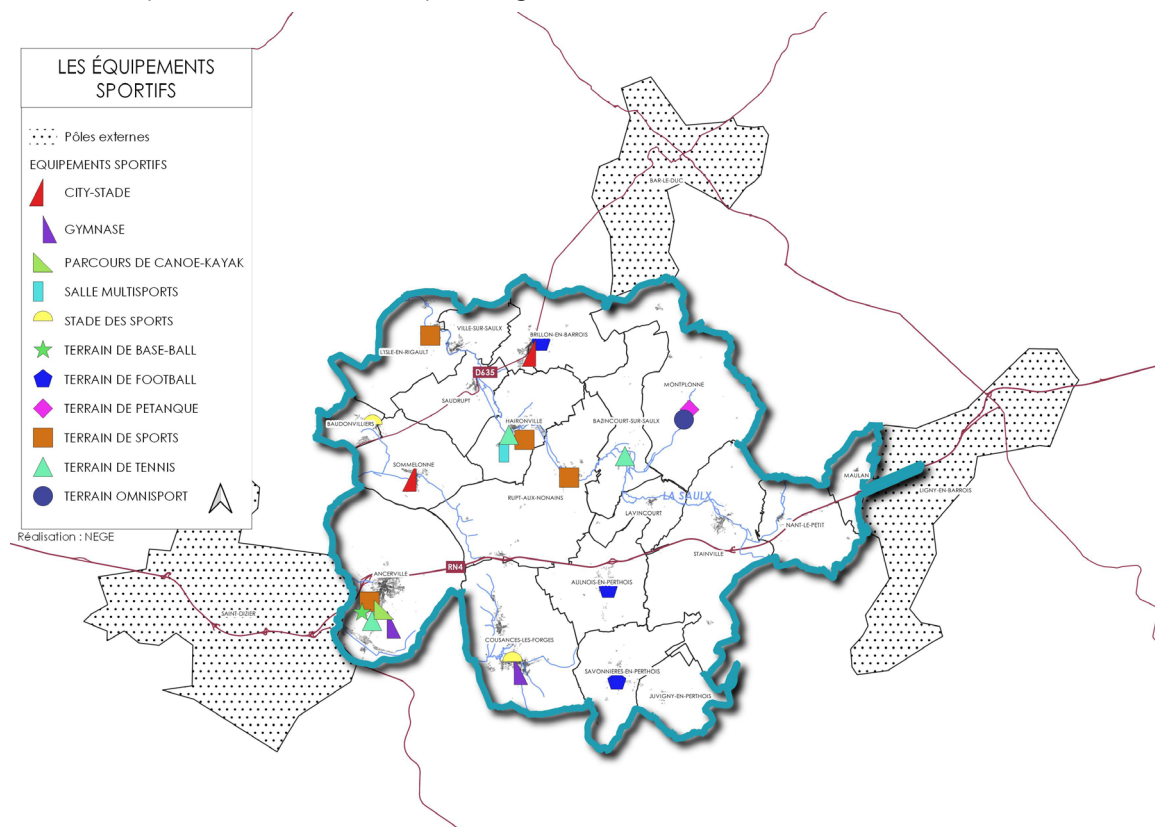
- Les associations présentes dans chaque commune habituellement de type comités des fêtes qui organisent des activités sur le territoire.
- Des activités traditionnelles : fête du 14 juillet, brocantes (Baudonvilliers, etc.), centre aéré (Aulnois-en-Perthois, etc.),

Musique (Cousances-les-Forges), etc.

- Des activités plus spécifiques et qui contribuent à dynamiser le territoire : Marché aux Fleurs (Brillon-en-Barrois), marché campagnard (Rupt-aux-Nonains), Bik'Saulx et TRAM'V (L'Isle-en-Rigault), expositions et cours de peinture (Bazincourt-sur-Saulx), concerts et festivals de musique, visite des carrières de Savonnières-en-Perthois, etc.
- Les associations sportives avec notamment quatre club de football de niveau départemental, des club de Judo, d'Équitation, de Tennis de table, de Canoë-Kayak, de Base-Ball, de Spéléologie,

de Boxe, de Cyclisme, de Gymnastique, etc.

Les associations sont soumises à un phénomène de cycles. Celles-ci sont dynamiques grâce à un petit groupe de bénévoles, puis au bout de quelques années, une certaine lassitude apparaît, l'association est moins présente. Elle est relancée quand de nouveaux dirigeants reprennent le flambeau. Aujourd'hui certaines communes sont très dynamiques, on compte de nombreuses associations sur leur territoire avec une offre diversifiée.







## **LES ENJEUX DU TERRITOIRE //** **CE QU'IL FAUT RETENIR**

Adapter le déploiement des équipements scolaires, périscolaires et petite enfance :

- A l'évolution des effectifs,
- A l'évolution des besoins et attentes des parents.

Continuer et renforcer les actions de maintien de l'offre de santé à l'image de la maison de santé de L'Isle-en-Rigault.

Définir une stratégie de soutien aux commerces et services de proximité,

Préserver l'appareil commercial encore présent dans les villages et qui participe au lien social,



# PARTIE 6 : LES MOBILITÉS ET LES COMMUNICATIONS

## TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

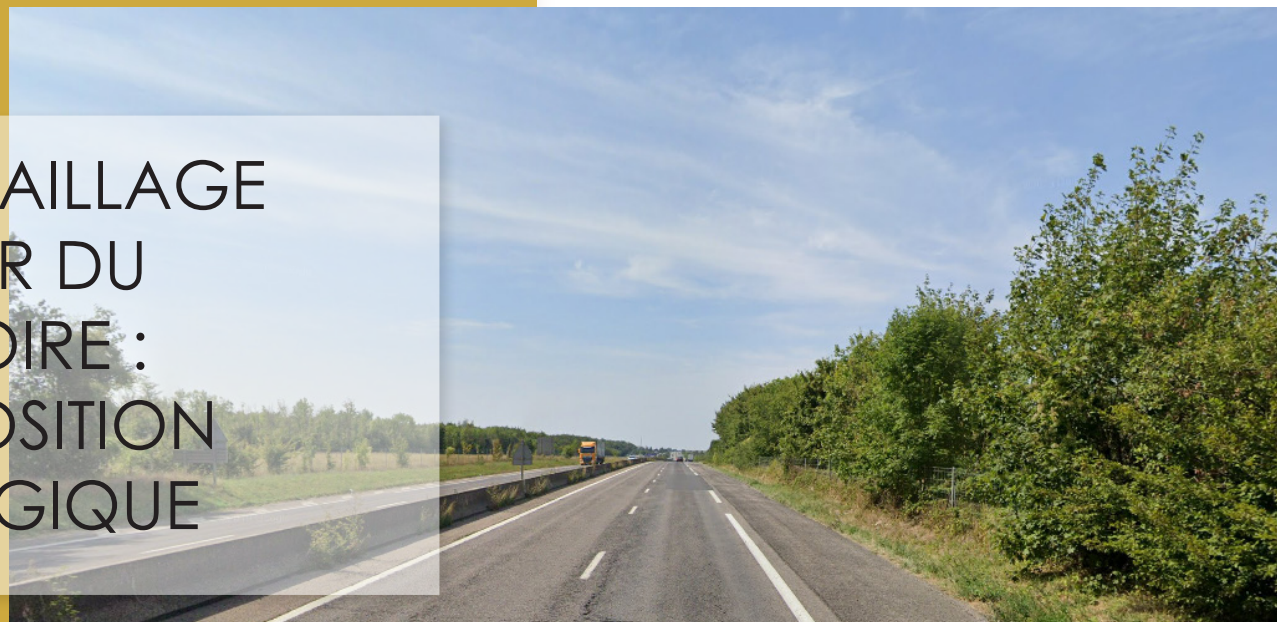
*La capacité de développement d'un territoire est fondamentalement déterminé par la qualité et la performance de ses infrastructures de transport qui impactent directement son potentiel de développement économique, résidentiel, commercial etc.*



# PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Secteur Saulx et Perthois

## // LE MAILLAGE ROUTIER DU TERRITOIRE : UNE POSITION STRATÉGIQUE



Source : GOOGLEMAP  
RN4  
MAULAN



## // LE MAILLAGE ROUTIER DU TERRITOIRE : UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

### UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

Le positionnement géographique ainsi que la qualité et la diversité des infrastructures de transports sont des composantes essentielles pour l'attractivité d'un territoire. Le secteur Saulx et Perthois se situe en position stratégique grâce à sa traversée d'Est en Ouest de la RN4.

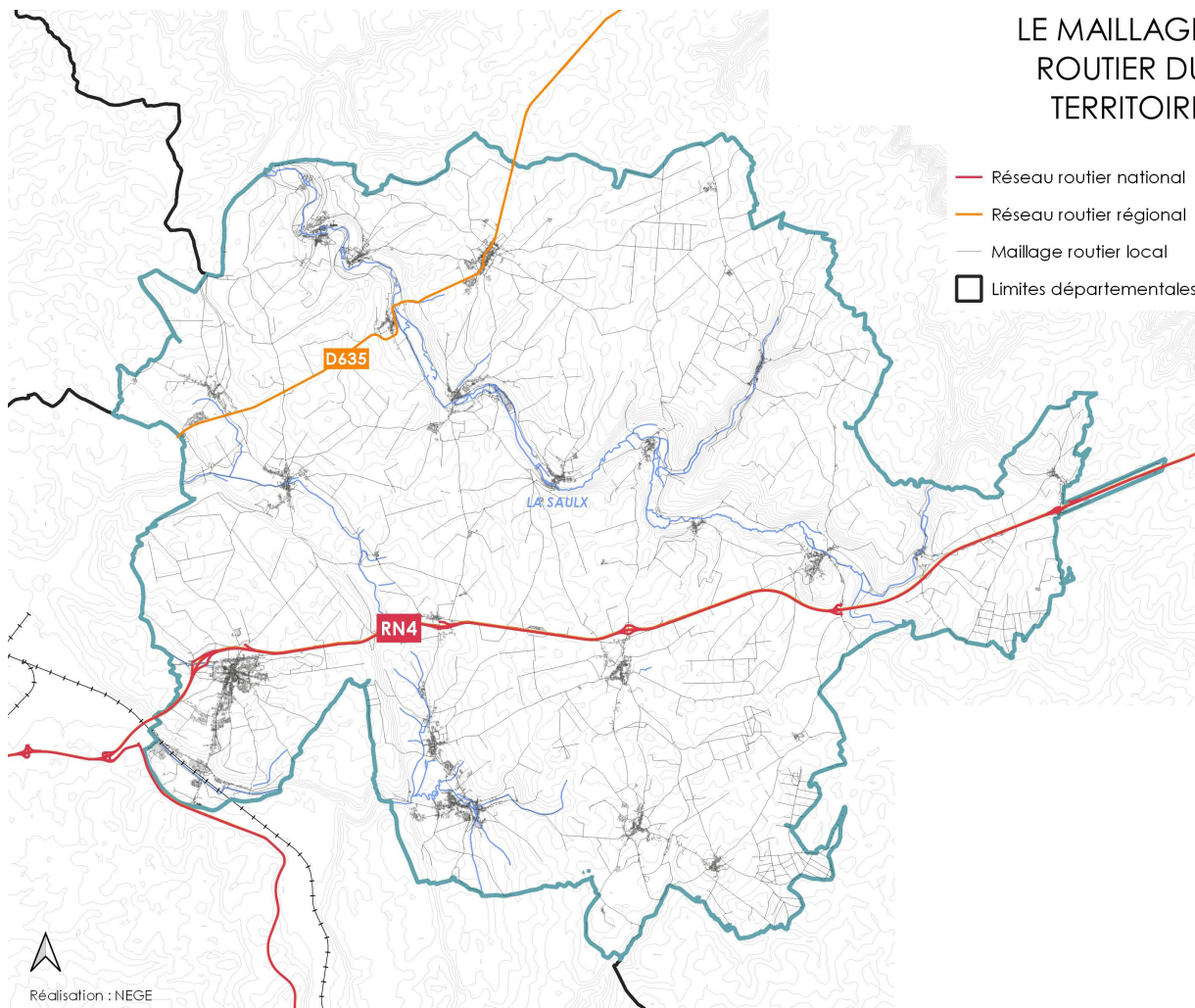
#### 1 / UN DESSERTE STRATÉGIQUE

> Un territoire bien desservi par deux axes structurants

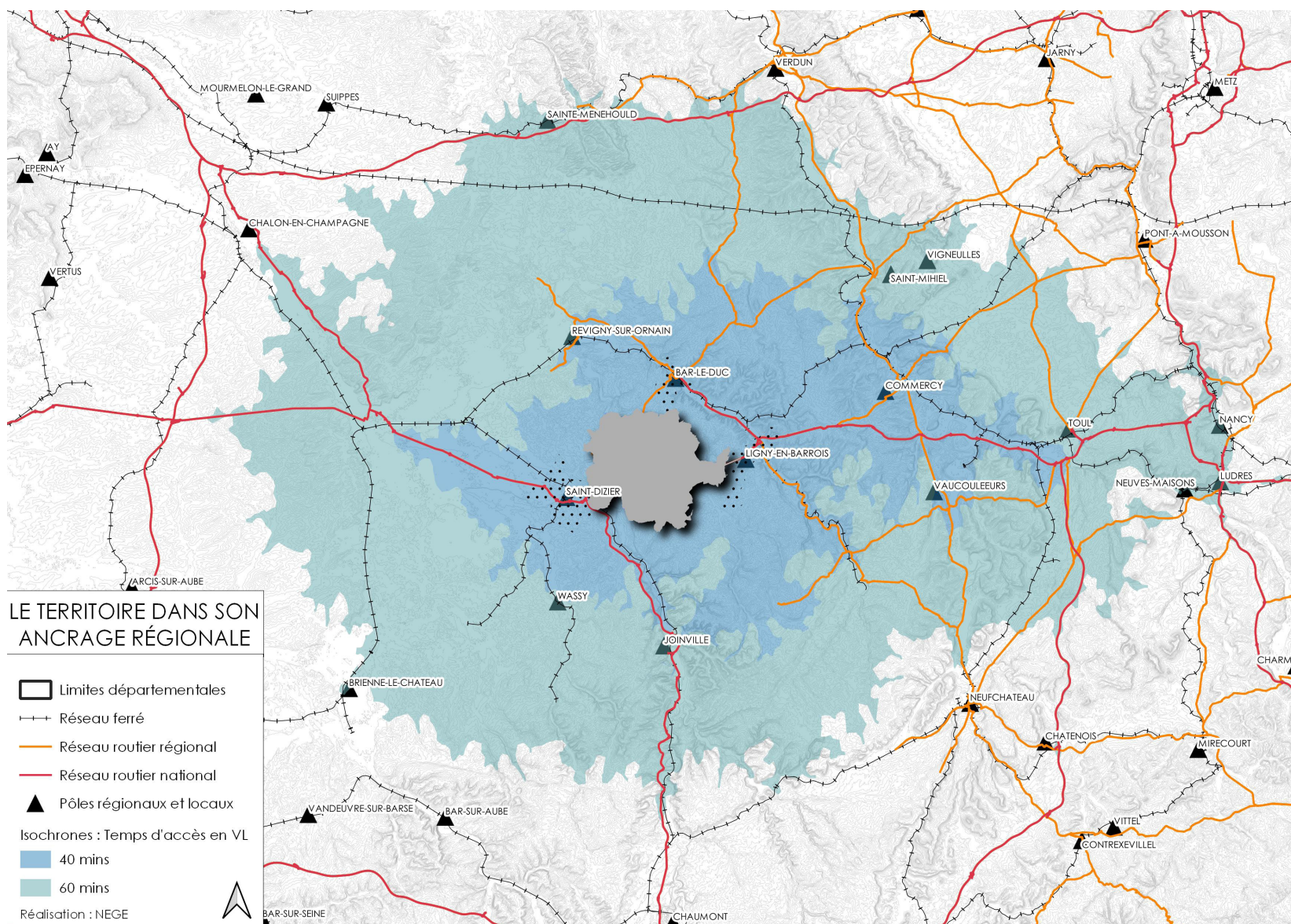
Le territoire est structuré par deux axes principaux :

- La route nationale 4, qui dessert le Sud du territoire, est un axe majeur du Grand Est de la France reliant Paris à Strasbourg. Elle traverse le secteur Saulx et Perthois de Ligny-en-Barrois à Saint-Dizier en 2\*2 voies. À hauteur de Ligny-en-Barrois, la RN4 était empruntée, d'après un comptage réalisé en 2010, par près de 14 500 véhicules par jour.
- La route départementale 635 qui relie Bar-le-Duc à Saint-Dizier dessert le Nord du territoire. En février 2014, 5 208 véhicules par jour ont été recensés à Baudonvilliers, et 5 637 à Brillon-en-Barrois. Des comptages ont également été réalisés aux mois de juillet/août 2014, soit pendant les mois de vacances scolaires. Ceux-ci indiquent une fréquentation journalière de 3 423 véhicules à Baudonvilliers et 3 601 véhicules à Brillon-en-Barrois, largement inférieur aux comptages réalisés les mois d'hiver. Cela montre l'importance de cet axe dans les déplacements domicile-travail.

La présence de ces deux axes en font un territoire bien des-







Bien que le territoire soit bien desservi et accessible il n'en reste pas moins éloigné des pôles régionaux structurants. Pour se rendre à Nancy, il faut compter un peu plus d'une heure de voiture et 1h30 de Metz et Reims.



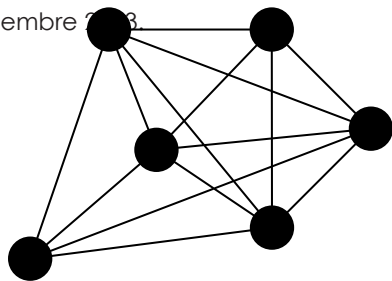
**servi et accessible.**

> Un réseau interne facilitant les mobilités endogènes

**Un réseau d'axes secondaires vient compléter ces deux axes et relier toutes les communes du territoire.**

**Les principaux axes secondaires du territoire sont :**

- La route départementale 4, reliant Cousances-les-Forges à Brillon-en-Barrois. Cet axe permet de rejoindre la RD635 à Brillon-en-Barrois, mais également d'attraper la RN4 à hauteur de La Houquette (Rupt-aux-Nonains). Un comptage de février 2014 indique le passage de 2 519 véhicules par jour à La Houquette. La traversée de Haironville est fréquentée par 2 178 véhicules/jour (octobre 2008).
- La route départementale 997, qui parcourt la vallée de la Saulx de Stainville à L'Isle-en-Rigault. Cet axe a une fréquentation irrégulière selon les tronçons. En effet, à hauteur de Stainville, 646 véhicules par jour sont recensés (juin 2012), puis à Bazincourt-sur-Saulx, les comptages sont plus faibles avec 480 véhicules/jour (juin 2012). Enfin, à Saudrupt, 1 200 véhicules par jour ont été comptés en novembre 2008.



## 2 / LES MIGRATIONS PENDULAIRES

*Source : Les données sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement. Sont pris en compte, tous les individus actifs ayant un emploi, âgés de 15 ans ou plus, qui habitent sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois. Le recensement complémentaire se base sur un échantillon équivalent à 25% de la population.*

Cette bonne accessibilité s'exprime à travers les migrations domicile-travail effectuées quotidiennement.

En 2017, 15,4% des actifs travaillent sur le territoire au sein de la commune de résidence. Près de 85% travaillent donc au sein d'une autre commune, ce qui engendre des flux quotidiens importants.

Concernant les mobilités pendulaires endogènes, les trois principales destinations sont :

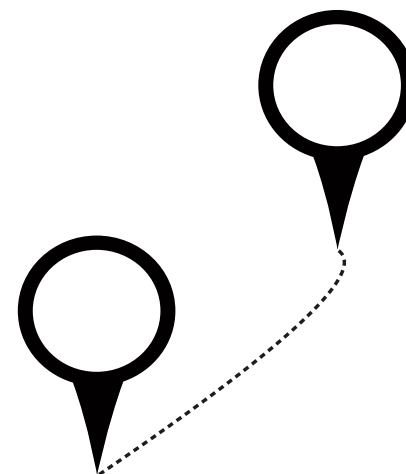
- Ancerville, qui accueille 41,8 % des actifs qui travaillent au sein d'une des communes du territoire, cela représente 11,2 % de l'ensemble des actifs du territoire.
- Haironville regroupe 13,7 % des migrations au sein de la Codecom, ce qui représente 3,7 % des migrations de l'ensemble des actifs.
- Cousances-les-Forges, où se rendent 13% des actifs qui travaillent sur le territoire, soit 3,5 % des migrations de l'ensemble des actifs.

La Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise est le territoire qui accueille le plus d'actifs de la Saulx et du Perthois. En effet, ce sont 37,8 % des

travailleurs du territoire qui se dirigent chaque jour vers la Communauté d'agglomération. La ville de Saint-Dizier reçoit à elle seule 92% de ces actifs.

Le troisième pôle d'accueil des actifs de la Saulx et du Perthois est naturellement la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Celle-ci représente 21,1 % des migrations pendulaires du secteur Saulx et Perthois. La ville de Bar-le-Duc compte pour près de 70 % dans ces déplacements journaliers domicile-travail. Ligny-en-Barrois accueille, elle, 13 % des actifs qui se dirigent vers Meuse Grand Sud.

Les migrations pendulaires sont surtout locales. Les déplacements de ce type vers les pôles régionaux sont largement minoritaires.





## // LES MOBILITÉ DU TERRITOIRE



Source : NEGE  
Borne de recharge de véhicule électrique  
L'ISLE-EN-RIGAULT



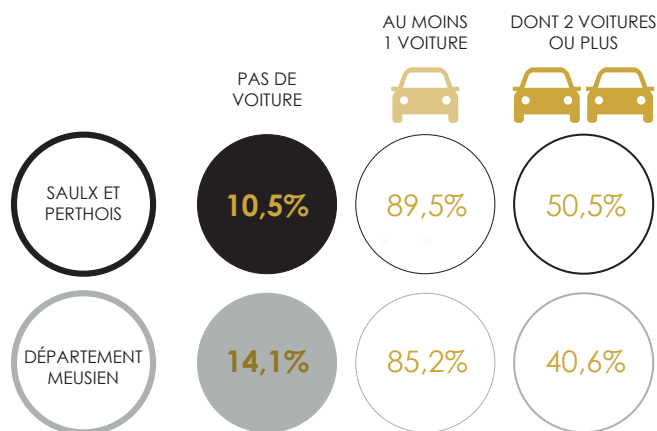
## // LES MOBILITÉS DU TERRITOIRE

La mobilité des ménages, phénomène qui s'accroît depuis plusieurs décennies, soulève des contraintes et des enjeux forts en termes d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement. La question de la promotion mais aussi de la maîtrise de la mobilité constitue un enjeu fort, à la fois pour venir en aide aux populations les moins mobiles, pour limiter les effets néfastes sur l'environnement mais également influencer positivement sur le cadre de vie.

### 1 / LA VOITURE : LE MOYEN DE LOCOMOTION PRIVILÉGIÉ DES MÉNAGES

#### > Une dépendance à l'automobile

En 2017, 89,5 % des ménages ont au moins une voiture. Par ailleurs, parmi eux, la moitié possède au moins deux voitures en 2017 (source : INSEE). La part des ménages disposant de deux voitures ou plus est supérieure à la moyenne départementale en 2017. Ces chiffres montrent non seulement la très grande dépendance des habitants du territoire aux véhicules motorisés mais aussi la persistance de ce phénomène dans le temps, et ce en dépit des diverses initiatives



prises en place par les acteurs de la mobilité sur le territoire national.

Cette singularité s'explique en partie par l'accès uniquement routier aux pôles d'emploi périphériques et l'évolution de la bi-activité au sein des ménages intensifiée d'autant plus les besoins en véhicules personnels des habitants n'ayant pas forcément les mêmes horaires ni destinations.

#### > Le covoiturage

La pratique du covoiturage semble de plus en plus plébiscitée au sein des territoires ; une pratique de plus en plus utilisée en France, catalysée par l'avènement des plateformes de mise en relation des usagers. Que ce soit pour des raisons écologiques, économiques, voire relationnelles, les habitants tendent de plus en plus à partager leurs véhicules et leurs trajets quotidiens.

Le secteur Saulx et Perthois ne dispose pas d'aire de covoiturage. Si les habitants ont recours à cette pratique, cela se fait de manière informelle.

#### > Les nouvelles pratiques automobiles

L'utilisation de la voiture électrique tend à se

démocratiser. De plus en plus de ménages dispose d'un véhicule électrique. En ce sens, se pose le besoin de disposer d'une borne de recharge. Le secteur Saulx et Perthois a installé des bornes. Elles se trouvent à la Houquette au siège de la Communauté de communes des Portes de Meuse. Les communes de L'Isle-en-Rigault et d'Ancerville disposent également d'une borne.

#### > Le stationnement automobile, une préoccupation publique et privée

Très présent au cœur des villages, ce type de stationnement lorsqu'il est sauvage, est pénalisant pour les déplacements piétonniers, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou les parents avec des enfants en bas âge.

#### Parking :

Des parkings existent sur différentes communes. Toutefois, le nombre de places limité ne suffit pas à structurer le stationnement de l'ensemble du parc automobile. Plusieurs communes ont d'ailleurs fait état d'un besoin en parkings. On notera également la présence de parkings visiteurs au sein des «lotissements».





Globalement, une partie des communes fait état d'un besoin en nouvelles places de stationnement. **Cette problématique est d'autant plus importante pour les petits commerces, dont une partie souffre d'une mauvaise accessibilité faute de stationnements adéquats à proximité.**

Le tableau suivant recense le stationnement des communes, notamment le stationnement public via les parkings.

| Commune                 | Nombre de Parking  | Places de Voitures | Parkings à vélos |
|-------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Ancerville              | Absence de données |                    |                  |
| Aulnois-en-Perthois     | 4                  | environ 80         | 0                |
| Baudonvilliers          | 6                  | 109                | 0                |
| Bazincourt-sur-Saulx    | 1                  | 50                 | 0                |
| Brillon-en-Barrois      | Absence de données |                    |                  |
| Cousances-les-Forges    | 11                 | 126                | 0                |
| Haironville             | 7                  | 62                 | 0                |
| Juvigny-en-Perthois     | 2                  | 14                 | 0                |
| L'Isle-en-Rigault       | 2                  | 15                 | 1                |
| Lavincourt              | 1                  | 6                  | 0                |
| Maulan                  | 2                  | Environ 20         | 0                |
| Montplonne              | 2                  | 17                 | 0                |
| Nant-le-Petit           | 0                  | 0                  | 2                |
| Rupt-aux-Nonains        | 1                  | 4                  | 2                |
| Saudrupt                | 2                  | 12                 | 0                |
| Savonnières-en-Perthois | 3                  | 65                 | 0                |
| Sommelonne              | 4                  | 51                 | 2                |
| Stainville              | 2                  | 24                 | 0                |
| Ville-sur-Saulx         | 1                  | 4                  | 0                |

Source : Données communales

Ont été décomptées : 2 bornes électriques à Ancerville et L'Isle-en-Rigault.

Prochainement, 3 bornes électriques seront opérationnelles à Haironville (2 au Gymnase intercommunal et 1 au commerce multiservice implanté en centre-bourg)

## 2 / LES ALTERNATIVES A L'USAGE AUTOMOBILE

> Le train : une solution alternative pour les déplacements quotidiens

L'usage du train est souvent privilégié comme alternative à l'automobile par les ménages. Néanmoins, il n'y a pas de desserte ferroviaire sur le secteur Saulx et Perthois. Les gares les plus proches sont situées à Saint-Dizier et Bar le Duc.

La gare TGV se situe à environ 40 minutes de routes sur la commune Les Trois Domaines.

> Les autres solutions de transports en commun

La Communauté de Communes des Portes de Meuse propose un tout nouveau service de transport à la demande. Il s'agit d'un minibus de 8 places est mis à disposition pour effectuer les déplacements. Ce type de service est d'autant plus important puisqu'il n'y a pas de ligne de bus au sein du territoire.

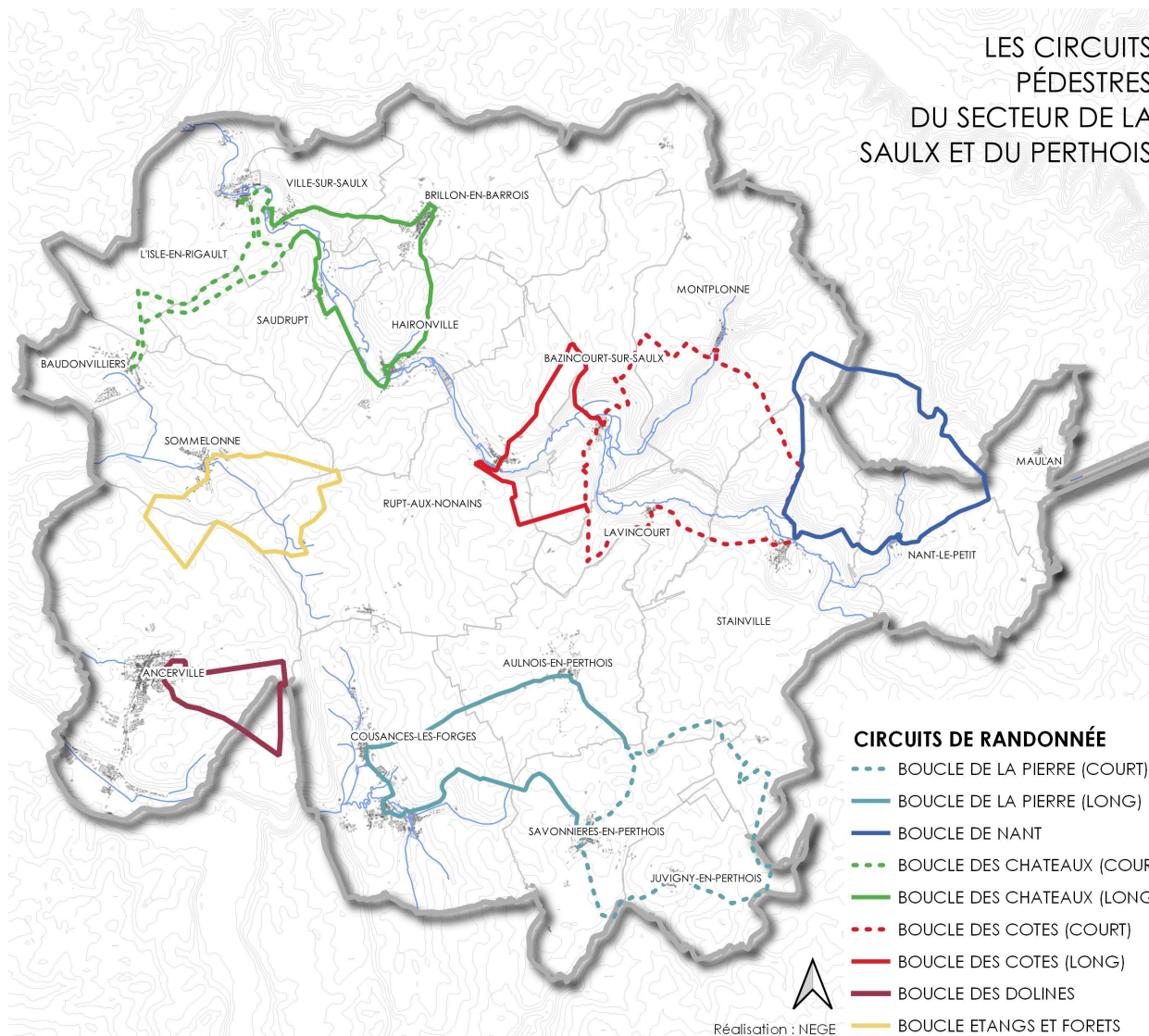
## 3 / LES MOBILITÉS DOUCES

Le territoire ne dispose pas à ce jour d'un réseau structurant de pistes ou d'itinéraires cyclables. Ceux existants sont prioritairement pensés pour les loisirs. La Communauté de communes des Portes de Meuse abrite au total 12 circuits de randonnée intercommunaux. Parmi eux, 9 sont situés sur le secteur Saulx et Perthois.

- **Le circuit de la Pierre** au départ de Savonnières-en-Perthois (version courte) : Ce circuit permet de découvrir le territoire de Savonnières-en-Perthois sur 15 km.
- **Le circuit de la pierre** au départ de Savonnières-en-Perthois (version longue) : Ce circuit permet de découvrir le territoire de Savonnières-en-Perthois, Cousances-les-Forges, Aulnois-en-Perthois et Juvigny-en-Perthois sur 24 km.
- **Le circuit de Nant** au départ de Stainville : Ce circuit permet de découvrir les richesses paysagères des terriroïtres de Stainville, Nant-le-Petit et Nant-le-Grand sur 14 km.
- **Le circuit des châteaux** au départ de Ville-sur-Saulx (version courte) : Ce circuit permet de découvrir la vallée de la Saulx sur les terriroïtres de Ville-sur-Saulx et Baudonvilliers sur 14 km.
- **Le circuit des châteaux** au départ de Ville-sur-Saulx (version longue) : ce circuit permet de découvrir la vallée de la Saulx sur les territoires de Ville-sur-Saulx, L'Isle-en-Rigault, Baudonvilliers, Saudrupt, Haironville et Brillon-en-Barrois sur 24 km.
- **Le circuit des côtes** au départ de Bazincourt-sur-Saulx (version courte) : Ce circuit permet de partir découvrir la vallée de la Saulx sur 16,5 km.



## LES CIRCUITS PÉDESTRES DU SECTEUR DE LA SAULX ET DU PERTHOIS



- **Le circuit des côtes** au départ de Bazincourt-sur-Saulx (version longue) : cette version permet de découvrir la vallée de la Saulx sur 25 km.
- **Le circuit des dolines** au départ d'Ancerville: Ce circuit permet de partie à la découverte des environs d'Ancerville. De la Grotte des Sarrazins à la tranchée des Bruyères, la randonnée permet de traverser la richesse du patrimoine naturel ancervillois sur 7,5 km.
- **Le circuit des étangs et forêts** au départ de Sommellonne : Ce circuit permet de partir à la découverte de la vallée de l'Ornel sur 11 km.

## 4 / LE NUMÉRIQUE

Le très haut débit et le déploiement de la fibre optique est un enjeu important pour le territoire national. Il s'agit d'un enjeu économique, d'emploi, d'attractivité, de mobilité etc. En ce sens, l'État a fixé l'objectif d'une couverture Très Haut Débit (30 Mbit/s ou plus) pour l'ensemble du territoire national. Le département meusien, conscient de cet enjeu et soucieux de contribuer à l'attractivité économique et sociale de ses territoires, notamment ruraux, a engagé une politique volontariste visant à diffuser le haut débit et le très haut débit sur l'ensemble de son territoire. La Région Grand Est a pris le relais en 2016 du déploiement du Très Haut Débit, en associant le Département dans ce chantier ambitieux. L'objectif étant la fibre pour tous en 2023. Cela permettra au territoire de tirer le meilleur parti de la refonte de la géographie des territoires et de l'annulation des distances qu'offre la généralisation de la fibre et la 5G (télétravail, e-commerce, moyens de transports innovants etc.).



## **LES ENJEUX DU TERRITOIRE //** **CE QU'IL FAUT RETENIR**

Une situation stratégique avec des axes routiers Est-Ouest performants : RN4 et RD635.

Des axes secondaires de bonnes qualités : RD4 et RD997, le tout assurant une excellente desserte aux habitants du secteur Saulx et Perthois.

Une dépendance très forte à l'automobile.

Une absence de réseaux performants de transports en commun, malgré la mise en place d'un transport à la demande.

Une absence de réseaux de pistes cyclables.

Un réseau de randonnées pédestres de très bonne qualité.



# PARTIE 7 : HISTOIRE, PAYSAGE ET PATRIMOINE

## TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

*Le secteur Saulx et Perthois est marqué par des identités paysagères dont le patrimoine historique et architectural, dense et diversifié : patrimoine industriel, patrimoine religieux, patrimoine architectural, ou encore le petit patrimoine communément appelé patrimoine vernaculaire.*



# PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Secteur Saulx et Perthois





## // UNE IDENTITÉ HÉRITÉE D'UNE LONGUE HISTOIRE



Source : NEGE  
JUVIGNY-EN-PERTHOIS



## // UNE IDENTITÉ HÉRITÉE D'UNE LONGUE HISTOIRE

### UN TERRITOIRE AU PATRIMOINE RICHE ET REMARQUABLE

Le patrimoine, véritable témoin de l'évolution historique et sociale d'un territoire, constitue un héritage à transmettre aux générations futures. D'abord restreinte aux édifices majeurs tels que les cathédrales et les châteaux, la notion de patrimoine se décline aujourd'hui vers des environnements naturels, des éléments culturels, archéologiques ou ethnologiques. Elle touche aussi l'architecture contemporaine ainsi que le patrimoine immatériel lié aux savoir-faire.

Le secteur Saulx et Perthois bénéficie d'une identité forte marquée par les grands tournants de l'histoire qui se sont succédés depuis les temps anciens. Quel que soit la nature de ces faits marquants (duchés, industrialisation etc.), l'identité du territoire s'est construite autour de ces faits historiques.

Le territoire possède un patrimoine exceptionnel, tant du point de vue architectural, urbanistique que paysager.

Qu'il soit classé au titre des Monuments historiques ou qu'il ne soit pas protégé mais présentent des qualités remarquables, le patrimoine de la Saulx et du Perthois racontent l'histoire et les savoir-faire.

Consciente de ses atouts et de ses richesses patrimoniales, la Communauté de communes des Portes de Meuse a pris la compétence « patrimoine industriel, culturel et touristique » pour l'ensemble de son territoire dont fait partie le secteur Saulx et Perthois. Pour promouvoir cette richesse patrimoniale, le territoire est mis en avant par l'office du tourisme Sud Meuse.

Les communes du secteur Saulx et Perthois ont toutes des richesses que le PLUi va permettre de mettre en valeur et de préserver. Les préserver c'est continuer à faire vivre l'histoire à travers ces patrimoines bâtis qui jalonnent le territoire.

Le paysage de la Vallée de la Saulx, de par ses particularités, offre des potentialités d'attraction à différentes échelles. Il est une force du territoire et une vitrine à ne pas négliger.

Trois caractères le façonnent :

- Le paysage naturel de la vallée de la Saulx,
- La présence de friches le long des cours d'eaux,
- La pierre calcaire et l'architecture qui en découle.

“

*Le patrimoine est un ensemble d'attributs, de représentations et de pratiques fixé sur un objet dont est décrété collectivement l'importance intrinsèque et extrinsèque qui exige qu'on le conserve, le mette en valeur et le transmette aux futures générations.*

*C'est une notion qui réunit et défère autour d'une identité commune.*

*L'engouement pour le patrimoine local et national témoigne de l'importance qui lui ait accordé. ”*

Olivier Lazzarotti  
Professeur de géographie à l'Université de Picardie-  
Jules-Verne



# 1 / UNE OCCUPATION ANCIENNE

## L'ANTIQUITÉ

### Les premières traces d'occupation humaine

- > Poteries, monnaies, armes, sépultures à Ancerville,
- > Stèle sculptée à Savonnières-en-Perthois,
- > Sarcophages contenant des ossements, des armes et des pièces de monnaie romaines à Haironville, et à Saudrupt.



## Entre 1506 et 1723

- > En 1506 fut construit le château de la Varenne à Haironville par Pierre Merlin, commissaire aux comptes du duc de Bar.
- > En 1721 les forges d'Haironville sont acquises par le duc Leopold. Elles furent cédées à Jacques Louis Bourlon de Saint Dizier en 1723 (construction du château de la Forge en 1735).
- > Le fief d'Haironville est créé par Leopold le 11 Mai 1723.



## Début XXe siècle

L'apogée de l'exploitation des carrières peut être située entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe (113 carrières dans le Perthois en 1836, 581 en 1900). Aujourd'hui, les carrières de Brauvilliers, Savonnières-en-Perthois, Juvigny-en-Perthois et Aulnois-en-Perthois comptent près de 400 kilomètres de galeries.



## L'exploitation des carrières du Perthois

Les carrières du Perthois furent exploitées dès l'antiquité, puis par les Mérovingiens pour la construction, notamment de leurs nécropoles. L'exploitation se poursuivit au Moyen Âge pour les châteaux, églises et cathédrales (statues de la cathédrale de Reims, Notre-Dame de L'Epine, château de Lunéville, porte Saint-Nicolas de Nancy, etc.). En effet, le calcaire oolithique tendre présente les qualités nécessaires à la fabrication de pierres de construction mais également aux travaux de sculpture.

## XVIe siècle

### Un développement étroitement lié aux duchés de Bar et de Lorraine

La seigneurie de Ville sur Saulx fut rachetée au XVIe siècle au comte de Bar par Gilles de Trève (doyen de la collégiale de Bar-le-Duc, fondateur du collège de Bar, garde des sceaux et homme de confiance des ducs de Bar et de Lorraine). Il est à noter qu' Ancerville fut une possession des princes de Joinville puis des ducs de Guise, pour ensuite, être vendue par le Régent Philippe d'Orléans au duc Léopold 1er de Lorraine.



### Un essor proto-industriel et industriel important lié à l'eau...

Les moulins à eau se sont implantés sur le territoire précocement grâce à l'exploitation des gisements de fer fort, le régime hydrologique de la Saulx, de type pluvio-évaporal, garantissant des débits réguliers même en période d'étiage, Les premiers hauts-fourneaux sont apparus dès le XVIe siècle. Les congrégations religieuses (prémontrés de Jovilliers, prieuré de Rupt-aux-Nonains, Prémontrés de Jeand'Heurs) y ont participé activement. On note ainsi la naissance des maîtres de forges à l'époque moderne (XVIIIe au XIXe siècle). En 1844, 106 roues hydrauliques en Meuse étaient utilisées pour la fabrication du gros fer et de la fonte (la majorité dans les vallées de la Saulx et de l'Ornain).



## La révolution industrielle

L'eau fut également un élément clef pour l'installation de papeteries et d'usines textiles. Les roues hydrauliques furent finalement délaissées à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle avec l'arrivée de la Révolution Industrielle et « l'ère du charbon ». Cette disparition annonça l'essor de la fonderie de seconde fusion au XXe siècle (Haironville, Cousances-les-Forges).



## 2 / ANALYSE A L'ÉCHELLE DU SECTEUR SAULX ET PERTHOIS

L'avant-propos de l'ouvrage « le Patrimoine des Communes de la Meuse » débute par ces quelques lignes : « Aborder un département à travers son patrimoine est pour nous un moyen de rendre compte de la spécificité d'un territoire, à partir des traces que les hommes y ont laissées. Le patrimoine au sens étymologique, rassemble les biens que nous ont transmis les pères et que nous avons aujourd'hui entre les mains. »

La Communauté de Communes des Portes de Meuse, secteur Saulx et du Perthois est riche d'un patrimoine exceptionnel, tant du point de vue architectural, urbanistique que paysager. Notre approche a été systématique, chaque commune a été recensée, dans un souci de relever ces différentes formes patrimoniales.

L'étude n'est pas exhaustive. Elle met en avant les éléments les plus remarquables ou ceux qui ne sont pas protégés, que nous avons pu vérifier sur place. Cette analyse patrimoniale a été réalisée dans l'objectif de dresser des enjeux par commune, dans le cadre d'une lecture territoriale globale, et ainsi de les confronter au Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI. Afin de prendre en considération les spécificités des communes et d'apporter une vision d'ensemble et dynamique du territoire, nous avons défini 3 thématiques majeures :

### A) Le patrimoine bâti

#### B) Patrimoine lié aux espaces remarquables

#### C) Parcours remarquables liés aux ressources naturelles

### A) Le patrimoine bâti

#### > Le patrimoine architectural remarquable

Pour qu'un élément architectural (bâtiment, maison, lavoir, calvaire, mur d'enceinte) soit recensé dans cet inventaire du « patrimoine remarquable », il faut qu'il réponde à certains critères comme sa valeur historique, sa valeur de mémoire, son côté anecdotique, son usage, son côté pratique, le savoir faire employé, l'aspect de l'ensemble (qualité de mise en œuvre des matériaux, détails, modénature, composition de la façade, etc.), sa rareté, sa valeur de référence et sa valeur de repère.

#### > Le patrimoine vernaculaire

Ce patrimoine appartient à un ensemble architectural surgi lors d'un même mouvement de construction ou de reconstruction. Ce mouvement affecte la région Lorraine et s'inscrit dans une période variant d'une région à une autre selon des décalages de quelques décennies à un siècle et plus. Reflet de changements économiques, un type de bâtiment vernaculaire est caractéristique non seulement d'une époque donnée, mais aussi de la classe sociale qui l'a fait construire et l'a utilisé. Il ne peut se comprendre que dans la mesure où l'origine

sociale du constructeur-utilisateur est cernée.

L'architecture vernaculaire est définie comme étant l'architecture des gens, l'architecture sans architecte, faisant appel aux matériaux disponibles sur place et mettant en œuvre des techniques traditionnelles (par opposition à l'architecture pour les gens, l'architecture d'architecte).

La structure du village lorrain est très fréquemment de type village-rue, regroupant de part et d'autre d'une rue principale des maisons-fermes. Ce type de structure a été adopté après la guerre de Cent Ans, les villages ayant été détruits par la guerre. La forme du village facilite le déplacement, le transport des produits agricoles, et correspond à un usage économique et social des sols dont les prairies dévolues au bétail commencent à l'arrière des habitations alignées.

Dans les régions de la Lorraine traditionnellement dominées par l'activité viticole, le bâti se dote d'une cave voûtée semi-enterrée, avec un accès contre la façade, ce qui a pour effet de relever le niveau principal de l'habitation, créant un escalier à perron depuis la rue.

La « maison lorraine » ou « habitation rurale de type lorrain » est décrite par les géographes français de la première moitié du XXe siècle comme étant tout d'abord une maison-bloc à terre, abritant sous un même toit les hommes, les bêtes et les récoltes. Son développement est en profondeur (pignons plus longs que gouttereaux). Elle a une toiture à deux pans,





le faîtage étant parallèle à la rue. Les versants sont de faible pente. Le bâtiment est mitoyen, par ses pignons, avec deux autres maisons. La façade est ménagée dans le gouttereau sur rue. L'agencement intérieur est marqué par des refends bas perpendiculaires au gouttereau façade, délimitant trois « rangs » (terme local) ou « travées » (terme savant), l'une pour le logement des humains, une autre pour celui du bétail, une troisième pour l'engrangement. À chaque « travée » correspond en façade une ouverture propre : une porte monumentale pour la grange, une porte plus basse pour l'étable, un portillon pour la cuisine. La travée de la grange, déplafonnée, communique avec le vaste grenier au-dessus des autres travées.

## La Pierre

L'emploi de la pierre s'oppose à celui de la terre, considéré comme étant d'un usage antérieur. La généralisation de la pierre remonte au dix-huitième siècle. La Lorraine, avec ses formations géologiques



diverses, réunit un bel échantillonnage de matériaux de construction, des calcaires meusiens réputés au granite des Vosges, en passant par les grès beiges ou roses. Si la mise en œuvre de ces roches, dont la réputation a parfois dépassé les frontières, est désormais bien connue dans l'architecture majeure, elle concerne en premier lieu, au moins sur le plan quantitatif, l'architecture vernaculaire. Dans ce domaine, le milieu rural constitue un vaste champ d'étude encore peu exploré, offrant une grande variété de savoir-faire particulièrement bien adaptés aux conditions locales et parfois ne démeritant pas de l'architecture majeure. Les reliefs de côtes les plus spectaculaires sont ceux de la Côte de Moselle (Bajocien-Bathonien) et de la Côte de Meuse (Oxfordien moyen et supérieur) qui recèlent les gisements de pierre de taille parmi les plus importants de la région.

Ces différentes formations ont donné lieu à une exploitation massive de la pierre dont on connaît mal les modalités de fonctionnement avant la seconde moitié du XIXe siècle, faute de statistiques fiables. Le département de la Meuse, sans doute le plus riche en carrières, comptait alors 328 carrières pour un total de 665 communes. D'importance très variée, elles étaient exploitées, pour la plupart d'entre elles, de façon épisodique et ne concernaient souvent qu'un petit nombre de personnes. Sur les 328 carrières, 140 fournissaient de la pierre de taille et 200 du moellon. Les calcaires oolithiques (pierre du Perthois), plus tendres, utilisables en gros œuvre malgré leur moindre résistance à l'écrasement, sont surtout propres à la sculpture car ils sont tendres.

## La pierre de taille

Les mises en œuvre les plus spectaculaires concernaient, en effet, les calcaires oolithiques à assises parfaitement réglées, constituées de blocs soigneusement équarris et posés en alternance. Ils ont fait l'objet d'un usage intense dans le Barrois, la Basse-Argonne, concurremment au pan de bois, ainsi que dans le nord de la Haute-Marne et ont été exportés dès le Moyen Âge mais principalement au XIXe siècle, jusque dans l'Aube et la Marne. A la fin du XIXe siècle, ce matériau, subissant une forte concurrence de la brique pleine, a le plus souvent été réduit à un usage secondaire : chambranles de baies, bandeaux et chaînes d'angle. L'usage de ce calcaire témoigne, au moins dès le XVIe siècle, d'une parfaite maîtrise dans la taille, il est vrai facilitée par les qualités techniques du matériau, tendre et pratiquement privé de défauts. Cette pierre calcaire donne aux maisons de la vallée de la Saulx particulièrement, une certaine magnificence.

L'étude complémentaire menée par le CAUE 55 permet de comprendre les enjeux liés à la pierre de taille.

Sa mise en œuvre ne pouvait se faire sans une épure commandée par le maître maçon au tailleur de pierre, qui œuvrait en carrière. La maison, que l'on peut pratiquement qualifier de préfabriquée, était sans doute rapidement construite car les blocs étaient de grandes dimensions tout en mesurant en général moins de 20 cm d'épaisseur. Ils étaient posés en



assises parfaitement réglées sur des joints de mortier posés à bain soufflant dont l'épaisseur était inférieure à 1 cm. Sur les tranches latérales, une gorge était ménagée afin de mieux faire adhérer le mortier. La qualité du matériau a incité les maçons, du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle, à animer les façades, y compris celles de modestes fermes, de cordons moulurés offrant le plus souvent un décrochement au niveau de la porte charretière. Dès les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, le répertoire décoratif s'est enrichi de plinthes, bandeaux, pilastres, de chaînes d'angles saillantes et de corniches moulurées.

L'emploi de la pierre de taille, matériaux de mise en œuvre facile, donne des façades élégantes permettant la taille de décoration. La couleur beige tirant souvent sur le jaune égaye le bâti. La qualité de la pierre est variable selon les lits d'exploitation en carrière d'où elle a été extraite.

Certaines pièces résistent mal à l'usure du temps qu'elle soit due aux intempéries ou à la pollution.

La préservation de ces façades, qui passe par le remplacement des pierres endommagées, nécessite un effort financier conséquent.

Les murs de ces maisons en pierre de taille sont de faible épaisseur : de l'ordre d'une quinzaine de centimètres. L'isolation de ces maisons représente désormais un enjeu important. Du fait de leur fort intérêt patrimonial et esthétique, elles ne sauraient être isolées par l'extérieur (CAUE 55).



### Les moellons

Le reste des murs est construit en moellons généralement de tout-venant, liés à la chaux. Les murs peuvent se prêter à diverses compositions selon l'apparence des moellons, qui, d'une carrière à l'autre, d'une roche à l'autre, peuvent être plus ou moins gros, plus ou moins épais, plus ou moins réguliers.

Ici aussi, l'étude complémentaire du CAUE 55 permet de comprendre les enjeux liés aux moellons.

Bloc de pierre soit ramassé en l'état dans les champs, soit issu de pierres équarries en carrière, il est assemblé avec de la terre ou un mortier de chaux pour constituer les murs, qui peuvent être ensuite recouvert d'un enduit. Actuellement, la mode est à la suppression de l'enduit sur les façades. Pour autant, Il est important de considérer que selon la taille de la pierre et la

modénature de la façade, le type de mur, le moellon est recouvert d'un enduit.

Les façades principales en moellon sont recouvertes d'un enduit, surtout lorsqu'elles présentent une modénature qui les structure : encadrements des baies et chainages d'angle en pierre de taille, bandeaux, corniches. Ces modénatures viennent en contraste sur un enduit sobre. La suppression de l'enduit engendre une surcharge visuelle et par conséquent une perte de lecture des éléments architecturaux.

> Les murs pignon et les granges peuvent être en moellons apparents quand les moellons sont équarris et montés avec régularité. Des murs en moellon montés irrégulièrement, ou faits de pierres de champ variés ou de pierres gélives, ou comprenant des matériaux hétérogènes sont invariablement faits pour être enduits. Le désordre est recouvert par un matériau homogène (CAUE55).

L'étude complémentaire réalisée par le CAUE vient compléter le diagnostic patrimonial en ajoutant une analyse du pan de bois et de l'enduit.

### Le pan de bois

L'habitat local comprend également quelques maisons en pan de bois. Si certaines sont bien identifiées et même protégées, la plupart sont tombés dans l'oubli et leur évolution contemporaine les maltraite. Comme le mur en moellon, selon la qualité des matériaux et leur appareillage, le pan de bois



peut être enduit. La mode actuelle qui est là-encore à la suppression de l'enduit peut conduire à des dommages (CAUE55).

## L'enduit

L'enduit possède un rôle d'organisation de la façade et de protection des matériaux qu'il recouvre.

Ces matériaux du bâti ancien sont perspirants, c'est-à-dire qu'il laisse passer l'humidité. Ils ne doivent en aucun cas être recouverts par des matériaux étanches en face extérieure et en face intérieure, sous peine d'un développement de l'humidité à l'intérieur de l'habitation. L'enduit devra être conservé pour des raisons esthétiques d'organisation des éléments de décoration de la façade mais aussi de protection des matériaux qu'il recouvre. Il pourra être supprimé mais seulement après son démantèlement et l'observation des murs qu'il recouvrait qu'ils fussent en moellon, colombage, voire pierre de taille (CAUE55).

### > Le patrimoine en péril

Le site bâti ou paysager est dit « en péril » quand son état de dégradation est avéré et exige des travaux d'urgence pour lesquels une assistance est nécessaire : gros œuvre endommagé (fissures majeures...), toiture effondrée ou en cours d'effondrement, ouvertures béantes nécessitant une mise hors d'eau.

## B) Patrimoine lié aux espaces remarquables

Comme l'indique la dénomination du secteur, la Saulx et le Perthois colorent l'espace. La Saulx a creusé une vallée dans un plateau calcaire où elle est alimentée par plusieurs sources notamment à Rupt-aux-Nonains et Haironville.

La vallée de la Saulx, à dominante agricole et à l'écart des grands axes routiers, constitue un cadre verdoyant que traverse la Saulx qui, de Stainville à L'Isle-en-Rigault, baigne huit communes, avant de rejoindre la Marne. La Saulx offre, par son cours assez rapide, une eau limpide et poissonneuse, bordée de plantations à hautes tiges. Sa présence parfois discrète a suscité des activités dont l'exploitation a laissé son empreinte sur le paysage comme la présence de piscicultures et de forges. Un boisement important se développe sur les pentes raides laissant le fond de la vallée à la culture. La route départementale qui serpente le long de la rivière sinueuse fait découvrir la variété des paysages traversés ; les espaces naturels alternent avec les villages typés. La Saulx ordonne et règle cette vallée calme et pittoresque. Chaque village possède un caractère propre et perceptible que lui confère le passage du cours d'eau. Par exemple, à Ville-sur-Saulx, le village se trouve en surplomb de la rivière sinueuse, alors qu'à Stainville, le village et son accès sont commandés par un pont qui s'étend en fond de vallée.

La vallée de la Saulx est ponctuée de nombreuses richesses patrimoniales : parcs, châteaux, ponts, églises et calvaires ; mais également de petites industries, des fonderies mais aussi des papèteries.

Le Perthois est un «pays» qui fait partie de la vaste plaine de la Champagne à l'Est du Bassin Parisien. Il correspond au cône de déjection des rivières de la Marne, de la Saulx et de l'Ornain à leur sortie des terrains calcaires de la Haute-Marne et de la Meuse. C'est un territoire plat où les rivières ont déposé leurs alluvions sablo-graveleuses qu'elles ont ensuite recouvert d'alluvions argilo-limoneuses. Le secteur est connu et fréquenté des spéléologues pour les nombreux réseaux karstiques trouant le plateau, et dont beaucoup ont été découverts grâce à leur recoupement par des exploitations souterraines de pierre à bâtir. Sous Savonnières-en-Perthois et Aulnois-en-Perthois se développent deux des plus grands complexes souterrains connus, le premier s'étendant facilement sur une bonne centaine d'hectares et le second sur une aire un peu inférieure. Peu de carrières en France rivalisent avec elles. La pierre de Savonnières est un type de pierre utilisé dans la construction de nombreux bâtiments et pour la sculpture. Cette pierre est encore exploitée dans une carrière du village. On la retrouve sur de nombreuses façades Renaissance de la ville historique de Bar le Duc mais également localement, dans tout le Perthois, elle est utilisée en façade, pour les murs d'enceinte.

### > Le patrimoine paysager lié aux vergers

Le verger lorrain fait partie du patrimoine paysager régional et s'inscrit dans les traditions locales de productions familiales de fruits. L'évolution des modes de vie et l'étalement urbain conduisent à son recul



progressif et à l'appauvrissement de la diversité paysagère. Son maintien contribue donc à une diversité paysagère.

L'intérêt des vergers réside en premier lieu dans la sauvegarde des variétés menacées, rares ou remarquables. Il permet aussi de réaliser un certain nombre d'expérimentations et offre un lieu d'animations et d'échanges culturels. Les fruits proviennent donc d'un terroir local.

Ces vergers présentent une configuration spécifique. Ils sont situés en deuxième couronne après les jardins potagers, leurs expositions est en général au Sud-Est ou abrités pour les espèces sensibles.

#### > Le patrimoine paysager lié aux jardins potagers

L'espace est privilégié, souvent en contact avec l'habitation, clôturé (dans le pays de la pierre, cela donne souvent de belles réalisations). Le fumier peut être abondant, l'irrigation envisageable et la présence humaine est quotidienne. Sont alors soigneusement cultivés arbres fruitiers, légumes et herbes aromatiques, voire des ceps de vigne et, parfois, des céréales.

Ces jardins sont sauvages et campagnards, simples et paysans ou se mêlent fleurs, légumes, plantes aromatiques, verger, haies aux espèces parfumées et collection de rosiers anciens selon la saison.

#### > Le patrimoine paysager lié aux prairies

Les paysages ruraux sont variés, présentant une

alternance de plaines et de vallées. Marquées dans leur relief, ces vallées se découvrent par l'utilisation agricole des sols sous la forme de prairies grasses. Ces prairies offrent aux regards toutes les nuances de verts, elles sont accompagnées des ripisylves de la Saulx et des boisements qui se développent sur les pentes raides.

Les terres aujourd'hui encore pâturées ou fauchées sont le plus souvent impropres aux grandes cultures comme à l'habitat en raison du caractère plus ou moins inondable ou pour le moins humide des sols. En frange des villages ou encore pénétrant ces derniers, ces espaces témoignent de l'identité rurale du territoire. Ces ensembles herbagés ont ainsi une valeur de mémoire. Ces ensembles prairiaux transcendent la simple pâture pour porter à l'échelle territoriale la structure paysagère du territoire, en accompagnant la vallée de la Saulx.

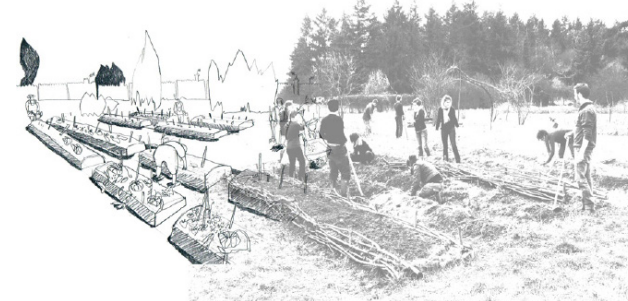
#### > Le patrimoine paysager lié aux parcs et jardins d'agrément

Dans le territoire, les parcs et jardins qui accompagnent une construction, sont, pour l'essentiel, des espaces privés. Ils présentent des typologies très diverses, où domine, pour les plus grands d'entre eux, le modèle du parc XIXe. Des grands arbres accompagnés d'arbustes isolent le parc de son environnement urbain ; tandis qu'à l'intérieur, de vastes pelouses sont également agrémentées d'arbres le plus souvent rares et ornementaux.

Ils sont situés, en majorité, dans la magnifique vallée de la Saulx, fief de l'aristocratie des ducs de Bar. Le

parc du château de la Varenne, par exemple, est un des fleurons de la région. Dominé par le château construit sur la hauteur, le parc remanié dans un style romantique est ponctué de bosquets et ceinturé d'un boisement plus ou moins dense qui gravit les cotaux situés de part et d'autre de la composition. Promenade, à l'ombre, le long de la Saulx, bancs de pierre et jolis points de vue sur la rivière ou sur le château, arbres remarquables, essences rares et exotiques, arbustes fleuris et allées bordées de pivoines, iris ou autres fleurs de saison.

Tous ces espaces présentent en général un patrimoine végétal arboré important. Les plus anciens d'entre eux posant la délicate question de la gestion dans le temps d'un patrimoine vieillissant. Ces parcs et



jardins s'inscrivent donc souvent dans l'histoire du territoire. Leurs arbres, l'unité d'aménagement qu'ils représentent participent de l'image des villages et donc du paysage global. Les très nombreux usagers viennent confirmer une valeur d'usage non plus liée au travail mais au tourisme.

#### > Les vues remarquables



Les vues panoramiques larges, essentiellement situées en milieu agricole ou en entrée de villages sont des éléments majeurs de la perception des paysages et de l'identité d'un territoire. Voir au loin l'armature d'une commune dans son ensemble ou l'émergence d'un clocher sont deux exemples de vues renvoyant à des espaces très différents au sein du territoire. Les perspectives cadrées sont plus fréquentes dans le tissu urbain. Le paysage ciblé peut être un objet architectural (église, édifice majeur...) ou paysager (un parc, une fenêtre sur la campagne...). Dans ces compositions, tous les éléments comptent : l'élément cadré mais également ce qui compose le cadre: front bâti, présence végétale...

Pour les unes comme pour les autres, la valeur de repère est mise en avant. Découvrir au loin un point haut, c'est immédiatement trouver à s'inscrire dans le territoire traversé. En fonction des éléments visés, les valeurs historiques, de mémoire, de rareté et de référence peuvent être convoquées.

### **C) Parcours remarquables liés aux ressources naturelles**

#### **> Les parcours remarquables liés à l'eau**

Lorsque l'on sait que les chemins sont parmi les éléments constitutifs des paysages les plus pérennes dans l'histoire (certains tracés de chemins sont plus anciens que le village ou la ville), il n'est pas étonnant de voir utilisée ici la valeur de mémoire. Nous avons identifié en priorité les cheminements liés à l'eau, liés à la découverte et à la mise en valeur de la Saulx. Mais pas seulement, les cheminements liés aux autres cours d'eau ont également été répertoriés.

#### **> Le patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique**

Au fil de son histoire, le territoire a été marqué par une forte tradition industrielle (forges, papeteries, scieries), liée à la force hydraulique. Certains éléments symboliques subsistent dans le paysage, telles que cheminées en brique, toiture en sheds et fenêtres de grande hauteur.

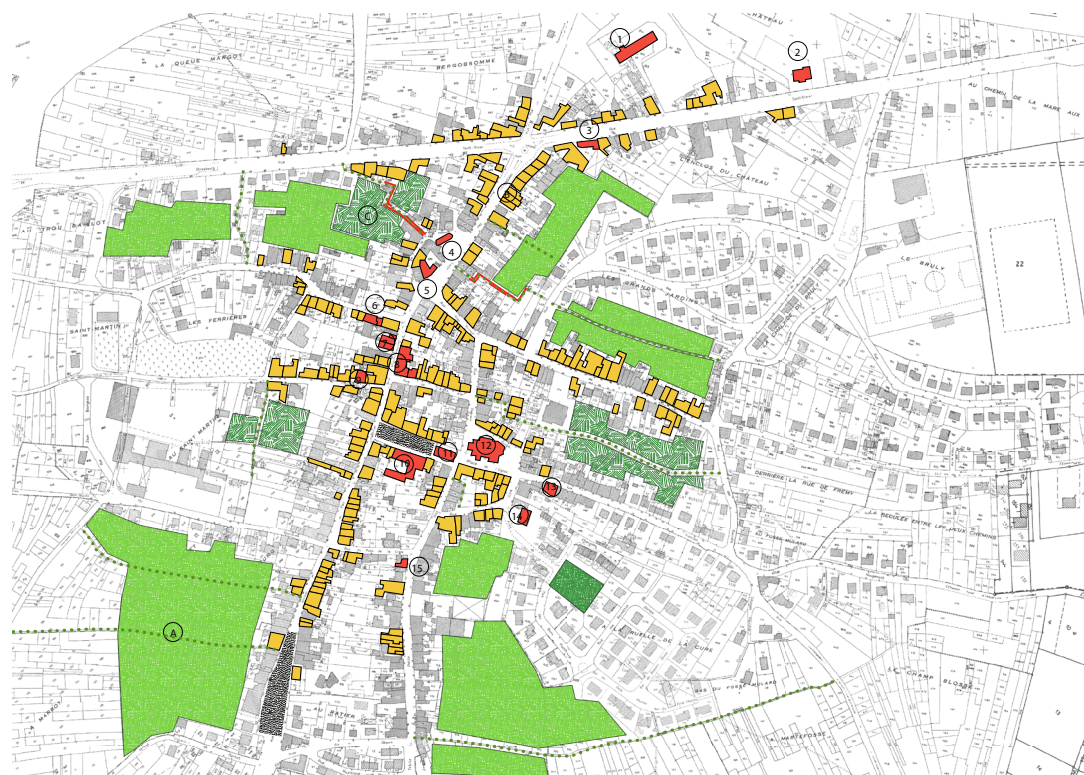
Le patrimoine hydraulique fait référence aux traces matérielles et aux usages de l'eau, comme énergie. La Saulx offre, par son cours assez rapide, une eau limpide et poissonneuse, bordée de plantations à hautes tiges. Le ruisseau a suscité des activités dont l'exploitation a laissé son empreinte sur le paysage comme la présence de piscicultures.

#### **> Le patrimoine paysager lié aux lisières forestières**

La lisière est une limite entre deux milieux, dont l'un est forestier, par exemple entre une forêt et une prairie, le cas le plus répandu sur notre territoire. Mais cela peut également être entre un espace boisé et des jardins. L'entretien des lisières permet de relier le forestier à la prairie, de maintenir les lignes de force du paysage, de préserver l'ouverture des fonds de vallée et ainsi de contrôler les avancées forestières et d'améliorer la perception globale du paysage.



## Ancerville



- |                                                                             |                                                                                   |                                                                                      |                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <span style="color: red;">■</span> Patrimoine architectural remarquable     | <span style="color: green;">■</span> Patrimoine paysager lié aux vergers          | <span style="color: green;">■</span> Patrimoine paysager lié aux parcs               | <span style="color: blue;">←</span> Vues remarquables                  |
| <span style="color: orange;">■</span> Patrimoine architectural vernaculaire | <span style="color: green;">■</span> Patrimoine paysager lié aux jardins potagers | <span style="color: blue;">■</span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique | <span style="color: blue;">↔</span> Parcours remarquables liés à l'eau |
| <span style="color: black;">●</span> Patrimoine bâti en péril               | <span style="color: green;">■</span> Patrimoine paysager lié aux jardins          | <span style="color: blue;">■</span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières |                                                                        |
| <span style="color: red;">—</span> Mur remarquable                          | <span style="color: green;">■</span> Patrimoine paysager lié aux prairies         | <span style="color: black;">■</span> Espaces structurants remarquables               |                                                                        |

relevé patrimoine

légende

Cité en 1214, la seigneurie d'Ancerville prends de l'importance à partir de 1472. Occupée par la forêt sur plus de la moitié de sa superficie, le chef-lieu est un bourg dont l'influence de la Champagne est présent à la fois dans sa géographie mais aussi dans son architecture.

Le centre d'Ancerville conserve son aspect traditionnel de village barrois avec son habitat vernaculaire et ses rues étroites.

Enjeux:

A : Préserver le statut public des cheminements et ruelles.

B : Préserver et mettre en scène l'habitat vernaculaire.

C : Préserver les îlots jardinés.

1



Cette demeure est remarquable par son volume qui marque une très forte présence malgré le recul à la voirie. L'utilisation de la pierre est intéressante et mise en valeur par le rythme de la façade.

4



Construit sur deux niveaux à la fin du 18<sup>e</sup> s. ce lavoir est remarquable par son volume. Son étage, à l'origine séchoir à linge, puis local de la garde nationale, est ensuite utilisé par les sapeurs-pompiers qui y stockent leurs pompes.

7



Ce bâtiment est intéressant par la composition de sa façade (corniches, linteaux cintrés, fenêtres à meneaux et divers éléments décoratifs)

2



Cette demeure est remarquable par sa modénature, l'ornementation très présente et soulignée par la brique et la multiplication des éléments construits.

5



Cette maison à colombage est le seul exemple d'architecture civile du début de la Renaissance à Ancerville. Les pans de bois sont cachés par un crépi, et l'encadrement de la porte est à ogive trilobée (I. M. H. 1992)

8



Ancerville eut son premier bureau de poste télégraphique en 1872. L'utilisation unique de la brique en fait un élément singulier et remarquable.

3



Cette demeure est remarquable par la présence des jambages et linteau en saillie avec un fronton qui surmonte l'ensemble.

6



La proximité de la Champagne influence le style architectural de quelques maisons où l'on retrouve de manière bien conservée l'utilisation du colombage.

9



Ce bâtiment est intéressant par le traitement très soigné (linteaux cintrés, pilastres ornés, corniche, pierre apparente en RdC) de son rez de chaussée.





10



Ancienne halle pavée délimitée par des bornes reliées par des chaînes, elle est désormais mise en valeur par le réaménagement de la place.

11



L'ancienne Justice de Paix fut construite en 1822-23 sur l'emplacement d'une grande halle détruite par un incendie.

12



Avec celles de Longeville, de Couvonges et de Resson, l'église Saint Martin est la seule à posséder un portail avec porche voûté à baldaquin. De style gothique flamboyant, il est richement ouvragé et correspond parfaitement à l'esprit de l'époque. (I. M. H)

13



Maison à colombage et encorbellement.

14

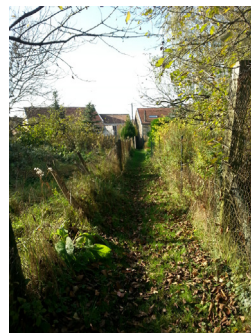


Le presbytère est une architecture remarquable à la fois par son volume et sa composition mais il dialogue également avec l'aménagement et la présence urbaine qu'il offre.

15



Maison à colombage.



Ancerville peut être traversé par de nombreuses ruelles et cheminements qui partent en étoile depuis la rue principale. Ces cheminements longent des jardins pour conduire soit à l'extérieur du village construit (prés, forêts) soit de manière plus courte et intra-urbaine. Ce sont des éléments très structurants et d'une grande qualité d'usage pour la plupart. Il s'agit là d'éléments à mettre en valeur et dont l'usage doit rester public.



Au Sud de la commune, le site des Forges a conservé des éléments de patrimoine intéressants. Il est aujourd'hui occupé par Arcelor.





# Aulnois en Perthois



- |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural remarquable     | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux vergers          | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux parcs              | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique | ← Vues remarquables |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural vernaculaire | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins potagers | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières | ↔ Parcours remarquables liés à l'eau                                                                                                                                                                                                              |                     |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 1px solid black; border-radius: 50%;"></span> Patrimoine bâti en péril                    | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins          | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Espaces structurants remarquables                |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border-bottom: 2px solid red;"></span> Mur remarquable                                            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux prairies         |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |

N

relevé patrimoine

légende



## identité

Aulnois en Perthois fait partie, sous l'Ancien Régime du diocèse de Toul et du baillage de Bar le Duc. Ainsi, quelques vestiges de l'ancienne maison seigneuriale subsiste encore dans le village. L'exploitation du blanc de calcaire donne au XIXe siècle une pierre de taille d'excellente qualité. Cette pierre permet le développement de la commune et de la population qui exploite les carrières. Si la population décroît depuis la fin de l'exploitation de la pierre, le paysage, les espaces publics de qualité et structurants, un habitat vernaculaire relativement préservé, donnent à Aulnois une qualité de cadre de vie importante.

Enjeux:

- A : Préserver la ceinture jardinée et non construite.
- B : Préserver et mettre en scène les murs.
- C : Préserver la composition de façade de l'habitat vernaculaire.

## éléments remarquables

1



Architecture remarquable inscrite en retrait, ce bâtiment a une présence forte dans la continuité d'un bâti intéressant mais linéaire.

4



L'église Saint Martin est intéressante notamment pour ses remaniements: mur sud du 11e s, clocher du 15e, surélevée, fortifiée, elle devient également un élément défensive et de refuge lors des sièges de Ligny et Saint Dizier (1544). Cette architecture atypique lui donne une grande force appuyée par l'aménagement de la place.

2



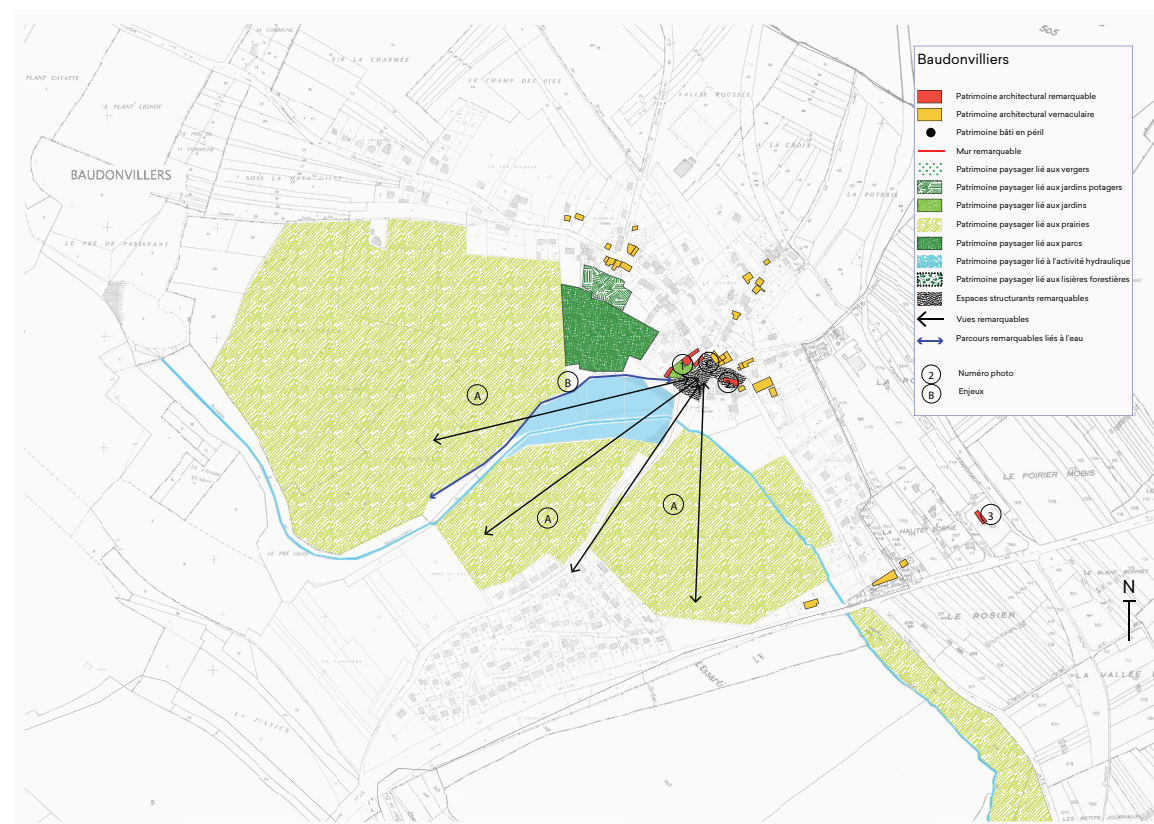
L'école est un bâtiment remarquable dans la reprise des éléments identitaires de l'architecture scolaire du 19 et début 20e siècle.

3

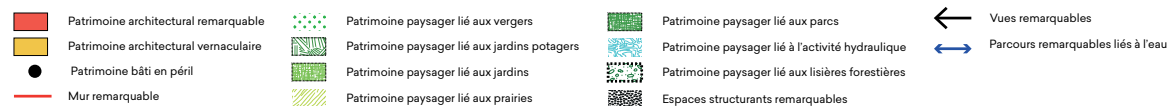


La mairie est un élément fort, imposant et structurant dont le volume et la modénature traduisent le rôle de ce bâtiment.

# Baudonvilliers



relevé patrimoine



légende



A partir de 1198, l'abbaye de Trois Fontaines, dans la Marne, devient seigneur du finage où elle possède deux forges. Les bois des alentours étant des sources de revenus très importantes, religieux et habitants sont constamment en procès jusqu'à la Révolution. Après la Révolution, la commune devient lorraine et plus particulièrement meusienne.

Suite à notre analyse, il en ressort plusieurs enjeux.

Enjeux:

- A : Maintenir les prairies ouvertes dans la vallée
- B : Conforter les parcours liés à l'Ornel et rendre visible le cours d'eau.
- C : Aménager et conforter les espaces structurants

1



L'église Sainte-Marguerite est construite essentiellement au XVIIIe siècle. Elle offre une tourelle avec escalier datant de 1882. La porte de l'église est romane, à colonnes et voussures. L'église est au centre de la commune, sur un point haut. Elle possède encore son cimetière qui la ceinture avec son mur qui la limite. Sa situation et la verticalité des stèles lui confèrent une ambiance particulière.

2



Juste en face de l'église, cette grosse demeure en pierre de taille locale s'ouvre sur la rue principale par une cour et un lourd portail. Le parc à l'arrière donne sur l'étang communal.

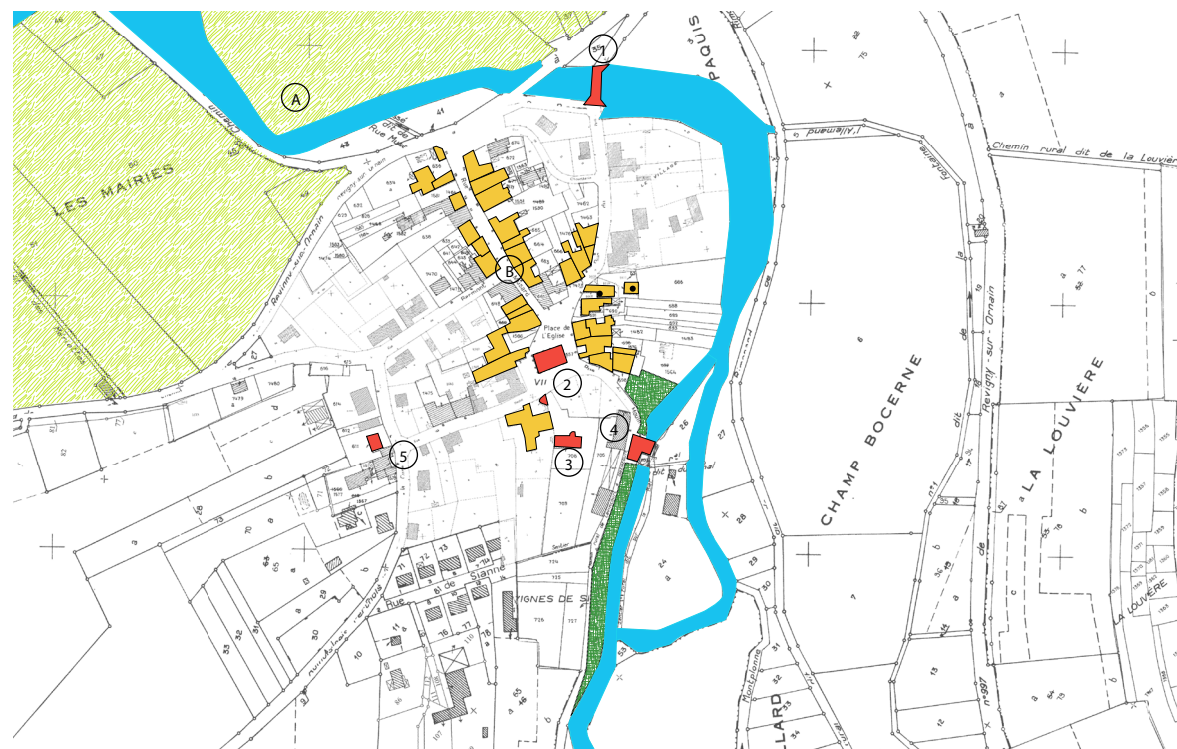


Ancienne gare de la commune.





# Bazincourt sur Saulx



- |                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                    |                                                                                                                       |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural remarquable | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural vernaculaire | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: black; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine bâti en péril | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; border-bottom: 2px solid red;"></span> Mur remarquable | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightgreen; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux vergers | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightgreen; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins potagers | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightgreen; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightgreen; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux prairies | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux parcs | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Espaces structurants remarquables | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Vues remarquables | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Parcours remarquables liés à l'eau |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

N

relevé patrimoine

légende



Le seigneur de Bazincourt, à la fin du 13e siècle a fortement marqué le paysage construit de Bazincourt. De seigneur en seigneur, des édifices forts ponctuent la construction du village.  
Cerné par la Saulx en contrebas, un paysage de plaines humides ouvre vers le grand paysage et ferme l'urbanisation.

Enjeux:

A : Préserver et mettre en valeur les bords de Saulx.  
B : Préserver et mettre en scène l'habitat vernaculaire.

1



Ce pont traverse la Saulx et permet l'accès au village. Il démontre encore le travail de la pierre.

4



Moulin de Bazincourt.

2



L'église Saint Pierre ès Liens possède un portail Renaissance. Son toit couvert d'ardoises est coiffé d'un clocher trappu et carré qui écrase la nef mais donne à l'édifice un aspect robuste et rustique (I.M.h. 1968).

5



L'ancienne cure reste un élément remarquable du village. Sa modénature plutôt sobre mets en valeur la statuaire.

3



Résidence des seigneurs de Bazincourt, cette vaste bâtisse rectangulaire comprenant une tourelle médiévale du XVIe siècle, des fenêtres à meneaux et une échauguette circulaire en pierre de taille. Les dépendances du château sont construites aux 18 et 19e siècles. (Cl. M. H. 1967)



# Brillon en Barrois



relevé patrimoine

- |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural remarquable     | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux vergers           | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux parcs                                                                                          | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique                                                                       | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Vues remarquables                  |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural vernaculaire | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins potagers | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Parcours remarquables liés à l'eau |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 2px solid black; border-radius: 50%;"></span> Patrimoine bâti en péril                    | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(0deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(0deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux prairies               | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(0deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Espaces structurants remarquables                  |                                                                                                                                                                  |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border-bottom: 2px solid red;"></span> Mur remarquable                                            |                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                  |

légende



Le nom de Brillon Villa apparaît dès 964. Puis, relevant du diocèse de Toul et du baillage de Bar le Duc sous l'Ancien Régime, Brillon est avantagé par sa situation proche à la fois du chef lieu et des carrières de pierre. La qualité de son architecture vernaculaire est mis en valeur par un traitement des pieds de façade végétal.

Enjeux:

A : Poursuivre et encourager la plantation et la mise en scène du tour de volet.

B : Préserver et mettre en scène l'habitat vernaculaire.

1



Construite en pierre du pays, l'église Saint Evre est surmontée d'un clocher surélevé en 1961 puis restauré et coiffé d'une flèche couverte d'ardoises. Si la nef est remaniée en 1792, le choeur et la base du clocher sont de pur style ogival et datent du 13e siècle.

2



La mairie est un bâtiment intéressant par son architecture liée à sa fonction. Sa modénature (fronton, inscription, ornements) reprennent les éléments de langage de ces bâtiments institutionnels.

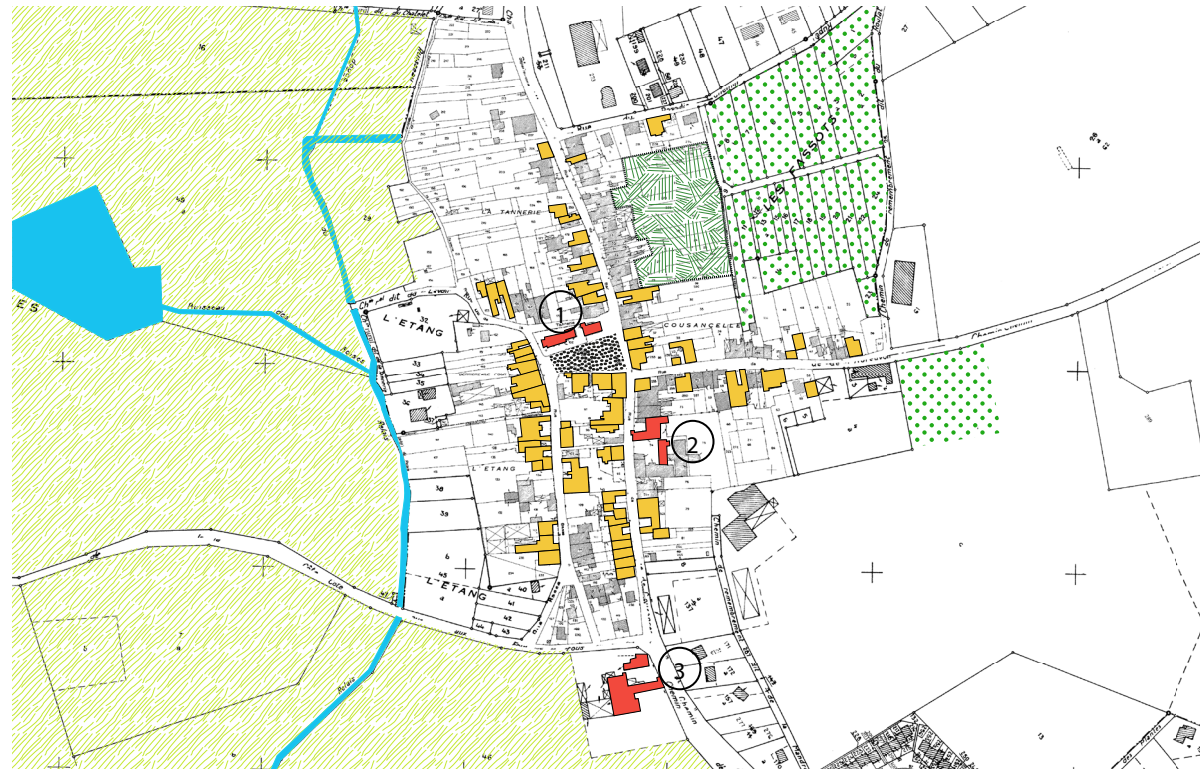


Exemples de traitement qualitatif des pieds de façade.





# Cousances les Forges



relevé patrimoine

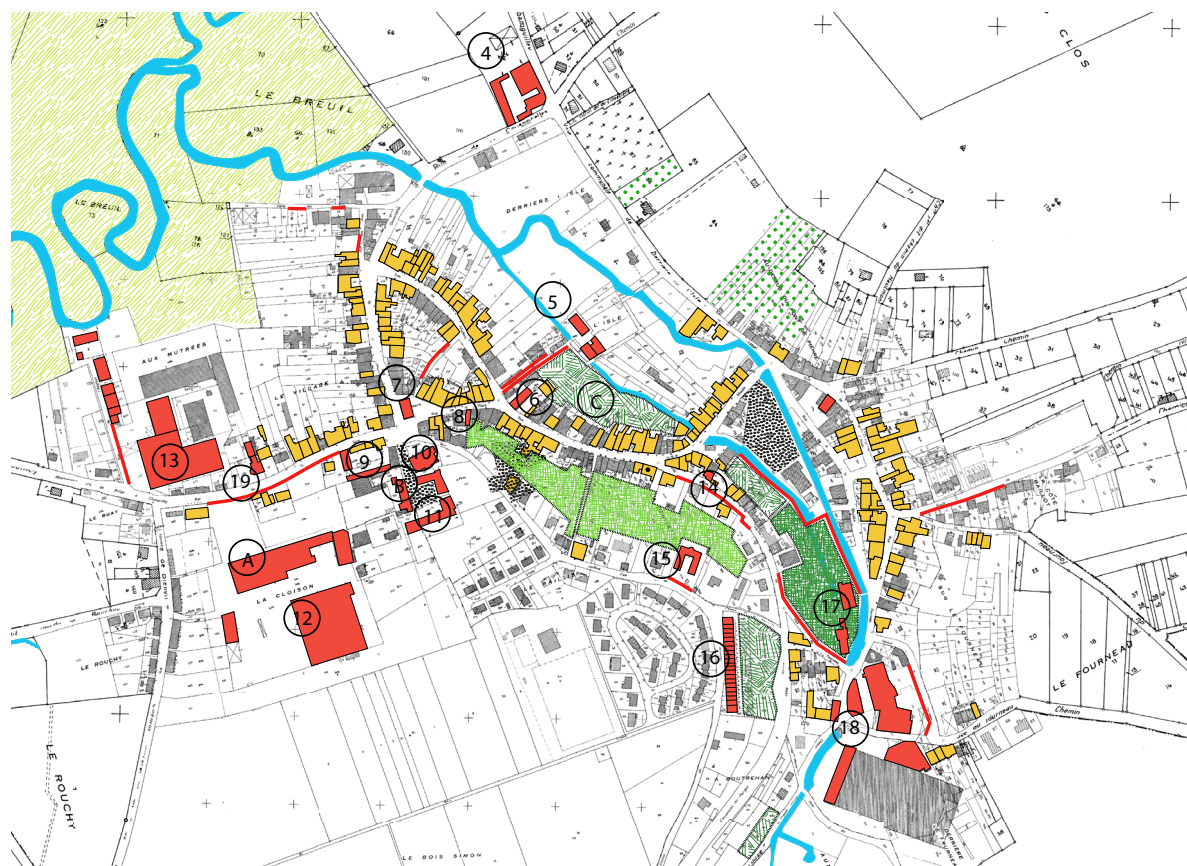
- |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural remarquable     | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux vergers          | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux parcs   | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(90deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Vues remarquables                  |
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural vernaculaire | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins potagers | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(90deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Parcours remarquables liés à l'eau |
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: black; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine bâti en péril               | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux prairies         | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Espaces structurants remarquables   |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                     |
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Mur remarquable                          |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                     |

N

légende



# Cousances les Forges



- |                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                |                                                                                                                                    |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                         |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:red; border:1px solid black;"></span> Patrimoine architectural remarquable | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine architectural vernaculaire | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine bâti en péril | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:red; border:1px solid black;"></span> Mur remarquable | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux vergers | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins potagers | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux prairies | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux vergers | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux parcs | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Espaces structurants remarquables | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Vues remarquables | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Parcours remarquables liés à l'eau |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

N

relevé patrimoine

légende

Mentionnée dès 1259, la Seigneurie de Cousances fait construire au début du 17<sup>e</sup> s. le château qui se trouve derrière l'église. Jusqu'au 19<sup>e</sup> s. la commune se distingue par ses fonderies et forges alors que Cousances est plutôt axée sur sa tuilerie et ses briquetteries. Distantes de un kilomètre seulement, les deux communes sont réunies en 1965.

Enjeux:

- A : mettre en scène le patrimoine architectural et industriel
- B : Conforter et structurer les espaces publics
- C : Préserver les îlots jardinés.

1



Un porche orignal marque l'entrée de cet édifice éclairé par des fenêtres gothiques et dédié à l'Assomption de la Vierge. A l'intérieur se trouve le chœur d'origine du 13<sup>e</sup> s.

4



Bâtisse imposante, ce bâtiment est remarquable par sa composition et l'utilisation de la pierre.

7



La mairie présente un vocabulaire intéressant d'architecture institutionnel ( fronton, corniche,...)

2



Flanquée d'une tour carrée et de tourelles d'angle ne encorbellement, cette ancienne maison forte est coiffée d'une toiture de tuiles à écaille.

5



Chateau de l'Isle. Situé à l'extrémité d'un chemin, le chateau repose entre les bras de la Cousance. Son architecture Renaissance agrémentée de fenêtres à meneaux et sa restauration mettent en valeur la pierre de taille. Le toit est à croupe. Cette maison forte a été bâtie pour la famille d'un modeste seigneur local.

8



Cette demeure est remarquable par le traitement de sa façade et sa modénature.

3



Cette vaste bâtisse est remarquable par son imposante présence, par sa typologie ainsi que par le travail de la pierre.

6



Situé en haut du chemin d'accès au chateau, cette demeure présente de nombreux éléments de modénature.

9



Cette opération récente mixte est remarquable par le dessin de l'espace public qu'elle offre ainsi que par le dialogue qu'elle propose avec les bâtiments environnants.





Couvert d'ardoises, le clocher de l'église Saint Memmie est entouré d'une balustrade. L'église voutée ne possède pas d'abside.



Cet ensemble situé au bout de la rue du Château est remarquable par ses architectures mais également par l'espace public que la composition bâtie génère.



Cet ensemble industriel marque le paysage et l'histoire de Cousances. Les toitures, la briques, les cheminées, la situation des sites en bout d'urbanisation sont des éléments remarquables du tissu construit de Cousances.



Cette demeure se distingue dans le linéaire bâtie par la qualité de traitement de la pierre et de ses ornements.



Cette bâtisse présente un volume intéressant et des façades particulières dans l'utilisation de la pierre et des volumes.



La cité Saint Joseph est un élément remarquable à la fois en termes de patrimoine industriel et de patrimoine construit. Sa typologie est bien préservée et offre une qualité d'usage.



Cette demeure située à proximité d'une des emprises industrielles présente de nombreux éléments de modénature et une composition remarquable.





# Haironville



relevé patrimoine

- |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural remarquable     | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux vergers           | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux parcs                                                                                        |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural vernaculaire | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins potagers | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%;"></span> Patrimoine bâti en péril                    | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins                                                                                    | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border-bottom: 2px solid red;"></span> Mur remarquable                                            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux prairies         | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: gray; border: 1px solid black;"></span> Espaces structurants remarquables                                                                                         |

- ← Vues remarquables
- ↔ Parcours remarquables liés à l'eau

N

légende



Haironville qui dépend au Moyen Age du diocèse de Toul et du baillage de Bar le Duc est divisé en plusieurs seigneureries. Situé dans la zone frontalière entre le Barrois et la Champagne, constitué par la vallée de la Saulx, le village, qui possède plusieurs maisons des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, prends rapidement de l'importance. Sur le plateau subsistent des vestiges d'anciennes carrières de pierre de taille, exploitées jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. La localité vit essentiellement des forges et des usines métallurgiques. La vocation industrielle d'Haironville explique qu'y soit installé un chemin de fer au milieu du 19<sup>e</sup> s. permettant d'alimenter le village en matières premières.

1



Château de la Varenne.  
De pur style Renaissance, le bâtiment est surmonté d'une toiture à croupes aussi hautes que la façade.  
Un jardin à la française s'ouvre sur un parc d'une vingtaine d'hectares comprenant un pigeonnier et un belvédère appelé «pavillon chinois». (Cl. M. H. 1972)

2



Château de la Forge. Construit en 1735 par le fermier général des domaines de la baronnie d'Ancerville, ce bâtiment rectangulaire de style Louis XV est surmonté d'un toit à croupes couvert de tuiles plates en écaille, sa façade principale est visible depuis la rue. (I. M. H 1947)

3



L'école est un bâtiment remarquable par son architecture institutionnelle. Sa façade traduit sa fonction, ainsi la corniche, le bandeau, les éléments d'ornementation sont autant d'éléments de langage qui distinguent ce bâtiment.

4



La mairie est un élément important se distinguant par l'utilisation de la pierre de taille et quelques éléments d'ornementation.

5



Assez austère, cet édifice de style néo-classique est construit à l'emplacement de l'ancienne église. Doté d'une terrasse où se trouve le cimetière communal au 19<sup>e</sup> s. Surmonté d'un clocher à trois étages, il ressemble étrangement à un temple.

6



Située entre deux bras de la Saulx, cette propriété est sans doute une maison forte avant 1500. Acquisée par Jacques Louis Boulton, déjà propriétaire du château de La Forge, elle subit de nombreuses transformations. Un portail monumental à fronton triangulaire remplace le pont levé d'origine et le château devient ferme.

Enjeux:

A : protéger et qualifier les espaces publics autour de la Saulx

B : Préserver et mettre en scène l'habitat vernaculaire.

C : Préserver les îlots jardinés.

D : accompagner et développer les cheminements sur les bords de la Saulx.

7



Initialement placée dans la chapelle de l'usine, cette statue représentant Saint Eloi, patron des forgerons, rappelle l'époque où la vallée de la Saulx tire ses richesses de la mine.

8



Avec le lavoir et le pont, le bâtiment du corps de garde forme un ensemble très structurant autour du passage de la Saulx.

9



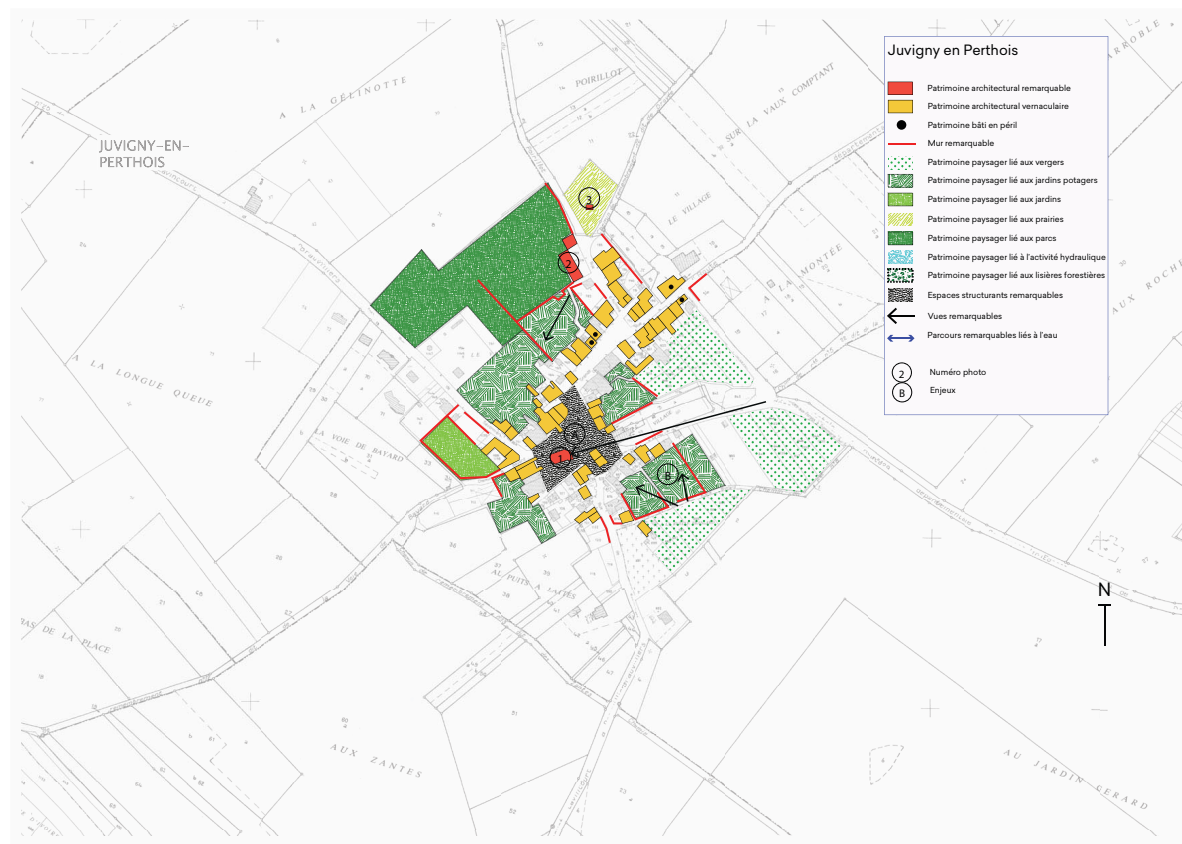
Pont le plus important de la vallée de la Saulx, cet ouvrage à douze arches est orné en son milieu d'une croix de dévotion en pierre. (I. M. H 1950)

10

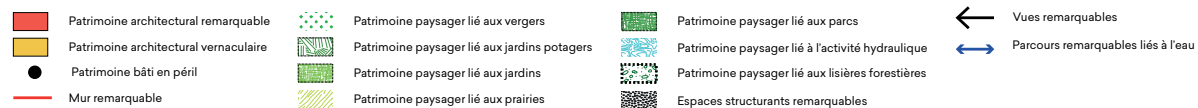


La lavoir est orné de croquis exécutés par une troupe de uhlans de passage dans le village au cours de la guerre de 1870.

# Juvigny-en-Perthois



relevé patrimoine



légende





## identité

L'origine de la Commune est inconnue, il n'existe aucun parchemin, aucun manuscrit, aucune inscription qui permettent d'en préciser la fondation, cependant on voit dans une ancienne maison, des jambages d'une porte ovale (aujourd'hui rebouchée) au millésime de 1117.  
Ce que l'on sait avant 1789, la commune dépendait du Duché de Lorraine, de l'évêché de Toul, du baillage et de la prévôté de Bar le Duc.

Suite à notre analyse, il en ressort plusieurs enjeux.

Enjeux:

A : Aménager et rendre visibles les espaces structurants de la commune  
B : Préserver un patrimoine paysager remarquable, les jardins potagers.

## éléments remarquables

1



D'inspiration romane, cette église possède un clocher-porche surmonté d'une flèche pointue en ardoise. Sous ce porche, se trouve une inscription gothique de 1556 provenant de l'ancienne église fortifiée au cour des XVIIIe et XIXe siècles.

2



Grosse demeure, certains parlent même de château. L'ensemble est en pierre locale, entouré d'un mur d'enceinte.

3



En face de cette bâtisse, on trouve un petit édifice insolite au milieu de son parc. Il s'agit d'une ancienne bergerie.



L'un des traits significatifs de la Saulx et du Perthois est la présence de nombreux murs en pierre sèche, remarquablement appareillés. Les clôtures anciennes sont généralement composées d'un muret en pierre de taille ou en pierre sèche.



Ces murs reprennent ceintures l'ancien village et sont la limite d'un patrimoine paysager sensible: les jardins potagers.





### légende



Ancien village du diocèse de Toul, du baillage et de la prévôté de Stainville, la commune compte 236 habitants en 1850. Certains travaillent sur place, le moulin, l'huilerie et la scierie fournissant alors des emplois.

Enjeux:

- A : Mettre en scène l'entrée du village (pont et lavoir) autour de la Saulx
- B : Préserver les prairies humides et l'ouverture vers le grand paysage autour de la Saulx.
- C : Préserver les îlots jardinés.

1



Légèrement à l'écart de la route, ce pont à trois arches est un passage incontournable pour les voyageurs qui longent la vallée de la Saulx et souhaitent traverser le village.

4



De la première construction de l'église Saint Louvent, il ne reste que la nef. Le reste de l'édifice est transformé aux 17<sup>e</sup> s. 18<sup>e</sup>. Un chemin mène à l'église en traversant le cimetière qui abrite quelques monuments funéraires anciens.

2



Le lavoir dont la simplicité en fait un élément fort marque l'entrée du village et habite l'espace humide autour de la Saulx.

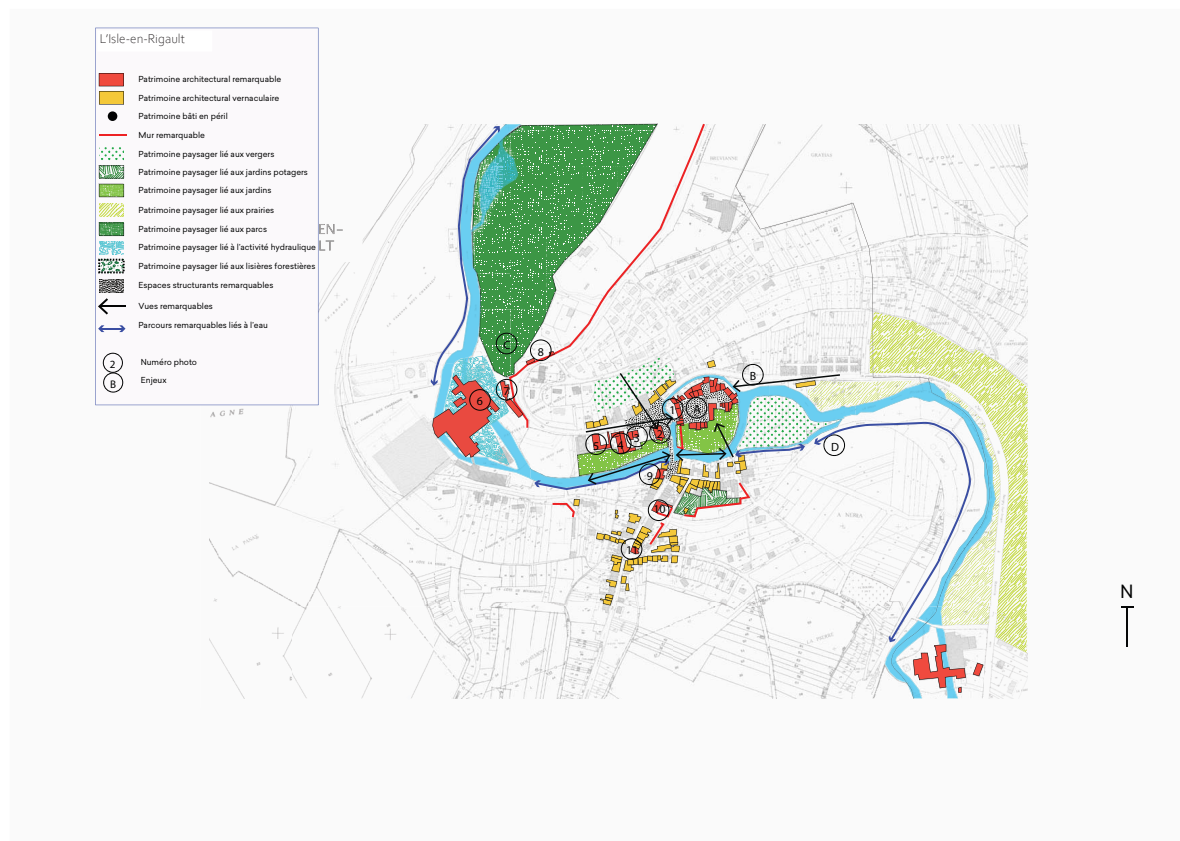
3



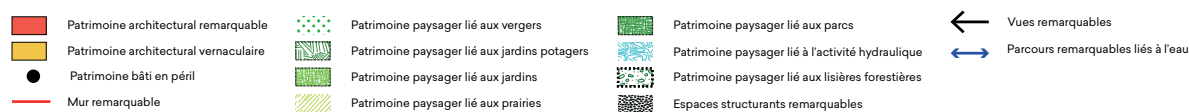
La mairie est remarquable par la composition de sa façade et son recul qui en fait un élément tout à fait singulier dans le paysage construit de Lavincourt. Son fronton souligne l'identité institutionnel du bâtiment.



# L'Isle-en-Rigault



relevé patrimoine



légende



L'Histoire de Lisle-en-Rigault est intimement liée à celle de Jeand'Heurs qui était autrefois plus peuplé que le village lui-même.

On trouve la trace de Lisle-en-Rigault à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, sous plusieurs orthographes différentes et successives - Lile, L'île - qui font référence à sa situation géographique : les premières habitations étaient situées dans l'actuelle « Cour du Château », une place alors fortifiée, bordée par la rivière Saulx et par un ruisseau constitué par une dérivation de celle-ci.

Par ailleurs, la commune abrite une maison du XVIII<sup>ème</sup> siècle protégée au titre des monuments historiques.

Suite à notre analyse, il en ressort plusieurs enjeux.

Enjeux:

A : Aménager et rendre visibles les espaces structurants de la commune

B : Conforter et aménager les vues sur l'île.

C : Conforter et aménager les liens avec le Parc

D : Conforter et aménager les parcours liés à la Saulx

D : Maintenir les prairies ouvertes dans la vallée

1



Le château était occupé par un seigneur, par sa cour et par sa « basse-cour » (éleveurs, paysans). Il reste aujourd'hui de cette époque le porche d'accès à cette Cour et son petit pont (autrefois pont-levis) ainsi que les maisons voisines de ce porche qui ont toutefois été transformées au fil des années.

4



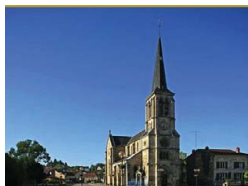
Toujours dans la rue Henri Chevalier, cette seconde maison aligne un pignon sur l'espace public. Tandis que sa plus longue façade s'ouvre sur une cour intérieure. Sur le pignon un oculus marque la façade, tandis que le matériau local (pierre de taille) revêt toute l'élévation. La bâtisse est également entourée d'un mur et serrurerie. Ces derniers sont importants pour la structuration de l'espace public.

9



Dans la rue Maréchal Oudinot, en face de la rue Saint-Jean, on remarque cette maison avec cour d'entrée, portail et clôture en pierre de taille. Encore une fois, la serrurerie souligne la pierre, avec les marquises, grilles, portail et garde corps.

2



L'église Saint-Hilaire. La démolition de la chapelle, dont il reste quelques vestiges dans le cimetière, permet l'édification de cette église de style néo-gothique, dédiée au même saint.

5



Grosse demeure sur la rue principale, entièrement construite à partir de la pierre de taille locale. Le pignon est moins marqué que la précédente maison, cependant la façade qui s'ouvre sur la cour intérieure est plus travaillée. Les niveaux RDC et R+1 sont hauts, l'architecture raconte alors le niveau social de ce qu'elle abritait. Le portail est également remarquable.

10



Le bâtiment qui accueille la Mairie est l'un des plus chargés de l'histoire contemporaine du village. En plus de la Mairie, depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, il a tour à tour accueilli : jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle : une classe d'école, ainsi que le logement destiné aux familles des instituteurs successifs, du milieu du XX<sup>ème</sup> au début du XXI<sup>ème</sup>. Au XIX, horloge du clocheton faisait écho à celle du clocher de l'église.

3



La rue Henri Chevalier, dans sa séquence allant du château vers la papeterie, possède quelques maisons remarquables tout en pierre locale.

Cette première maison est également entourée d'un mur en même pierre accompagné d'une serrurerie.

6



Le maréchal Oudinot fait monter la première machine à papier en continu à Lisle-en-Rigault. La papeterie, propriété seigneuriale, produit 10 kilogrammes de papier par jour.

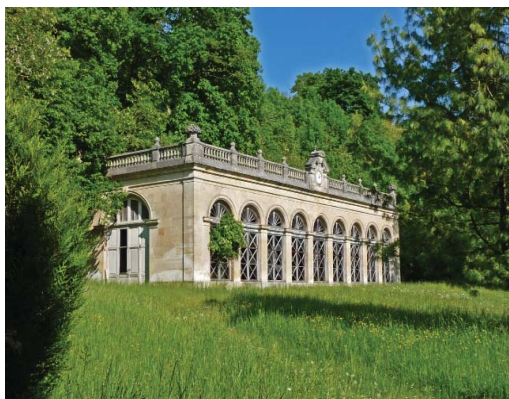
Le filigrane de Lile se retrouve dans des livres imprimés à Utrecht en 1480, à Oxford en 1482, à Louvain, à Bruxelles et à Londres.

11



Cette maison entièrement en pierre de taille locale offre de magnifiques détails quant au savoir faire des tailleurs de pierre. L'angle du bâtiment a été entièrement arrondi, chaque pierre a donc été travaillée avec la bonne courbure pour que l'ensemble nous offre cet effet remarquable. L'angle était autrefois ouvert. On remarque plusieurs blasons.





Reconstruit dans sa forme actuelle, le château de Jeand'Heurs a servi de résidence de retraite au Maréchal d'Empire Nicolas-Charles OUDINOT, duc de Reggio, né à Bar le Duc (1767-1847) qui se distingua notamment à Austerlitz, Friedland et Wagram. (La rue perpendiculaire à la rue Henri-Chevalier, de l'autre côté du pont, porte son nom).



Ancienne abbaye de moines prémontrés, incendiée à plusieurs reprises, la dernière fois au moment de la révolution de 1789. Au XIXème siècle, la propriété a été habitée par l'un des Frères GONCOURT. Au XXème siècle, le château a servi d'hôpital de campagne pendant la guerre 14/18



Le château et son parc sont entourés d'un mur de plusieurs kilomètres. Aujourd'hui, Jeand'Heurs continue d'être un lieu renommé du département grâce à un immense parc traversé par la Saulx et comportant des essences rares, à un club équestre en plein renouveau, à une ancienne orangerie, à une tour isolée dans la forêt (la Tour des Grenadiers), au château lui-même.



# Maulan



- |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural remarquable           | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux vergers          | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux parcs              | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique | ← Vues remarquables                  |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural vernaculaire       | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins potagers | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Espaces structurants remarquables                | ↔ Parcours remarquables liés à l'eau |
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: black; border-radius: 50%; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine bâti en péril | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins          |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                      |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 2px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Mur remarquable                                 | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux prairies         |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                      |

relevé patrimoine

légende

## identité

La découverte de substructions et de monnaies prouve que le site de Maulan est occupé à l'époque gallo-romaine. En 1504, Nant le Grand, Nant le Petit et Maulan ne forment qu'une seule commune. Malgré sa proximité avec un grand axe de communication, ce village, encaissé dans un vallon, conserve son caractère rural.

Enjeux:

A : Préserver et encourager les îlots jardinés.  
B : Préserver la structure bâtie du village.

## éléments remarquables

1



L'église primitive, datant du 16<sup>e</sup> s., est détruite et reconstruite sur un plan simple, puisque l'édifice ne comporte qu'une seule nef.

2



Si Maulan conserve un habitat vernaculaire de qualité, la mairie s'en détache toutefois par l'usage très soigné de la pierre et la composition de sa façade.





# Montplonne



- |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural remarquable     | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux vergers          | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux parcs              | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique   | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, black 2px, black 4px); border: 1px solid black;"></span> Vues remarquables                |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine architectural vernaculaire | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins potagers | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié à l'activité hydraulique | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, black 2px, black 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Parcours remarquables liés à l'eau |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: black; border: 1px solid black;"></span> Patrimoine bâti en péril               | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux jardins          | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(-45deg, transparent, transparent 2px, blue 2px, blue 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux lisières forestières | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, black 2px, black 4px); border: 1px solid black;"></span> Espaces structurants remarquables                |                                                                                                                                                                                                                                     |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border-bottom: 2px solid red;"></span> Mur remarquable                                            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, green 2px, green 4px); border: 1px solid black;"></span> Patrimoine paysager lié aux prairies         |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                     |

N

relevé patrimoine

légende



Montplonne se caractérise par son positionnement dans une étroite vallée dominée par de fortes pentes habillées de forêt. Le ruisseau de Montplonne traverse ce fond de vallée en semant de part et d'autres de son cours des jardins, lavoir et autres espaces libres. Les constructions s'installent au pied de la pente, utilisant au maximum l'espace constructible. Cette densification au pied de la pente, le ruisseau et les jardins liant et traversant la commune donnent un caractère vraiment particulier à Montplonne. Suite aux incendies et bombardements lors de la seconde guerre mondiale, peu de bâtiments ont subsistés. Toutefois sa typologie particulière constitue en elle-même un élément patrimonial à préserver.

Enjeux:

- A : Protéger et mettre en scène le cours d'eau et ses jardins.
- B : valoriser le patrimoine industriel.
- C : préserver les coteaux boisés.

1



L'église est reconstruite à partir de 1949. Son architecture très identifiable, est un élément de repère historique.

4



Cette maison bourgeoise présente une composition de façade intéressante et marque le lien entre le village et l'usine toute proche.

2



L'école présente des éléments typiques de l'architecture scolaire.

5



La cheminée subsistante de la menuiserie est un élément fort d'histoire et de patrimoine industriel.

3



Cette façade présente des éléments de modénature intéressants en pierre de taille.



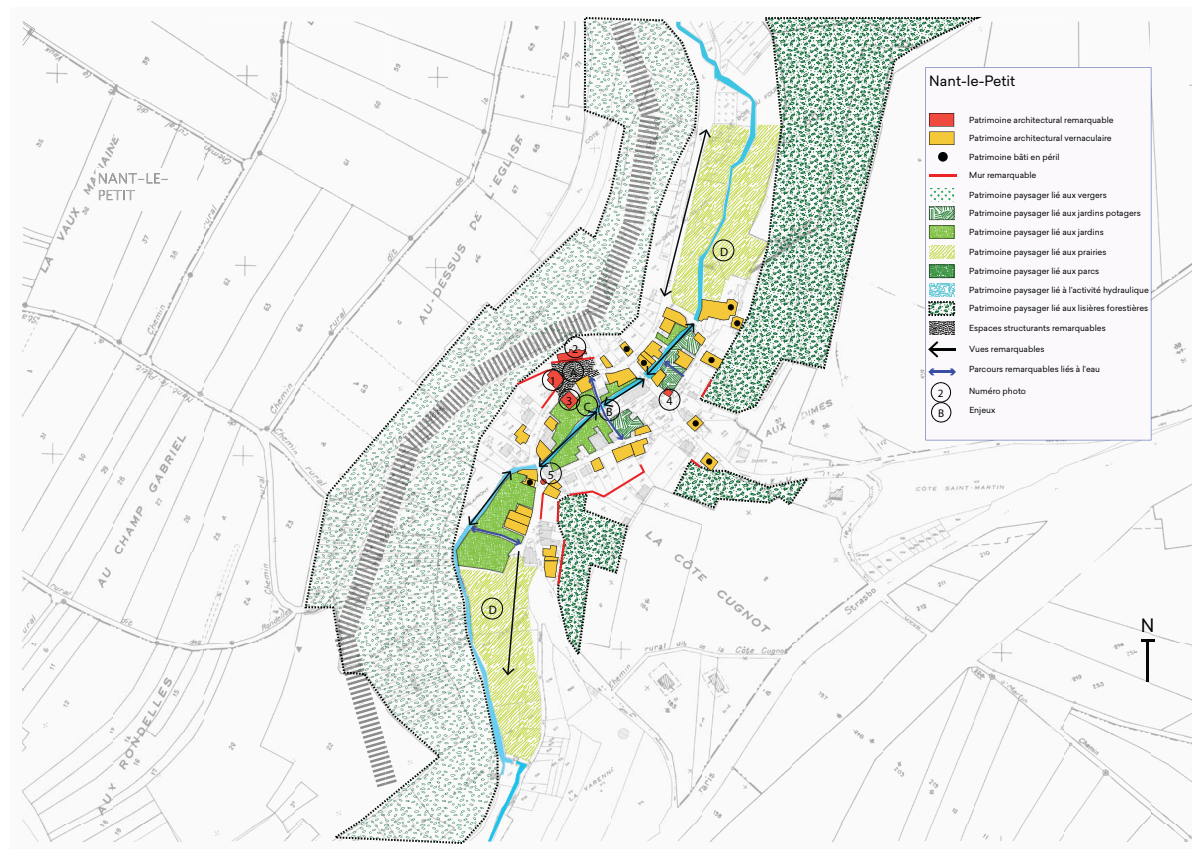
Situées très à l'extérieur du village, les fermes de Montplonne représentent un élément de patrimoine remarquable tant du point de vue architectural que paysager et urbanistique.



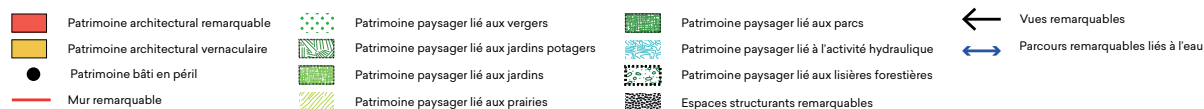
le ruisseau et les jardins apportent une grande qualité à la typologie du village.



# Nant-le-Petit



relevé patrimoine



légende

Le site de Nant-le-Petit est certainement occupé dès le Néolithique. Des vestiges gallo-romains ont été découverts. La commune est traversée par le ruisseau dit des Fontaines qui confère une ambiance et un paysage d'exception.

Les maisons petites et élevées s'alignent le long des deux rues principales du village. Assez étroites, elles se composent généralement d'une grange et d'une cuisine sur rue prolongée d'une chambre.

Suite à notre analyse, il en ressort plusieurs enjeux.

Enjeux:

A : Aménager et rendre lisibles les espaces structurants

B: Conforter les parcours liés à la rivière

C : Préserver et mettre en valeur les jardins au droit de la rivière

D : Maintenir les prairies ouvertes dans la vallée

1



Pendant longtemps Nant-le-Petit ne possède pas de bâtiment pour une école ou une mairie. En 1839, la commune dispose de fonds publics et entreprend la construction de ce bâtiment.

4



Le lavoir a la particularité d'être construit en pierre et en brique. Au droit du lavoir, on aperçoit la fontaine saint-Martin. La statue date du XVIII<sup>e</sup> siècle.

2



L'église est une ancienne chapelle du prieuré des bénédictines. L'édifice est roman et a été remanié au cours des siècles. La façade conserve un fronton de 1506.

5



Nant-le-Petit possède 9 fontaines au début du siècle. Elles sont presque toutes alimentées par le ruisseau, appelé le ruisseau des Fontaines. Située au croisement de la Petite et de la Grande rue, cette fontaine a la particularité d'être surmontée d'une croix. Elle est située en entrée du village sur un espace dégagé qui la met particulièrement en valeur.

3

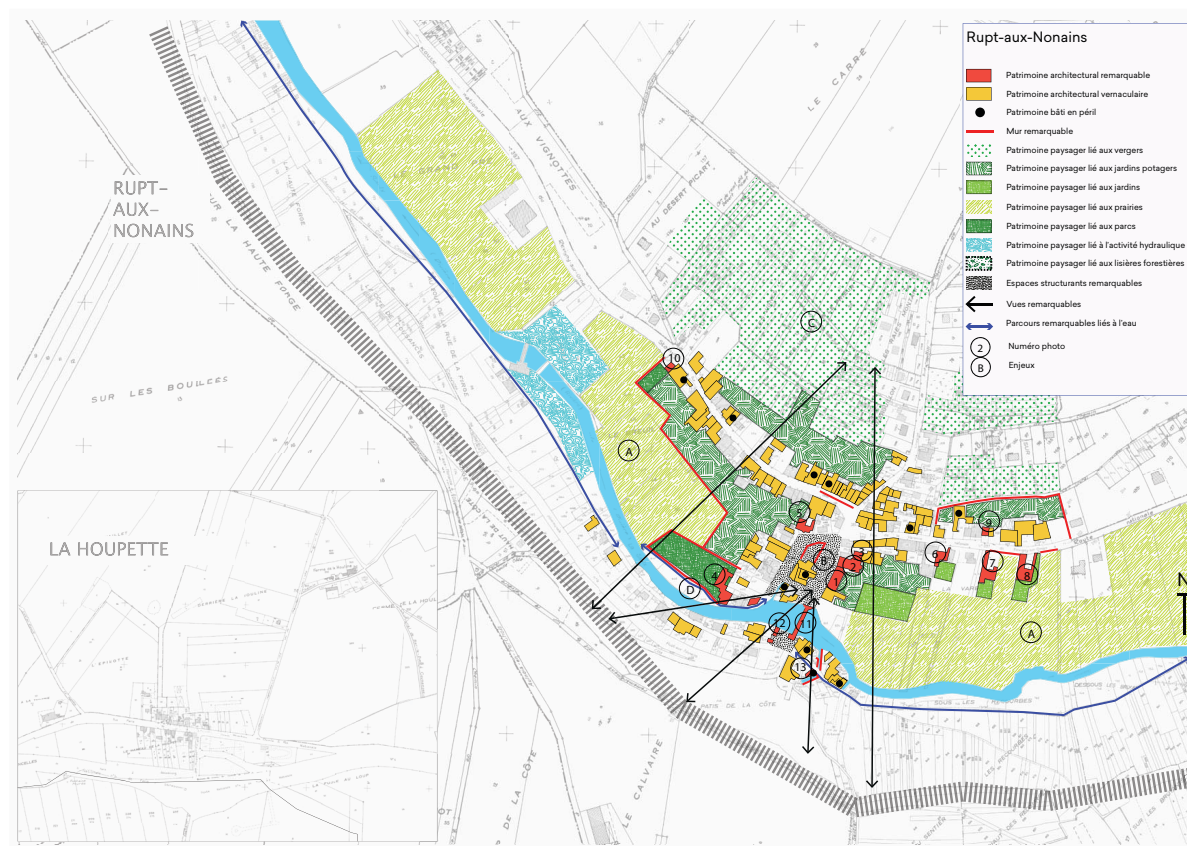


Ici, on aperçoit l'ancien presbytère qui offre une façade sur un jardin entouré d'un mur de pierre. Les murs sont composés de deux épaisseurs de petits moellons complétés par des matériaux composites. Pour consolider le mur, des rangées de pierres sont placées à différentes hauteurs, perpendiculairement et transversalement.

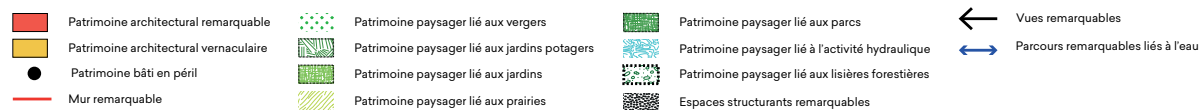




# Rupt-aux-Nonains



relevé patrimoine



N

légende



La localité est attestée sous les formes *monasterium Rivi ad Nonas* en 1136, *Rus les Dames* en 13711. Les formes anciennes montrent qu'il s'agit du mot ru « ruisseau », graphié tardivement *rupt* dans les textes, par fausse étymologie.

Les pièces de monnaie découvertes en 1825 frappées à l'effigie des empereurs romains, indiquent que le site est habité à l'époque. Le villaf est actif dès le Moyen Age grâce à l'implantation d'une communauté de bénédictines. Le hameau de la Houquette est créé en 1773 par un berger. Au XIX siècle, les moulins et les tuileries représentent l'essentiel de l'activité économique du village.

Suite à notre analyse, il en ressort plusieurs enjeux.

Enjeux:

A : Maintenir les prairies ouvertes dans la vallée  
B : Aménager et rendre lisibles les espaces structurants

C : Préserver les vergers

D : Conforter les parcours liés à la Saulx et rendre visible le cours d'eau.



L'ensemble Poste-Mairie est flanqué d'alignement avec la façade de l'église. Pour répondre à l'église romane, la façade est épurée, sans fioriture. Elle reprend l'appareillage en pierre locale, et est composée de trois travées répétitives. La façade est structurante pour l'espace qui la borde.



Érigé par le Duc Léopold de Lorraine, le fief de Rupt se situe au bord de la Saulx derrière un portail donnant sur la rue. Une longue cour fermée mène à un bâtiment rectangulaire aux proportions modestes. Les portes d'entrée ont conservé leur fronton amorié.



Il s'agit d'un patrimoine surprenant que cette typologie. Le bâtiment principal est décollé de la rue d'une vingtaine de mètres. Elle est complètement appareillée en pierre locale. Elle est raccordée à la rue par un bâtiment secondaire perpendiculaire à la rue et qui s'ouvre sur l'espace d'accueil. Les détails se situent au niveau des angles mais également au niveau du portail d'entrée.



L'église est une ancienne chapelle du prieuré des bénédictines. L'édifice est roman et a été remanié au cours des siècles. La façade conserve un fronton de 1506.



Bâtiment insolite donnant sur les espaces centraux de la commune.



Même principe que précédemment, hormis le fait que le bâtiment principal est enduit et n'offre aucun détail particulier.



Ici, dans cette ruelle au droit de l'église, on observe une croisée renaissance sur le pignon de cette façade appareillée de moellons. Au droit de la croisée, un élément qui semble être une meurtrière.



Belle réalisation que cette petite maison, rue de la Varenne, au style épuré, et aux justes proportions. Le retour très étroit et le petit jardin sur rue donne à l'ensemble une ambiance de maison de ville. La serrurerie est fine et offre des détails précieux.



Façade tout en pierre locale ornée de sculptures.



10



Belle découverte que cette petite maison à la sortie du village en direction de Haironville. Les bandeaux et corniches sont entièrement travaillés ainsi que les pierres qui servent de remplissage.

11



Le pont possède 8 arches, en plein cintre il date de 1557 et possède une croix érigée en amont.

12

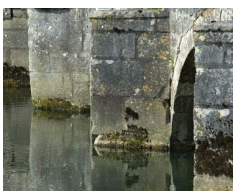
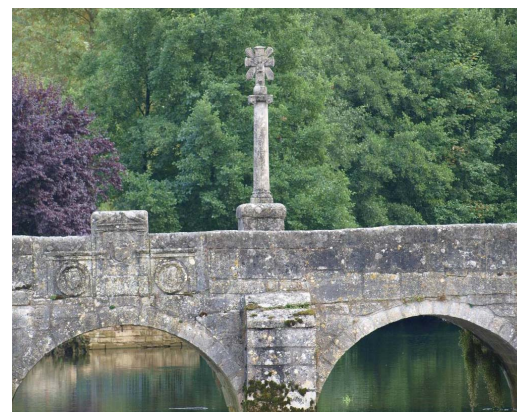


Le patrimoine communal est très varié comme l'atteste ce lavoir et le local des pompiers juste à côté.

13



Le moulin est encore sur pied, il a perdu sa roue mais la chute d'eau est toujours en place. L'appareillage est en pierre de taille, les ouvertures qui donnent sur la chute d'eau offrent un jeu intéressant. Par contre le bâtiment est en péril, la toiture s'effondre.



D'une rive à l'autre, on traverse la Saulx grâce à ses ponts s'inscrivant dans un cadre de verdure exceptionnelle. Les lavoirs font également partie de ce patrimoine hors du commun.



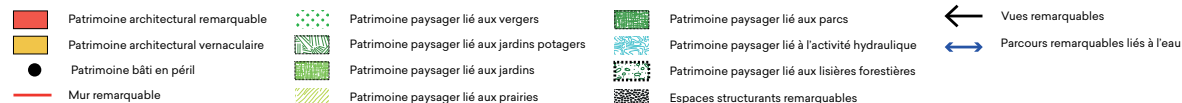
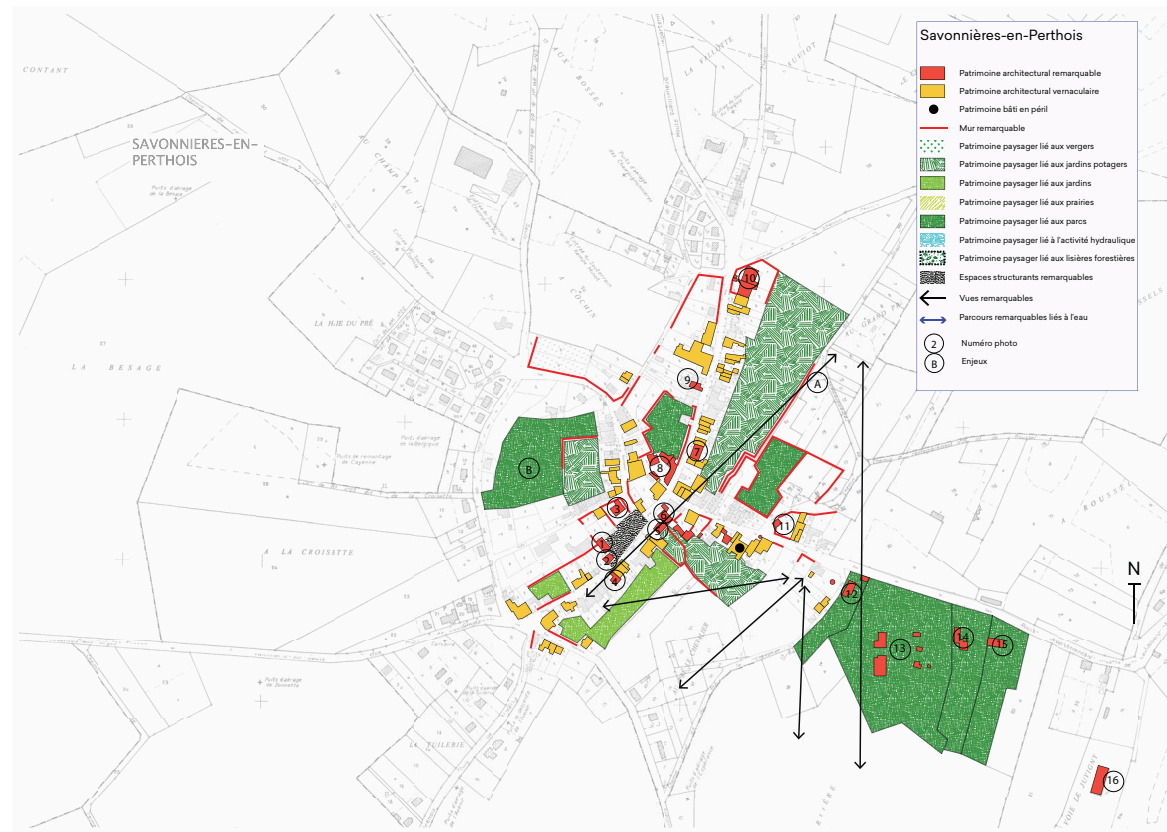
L'un des traits significatifs de la Vallée de la Saulx est la présence de nombreux murs en pierre sèche, remarquablement appareillés. Les clôtures anciennes sont généralement composées d'un muret en pierre de taille ou en pierre sèche.



Le pont est un élément remarquable de cette ambiance offerte par la Vallée de la Saulx. Mais il existe des parcours secondaires qui permettent la découverte de ce paysage insolite.



# Savonnières-en-Perthois





Située sur le diverticule romain de Naix aux Forges au Châtelet, près de Fontaines sur Marne, la commune de Savonnières en Perthois est habitée dès l'antiquité. Le village est construit sur une vaste carrière souterraine de pierre de Savonnières percée depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours. Au fur et à mesure de la progression des carriers, les galeries ont recoupé des viailles, fissures karstiques qui parcourent l'intérieur de la roche.

Le village se construit rapidement. La pierre étant d'excellente qualité et la nappe d'eau souterraine abondante, les carrières d'extraction de la pierre génèrent de l'emploi et les familles s'installent. On retrouve la trace d'une école dès l'an 1697, puis, en 1881 la première poste.

Suite à notre analyse, il en ressort plusieurs enjeux.

Enjeux:

A : Préserver et mettre en scène les murs car il s'agit d'un patrimoine important du village.

B : Préserver certains derniers ilots verts à l'intérieur du périmètre bâti.

1



La mairie a été construite pendant les années 1850 environ. Elle a abrité pendant longtemps une salle de classe. Sur le toit de la mairie, une horloge. Le bâtiment est construit à partir de la pierre locale et présente une porte et un fronton, un couronnement composé d'un cadre mouluré et d'un tympan. La bâtisse qui la jouxte est l'ancien Hôtel de la Place, fin du XIX, elle est une amorce à la place.

2

3



Son église fut fondée en 1178 et dépendait de la cense de l'abbaye de Jovilliers. Celle-ci fut brûlée une première fois par les Suédois en 1344. L'église a une tour romane en avant du chœur démolie dans les dernières années du siècle dernier, augmentée d'une travée au XVème siècle. Nef latérale ajoutée à la fin du XVIème siècle.

4



La rue du Puits est typique du Perthois, avec ses façades en pierre de taille, provenant directement des carrières du village. Cette maison fait partie des éléments les plus remarquables, elle est entièrement réalisée en savonnières. Elle est plutôt épurée, les détails sont soignés au niveau des bandeaux, des corniches, du pigeonnier, des linteaux et jambages. On remarque plusieurs ajouts et extensions.

5



Maison-villa de la fin du XIX, début XX siècle. L'ensemble de la maçonnerie est un appareillage de moellons façonnés en pierre locale. Il n'y a pas de détails particuliers, hormis les bandeaux qui reprennent les linteaux du premier étage. Le toit est à croupes, égout de toit est réalisé par un coyau pour réduire la vitesse d'écoulement des eaux de pluies.

6



La rue principale est telle une vitrine d'un savoir faire local. Ici, cette maison de 1878 présente des grandes hauteurs sous plafond pour chacun des niveaux (R+1,5). On a mis l'accent sur les ouvertures de manière à les magnifier. On remarque toujours le soin apporté aux corniches et bandeaux mais c'est surtout la verticalité qui est ici travaillée.

7



Dans un style très différent, la toiture disparaît pour ne plus voir que la façade. Tout en linéarité, les ouvertures rythment la façade peu élevée. On remarque trois travées dont une souligne l'entrée du bâtiment. Les détails sont au niveau des entourages des baies, avec les linteaux colorés, les pilastres et consoles.

8



Ancien Château Petiot, il est dissimulé en deuxième rideau, derrière de petites bâtisses tout en savonnières également. Il possède un parc en cœur d'îlot. Les cheminées sont des objets qui sortent du vocabulaire local. Le domaine est entouré d'un mur en pierre sèche et pierre de taille.

9



Edicule de forme ovoïde, en ajout sur cette petite maison mitoyenne. Sa forme, sa toiture, son implantation en font une architecture insolite avec une valeur de mémoire certaine. Son usage reste non identifié. L'ensemble est également classé en péril d'effondrement des maçonneries et de la toiture.

10



Cet ensemble architectural est tel une porte pour le village. Le bâtiment se retourne et l'angle est traité. Hormis la pierre omniprésente, les deux constructions au droit de la rue viennent terminer l'ensemble d'une manière remarquable.



11



Le bureau de poste existe à Savonnières depuis avril 1882.

12



Au sud est de la commune, en direction de l'ancienne gare, on assiste à une succession de grosses demeures, datées du début XX<sup>ème</sup> accompagnées de leurs parcs largement boisés. Chacun des bâtiments est différent mais à chaque fois insolite.

13



Grosse bâtisse qui pourrait faire penser à une ferme. Elle est accompagnée de puits d'aération et de puits de descente dit de la Tourelle.

14



Manoir-villa. L'ensemble de la maçonnerie est un appareillage de moellons façonnés en pierre locale. Il n'y a pas de détails particuliers, hormis les multiples toitures qui dessinent le projet architectural.

15



Autrefois le train reliait Naix aux Forges à Ancerville –Gué d' où son nom « le Naix- Gué ». Cette ligne est créée en 1880. Le transport des voyageurs est assuré jusqu'en 1935. Pendant la guerre de 1939-1945 les Allemands l'utilisent pour transporter les munitions. Le dernier train est passé vers 1960, puis la voie de chemin de fer est démantelée.



L'un des traits significatifs de la Vallée de la Saulx et que l'on retrouve ici dans le Perthois, est la présence de nombreux murs en pierre sèche, remarquablement appareillés. Les clôtures anciennes sont généralement composées d'un muret en pierre de taille ou en pierre sèche.



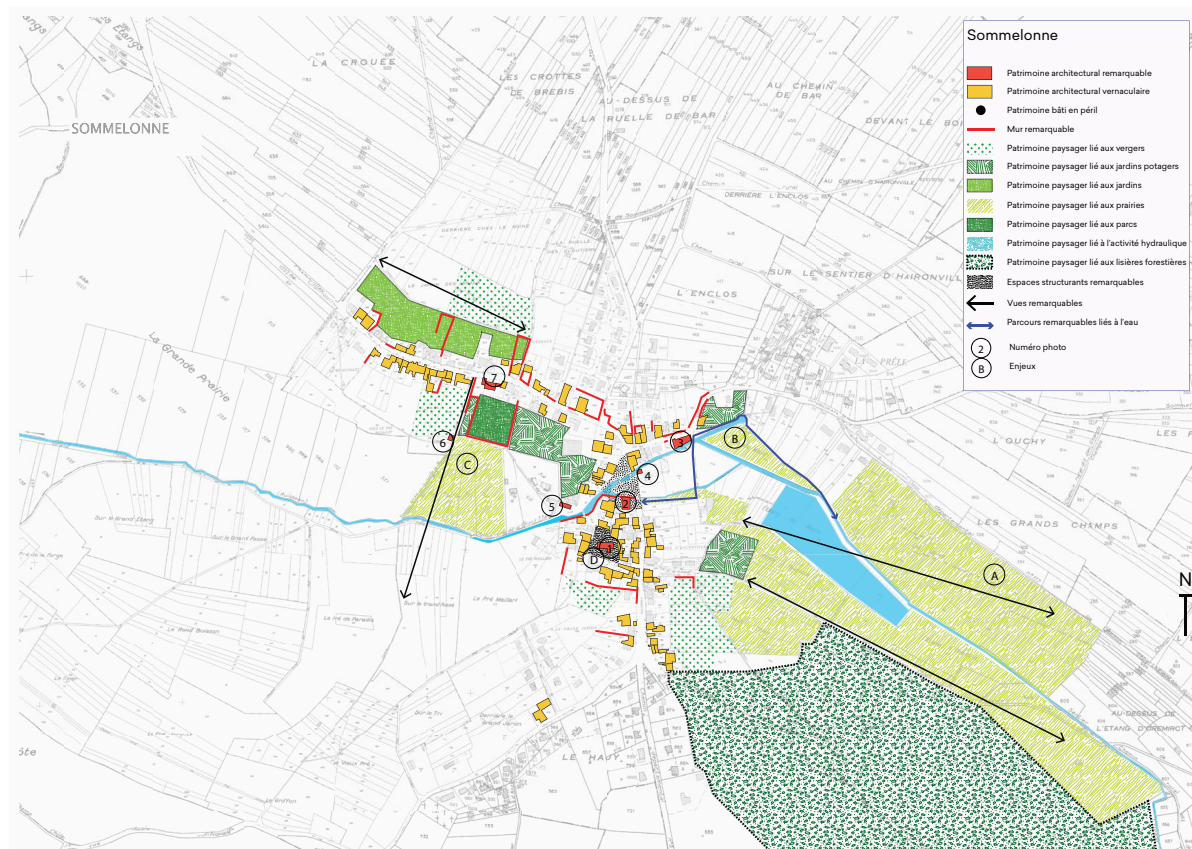
Ces murs apportent beaucoup de caractère au village. Cette façon d'appareiller les moellons est spécifique au territoire. Les murs en pierre sèche grossièrement appareillés sont un patrimoine spécifique à préserver.



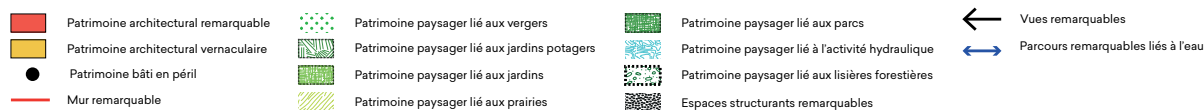
Ces murs ceignent l'ancien village et sont la limite d'un patrimoine paysager sensible: les jardins potagers.



# Sommelonne



relevé patrimoine



légende



Le nom de Sommelonne provient de l'association des mots source (somme) et Ornel (qui s'appelait autrefois la Lonne). Le cours d'eau et le paysage qui en résulte sont tout aussi fort que la vallée de la Saulx, on retrouve beaucoup de similitude avec la commune de Baudonvilliers.

Aux abords du village divers vestiges Gallo-Romains ont été mis à jours et attestent de l'ancienneté de Sommelonne. Le lieu dit « La Forte Maison » est l'emplacement de l'ancien Château-Fort. Dans le village, les maisons les plus anciennes sont des 18 et 19ème siècles, mais l'église Saint-Vincent, restaurée en 1897, possède un chœur et un transept des 12 – 13ème siècle, tandis que la nef qui comporte des inscriptions révolutionnaires a été entièrement reconstruite au 18ème siècle.

Suite à notre analyse, il en ressort plusieurs enjeux.

Enjeux :

A : Maintenir les prairies ouvertes dans la vallée, renforcer les liens entre la commune et ce patrimoine remarquable.

B : Conforter et aménager les parcours liés à l'Ornel et rendre visible le cours d'eau.

C : Conforter et aménager les cheminements en direction de l'Ornel

1



L'église Saint-Vincent est romane, elle se distingue par sa tour du XII siècle couverte d'un toit de pierre. De larges fenêtres ogivales éclairent le chœur et les ouvertures en plein cintre situées à l'intérieur de l'édifice sont agrémentées de voussures et de colonnettes romanes. L'espace qui entoure l'église tant à l'intérieur du mur qu'à l'extérieur est remarquable de par sa configuration.

4



Les éléments du patrimoine sont variés, constructions essentiellement en pierre de taille comme ce petit lavoir situé près de l'Ornel.

7



Grosse demeure en pierre de taille. La façade principale présente de nombreux détails architecturaux, bandeaux, corniches, pilastres et chapiteaux, sculptés avec une grande finesse. A l'arrière un vaste parc accompagne la construction, agrémenté d'un potager et même d'une vigne, le tout exposé plein sud et entouré de son mur de pierre.

2



La mairie école est structurante. Elle est un signal important au centre de la commune, elle borde la rivière et offre deux façades principales. Elle est enduite à la chaux et reprend la pierre locale en harpage d'angle ainsi qu'au niveau des entourages des fenêtres.

5



Grand lavoir en pierre locale au droit de l'Ornel, également.

3



Il s'agit d'un ancien moulin dont les ouvrages hydrauliques sont encore visibles. La façade arrière, ici présentée, affiche encore la chute d'eau responsable de la force hydraulique du bâtiment. La façade avant, récemment restaurée, présente quant à elle un appentis en bois.

6



Sans toiture, celui-ci est au fond d'un chemin herbeux qui part de la rue Emile Debraux.



## éléments remarquables



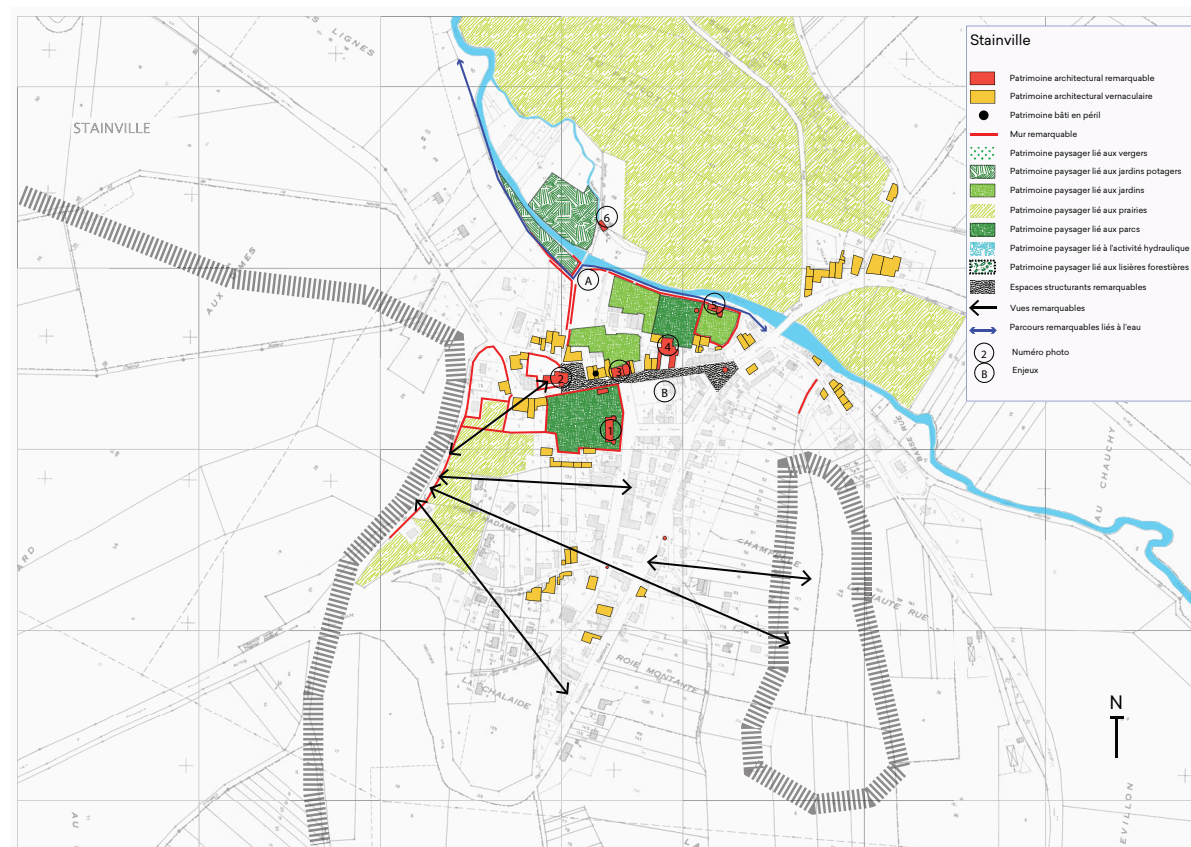
Le département de la Meuse, est un massif karstique de petite dimension par rapport au région du Vercors, de l'Ardèche, du Doubs, néanmoins il possède de nombreuses manifestations karstiques et de nombreuses cavités situées principalement sur le sud du département.

La résurgence du Trou Bleu à Somme-lonne a été explorée en plongée sur 850 m.

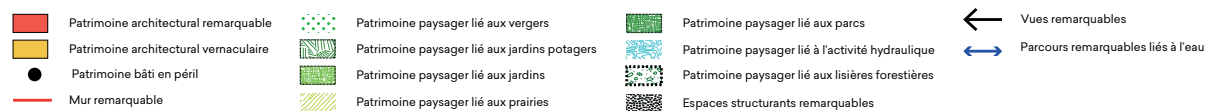




# Stainville



relevé patrimoine



légende



L'origine historique du village de Stainville remonte très probablement à la période gallo-romaine. La route principale est une ancienne voie romaine réorganisée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1748, Louis XV érige le fief de Stainville en duché héréditaire au profit du futur ministre des affaires étrangères, Etienne-François de Choiseul. A la révolution, la propriété est confisquée. Le 14 juin 1940, les troupes allemandes venant de Bar le Duc par la vallée se heurtèrent à une forte résistance des troupes coloniales organisées en défense dans le village, et celui-ci fut presque entièrement détruit par les bombes allemandes. Seuls, le Château de Choiseul, l'église saint Matthieu et les quartiers dits du Pierge et des bords de Saulx ont échappés à la destruction. Le village reconstruit à l'issue de la guerre entre 1950 et 1952, fut définitivement achevé en 1959.

Suite à notre analyse, il en ressort plusieurs enjeux.

Enjeux :

A : Conforter les parcours liés à la Saulx et rendre visible le cours d'eau.

B : Rendre lisible et aménager les espaces centraux structurants.

1



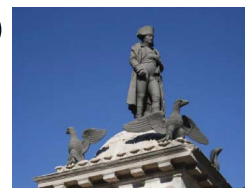
De l'ancien régime, subsiste le Château de Choiseul, propriété de l'ancienne et illustre maison de Stainville, connue déjà au XIII<sup>e</sup> s. En 1350, ce château était féodal. Reconstitué et remanié à la Renaissance, il adopte alors une toiture percée de lucarnes ouvragées. Le château est doté d'un vaste parc clos avec un mur d'enceinte haut imperméable aux vues.

4



Installé dans un ancien relais de poste du royaume de France, l'hôtel restaurant de la Grange présente un bâtiment central flanqué de deux ailes qui dessinent une cour d'entrée sur rue. Le portail qui clot la cour sur rue ainsi que le parc qui s'étend jusqu'à la Saulx sont remarquables.

7



L'historien meusien Bunnabelle précise que l'Empereur est passé au moins deux fois à Stainville.

Ce type de statue est devenue rare en France, tant elles ont été supprimées à la suite de la chute de l'empereur.

2



L'église Saint-Mathieu est construite au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle à l'initiative du seigneur de Stainville. L'église de Stainville est classée en totalité au titre des Monuments Historiques depuis 1994. Elle se caractérise par ses gargouilles et son portail Renaissance. A l'origine, elle est reliée au château par un pont jeté au-dessus du chemin.

5



Maison aux traits remarquables, qui pourrait être un moulin ou une ancienne tannerie sur la Saulx.

3



La mairie, précédemment installée à l'étage du bâtiment, occupe désormais le rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancienne halle. Autrefois le marché s'y tenait chaque jeudi.

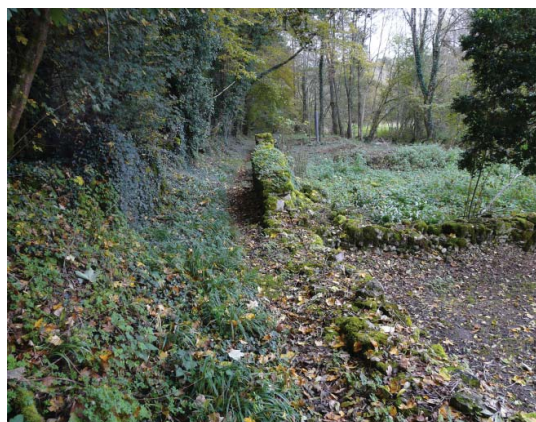
6



Les éléments du patrimoine sont variés, constructions essentiellement en pierre de taille comme ce lavoir situé près de la Saulx.







L'un des traits significatifs de la Vallée de la Saulx est la présence de nombreux murs en pierre sèche, remarquablement appareillés. Les clôtures anciennes sont généralement composées d'un muret en pierre de taille ou en pierre sèche.



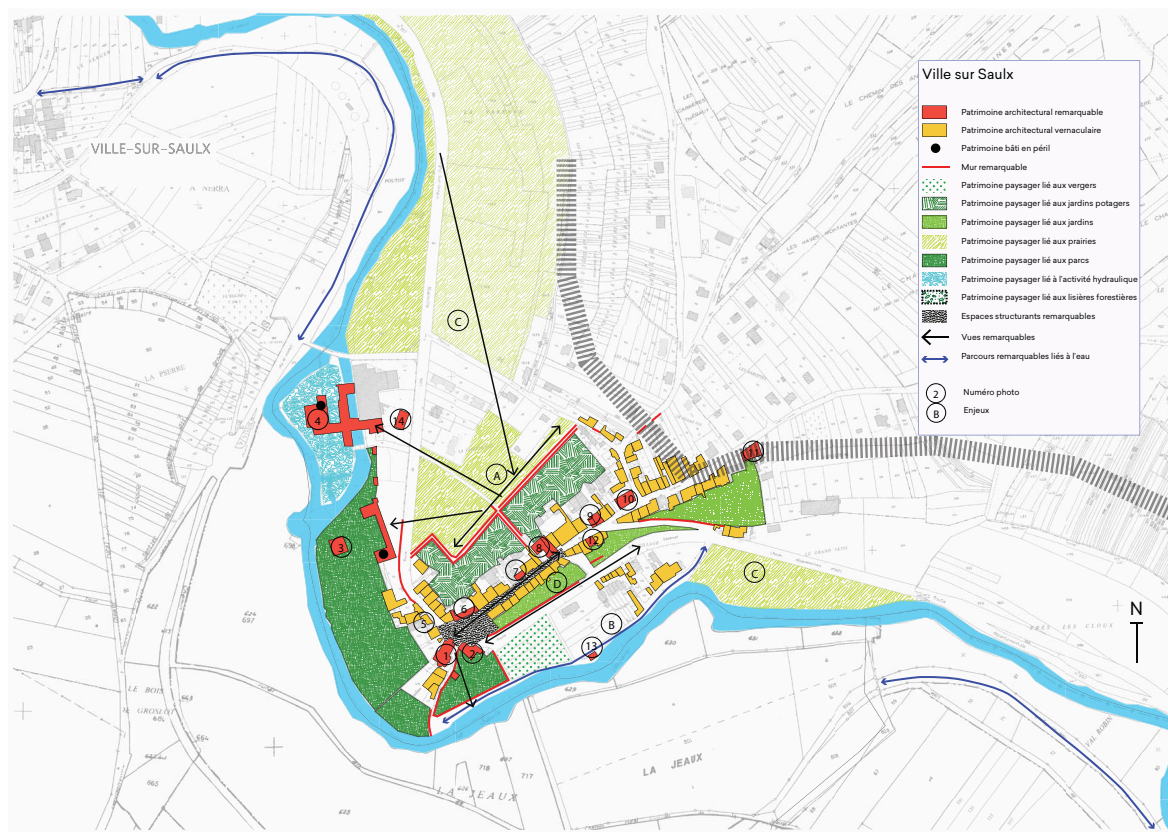
Les vues qui filent vers l'extérieur sont très importantes. Elles racontent le village, dévoilent des paysages remarquables.



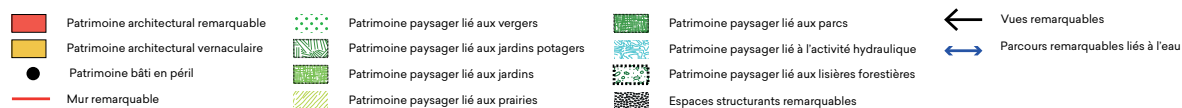
Ces murs reprennent ceintures l'ancien village et sont la limite d'un patrimoine paysager sensible: les jardins potagers.



# Ville-sur-Saulx



relevé patrimoine



légende



Le village s'est établi sur un éperon formé par un méandre de la Saulx. Il domine la vallée par sa longue façade de maisons de calcaire ocré. Un quartier bas s'est constitué plus tard dans la vallée où sont aussi le château et l'ancienne papeterie.

Il s'agit d'un « village-rue » lorrain caractéristique. Il suffit de monter la Grande Rue pour découvrir le double alignement des façades qui se suivent sans faille, tandis qu'un mur collectif rectiligne clos à l'arrière les jardins attenants. Son originalité tient aussi à la qualité architecturale de ses maisons, la plupart en pierre de taille, dont la construction s'étage du XVIe au XIXe siècle.

Ces qualités s'expliquent par l'importante exploitation des carrières du plateau où l'on tirait la « pierre de Brillon » exportée dans toute la région et par la longue tradition des métiers de la pierre exercés dans le village jusque vers 1920. Ville-sur-Saulx constitue un ensemble remarquable d'une grande cohérence.

Suite à notre analyse, il en ressort plusieurs enjeux.

Enjeux:

A : Préserver et mettre en scène les murs car il s'agit d'un patrimoine important du village.

B : Conforter les parcours liés à la Saulx et rendre visible le cours d'eau.

C : Maintenir les prairies ouvertes dans la vallée

D : Maintenir la qualité de l'entrée du village en préservant les vues sur les jardins et maisons et en évitant la plantation d'arbres.

1



L'église Saint-Pierre et Saint-Paul, construite en style néo-roman-byzantin au dix-neuvième siècle par les habitants tailleurs de pierre, remplace une petite église romane du XIIIe siècle située autrefois sur la place du monument aux morts. Elle est entièrement construite à partir de la pierre locale et présente de nombreux détails taillés dans la même pierre.

4



Patrimoine rare, il s'agit de l'une des plus anciennes papeteries de France, elle existait déjà en 1381. L'ensemble était composé du château, de l'usine et des dispositifs hydrauliques. Elle reprend en partie des éléments en pierre locale (harpage, pignon, entourages). Elle fait surtout référence à un riche passé industriel et à l'activité liée à la force hydraulique et donc à la Saulx.

7



La mairie fait partie de ce même patrimoine. Elle présente une façade.

2



Au droit de l'église, la cure est entourée d'un vaste parc limité par un magnifique mur en pierre sèche qui borde la Saulx. Les bâtiments sont encore réalisés à partir de la pierre locale et renvoient à la mémoire du village. On y remarque quelques détails (pigeonnier, escaliers extérieurs, entourages de fenêtres et de porte).

5



Façade de maisons en pierre locale qui présente une grande richesse au niveau de ses détails sculptés.

8



Maison flanquée d'une tourelle d'angle. Il s'agit d'un ancien pigeonnier agrémenté d'un cadran solaire.

3



Au bord de la Saulx, le Château Renaissance fut construit vers 1555 par Gilles de Trèves doyen de la collégiale Saint Maxe de Bar le Duc. Ce bâtiment carré en pierre de taille du pays, est flanqué de 4 échauguettes et couvert d'un haut toit d'ardoise aux lignes élégantes. Le parc qui l'entoure abrite des arbres exotiques séculaires : tulipier, hêtre pourpre, conifères variés, et une collection de « seringas » réputée.

6



La grande rue est typique du Barrois, avec ses façades en pierre de taille, provenant directement des carrières du village. L'école du village a pris la place de l'ancien cimetière. Avec une façade typique du XIXe siècle, la mairie comporte des éléments beaucoup plus anciens comme une croisée renaissance située dans la cour.

9



Accolées les unes aux autres pour former un village rue, les maisons de Ville-sur-Saulx, construites en pierre du pays, donnent directement sur la route. Elles sont parfois ornées d'une statue, à l'exemple de ce Saint-Nicolas rustique placé dans une niche.

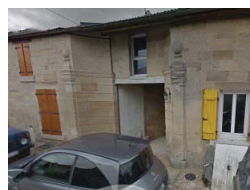


10



Certaines habitations sont dotées de contreforts portant à leur sommet des têtes grimaçantes, d'autres ornées de bandeaux et de pilastres ou piliers rectangulaires saillants, coiffés de fins chapiteaux.  
A la Renaissance, cette maison comportait vraisemblablement des fenêtres à croisée au rez-de-chaussée et un étage en pan de bois en encorbellement sur la rue.

11



Certains détails sculptés sont d'une grande finesse.

12



L'aspect général des façades est très marqué par les XVIIe et surtout XIXe siècles, le patrimoine de Ville-sur-Saulx comporte des éléments bien antérieurs. Cette porte est datée de 1708, elle a un style qui rappelle le siècle précédent.

13



Les éléments du patrimoine sont variés, constructions essentiellement en pierre de taille comme ce lavoir situé près de la Saulx.



L'un des traits significatifs de la Vallée de la Saulx est la présence de nombreux murs en pierre sèche, remarquablement appareillés. Les clôtures anciennes sont généralement composées d'un muret en pierre de taille ou en pierre sèche.



Ces murs apportent beaucoup de caractère au village. Cette façon d'appareiller les moellons est spécifique au territoire de la Saulx.  
Les murs en pierre sèche grossièrement appareillés sont un patrimoine spécifique de la Vallée de la Saulx.



Ces murs reprennent ceintures l'ancien village et sont la limite d'un patrimoine paysager sensible: les jardins potagers.

## 4 / LE PATRIMOINE CLASSÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

| Appellation courante          | Siecle                                    | Précision sur la Protection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Date de Protection                              | Statut                  | Historique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Auteur | Adresse             | Siecle_for mat brut | Commune              | Niveau de                | Référence  | coordonnees_ban     |
|-------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------------|------------|---------------------|
| "Dolmen du Ruissard"          | Néolithique                               | Dolmen (cad. C 425) : inscription par arrêté du 7 décembre 2000                                                                                                                                                                                                                                                                                | 2000/12/07 : inscrit MH                         | propriété privée        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |        |                     |                     | Montplonne           | inscrit MH               | PA55000024 | 48.68986, 5.170577  |
| Ancienne abbaye de Jovilliers | 18e siècle                                | Murs de clôture du jardin et de la basse-cour, y compris le portail, ainsi que le jardin ; ensemble des sols et puits ; façades et toitures des deux corps de dépendances sur la basse-cour ; massif occidental de l'église, cloître et anciens bâtiments conventuels adjacents (cad. ZV 19 à 21) : inscription par arrêté du 17 novembre 1995 | 1995/11/17 : inscrit MH                         | propriété privée        | Abbaye fondée au 12e siècle, incendiée par les Huguenots au 16e siècle et réédifiée dans les années 1730-1740.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |        |                     | 1700                | Stainville           | inscrit MH partiellement | PA00106637 | 48.652894, 5.186079 |
| Maison                        | 4e quart 15e siècle                       | La maison en totalité (cad. AB 900) : inscription par arrêté du 22 octobre 1992                                                                                                                                                                                                                                                                | 1992/10/22 : inscrit MH                         | propriété privée        | Exemple unique de maison de la fin du 15e siècle, plus proche des maisons urbaines - par sa volumétrie et ses deux encorbellements - que des maisons rurales. Seul le premier niveau est en maçonnerie ; le pan-de-bois, malheureusement masqué par un crépi moderne, est bien visible de l'intérieur. La maison conserve sa porte d'origine, à tympan décoré d'un écu, ainsi que l'escalier d'accès aux combles, en vis et construit en bois. Des cheminées de la fin du 17e siècle ou du début du 18e siècle témoignent d'un remaniement de l'aménagement intérieur à cette époque. |        | Château (rue du) 32 | 1400                | Ancerville           | inscrit MH               | PA00106705 | 48.636686, 5.02026  |
| Maison dite Le Château        | 16e siècle                                | Cheminée : classement par décret du 7 novembre 1923 ; Maison (cad. C 708) : classement par arrêté du 8 septembre 1967                                                                                                                                                                                                                          | 1923/11/07 : classé MH ; 1967/09/08 : classé MH | propriété privée        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |        |                     | 1500                | Bazincourt-sur-Saulx | classé MH                | PA00106495 | 48.674856, 5.138878 |
| Eglise Saint-Mathieu          | 4e quart 15e siècle; 1er quart 16e siècle | Eglise (cad. AB 207) : classement par arrêté du 24 octobre 1994                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1994/10/24 : classé MH                          | propriété de la commune |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |        | Eglise (rue de l')  | 1400;1500           | Stainville           | classé MH                | PA00106703 | 48.654572, 5.183426 |



|                                              |                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                     |                                                   |                                  |                              |  |                      |                      |                                                                         |            |                     |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|--|----------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|
| Abbaye Notre-Dame-de-Jean-d'Heurs (ancienne) | 1ère moitié 18e siècle; 19e siècle             | Salle capitulaire avec ses boiseries ; porte Nord du vestibule et porte Nord de l'escalier dans l'aile Est ; rampe de l'escalier d'honneur du château (cad. A 38) : classement par arrêté du 21 décembre 1972 ; Galeries du cloître, galerie d'accès aux cellules ; ancienne cuisine du château (cad. A 38) : inscription par arrêté du 21 décembre 1972 ; Façades et toitures du château (cad. A 38) : classement par arrêté du 12 juin 1989 ; Parc de Jeand'Heurs, ainsi que les bâtiments qu'il contient (cad. A 26, 28 à 30, 32, 34 à 36, 39, 40, 42 à 45, 47, 66, 70 à 72, 383, 416, 515, 521 à 524, 526, 527, 529, 531, 533, 758 à 762, 838, 841, 844, 870 à 878) : inscription par arrêté du 22 octobre 1991 | 1972/12/21 : classé MH ; 1972/12/21 : inscrit MH ; 1989/06/12 : classé MH ; 1991/10/22 : inscrit MH | propriété d'une société privée ; propriété privée | Parc de Jeand'Heurs : 19e siècle | Pierson Nicolas (architecte) |  | 1700;1800            | Lisle-en-Rigault     | classé MH partiellement; inscrit MH partiellement; protection partielle | PA00106557 | 48.721528, 5.043744 |
| Château de Ville-sur-Saulx                   |                                                | Voir commune de : Ville-sur-Saulx                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                     |                                                   |                                  |                              |  |                      | Lisle-en-Rigault     |                                                                         | PA00135417 | 48.721528, 5.043744 |
| Eglise                                       | 12e siècle; 15e siècle; 2e quart 16e siècle    | Eglise (cad. C 657) : inscription par arrêté du 29 octobre 1968                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1968/10/29 : inscrit MH                                                                             | propriété de la commune                           |                                  |                              |  | 1100;1400; 1500      | Bazincourt-sur-Saulx | inscrit MH                                                              | PA00106494 | 48.674856, 5.138878 |
| Château de l'Isle                            | 2e quart 16e siècle                            | Cheminée monumentale : classement par décret du 11 mars 1927 ; Château (cad. AB 280) : classement par arrêté du 19 novembre 1976                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1927/03/11 : classé MH ; 1976/11/19 : classé MH                                                     | propriété privée                                  |                                  |                              |  | 1500                 | Cousances-les-Forges | classé MH                                                               | PA00106519 | 48.624334, 5.083281 |
| Eglise                                       | 12e siècle; 15e siècle; 16e siècle; 17e siècle | Eglise (cad. C 607) : inscription par arrêté du 4 août 1970                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1970/08/04 : inscrit MH                                                                             | propriété de la commune                           |                                  |                              |  | 1100;1400; 1500;1600 | Rupt-aux-Nonains     | inscrit MH                                                              | PA00106610 | 48.659416, 5.096241 |
| Maison dite des Bourbons                     | 2e quart 18e siècle                            | Façades et toitures du bâtiment principal : inscription par arrêté du 9 juin 1947                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1947/06/09 : inscrit MH                                                                             | propriété privée                                  |                                  |                              |  | 1700                 | Haironville          | inscrit MH partiellement                                                | PA00106542 | 48.68459, 5.08814   |
| Château de Choiseul                          | 15e siècle; 16e siècle                         | Façades et toitures : inscription par arrêté du 10 juin 1932                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1932/06/10 : inscrit MH                                                                             | propriété privée                                  |                                  |                              |  | 1400;1500            | Stainville           | inscrit MH partiellement                                                | PA00106638 | 48.652894, 5.186079 |
| Château de Lisle                             | 18e siècle                                     | L'ancien logis seigneurial, à l'exception des parties classées (cad. A 306) : inscription par arrêté du 18 février 1992 - Les intérieurs de l'ancien logis seigneurial (cad. AD 243) : classement par arrêté du 29 avril 1994                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1992/02/18 : inscrit MH ; 1994/04/29 : classé MH                                                    | propriété privée                                  |                                  |                              |  | 1700                 | Lisle-en-Rigault     | inscrit MH partiellement; classé MH partiellement; protection           | PA00106712 | 48.721528, 5.043744 |
| Menhir "Le Corrois"                          | Néolithique                                    | Menhir, ainsi qu'un périmètre de 5 mètres autour du mégalithe (cad. YB 14 ; D 1042) : inscription par arrêté du 7 décembre 2000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2000/12/07 : inscrit MH                                                                             | propriété privée                                  |                                  |                              |  |                      | Montplonne           | inscrit MH                                                              | PA55000025 | 48.68986, 5.170577  |
| Menhir de "Champ l'Alouette"                 | Néolithique                                    | Menhir, ainsi qu'un périmètre de 8 mètres autour du mégalithe (cad. YB 20 ; le rayon concerne également pour partie le chemin de remembrement n° 6 dit du Champ) : inscription par arrêté du 7 décembre 2000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2000/12/07 : inscrit MH                                                                             | propriété privée ; propriété de la commune        |                                  |                              |  |                      | Montplonne           | inscrit MH                                                              | PA55000026 | 48.68986, 5.170577  |





|                                                                        |                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                  |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                             |  |                     |                  |                                                                       |            |                     |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--|---------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|
| Eglise Saint-Martin                                                    | 13e siècle;15e siècle;16e siècle;18e siècle | Eglise Saint-Martin (cad. AD 202) : classement par arrêté du 23 août 1990                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1990/08/23 : classé MH                           | propriété de la commune        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                             |  | 1200;1400;1500;1700 | Ancerville       | classé MH                                                             | PA00106457 | 48.626976, 5.021843 |
| Pont sur la Saulx                                                      | 3e quart 16e siècle                         | Pont sur la Saulx (cad. NON CADASTRE ; DOMAINE PUBLIC) : classement par arrêté du 9 septembre 1975                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1975/09/09 : classé MH                           | propriété de la commune        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                             |  | 1500                | Rupt-aux-Nonains | classé MH                                                             | PA00106611 | 48.659416, 5.096241 |
| Château de la Varenne                                                  | 16e siècle;18e siècle;19e siècle            | Façades et toitures ; cour d'honneur et balustrade ; vestibule et escalier intérieur avec rampe fer forgé (cad. C 128) : classement par arrêté du 12 octobre 1972 ; Parc du château (cad. C 118 à 129, 327, 1163, 1185, 1451, 1452) : inscription par arrêté du 29 juin 1993                                                                                                                                                                                     | 1972/10/12 : classé MH ; 1993/06/29 : inscrit MH | propriété d'une société privée | Château : milieu 16e siècle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                             |  | 1500;1700;1800      | Haironville      | classé MH partiellement;inscrit MH partiellement;protection partielle | PA00106541 | 48.68459, 5.08814   |
| Château de Ville-sur-Saulx (également sur commune de Lisle-en-Rigault) | milieu 16e siècle;18e siècle                | Façades et toitures du château et de ses communs ; reste du domaine en totalité, notamment le parc (cad. Ville-sur-Saulx A 1392, 1584, lieudit Le Village, 1402 à 1404, 1409 à 1412, 1606 à 1610, 1637, 1639, 1640, 1678 à 1680, 1682, lieudit La Papeterie ; Lisle-en-Rigault C 622, 684, lieudit Le Bois Groslet, 648, lieudit Le Bois de la Jeux, 625, 626, 629 à 632, 643 à 646, 663, 697, 718, lieudit La Jeux) : inscription par arrêté du 27 octobre 1995 | 1995/10/27 : inscrit MH                          | propriété privée               | Moulin et papeterie attestés dès le 14e siècle. Demeure reconstruite dans la deuxième moitié du 16e siècle, vers 1555, sur plan carré, modifiée au 18e siècle et restaurée au 19e siècle. Communs du début du 17e siècle. Rénovation de la papeterie au début du 19e siècle ; elle fonctionne jusqu'en 1892. En 1892, acquisition de l'ensemble papeterie-château par la famille | Richier Ligier (architecte) |  | 1500;1700           | Ville-sur-Saulx  | inscrit MH partiellement                                              | PA00106678 | 48.713711, 5.060146 |
| Pont traversant la Saulx                                               | 17e siècle                                  | Pont traversant la Saulx : inscription par arrêté du 1er décembre 1950                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1950/12/01 : inscrit MH                          |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                             |  | 1600                | Haironville      | inscrit MH                                                            | PA00106543 | 48.68459, 5.08814   |

Le secteur Saulx et Perthois, abrite plusieurs éléments patrimoniaux classés au titre des Monuments Historiques. Ces derniers concourent à l'identité de la Saulx et du Perthois à l'image des châteaux qui ponctuent la rivière la Saulx. Ces éléments sont importants et intégrés au projet du territoire.



## // DES MORPHOLOGIES URBAINES CARACTÉRISTIQUES



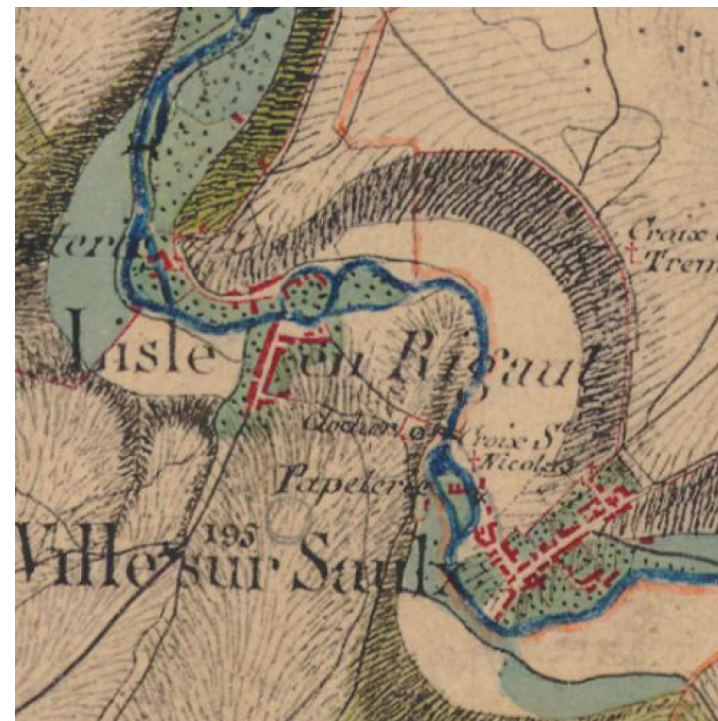
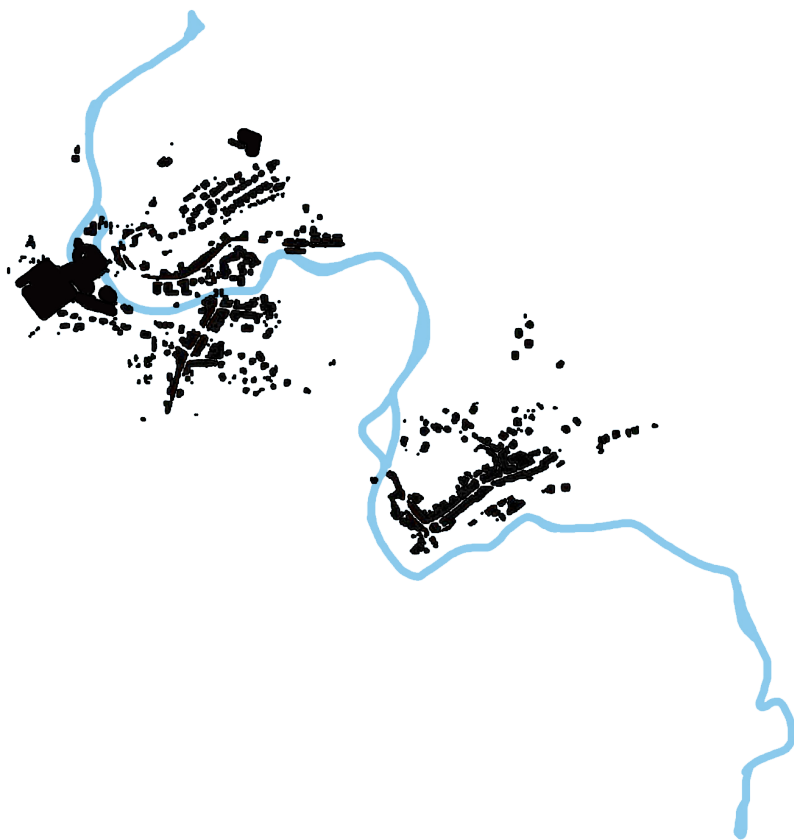
Source : NEGE  
JUVIGNY-EN-PERTHOIS



## // DES MORPHOLOGIES URBAINES CARACTÉRISTIQUES DES VILLAGES LORRAINS

*L'extrait des cartes de l'État major des pages suivantes datent du XIX siècle.  
Les plans matérialisant l'ensemble des bâtiments sont issus de la BDTOPO.*

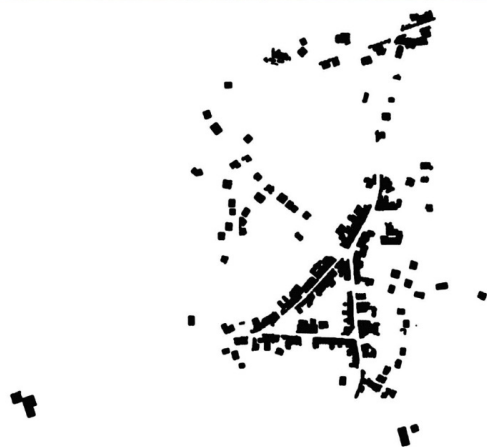
Les communes du territoire ont des morphologies urbaines typiquement lorraines. Hormis Aulnois-en-Perthois et Brillon-en-Barrois qui se sont développées selon un modèle en patte d'oie autour d'un noeud habité, l'ensemble des communes s'est historiquement développé le long d'un axe de communication structurant.



Carte de l'Etat Major : Les villages rue de Ville-sur-Saulx et L'Isle-en-Rigault







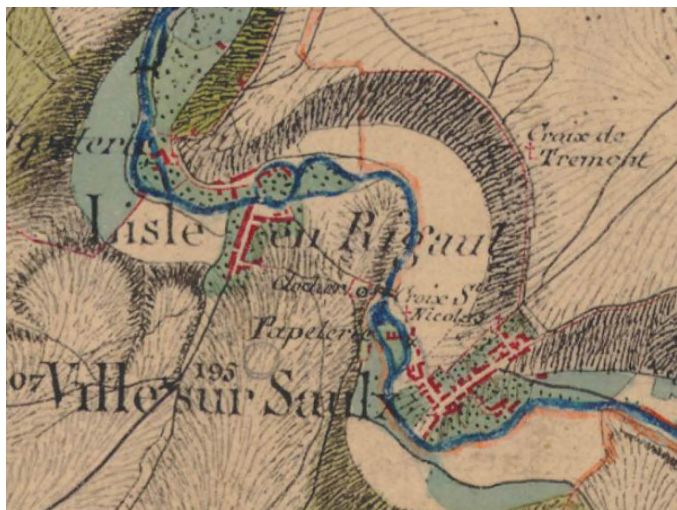
Développement en patte d'oie autour d'un «nœud» habité, puis étalement urbain.



Développement en patte d'oie autour d'un «nœud» habité, conforté par l'urbanisation récente.







Développement village rue lorrain le long d'un axe.



Développement village rue lorrain le long d'un axe, puis mitage (exemple de Savonnières).



## **LES ENJEUX DU TERRITOIRE AUTOUR DU PATRIMOINE ET DE LA MORPHOLOGIE URBAINE //CE QU'IL FAUT RETENIR**

Un patrimoine bâti et naturel riche et diversifié qu'il convient de préserver et mettre en valeur.

Une histoire riche et passionnante qui se lit toujours dans le paysage aujourd'hui.

Des villages lorrains qui ont connu un mitage pavillonnaire important.



# PARTIE 8 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS ET DES CAPACITÉS DE MUTATION ET DE DENSIFICATION

## TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

*L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement. C'est pourquoi depuis plusieurs années, l'État met en œuvre une politique d'inversion de la tendance.*



# PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Secteur Saulx et Perthois



## // ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES



Source : NEGE  
LAVINCOURT





## // ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

### LA LUTTE CONTRE CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Conformément aux attentes de l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLUi « [...] analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années [...] ». Outre cette obligation législative, cette analyse apparaît comme centrale dans un contexte de **lutte contre l'étalement urbain**. La superficie totale des espaces naturels, agricoles et forestiers diminuent chaque année au profit de l'artificialisation des sols. Face à cette problématique, la législation a très largement évolué ces dernières années en vue de limiter l'impact de l'urbanisation sur ces espaces.

#### 1/UNE LÉGISLATION QUI ÉVOLUE

La superficie totale des espaces naturels, agricoles et forestiers diminuent chaque année au profit de l'artificialisation des sols.

Face à cette problématique, la législation a très largement évolué ces dernières années en vue de limiter l'impact de l'urbanisation sur ces espaces. Le phénomène d'étalement urbain correspond à une artificialisation des terres non urbanisées, des terres agricoles et naturelles, au profit de l'urbanisation (habitat, activités, routes etc.). Ce phénomène a été alimenté par l'usage étendu de l'automobile depuis plusieurs décennies. L'État a donc, depuis le début des années 2010, apporté de profonds changements législatifs afin de tendre vers **un meilleur équilibre entre développement urbain, préservation des terres et développement durable**.

La promulgation des Lois Grenelles 1 et 2, ainsi que l'entrée en vigueur de la loi pour un Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, ont participé pleinement

à la lutte contre la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers. Depuis, les documents de planification et d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ont pour obligations de :

- **Mesurer la consommation d'espace** au cours des dix dernières années précédant l'approbation du document,
- **Fixer des objectifs chiffrés** de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La préservation des terres est un enjeu primordial pour le territoire français. Les préserver c'est agir **en faveur de la protection de la faune et flore** locales qui jouent un rôle important dans l'écosystème local, mais aussi **préserver la valeur agronomique des sols**.

Approuvé récemment, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est venu renforcer les objectifs de lutte contre l'artificialisation excessive des sols.

Le SRADDET, approuvé le 24 janvier 2020, pose une stratégie d'avenir pour la région Grand Est. Il élabore une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est.

Cette stratégie est construite autour de 3 axes qui se déclinent en 30 objectifs.

L'objectif 11 « *Économiser le foncier naturel, agricole et forestier* » **vient réaffirmer la volonté de lutte contre la consommation excessive des terres**. En effet, dans le Grand Est, l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie et l'emploi. Cette dynamique menace les espaces naturels, agricoles et forestiers. Afin d'enrayer ce processus, il est essentiel de mettre en œuvre des actions afin de ralentir cette consommation. **L'optimisation des espaces déjà artificialisés, tout en respectant les principes de l'urbanisme durable, est le levier majeur de mise en œuvre de cet objectif.**

L'enjeu de la réduction de la consommation des espaces se doit donc d'être au cœur des objectifs de développement durable inhérents aux nouveaux



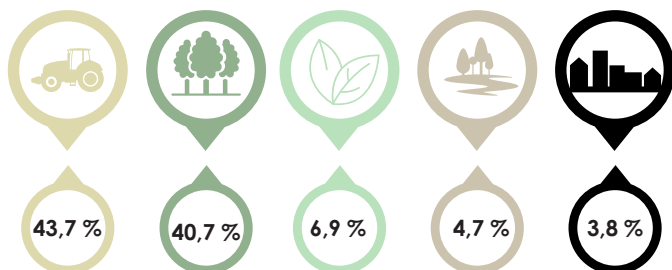
documents d'urbanisme. Afin d'aider à la compréhension de la problématique et guider les choix futurs, il importe de disposer d'un bilan rétrospectif de la consommation foncière.

## 2 / OCCUPATION DU SOL : UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT AGRICOLE

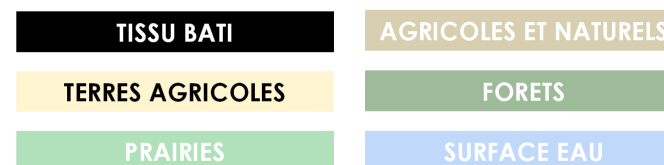
Le territoire est occupé à 96% par des espaces naturels, agricoles et forestiers. Parmi ces espaces, **les terres agricoles et les espaces forestiers occupent une place importante (respectivement : 43.7 et 40 %)**. Ils contribuent à la richesse locale en termes de biodiversité, d'économie ou encore de paysage.

Les espaces naturels rassemblent principalement des prairies qui jouent un rôle essentiel au fonctionnement écologique local. Ces espaces sont peu représentés sur le territoire puisqu'ils occupent 6,9% de l'espace. Ces espaces sont principalement situés autour des espaces bâtis et au sein de la vallée de la Saulx.

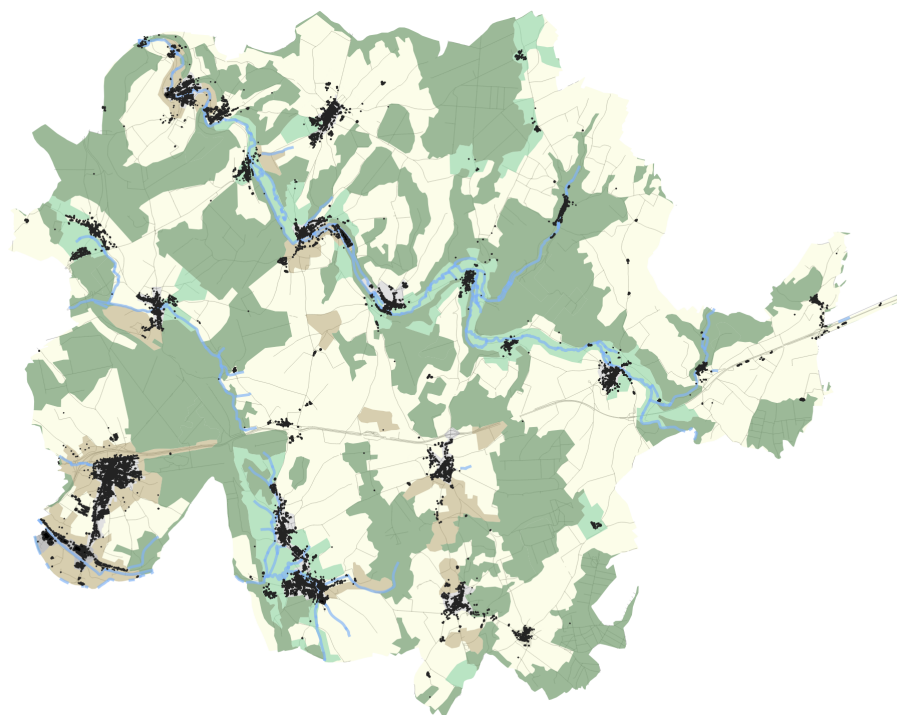
Des zones mixtes sont également présentes, principalement au sein des communes à l'Ouest. Ces espaces sont composés de terres agricoles dans lesquelles se trouvent des vergers, des bosquets, etc.



## SECTEUR SAULX ET PERTHOIS OCCUPATION DU SOL



source : données Corine Land Cover 2019 , NEGE.



Les espaces bâtis (bâtiments, habitats, routes, activités commerciales, artisanales, industries etc.) occupent 3,8% de l'espace.

Ainsi ces données et la carte ci-contre illustrent le **caractère rural territoire** avec une **prédominance des surfaces agricoles et forestières**.

### 3 /ARTIFICIALISATION DES SOLS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES (2009-2019)

L'analyse de la consommation foncière pour le secteur Saulx et Perthois repose sur :

- Le traitement des **fichiers MAJIC 3** livrés par la DGFIP.
- Une **photo interprétation, les données fournies par les élus et la connaissance locale**.

Entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2019, **25,8ha** d'espaces ont été urbanisés, soit une consommation foncière moyenne annuelle de 2,5 ha. Bien qu'il soit difficile d'établir une comparaison rationnelle avec les périodes antérieures, la consommation d'espace observée entre 2009 et 2019 connaît néanmoins un rythme inférieur à la période précédente (1999-2010).

#### Un rythme de construction différencié entre les communes

Entre les 19 communes du secteur Saulx et Perthois, toutes n'ont pas eu le même rythme de

construction sur la période observée (2009-2019). En effet, à partir de la base de données MAJIC 3, plusieurs profils de communes peuvent être distingués :

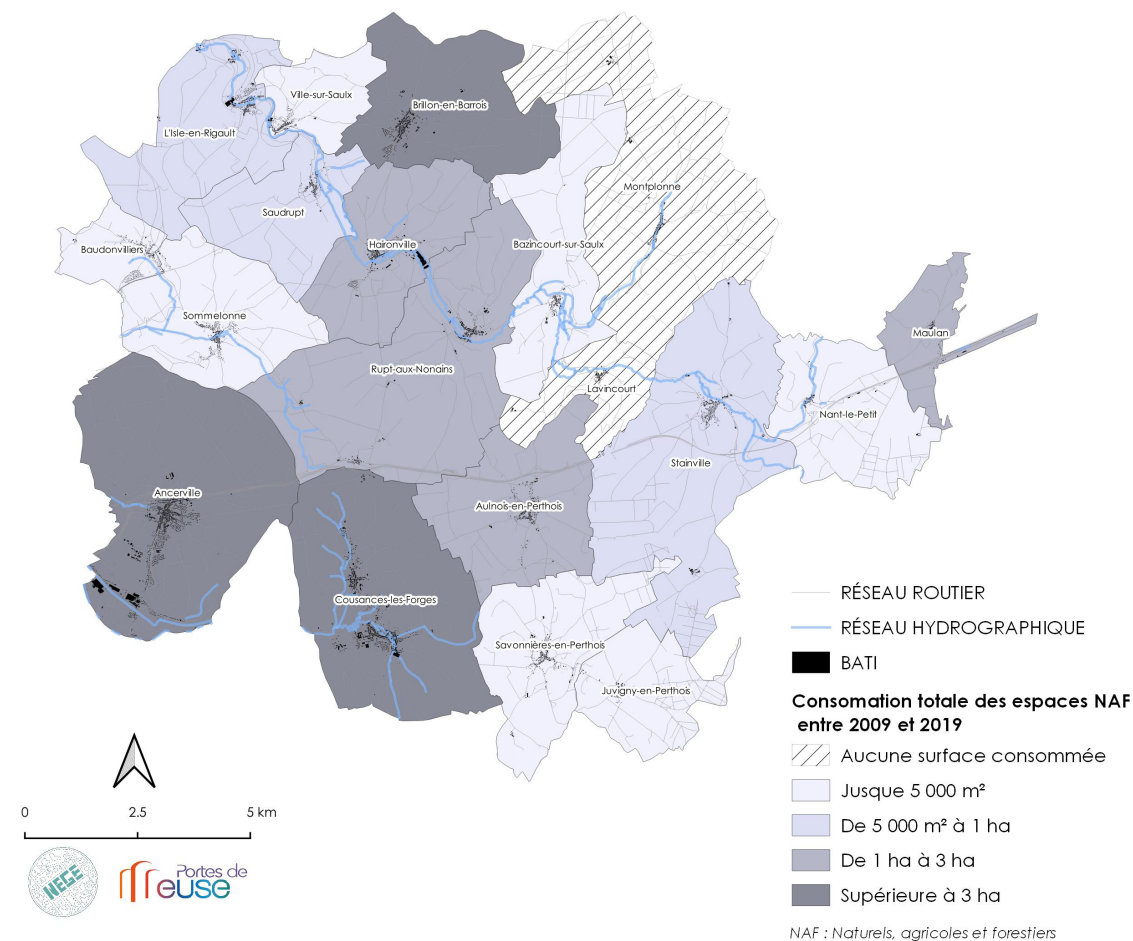
- Celles qui n'ont pas eu de nouvelle construction telles que Montplonne et Lavincourt
- Celles qui accueillent quelques nouvelles constructions comme Nant-le-Petit, Juvigny-en-Perthois, Ville-sur-Saulx ou encore Sommelonne.
- Celles qui ont eu un rythme plus soutenu comme Aulnois-en-Perthois ou encore, Hironville.
- Celles qui ont mis en place des procédures de lotissement plus importante comme Cousances-les-Forges, Ancerville ou Brillon-en-Barrois.

|                         | Artificialisation en m² |
|-------------------------|-------------------------|
| Ancerville              | 32468                   |
| Aulnois-en-Perthois     | 12528                   |
| Baudonvilliers          | 1017                    |
| Bazincourt-sur-Saulx    | 1800                    |
| Brillon-en-Barrois      | 65168                   |
| Cousances-les-Forges    | 33156                   |
| Hironville              | 3990                    |
| Juvigny-en-Perthois     | 748                     |
| Lavincourt              | 0                       |
| L'Isle-en-Rigault       | 23                      |
| Maulan                  | 2404                    |
| Montplonne              | 0                       |
| Nant-le-Petit           | 317                     |
| Rupt-aux-Nonains        | 15051                   |
| Saudrupt                | 5032                    |
| Savonnières-en-Perthois | 793                     |
| Sommelonne              | 1558                    |
| Stainville              | 6212                    |
| Ville-sur-Saulx         | 1325                    |

Source : DGFIP, Artificialisation totale entre 2009 et 2019



**CONSUMMATION FONCIERE  
ENTRE 2009 ET 2019  
SECTEUR SAULX ET PERTHOIS**



Dans le détail, la DGFIP permet d'analyser finement la destination des nouvelles constructions. 4 catégories sont distinguées :

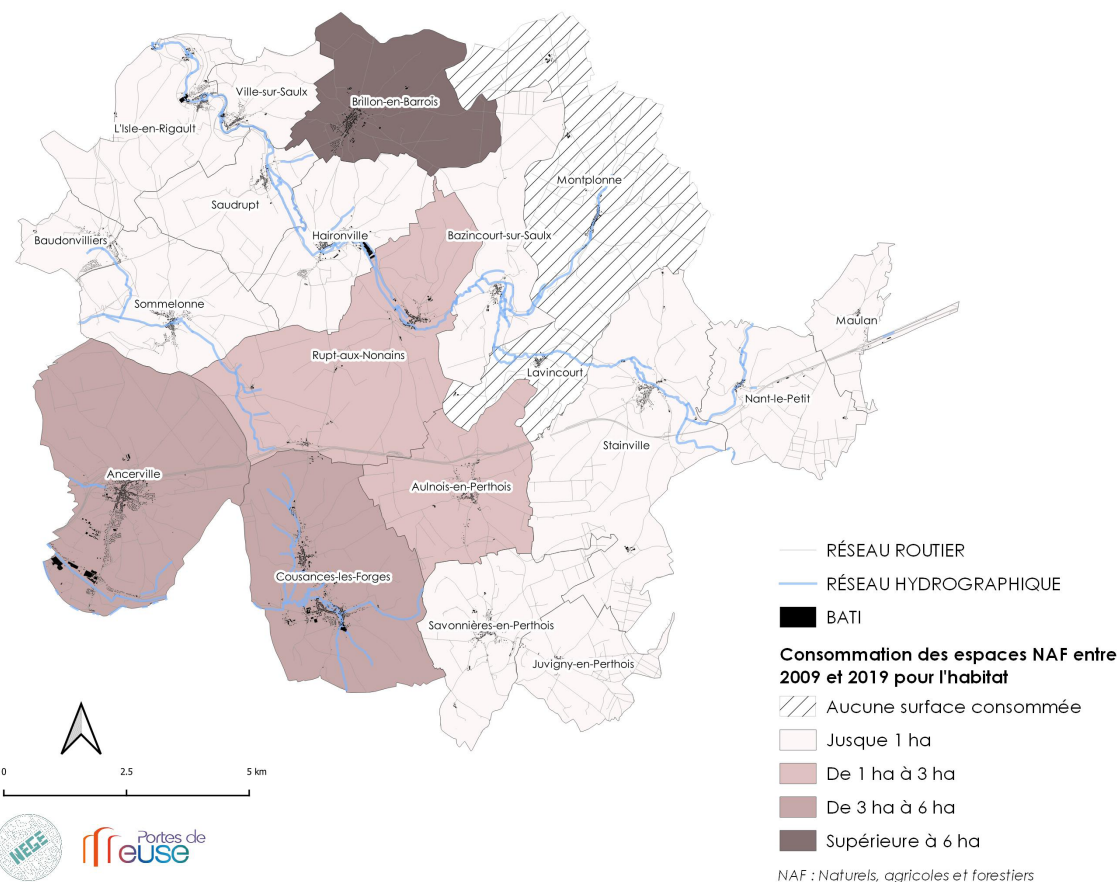
- La destination habitat,
- La destination activité économique,
- La destination mixte (par exemple la construction regroupe une habitation et un local professionnel),
- La catégorie inconnue.

La carte ci-contre représente l'artificialisation totale, la somme des quatre catégories pour le territoire.

Les cartes sur les pages suivantes permettent de distinguer et spatialiser l'artificialisation des sols pour chacune des catégories.



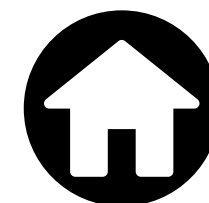
## CONSUMMATION FONCIERE POUR L'HABITAT ENTRE 2009 ET 2019 SECTEUR SAULX ET PERTHOIS



## ARTIFICIALISATION DES SOLS LIÉE A L'HABITAT

Entre 2009 et 2019, le territoire a consommé 18,3 ha d'espaces à destination de l'habitat. Les nouvelles constructions sont principalement des maisons individuelles. Cette consommation est en grande partie répartie sur 5 communes : Brillon-en-Barrois (6,5 ha), Cousances-les-Forges (3,3 ha), Ancerville (3,2 ha), Rupt-aux-Nonains (1,5 ha) et Aulnois-en-Perthois (1,2 ha).

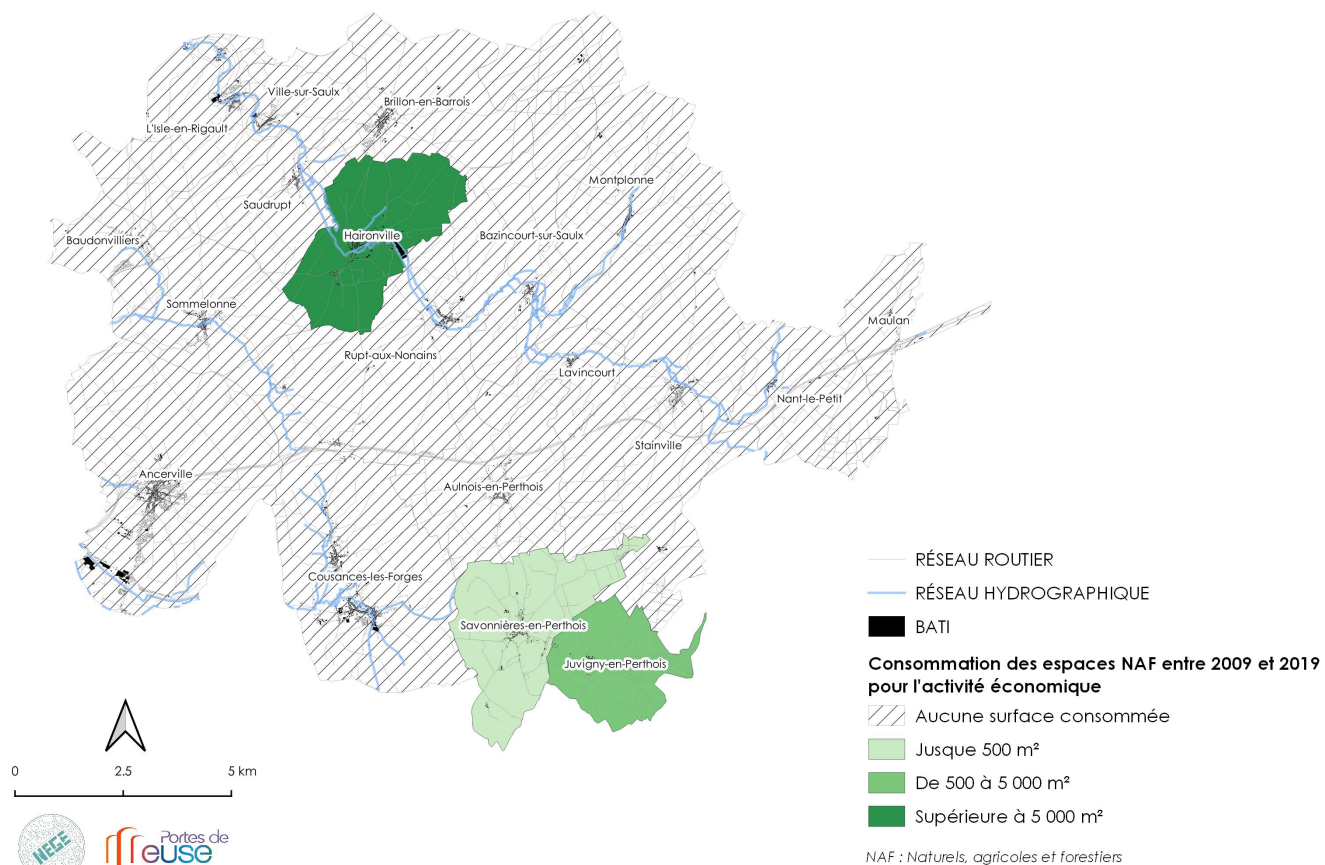
Par ailleurs, des permis d'aménager ont été délivrés et sont considérés comme des coups partis. Les espaces concernés sont actuellement en cours de commercialisation : Cousance-les-Forges (0,9 ha), Ville-sur-Saulx (0,5 ha), Baudonvilliers (2,7 ha) et L'isle-en-Rigault (1,3 ha). Au total, 5,4 ha représentent des opérations de lotissement actuellement en cours et viennent s'ajouter au 18,3 ha.



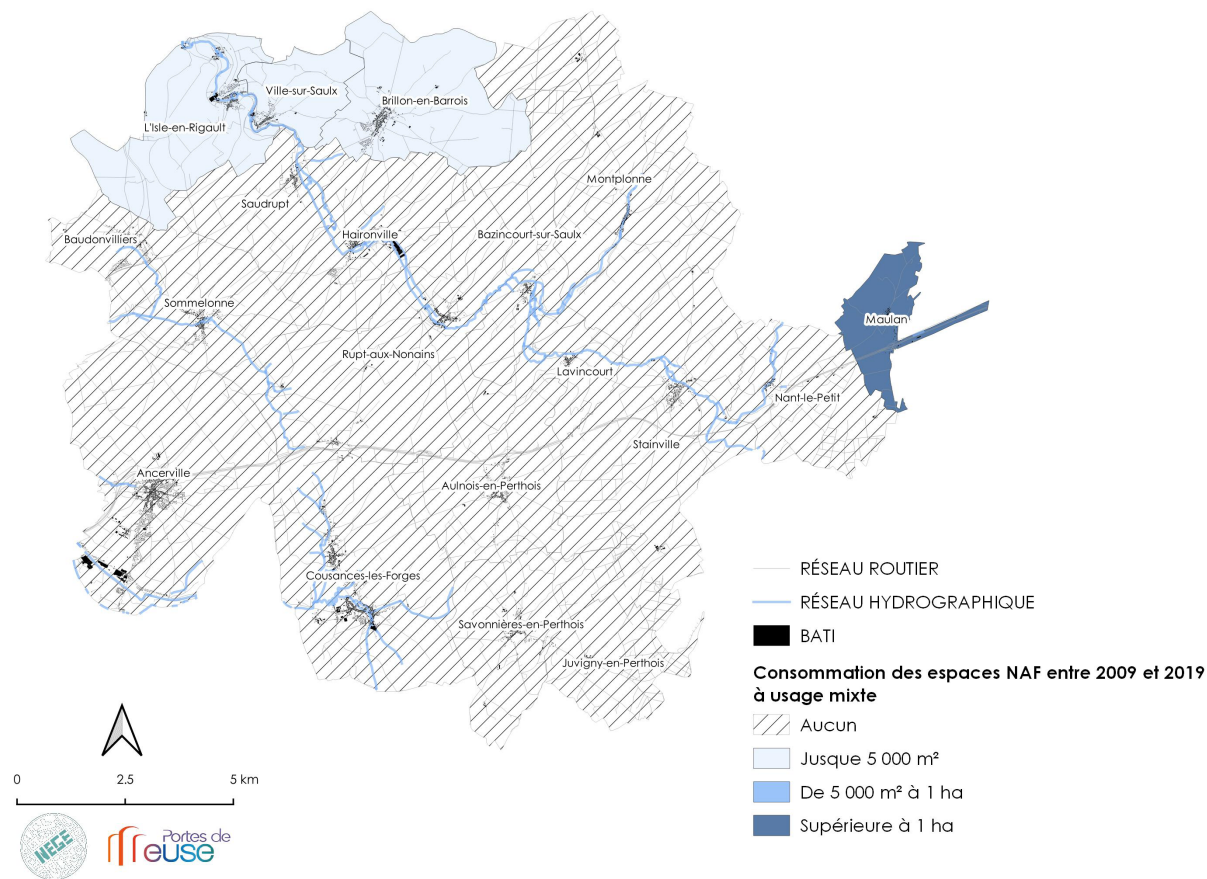
**CONSUMMATION FONCIERE  
POUR L'ACTIVITÉ ENTRE 2009 ET 2019  
SECTEUR SAULX ET PERTHOIS**

**ARTIFICIALISATION DES SOLS LIÉE A  
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

Entre 2009 et 2019, le territoire a consommé 0,6 ha d'espaces à destination de de l'activité économique. Cette consommation est faible et est concentrée sur 3 communes : Haironville (0,6 ha), Juvigny-en-Perthois (0,06 ha) et Savonnières-en-Perthois (40 m²). Ces surfaces sont faibles, notamment pour Savonnières-en-Perthois.



## CONSUMMATION FONCIERE USAGE MIXTE ENTRE 2009 ET 2019 SECTEUR SAULX ET PERTHOIS



NAF : Naturels, agricoles et forestiers

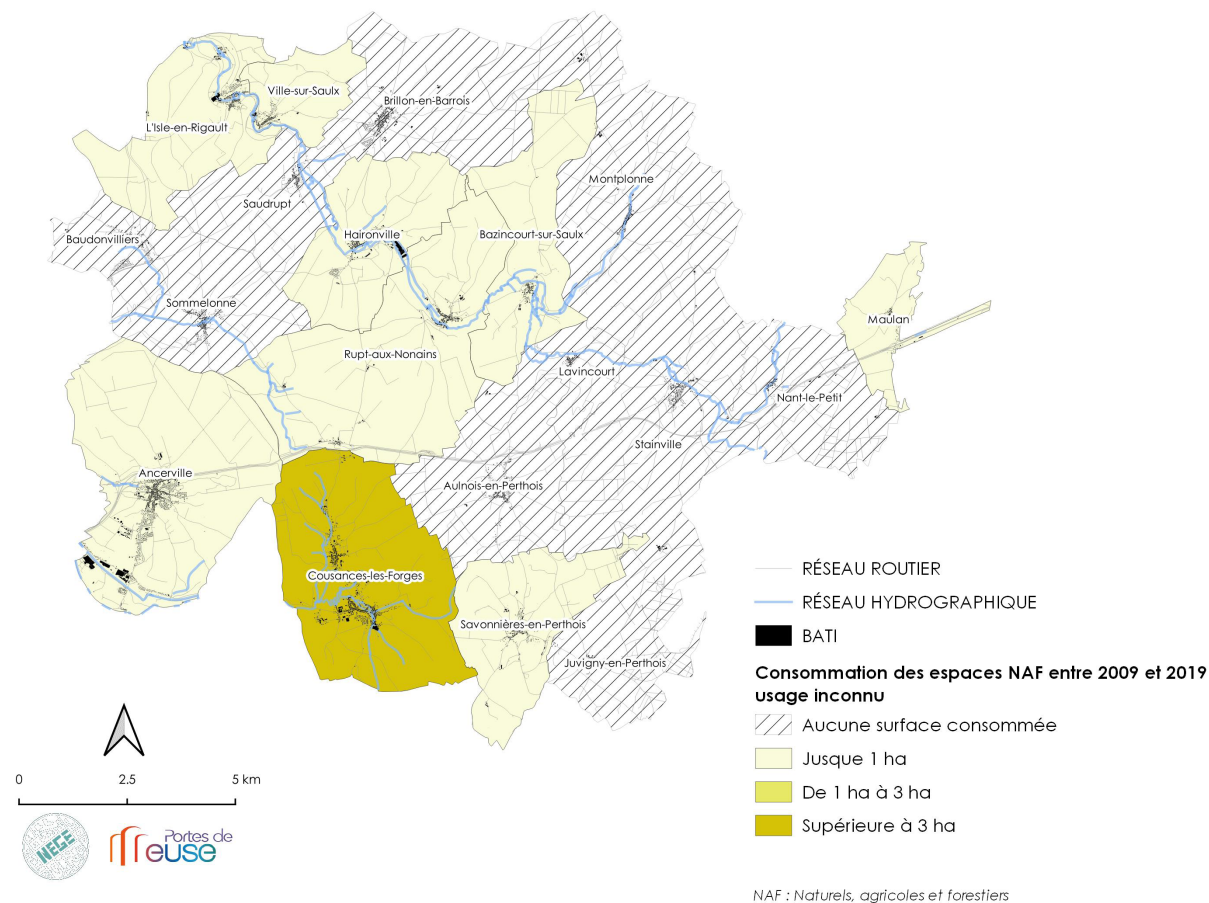
## ARTIFICIALISATION DES SOLS A USAGE MIXTE

Entre 2009 et 2019, le territoire a consommé 1,3 ha d'espaces pour des constructions à usage mixte (local professionnel et habitation par exemple).

Cette consommation est répartie sur 3 communes : Maulan (1,2 ha), L'Isle-en-Rigault (0,07) et Bazincourt-sur-Saulx (0,05 ha).



**CONSUMMATION FONCIERE  
USAGE INCONNU ENTRE 2009 ET 2019  
SECTEUR SAULX ET PERTHOIS**



**ARTIFICIALISATION DES SOLS A USAGE  
INCONNU**

Entre 2009 et 2019, le territoire a consommé 5,6 ha d'espaces pour des constructions à usage inconnu. La DGFIP n'a pas identifié la destination de ces constructions. Elle appartient à l'une des trois catégories précédentes (habitation, activité ou mixte) mais la base de données fournies n'a pas permis d'identifier l'usage de ces constructions.

Ces constructions se situent sur 8 communes : Cousances-les-Forges (3,8 ha), Haironville (0,7 ha), L'Isle-en-Rigault (0,6 ha), Bazincourt-sur-Saulx (0,02 ha), Savonnières-en-Perthois (0,01 ha). Les communes de Ville-sur-Saulx, Rupt-aux-Nonains, Maulan et Ancerville, recensent de nouvelles constructions inconnues mais de taille très faible (inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>).





## // ANALYSE DES CAPACITÉS DE MUTATION ET DE DENSIFICATION



Source : NEGE  
AULNOIS-EN-PERTHOIS



# //ANALYSE DES CAPACITÉS DE MUTATION ET DE DENSIFICATION

## FAVORISER LE RENOUVEAU URBAIN

### 1 / DES ÉVOLUTIONS DES PRATIQUES DE L'URBANISME

La recherche de densité pour lutter contre l'étalement urbain est de plus en plus sollicitée par les pouvoirs publics. Celle-ci permet de concentrer les efforts de productions de logements, d'équipements, de services ou de locaux commerciaux au sein des zones déjà urbanisées et de limiter ainsi l'ouverture à l'urbanisation des terres agricoles ou naturelles. Elle se retranscrit à travers la production de nouvelles constructions ou des opérations plus denses dans le tissu existant. Cette solution pour limiter l'étalement urbain se fait de deux manières :

- La récupération des immeubles vacants, dégradés, insalubres ou désuets qui peuvent être réhabilités ou démolis en l'absence d'intérêt patrimonial et en fonction de leur degrés de dégradation.
- Le comblement d'interstices urbains non bâties (comblement des dents creuses, restructuration d'emprise foncière, changement de vocation de certaines parcelles, divisions parcellaires à l'initiative des particuliers etc.).

Pour les bourgs et pôles l'enjeu de la densification est de retravailler la configuration des usages afin

d'assurer une plus grande proximité entre les lieux de vie, de travail, de loisirs et de consommation.

#### .LES EFFETS DE LA DENSIFICATION

Le processus de densification présentent plusieurs effets positifs pour les acteurs du territoire.

Cette pratique permet à la collectivité **de limiter les coûts d'aménagement** avec une diminution des investissements pour l'étirement des réseaux ou la réalisation d'infrastructures.

La compacité du tissu urbain permet de **proposer des zones de chalandises plus densément peuplées** permettant d'avoir un effet positif sur le fonctionnement des services publics, des commerces, des équipements etc. Par ailleurs, dans un contexte de vieillissement démographique, la proximité des services et des commerces de proximité apparaît comme étant un enjeu fort pour le territoire de demain.

De surcroît, le processus permet la structuration de nouvelles **formes urbaines moins consommatrices d'espace** et une modification des mobilités contribuant, notamment au sein des pôles, **une baisse de la dépendance aux véhicules individuels** et donc à l'usage d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.

Enfin, le processus de densification permet de limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles au profit des zones urbanisées. **Le maintien et la préservation de ces espaces est actuellement un enjeu fort.**

### 2 / LES CAPACITÉS DE DENSIFICATION DES COMMUNES DE LA SAULX ET DU PERTHOIS

Afin de répondre aux objectifs de renouvellement urbain et de densification, le cadre législatif impose aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux **de recenser et d'analyser les capacités de mutation du tissu urbain existant**. L'élaboration de cette démarche ne peut s'appréhender sans l'élaboration d'une méthodologie quantitative et qualitative des parcelles susceptibles de muter et d'alimenter la stratégie foncière de la collectivité.



Il s'agit d'analyser les potentiels existants afin de répondre aux objectifs de production de logements mais en aucun cas d'imposer aux propriétaires de vendre leurs parcelles.

Néanmoins, cette approche permet d'identifier, à la connaissance des élus, des terrains pouvant muter afin de répondre aux besoins au sein du tissu bâti.

### **LA RÉCUPÉRATION DES LOGEMENTS VACANTS :**

Bien que la vacance ait augmentée sur le territoire, elle reste bien en deçà des tendances observables sur les territoires voisins. Ceci illustre l'attractivité du territoire mais également la bonne qualité de son parc de logements. Un taux de vacance de 7-8% correspond à la vacance dite conjoncturelle, induite par le fonctionnement normal du marché (travaux, délais de relocation, de revente, etc.).

Le taux de vacance ayant progressé entre 2007 et 2017 jusque 8%, une partie de cette vacance peut être qualifiée de structurelle (logements en inadéquation avec la demande). Même si sur le secteur Saulx et Perthois cette vacance structurelle s'avère être relativement faible, sa progression doit alerter sur la nécessité de corriger l'offre avant que la tendance ne s'aggrave. C'est pourquoi le territoire, ambitionne de ramener à 6% le taux de vacance sur son territoire. Cet objectif correspond à la récupération de 96 logements vacants.

### **LE COMBLEMENT PAR LES DENTS CREUSES :**

Un travail important a été mené à l'échelle de chaque commune afin d'identifier les parcelles non bâties en cœur de village pouvant accueillir des nouveaux logements.

Ce recensement, et l'analyse qui en découle, a permis de mettre en évidence deux constats :

Constat n°1 : La morphologie de certaines communes ne permet pas d'envisager le comblement des dents creuses puisqu'il n'y en a pas ou très peu.

Constat n°2 : des communes ont des possibilités de constructions à l'intérieur du tissu bâti grâce à des dents creuses disponibles.

Sur certaines de ces communes des densités seront fixées au sein des pièces réglementaires du PLU afin de permettre de tenir les ambitions de densification.

Dans tous les cas, la rétention est prise en compte. La différence entre le recensement et les réalités sont prises en considération. Certains terrains font l'objet d'une rétention pour différentes causes (indivision, etc.).

La partie «justifications» du Tome 3 du rapport de présentation présente par commune, le recensement des dents creuses.



## **LES ENJEUX DU TERRITOIRE //** **CE QU'IL FAUT RETENIR**

Les normes actuelles incitent à limiter au maximum la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le secteur Saulx et Perthois reste principalement composé d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Les besoins devront être dimensionnés en cohérence avec les dynamiques locales.





# PARTIE 9 : RÉSEAUX

TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

\*\*



## PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Secteur Saulx et Perthois



# //ANALYSE DES RÉSEAUX SUR LE SECTEUR SAULX ET PERTHOIS

## LA GESTION DES RÉSEAUX

### 1 / LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le secteur Saulx et Perthois est concerné par deux gestionnaires des eaux usées :

- Le syndicat mixte des eaux Sud Meuse est un établissement public industriel et commercial (E.P.I.C) avec des règles de fonctionnement semblables à celles d'une commune. Il concerne 18 communes.
- Ancerville gère le service de collecte et de traitement des eaux usées avec l'assistance d'un prestataire de services (Véolia Eau). La commune exploite, entretient, répare et rénove tous les ouvrages et installations publics du réseau d'assainissement. Concernant la STEP, elle a été construite récemment (2011) afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires, sa capacité nominale est de 3 500 Equivalent Habitant et elle a un débit de référence journalier admissible de 1 330 m<sup>3</sup> d'eau par jour.

Un travail collaboratif a été mené tout au long de la procédure d'élaboration de ce PLUi avec les gestionnaires des réseaux. Cela permet d'assurer la conformité des pièces réglementaires avec la capacité et l'état actuels des réseaux du territoire.

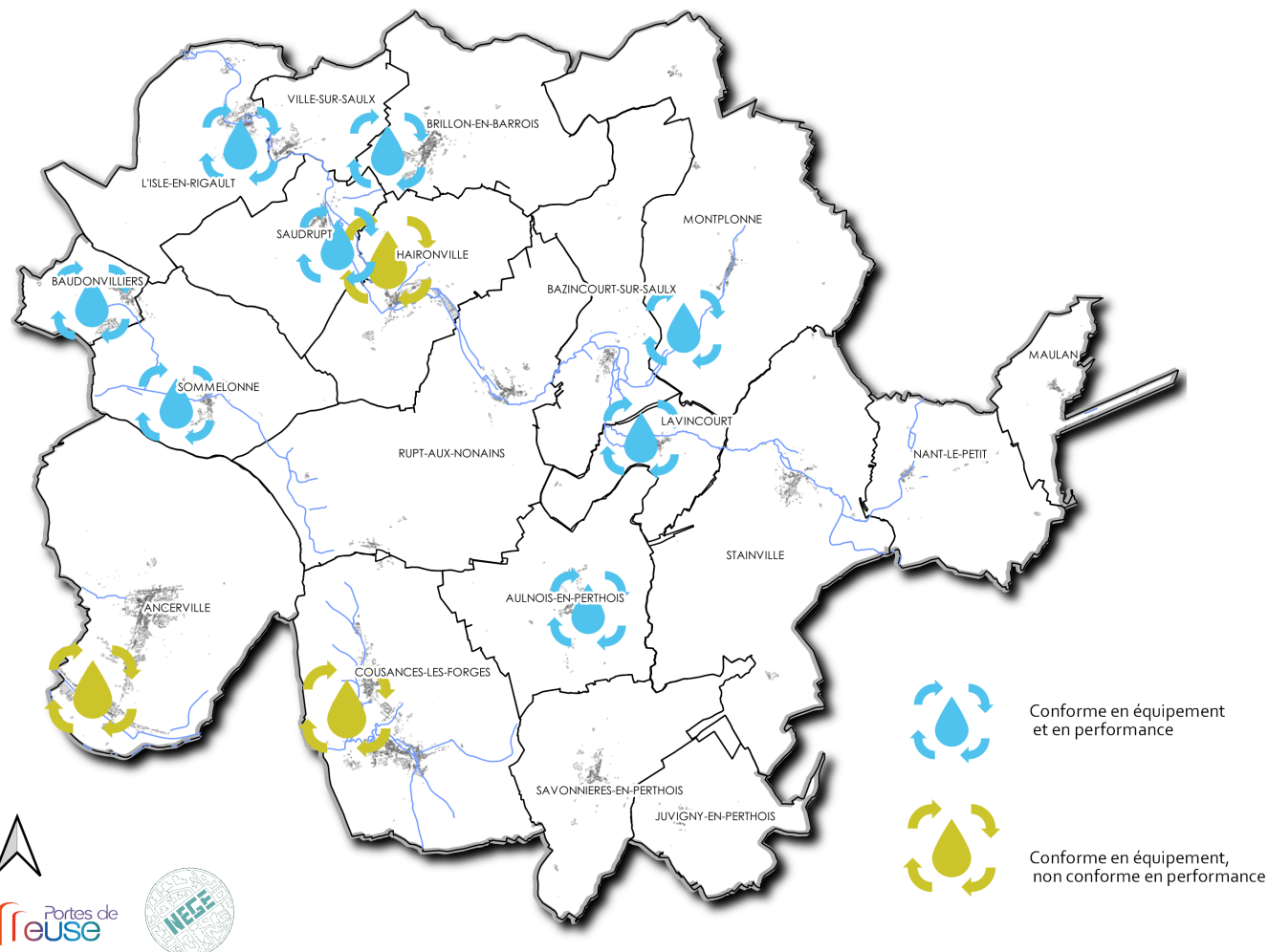
Les communes qui voient leur station non conforme,

devront réaliser les travaux de mise aux normes avant l'ouverture de leurs zones à urbaniser.

Les pages suivantes détaillent la localisation et les caractéristiques techniques de chacune des stations du secteur Saulx et Perthois.



## LOCALISATION ET SITUATION DES CONFORMITÉS 2019 DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES



Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

Concernant la non conformité performances 2019  
(le rejet des eaux usées traitées n'est pas conforme) :

Chaque année les services de l'Etat calculent la conformité en performances des stations de traitement des eaux usées. Les performances doivent être conformes aux exigences de l'arrêté national assainissement du 21/07/2015 modifié pour que les ouvrages soient déclarés conformes. Les stations de traitement des eaux usées en jaune sont celles qui ont été déclarées non conformes en performances en 2019 mais déclarées conformes en équipement. Cela peut signifier que :

- La station de traitement des eaux usées a été mise en conformité équipement en cours d'année 2019 mais les analyses effectuées avant cette date n'étaient pas satisfaisantes.
- Il y a eu en 2019 un problème de dysfonctionnement exceptionnel qui ne se reproduira pas et qui ne remet pas en cause la conformité de l'équipement. L'exploitant et la collectivité doivent être attentifs au fonctionnement de leurs ouvrages
- S'agissant d'un premier dysfonctionnement, Des mesures de mise en conformité des ouvrages s'imposent à la collectivité afin d'éviter que la station de traitement devienne à court terme non conforme en équipement.



# DÉTAILS PAR STATION

## ANCERVILLE

### Description de la station

**Nom de la station :** ANCERVILLE ([Zoom sur la station](#))  
**Code de la station :** 035501001000  
**Nature de la station :** Urbain  
**Réglementation :** Eau  
**Région :** GRAND-EST  
**Département :** 55  
**Date de mise en service :** 01/01/2011  
**Service instructeur :** DDT 55  
**Maitre d'ouvrage :** COMMUNE D'ANCERVILLE  
**Exploitant :** COMMUNE D'ANCERVILLE  
**Commune d'implantation :** ANCERVILLE  
**Capacité nominale :** 3500 EH  
**Manuel d'autosurveillance validé :** Oui  
**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**  
- Traitement secondaire  
**- Filières de traitement :**  
Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)  
Boue - Table d'égouttage

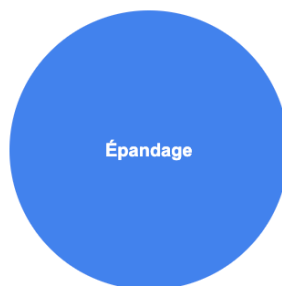
### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155010  
**Nom de l'agglomération :** ANCERVILLE  
**Commune principale :** ANCERVILLE  
**Tranche d'obligations :** [ 2 000 ; 10 000 ] EH  
**Taille de l'agglomération en 2019 :** 2376 EH  
**Somme des charges entrantes :** 2376 EH  
**Somme des capacités nominales :** 3500 EH  
**- Liste des communes de l'agglomération :**  
ANCERVILLE

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 2376 EH  
**Débit arrivant à la station :**  
**Valeur moyenne :** 516 m3/j  
**Percentile95 :** 1561 m3/j  
**Débit de référence retenu :** 1561 m3/j  
**Production de boues :** 29.61 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**



**Chiffres clefs en 2018**  
**Chiffres clefs en 2017**  
**Chiffres clefs en 2016**  
**Chiffres clefs en 2015**  
**Chiffres clefs en 2014**

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE  
**Type :** Eau douce de surface  
**Nom :** Rejet ANCERVILLE  
**Nom du bassin versant :** Marne

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son  
**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)  
**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

[Voir le point de rejet \(Double-cliquer sur le point pour l'effacer\)](#)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui  
**Date de mise en conformité :** 31/12/1995  
**Abattement DBO5 atteint :** Non  
**Abattement DCO atteint :** Non  
**Abattement Ngl atteint :** Sans objet  
**Abattement Pt atteint :** Sans objet  
**Conforme en performance en 2019 :** Non

**Réseau de collecte conforme (temps sec) :** Oui  
**Date de mise en conformité :** 01/06/2011

**Respect de la réglementation en 2018**  
**Respect de la réglementation en 2017**  
**Respect de la réglementation en 2016**  
**Respect de la réglementation en 2015**  
**Respect de la réglementation en 2014**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020



## AULNOIS EN PERTHOIS

### Description de la station

**Nom de la station :** AULNOIS EN PERTHOIS ([Zoom sur la station](#))

**Code de la station :** 035501501000

**Nature de la station :** Urbain

**Réglementation :** Eau

**Région :** GRAND-EST

**Département :** 55

**Date de mise en service :** 01/01/1978

**Service instructeur :** DDT 55

**Maitre d'ouvrage :** COMMUNE D'AULNOIS EN PERTHOIS

**Exploitant :** COMMUNE D'AULNOIS EN PERTHOIS

**Commune d'implantation :** AULNOIS-EN-PERTHOIS

**Capacité nominale :** 500 EH

**Manuel d'autosurveillance validé :** Non

**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**

- Traitement approprié

- **Filières de traitement :**

Eau - Lagunage naturel

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155015

**Nom de l'agglomération :** AULNOIS-EN-PERTHOIS

**Commune principale :** AULNOIS-EN-PERTHOIS

**Tranche d'obligations :** [ 200 ; 2 000 [ EH

**Taille de l'agglomération en 2019 :** 277 EH

**Somme des charges entrantes :** 277 EH

**Somme des capacités nominales :** 500 EH

- **Liste des communes de l'agglomération :**  
AULNOIS-EN-PERTHOIS

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 277 EH

**Débit arrivant à la station :**

**Valeur moyenne :** 49 m3/j

**Percentile95 :** 178 m3/j

**Débit de référence retenu :** 178 m3/j

**Production de boues :** 0.00 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**

Absence de données

**Chiffres clefs en 2018**

**Chiffres clefs en 2017**

**Chiffres clefs en 2016**

**Chiffres clefs en 2015**

**Chiffres clefs en 2014**

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE

**Type :** Eau douce de surface

**Nom :** Rejet AULNOIS EN PERTHOIS

**Nom du bassin versant :** la Cousances

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son

**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

[Voir le point de rejet \(Double-cliquer sur le point pour l'effacer\)](#)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui

**Conforme en performance en 2019 :** Oui

**Respect de la réglementation en 2018**

**Respect de la réglementation en 2017**

**Respect de la réglementation en 2016**

**Respect de la réglementation en 2015**

**Respect de la réglementation en 2014**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020



## BAUDONVILLIERS

### Description de la station

**Nom de la station :** BAUDONVILLIERS ([Zoom sur la station](#))

**Code de la station :** 035503101000

**Nature de la station :** Urbain

**Réglementation :** Eau

**Région :** GRAND-EST

**Département :** 55

**Date de mise en service :** 01/01/1978

**Service instructeur :** DDT 55

**Maitre d'ouvrage :** Syndicat des Eaux Sud Meuse

**Exploitant :**

**Commune d'implantation :** BAUDONVILLIERS

**Capacité nominale :** 600 EH

**Manuel d'autosurveillance validé :** Non

**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**

- Traitement approprié

- **Filières de traitement :**

Eau - Boue activée faible charge

Boue - Stockage boues liquides

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155031

**Nom de l'agglomération :** BAUDONVILLIERS

**Commune principale :** BAUDONVILLIERS

**Tranche d'obligations :** [ 200 ; 2 000 [ EH

**Taille de l'agglomération en 2019 :** 213 EH

**Somme des charges entrantes :** 213 EH

**Somme des capacités nominales :** 600 EH

- **Liste des communes de l'agglomération :**  
BAUDONVILLIERS

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 213 EH

**Débit arrivant à la station :**

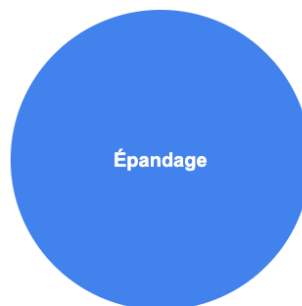
**Valeur moyenne :** 40 m3/j

**Percentile95 :** 157 m3/j

**Débit de référence retenu :** 157 m3/j

**Production de boues :** 2.63 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**



**Chiffres clefs en 2018**

**Chiffres clefs en 2017**

**Chiffres clefs en 2016**

**Chiffres clefs en 2015**

**Chiffres clefs en 2014**

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE

**Type :** Eau douce de surface

**Nom :** Rejet BAUDONVILLIERS

**Nom du bassin versant :** la Marne

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son

**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui

**Conforme en performance en 2019 :** Oui

**Respect de la réglementation en 2018**

**Respect de la réglementation en 2017**

**Respect de la réglementation en 2016**

**Respect de la réglementation en 2015**

**Respect de la réglementation en 2014**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020

## BRILLON EN BARROIS

### Description de la station

**Nom de la station :** BRILLON EN BARROIS ([Zoom sur la station](#))

**Code de la station :** 035507901000

**Nature de la station :** Urbain

**Réglementation :** Eau

**Région :** GRAND-EST

**Département :** 55

**Date de mise en service :** 01/01/1988

**Service instructeur :** DDT 55

**Maitre d'ouvrage :**

**Exploitant :**

**Commune d'implantation :** BRILLON-EN-BARROIS

**Capacité nominale :** 600 EH

**Manuel d'autosurveillance validé :** Non

**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**

- Traitement approprié

**- Filières de traitement :**

Eau - Lagunage naturel

Boue - Centrifugation

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155079

**Nom de l'agglomération :** BRILLON-EN-BARROIS

**Commune principale :** BRILLON-EN-BARROIS

**Tranche d'obligations :** [ 200 ; 2 000 [ EH

**Taille de l'agglomération en 2019 :** 211 EH

**Somme des charges entrantes :** 211 EH

**Somme des capacités nominales :** 600 EH

**- Liste des communes de l'agglomération :**  
BRILLON-EN-BARROIS

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 211 EH

**Débit arrivant à la station :**

**Valeur moyenne :** 67 m3/j

**Percentile95 :** 131 m3/j

**Débit de référence retenu :** 131 m3/j

**Production de boues :** 0.00 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**

Absence de données

### Chiffres clefs en 2018

### Chiffres clefs en 2017

### Chiffres clefs en 2016

### Chiffres clefs en 2015

### Chiffres clefs en 2014

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE

**Type :** Sol

**Nom :** Rejet BRILLON EN BARROIS

**Nom du bassin versant :** la Saulx

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son

**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui

**Conforme en performance en 2019 :** Oui

### Respect de la réglementation en 2018

### Respect de la réglementation en 2017

### Respect de la réglementation en 2016

### Respect de la réglementation en 2015

### Respect de la réglementation en 2014

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020



## COUSANCES LES FORGES

### Description de la station

**Nom de la station :** COUSANCES LES FORGES ([Zoom sur la station](#))  
**Code de la station :** 035513201000  
**Nature de la station :** Urbain  
**Réglementation :** Eau  
**Région :** GRAND-EST  
**Département :** 55  
**Date de mise en service :** 01/01/1997  
**Service instructeur :** DDT 55  
**Maitre d'ouvrage :** Syndicat des Eaux Sud Meuse  
**Exploitant :**  
**Commune d'implantation :** COUSANCES-LES-FORGES  
**Capacité nominale :** 1900 EH  
**Manuel d'autosurveillance validé :** Non  
**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**  
- Traitement approprié  
**+ Filières de traitement :**

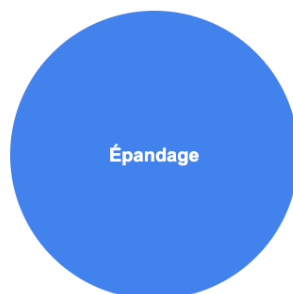
### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155132  
**Nom de l'agglomération :** COUSANCES-LES-FORGES  
**Commune principale :** COUSANCES-LES-FORGES  
**Tranche d'obligations :** [ 200 ; 2 000 [ EH  
**Taille de l'agglomération en 2019 :** 989 EH  
**Somme des charges entrantes :** 989 EH  
**Somme des capacités nominales :** 1900 EH  
**- Liste des communes de l'agglomération :**  
NARCY  
BRAUVILLIERS  
COUSANCES-LES-FORGES  
JUVIGNY-EN-PERTHOIS  
SAVONNIERES-EN-PERTHOIS

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 989 EH  
**Débit arrivant à la station :**  
**Valeur moyenne :** 342 m3/j  
**Percentile95 :** 696 m3/j  
**Débit de référence retenu :** 696 m3/j  
**Production de boues :** 15.00 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**



**Chiffres clefs en 2018**

**Chiffres clefs en 2017**

**Chiffres clefs en 2016**

**Chiffres clefs en 2015**

**Chiffres clefs en 2014**

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE  
**Type :** Eau douce de surface  
**Nom :** Rejet COUSANCES LES FORGES  
**Nom du bassin versant :** La Marne

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son  
**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)  
**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

[Voir le point de rejet \(Double-cliquer sur le point pour l'effacer\)](#)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui  
**Conforme en performance en 2019 :** Non

**Respect de la réglementation en 2018**

**Respect de la réglementation en 2017**

**Respect de la réglementation en 2016**

**Respect de la réglementation en 2015**

**Respect de la réglementation en 2014**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)





## HAIRONVILLE

### Description de la station

**Nom de la station :** HAIRONVILLE ([Zoom sur la station](#))

**Code de la station :** 035522401000

**Nature de la station :** Urbain

**Réglementation :** Eau

**Région :** GRAND-EST

**Département :** 55

**Date de mise en service :** 01/03/1990

**Service instructeur :** DDT 55

**Maitre d'ouvrage :**

**Exploitant :**

**Commune d'implantation :** HAIRONVILLE

**Capacité nominale :** 800 EH

**Manuel d'autosurveillance validé :** Non

**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**

- Traitement approprié

**- Filières de traitement :**

Eau - Boue activée faible charge

Boue - Stockage boues liquides

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155224

**Nom de l'agglomération :** HAIRONVILLE

**Commune principale :** HAIRONVILLE

**Tranche d'obligations :** [ 200 ; 2 000 [ EH

**Taille de l'agglomération en 2019 :** 4 EH

**Somme des charges entrantes :** 4 EH

**Somme des capacités nominales :** 800 EH

**- Liste des communes de l'agglomération :**  
HAIRONVILLE

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 4 EH

**Débit arrivant à la station :**

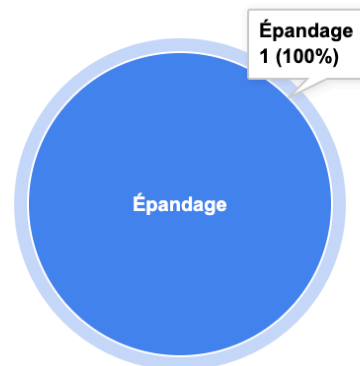
**Valeur moyenne :** 187 m3/j

**Percentile95 :** 75 m3/j

**Débit de référence retenu :** 75 m3/j

**Production de boues :** 1.10 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**



**Chiffres clefs en 2018**

**Chiffres clefs en 2017**

**Chiffres clefs en 2016**

**Chiffres clefs en 2015**

**Chiffres clefs en 2014**

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE

**Type :** Eau douce de surface

**Nom :** Rejet HAIRONVILLE

**Nom du bassin versant :** la Saulx

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son

**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui

**Conforme en performance en 2019 :** Non

**Respect de la réglementation en 2018**

**Respect de la réglementation en 2017**

**Respect de la réglementation en 2016**

**Respect de la réglementation en 2015**

**Respect de la réglementation en 2014**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020



## LAVINCOURT

### Description de la station

**Nom de la station :** LAVINCOURT ([Zoom sur la station](#))  
**Code de la station :** 035528401000  
**Nature de la station :** Urbain  
**Réglementation :**  
**Région :** GRAND-EST  
**Département :** 55  
**Date de mise en service :** 01/12/2013  
**Service instructeur :** DDT 55  
**Maitre d'ouvrage :** Syndicat des Eaux Sud Meuse  
**Exploitant :**  
**Commune d'implantation :** LAVINCOURT  
**Capacité nominale :** 91 EH  
**Manuel d'autosurveillance validé :** Non  
**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**  
- Traitement approprié  
**- Filières de traitement :**  
Eau - Filtres Plantés  
Boue - Filtres plantés de roseaux

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155284  
**Nom de l'agglomération :** LAVINCOURT  
**Commune principale :** LAVINCOURT  
**Tranche d'obligations :** Taille < 200 EH  
**Taille de l'agglomération en 2019 :** 30 EH  
**Somme des charges entrantes :** 30 EH  
**Somme des capacités nominales :** 91 EH  
**- Liste des communes de l'agglomération :**  
LAVINCOURT

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 30 EH  
**Débit arrivant à la station :**  
**Valeur moyenne :** 0 m<sup>3</sup>/j  
**Percentile95 :** 5 m<sup>3</sup>/j  
**Débit de référence retenu :** 5 m<sup>3</sup>/j  
**Production de boues :** 0.00 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**

Absence de données

Chiffres clefs en 2018

Chiffres clefs en 2017

Chiffres clefs en 2016

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE  
**Type :** Eau douce de surface  
**Nom :** REJET PRINCIPAL DE LAVINCOURT  
**Nom du bassin versant :** SEINE-NORMANDIE

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son  
**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)  
**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

[Voir le point de rejet](#) (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui  
**Conforme en performance en 2019 :** Oui

**Respect de la réglementation en 2018**

**Respect de la réglementation en 2017**

**Respect de la réglementation en 2016**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020

## LISLE EN RIGAULT

### Description de la station

**Nom de la station :** LISLE EN RIGAULT ([Zoom sur la station](#))

**Code de la station :** 035529601000

**Nature de la station :** Urbain

**Réglementation :** Eau

**Région :** GRAND-EST

**Département :** 55

**Date de mise en service :** 01/01/1997

**Service instructeur :** DDT 55

**Maitre d'ouvrage :** SYND EAUX ASSAINIS LISLE RIGAULT

**Exploitant :** SYND EAUX ASSAINIS LISLE RIGAULT

**Commune d'implantation :** LISLE-EN-RIGAULT

**Capacité nominale :** 1000 EH

**Manuel d'autosurveillance validé :** Non

**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**

- Traitement approprié

- **Filières de traitement :**

Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)

Boue - Table d'égouttage

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155296

**Nom de l'agglomération :** LISLE-EN-RIGAULT

**Commune principale :** LISLE-EN-RIGAULT

**Tranche d'obligations :** [ 200 ; 2 000 [ EH

**Taille de l'agglomération en 2019 :** 246 EH

**Somme des charges entrantes :** 246 EH

**Somme des capacités nominales :** 1000 EH

- **Liste des communes de l'agglomération :**

LISLE-EN-RIGAULT

VILLE-SUR-SAULX

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 246 EH

**Débit arrivant à la station :**

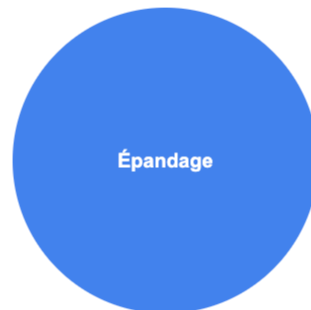
**Valeur moyenne :** 53 m3/j

**Percentile95 :** 165 m3/j

**Débit de référence retenu :** 165 m3/j

**Production de boues :** 6.01 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**



**Chiffres clefs en 2018**

**Chiffres clefs en 2017**

**Chiffres clefs en 2016**

**Chiffres clefs en 2015**

**Chiffres clefs en 2014**

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE

**Type :** Eau douce de surface

**Nom :** Rejet LISLE EN RIGAULT

**Nom du bassin versant :** la saulx

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son

**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui

**Conforme en performance en 2019 :** Oui

**Respect de la réglementation en 2018**

**Respect de la réglementation en 2017**

**Respect de la réglementation en 2016**

**Respect de la réglementation en 2015**

**Respect de la réglementation en 2014**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020



## MONTPLONNE

### Description de la station

**Nom de la station :** MONTPLONNE ([Zoom sur la station](#))  
**Code de la station :** 035535201000  
**Nature de la station :** Urbain  
**Réglementation :** Eau  
**Région :** GRAND-EST  
**Département :** 55  
**Date de mise en service :** 01/01/2019  
**Service instructeur :** DDT 55  
**Maitre d'ouvrage :** Syndicat des Eaux Sud Meuse  
**Exploitant :**  
**Commune d'implantation :** MONTPLONNE  
**Capacité nominale :** 146 EH  
**Manuel d'autosurveillance validé :** Non  
**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**  
- Traitement approprié  
**+ Filières de traitement :**

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155352  
**Nom de l'agglomération :** MONTPLONNE  
**Commune principale :** MONTPLONNE  
**Tranche d'obligations :** Taille < 200 EH  
**Taille de l'agglomération en 2019 :** 0 EH  
**Somme des charges entrantes :** 0 EH  
**Somme des capacités nominales :** 146 EH  
**- Liste des communes de l'agglomération :**  
MONTPLONNE

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 0 EH  
**Débit arrivant à la station :**  
**Valeur moyenne :** 0 m<sup>3</sup>/j  
**Percentile95 :** 0 m<sup>3</sup>/j  
**Débit de référence retenu :** 32 m<sup>3</sup>/j  
**Production de boues :** 0.00 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**

Absence de données

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE  
**Type :** Eau douce de surface  
**Nom :** REJET PRINCIPAL DE MONTPLONNE  
**Nom du bassin versant :** SEINE-NORMANDIE

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son  
**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)  
**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

[Voir le point de rejet \(Double-cliquer sur le point pour l'effacer\)](#)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui  
**Conforme en performance en 2019 :** Oui

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020



## SOMMELONNE

### Description de la station

**Nom de la station :** SOMMELONNE ([Zoom sur la station](#))  
**Code de la station :** 035549401000  
**Nature de la station :** Urbain  
**Réglementation :** Eau  
**Région :** GRAND-EST  
**Département :** 55  
**Date de mise en service :** 01/01/1986  
**Service instructeur :** DDT 55  
**Maitre d'ouvrage :** Syndicat des Eaux Sud Meuse  
**Exploitant :**  
**Commune d'implantation :** SOMMELONNE  
**Capacité nominale :** 350 EH  
**Manuel d'autosurveillance validé :** Non  
**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**  
- Traitement approprié  
**- Filières de traitement :**  
Eau - Lagunage naturel  
Boue - Centrifugation

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155494  
**Nom de l'agglomération :** SOMMELONNE  
**Commune principale :** SOMMELONNE  
**Tranche d'obligations :** [ 200 ; 2 000 [ EH  
**Taille de l'agglomération en 2019 :** 217 EH  
**Somme des charges entrantes :** 217 EH  
**Somme des capacités nominales :** 350 EH  
**- Liste des communes de l'agglomération :**  
SOMMELONNE

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 217 EH  
**Débit arrivant à la station :**  
**Valeur moyenne :** 52 m<sup>3</sup>/j  
**Percentile95 :** 148 m<sup>3</sup>/j  
**Débit de référence retenu :** 148 m<sup>3</sup>/j  
**Production de boues :** 0.00 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**

Absence de données

Chiffres clefs en 2018

Chiffres clefs en 2017

Chiffres clefs en 2016

Chiffres clefs en 2015

Chiffres clefs en 2014

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE  
**Type :** Eau douce de surface  
**Nom :** Rejet SOMMELONE  
**Nom du bassin versant :** la Marne

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son  
**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)  
**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui  
**Conforme en performance en 2019 :** Oui

Respect de la réglementation en 2018

Respect de la réglementation en 2017

Respect de la réglementation en 2016

Respect de la réglementation en 2015

Respect de la réglementation en 2014

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020



## SAUDRUPT

### Description de la station

**Nom de la station :** SAUDRUPT (Zoom sur la station)  
**Code de la station :** 035547001000  
**Nature de la station :** Urbain  
**Réglementation :** Eau  
**Région :** GRAND-EST  
**Département :** 55  
**Date de mise en service :** 01/01/1997  
**Service instructeur :** DDT 55  
**Maitre d'ouvrage :** COMMUNE DE SAUDRUPT  
**Exploitant :** COMMUNE DE SAUDRUPT  
**Commune d'implantation :** SAUDRUPT  
**Capacité nominale :** 250 EH  
**Manuel d'autosurveillance validé :** Non  
**Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :**  
- Traitement approprié  
- **Filières de traitement :**  
Eau - Filtres Plantés

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 030000155470  
**Nom de l'agglomération :** SAUDRUPT  
**Commune principale :** SAUDRUPT  
**Tranche d'obligations :** [ 200 ; 2 000 [ EH  
**Taille de l'agglomération en 2019 :** 134 EH  
**Somme des charges entrantes :** 134 EH  
**Somme des capacités nominales :** 250 EH  
- **Liste des communes de l'agglomération :**  
SAUDRUPT

### Chiffres clefs en 2019

**Charge maximale en entrée :** 134 EH  
**Débit arrivant à la station :**  
**Valeur moyenne :** 45 m3/j  
**Percentile95 :** 0 m3/j  
**Débit de référence retenu :** 50 m3/j  
**Production de boues :** 0.00 tMS/an

**Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :**



**Chiffres clefs en 2018**

**Chiffres clefs en 2017**

**Chiffres clefs en 2016**

**Chiffres clefs en 2015**

**Chiffres clefs en 2014**

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** SEINE-NORMANDIE  
**Type :** Eau douce de surface  
**Nom :** Rejet SAUDRUPT  
**Nom du bassin versant :** l'Ornain

**Zone Sensible :** CM - La Seine et ses affluents de sa source à son  
**Sensibilité azote :** Oui (Ar. du 22/02/2006)  
**Sensibilité phosphore :** Oui (Ar. du 22/02/2006)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

### Respect de la réglementation nationale en 2019

**Conforme en équipement au 31/12/2019 :** Oui  
**Conforme en performance en 2019 :** Oui

**Respect de la réglementation en 2018**

**Respect de la réglementation en 2017**

**Respect de la réglementation en 2016**

**Respect de la réglementation en 2015**

**Respect de la réglementation en 2014**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020

## 2 / LE RÉSEAU D'EAU

L'alimentation en eau potable des habitants du secteur Saulx et Perthois est gérée par le syndicat mixte des eaux Sud Meuse est un établissement public industriel et commercial (E.P.I.C) avec des règles de fonctionnement semblables à celles d'une commune. Il concerne l'ensemble des 19 communes.

L'alimentation en eau potable du territoire est assurée à partir des captages listés ci-dessous :

- Source d'Ancerville,
- Source de Rupt-aux-Nonains
- Source Brillon-Haironville-Saudrupt
- Source L'Isle-en-Rigault-Ville-sur-Saulx

Le tome 2 «Etat Initial de l'Environnement» du rapport de présentation aborde les périmètres des aires de captage.

Comme pour l'assainissement, un travail collaboratif a été mené tout au long de la procédure d'élaboration de ce PLUi avec les gestionnaires des réseaux. Cela permet d'assurer la conformité des pièces réglementaires avec la capacité et l'état actuels des réseaux du territoire.

### QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Selon le ministère des Affaires Sociales et de la Santé, la qualité de l'eau potable comprend

la qualité microbiologique de l'eau du robinet (absence de virus, bactéries et parasites), la qualité physicochimique de l'eau (analyse de la teneur en nitrates et en pesticides principalement mais aussi de plomb) et la qualité radiologique de l'eau.

| Communes                | Réseau                            | Qualité de l'eau     |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Ancerville              | Ancerville                        | Qualité eau conforme |
| Aulnois -en-Perthois    | Source Rupt-aux-Nonains           | Qualité eau conforme |
| Baudonvilliers          |                                   | Qualité eau conforme |
| Bazincourt-sur-Saulx    |                                   | Qualité eau conforme |
| Cousances-les-Forges    |                                   | Qualité eau conforme |
| Juvigny-en-Perthois     |                                   | Qualité eau conforme |
| Lavincourt              |                                   | Qualité eau conforme |
| Maulan                  |                                   | Qualité eau conforme |
| Montplonne              |                                   | Qualité eau conforme |
| Nant-le-Petit           |                                   | Qualité eau conforme |
| Rupt-aux-Nonains        |                                   | Qualité eau conforme |
| Savonnières-en-Perthois |                                   | Qualité eau conforme |
| Sommelonne              |                                   | Qualité eau conforme |
| Stainville              |                                   | Qualité eau conforme |
| Brillon-en-Barrois      | Brillon-Haironville-Saudrupt      | Qualité eau conforme |
| Haironville             |                                   | Qualité eau conforme |
| Saudrupt                |                                   | Qualité eau conforme |
| L'Isle-en-Rigault       | L'Isle-en-Rigault-Ville-sur-Saulx | Qualité eau conforme |
| Ville-sur-Saulx         |                                   | Qualité eau conforme |

Source : <https://orobnat.sante.gouv.fr/>



### 3 / LES ÉQUIPEMENTS D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le secteur Saulx et Perthois dépend du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse dont l'annexe est basée à Ancerville.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) sous l'autorité du Préfet. Il a pour objet d'établir l'échelle des risques courants et particuliers menaçant les personnes et les biens et, de définir des objectifs de couverture de ces risques par le SDIS.

Le PLU est assujetti aux dispositions générales :

- Du code général des collectivités territoriales, et notamment aux articles L. 2122-24, L. 2212-1 à 5 relatifs aux pouvoirs de police municipale du maire (prévention des risques, couverture opérationnelle) ;
- De l'arrêté ministériel du 1er février 1978 approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;
- De la circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie. Cette circulaire précise notamment que :  
Les poteaux incendie doivent être alimentés par une canalisation d'un diamètre au moins égale à 100 mm et fournir un débit minimal de 17 litres par seconde sous une pression de 1kg/cm<sup>2</sup> ;  
Les poteaux incendie doivent être positionnés à une distance allant de 100 à 400 mètres entre eux selon

la caractéristique du risque à défense (courant ou particulier) ainsi que son isolement. Cette distance est déterminée à l'issue d'une analyse de risque détaillée.

La défense extérieure contre l'incendie peut également être assurée par un moyen naturel ou artificiel équivalent à moins de 400 mètres de l'habitation par les chemins praticables et permettant de disposer de 120 m<sup>3</sup> d'eau en moins de 2 heures. Ce dispositif devra être conforme à la fiche technique de l'aménagement d'un point d'eau.

Ces points d'eau doivent être implantés en bordure de chaussée carrossable et il est nécessaire de les faire réceptionner par le S.D.I.S. dès leur aménagement terminé.

Les changements apportés par le Décret du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie  
La défense extérieure contre l'incendie communale n'est plus définie à partir de prescriptions nationales : les règles sont fixées, par arrêté préfectoral, au niveau départemental, après concertations locales. Elles sont ensuite déclinées au niveau communal ou intercommunal. Ce dispositif précise les compétences des différents intervenants (maire, président d'établissement public de coopération intercommunale notamment) et les conditions de participation de tiers à ce service. Il met en place une approche réaliste, tenant compte des risques identifiés et des sujétions de terrain. Il ne détermine pas des capacités en eau mobilisées de façon homogène sur l'ensemble du territoire mais

fixe une fourchette de ressources en eau devant être disponibles en fonction des risques. Il définit la notion de points d'eau incendie et les opérations de contrôle dont ils font l'objet.

Un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie doit être arrêté dans un délai de deux ans à partir de sa publication.

**En annexe du PLUi se trouvent les listes des points d'eau par commune.**





## 4 / LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### L'ÉLECTRICITÉ

L'ensemble des communes est desservi en électricité. En annexe se trouvent les plans de ces réseaux.

### LES SERVITUDES LIÉES A L'ÉNERGIE

La sécurité énergétique d'un territoire est essentielle pour maintenir les hommes et les activités sur le territoire. L'approvisionnement en gaz ou en électricité fait l'objet de servitudes.

### LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le projet de PLUi comprends des projets d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les communes d'Ancerville et de Cousances-les-Forges.

et des bennes à verre sont présentes sur tout le territoire (ramassage assuré par la société SALEUN).

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés est chargé du traitement des déchets.

Une déchetterie intercommunale est implantée sur la commune de Rupt-aux-Nonains.

## 5 / LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de Communes des Portes de Meuse est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les services de la Communauté de Communes sont chargés du ramassage des ordures ménagères une fois par semaine.

Concernant le tri sélectif : le papier est collecté une fois par semaine par la société Le Barisien

